

ANNEXE 4 : BILAN DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION

PROJET EOLIEN DES MOULINS DE MERY



Bilan de la démarche de concertation

Mai 2025

Démarche accompagnée par

demopolis
concertation

Table des matières

1. Définition et enjeux de la concertation	3
1.1 Genèse de la démarche	3
1.2 Les objectifs de la démarche	3
1.3 Structuration en deux temps	3
1.4 Le calendrier général.....	4
2. Les action de concertation et d'information	6
2.1 Les comité des élus.....	6
2.2 Les comités de projet (loi APER)	7
2.3 Les ateliers de co-construction.....	8
2.4 Les forums d'information	9
2.5 Les visites, porte-à-porte et randonnées	9
3. Les outils d'information	10
4. Conclusion et perspectives	12
4.1 Résultats et apports de la concertation.....	12
4.2 Engagements pour la suite du projet	14
5. Annexes	15

1. Définition et enjeux de la concertation

1.1 Genèse de la démarche

Le projet éolien des Moulins de Méry, porté par la société ENERTRAG, s'inscrit dans une démarche volontaire d'intégration locale et de concertation anticipée. Dès 2021, un dialogue a été engagé avec agriculteurs, les élus et les habitants de la commune de Méry-la-Bataille (Oise, Hauts-de-France), sur la base d'une analyse de potentiel éolien. Deux zones d'implantation ont alors été identifiées : une au nord, une au sud.

Dès les premières étapes, ENERTRAG a souhaité bâtir le projet en lien avec le territoire, dans un esprit de transparence, de pédagogie et de co-construction. Pour garantir une démarche rigoureuse, claire et inclusive, la société a fait appel à un cabinet de concertation spécialiste de la co-construction des projets d'énergies renouvelables.

1.2 Les objectifs de la démarche :

Les objectifs de la démarche ont été de :

- Informer les parties prenantes à chaque grande étape ;
- Consulter les acteurs locaux et leur permettre de contribuer activement ;
- Co-construire certains éléments structurants du projet : implantation, nom du projet, études, mesures d'accompagnement, en lien étroit avec les élus de la commune, les habitants rencontrés lors des ateliers, et les participants aux comités de concertation.

1.3 Structuration en deux temps

Phase 1 : Février 2022 – Mars 2024 (accompagnement par Demopolis Concertation)

La première phase a été accompagnée par **Demopolis Concertation**, un cabinet indépendant spécialisé dans le dialogue territorial et de la co-construction. Cette mission a permis de concevoir et d'animer un processus méthodique, adapté aux réalités locales, combinant outils pédagogiques et participation active.

Cette démarche avait pour objectifs :

- d'ouvrir un espace de dialogue constructif,
- d'associer les élus et les citoyens aux grandes étapes du projet,
- d'identifier les enjeux du territoire et d'adapter le projet en conséquence.

Leur connaissance du territoire et leur implication ont notamment permis de :

- définir plusieurs hypothèses d'implantation,
- déterminer les enjeux locaux (paysage, biodiversité, retombées locales),
- co-construire le nom du projet : **Les Moulins de Méry**.

Le bilan complet de cette phase est présenté **en Annexe A**.

Phase 2 : Avril 2024 – Avril 2025

À la suite de cette première phase, la mission de Demopolis s'est terminée. ENERTRAG a poursuivi seule la démarche dans une volonté de continuité. Cette période a été structurée autour de trois enjeux principaux :

- répondre aux nouvelles obligations issues de la loi APER,
- finaliser les choix d'implantation avec les élus,
- présenter publiquement le projet finalisé aux habitants.

Des supports clairs, des comptes rendus accessibles et une transparence sur les choix techniques ont permis de poursuivre le dialogue jusqu'au dépôt préfectoral du projet.

1.4 Le calendrier général

Date	Action / Document	Objectif de l'action
15-03-2022	Comité des élus n°1 – Support + compte-rendu	Lancer officiellement la concertation avec les élus de Méry-la-Bataille et recueillir leurs premières attentes.
20-04-2022	Porte-à-porte (organisé par la mairie)	Informers les habitants du passage prochain de Demopolis dans le cadre d'un porte-à-porte pour présenter le projet.
04-2022	Flyer d'invitation à l'atelier de co-construction	Inviter les habitants à participer activement au premier atelier participatif autour du projet.
05-2022	Lettre d'information n°1	Présenter le projet éolien, ses enjeux, et annoncer les premiers événements de concertation.
04-05-2022	Forum d'information n°1 – compte-rendu	Informers le public sur les grandes lignes du projet et répondre aux premières questions des habitants.

15-06-2022	Randonnée pédagogique – compte-rendu	Proposer une visite de terrain pour expliquer les critères techniques de choix de site et le déroulé des études.
20-06-2022	Comité des élus n°2 – Support + compte-rendu	Faire un point d'avancement sur les études et coconstruire les étapes suivantes avec les élus.
Été 2022	Lettre d'information n°2	Partager les résultats des premiers échanges et informer sur les prochaines actions prévues.
29-09-2022	Forum d'information n°2 – compte-rendu	Présenter les données récoltées par le mât de mesure et échanger sur les résultats d'étude en cours.
09-2022	Lettre d'information n°3	Résumer les données recueillies sur le terrain et informer sur la suite du calendrier du projet.
10-2022	Lettre d'information n°4	Expliquer les prochaines étapes de co-construction et faire un retour sur les échanges précédents.
15-11-2022	Comité des élus n°3 – Support + compte-rendu	Discuter du calendrier prévisionnel, des retombées locales et du positionnement communal.
16-11-2022	Atelier de co-construction n°1 – compte-rendu	Travailler ensemble sur les points de photomontage et les emplacements des capteurs acoustiques.
01-2023	Lettre d'information n°5	Informar sur les pistes d'implantation à l'étude et les avancées des études environnementales.
07-02-2023	Porte-à-porte	Rencontrer les habitants pour mieux comprendre leurs attentes et les sensibiliser aux enjeux du projet.
28-02-2023	Atelier de co-construction n°2 – compte-rendu	Élaborer collectivement les premières mesures d'accompagnement et choisir le nom du projet.
04-2023	Lettre d'information n°6	Faire un retour sur les décisions prises lors des ateliers et les prochaines étapes du projet.
15-06-2023	Visite d'un parc éolien – Flyer + compte-rendu (si disponible)	Permettre aux participants de visiter un parc éolien en fonctionnement et échanger avec les exploitants.
20-06-2023	Comité des élus n°4 – Support + compte-rendu	Présenter l'avancement technique du projet et introduire une réflexion sur un potentiel projet photovoltaïque.
10-2023	Lettre d'information n°7	Présenter les évolutions réglementaires (loi APER) et leur impact sur la démarche en cours.
17-10-2023	Comité des élus n°5 – Support + compte-rendu	Discuter avec les élus des ajustements à prévoir suite à la loi APER et organiser les prochaines actions de concertation.
02-2024	Lettre d'information n°8	Partager les réflexions en cours sur les différentes options d'implantation.
06-02-2024	Comité des élus n°6 – Support + compte-rendu	Présenter les premiers scénarios concrets d'implantation aux élus et recueillir leurs retours.
19-02-2024	Atelier de co-construction n°3 – compte-rendu	Comparer les variantes d'implantation proposées et recueillir les préférences locales.
09-05-2024	Comité de projet n°1 (loi APER) – Support + compte-rendu	Réunir les communes voisines pour présenter le projet et intégrer les remarques dans la version finale.
26-06-2024	Comité des élus n°7 – Support uniquement	Statuer collectivement sur l'implantation finale, validée uniquement sur la zone sud.
07-11-2024	Comité de projet n°2 (loi APER) – Support + compte-rendu	Présenter l'implantation retenue à l'ensemble des communes du périmètre et officialiser les choix faits.
01-2025	Lettre d'information n°9	Annoncer la finalisation du projet et inviter tous les habitants au forum d'information.
06-02-2025	Forum d'information n°3 – compte-rendu	Présenter au grand public le projet finalisé, répondre aux questions et annoncer le dépôt préfectoral imminent.

2. Les action de concertation et d'information

Pour tous les rendez-vous organisés, les échanges entre les participants et Enertrag et les contributions exprimées étaient retranscrits. Ces éléments étaient ensuite partagés dans les comptes rendus disponibles sur le site internet du projet. Les supports présentés à ces rendez-vous ainsi que leurs comptes rendus sont disponibles en Annexes de ce bilan.

Les actions détaillées ci-après ont débuté en février 2022 avec l'accompagnement de l'équipe Concertation Mazars, puis se sont poursuivies à compter de juillet 2022 avec l'agence Demopolis Concertation. À l'issue de la mission de cette dernière, ENERTRAG en assure seule la conduite depuis avril 2024.

2.1 Les comité des élus

Ces rencontres régulières avec les élus de Méry-la-Bataille ont permis de construire collectivement les grandes orientations du projet. Le comité du 26 juin 2024 a permis de valider l'implantation finale au sud. Le détail et les nombreuses itérations sur les différentes variantes d'implantation, travaillées au cours de plusieurs réunions et allers-retours entre les élus et l'équipe développement d'ENERTRAG, sont présentés dans les comptes rendus détaillés en annexes.



Photographie prise lors d'un comité des élus, 06 février 2024 à Méry-la-Bataille

2.2 Les comités de projet (loi APER)

Conformément à la loi APER du 10 mars 2023, deux comités ont été organisés avec les communes dans un rayon de 6 km. Ces échanges ont permis d'élargir la concertation au-delà de la seule commune de Méry-la-Bataille.

Ces réunions ont permis :

- de présenter les choix techniques et d'implantation ;
- d'intégrer les remarques territoriales ;

d'informer formellement les élus du périmètre élargi. Lorsque l'installation relève de l'article L. 511-1 du code de l'environnement, d'un représentant de chaque commune dont une partie du territoire est située à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, inférieure au rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dont l'installation relève ; ».

Ainsi, tous les membres obligatoires ont été invités.

Aucun membre n'a demandé à inviter aux réunions du comité de projet les participants supplémentaires prévus à l'Art. R. 211-8.

Ainsi, tous les éléments prévus par le décret du 22 décembre 2023 ont été présentés aux membres du comité :

« Art. R. 211-9.-Le comité de projet se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci, sur la base des éléments mentionnés à l'article R. 211-10. »

« Le porteur de projet indique au comité de projet les conséquences qu'il entend tirer des observations émises dans ce cadre. »

« Art. R. 211-10.-Le porteur de projet présente au comité de projet :

1° Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;

2° En outre, pour les projets d'installations mentionnées aux 1° à 6° de l'article R. 211-6 :

a) Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;

b) Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;

c) Les options de raccordement envisagées ;

d) Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement. »

De plus, tous « Ces éléments sont accessibles au public par voie électronique. » via le site Internet du projet : <https://www.enertrag.fr/mery-la-bataille/la-concertation/>

2.3 Les ateliers de co-construction

Ouverts à tous, ces ateliers visent à informer les riverains de l'avancement du projet, à répondre aux questions locales (recensées notamment en porte-à-porte) et à co-construire certains éléments du projet (études, nom du projet, mesures d'accompagnement). Trois ateliers ont été proposés entre 2022 et 2024. Ils ont permis de :

- définition des points de vue pour les photomontages et des points d'écoute pour l'étude acoustique,
- choix du nom du projet,
- élaboration des mesures d'accompagnement,
- choix entre les variantes d'implantation.
- etc.



Photographie prise lors du 2^{ème} atelier de co-construction, 28-février 2023 à Méry-la-Bataille

2.4 Les forums d'information

Trois forums ont été organisés en mai 2022, septembre 2022 et février 2025. Ces événements ouverts à tous ont offert des espaces de dialogue, d'information transparente et de réponses aux interrogations locales. Le dernier forum a dévoilé l'implantation finale à l'ensemble de la population.



Photographie prise lors du 1^{er} forum d'information, le 4 mai 2022 à Méry-la-Bataille

2.5 Les visites, porte-à-porte et randonnées

En complément des formats classiques, ENERTRAG et Demopolis ont proposé :

- une **randonnée pédagogique** sur la zone d'étude (juin 2022) ;
- une **visite d'un parc éolien existant** de ENERTRAG (juin 2023). Cette visite avait été demandée par les élus de Méry-la-Bataille. Les participants ont pu se renseigner sur l'éolien et se rendre compte par eux-mêmes de la réalité d'un parc éolien ;
- plusieurs **porte-à-portes** pour informer et recueillir les avis des habitants.
 - **Porte-à-porte n°1** : 20 avril 2022 ;
 - **Porte-à-porte n°2** : 19 mai 2022 ;
 - **Porte-à-porte n°3** : 25 octobre 2022 ;
 - **Porte-à-porte n°4** : 7 février 2023 ;
 - **Randonnée pédagogique** : 15 juin 2022.

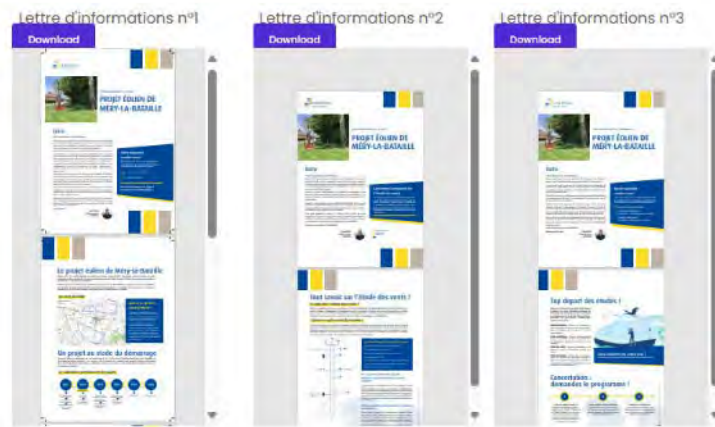


Photographie prise lors de la randonnée pédagogique, 15 juin 2022 à Méry-la-Bataille

3. Les outils d'information

- **Lettres d'information** : 9 lettres diffusées entre 2022 et 2025, en boîte aux lettres et sur le site internet ;
- **Site internet** : une page dédiée au projet a été créée et régulièrement mise à jour, avec documents, cartes, comptes rendus, formulaire de contact etc. Voici le lien : <https://www.enertrag.fr/mery-la-bataille/> ;
- **Supports de réunion** : les supports utilisés lors des ateliers, forums et comités sont disponibles en annexes ;
- **Communiqué de presse** : pour annoncer le dépôt du projet auprès de la préfecture ;
- **Formulaire de contact** : accessible en ligne, permettant aux habitants de poser des questions ou de transmettre des suggestions.

Les lettres d'informations



La zone d'étude

La zone d'étude (en gris) est dans l'intercommunalité (intercommunalité) de Méry-la-Bataille.



Capture d'écran du site internet, 16 avril 2025,
<https://www.enertrag.fr/mery-la-bataille/le-projet/>

4. Conclusion et perspectives

4.1 Résultats et apports de la concertation

La démarche de concertation menée entre 2022 et 2025 s'est déployée en deux temps, avec une cohérence d'ensemble forte et un objectif constant : construire un projet partagé avec les acteurs du territoire.

La première phase, animée par le cabinet Demopolis Concertation, a permis de structurer le dialogue, de poser les bases méthodologiques et de nourrir le projet d'une diversité de regards. Elle a notamment abouti à un diagnostic partagé des enjeux locaux, à des choix concertés sur les principes d'implantation, et à la co-construction du nom du projet, **Les Moulins de Méry**.

La seconde phase, menée directement par ENERTRAG depuis avril 2024, a permis de finaliser le projet.

En synthèse, la concertation a permis de :

- **Ancrer localement le projet** par un dialogue de proximité et l'implication directe des élus et des habitants ;
- **Construire un projet adapté au territoire** : le choix exclusif de la zone sud d'implantation en est un exemple concret, répondant à une attente clairement formulée lors des échanges (cf. comité des élus n°7) ;
- **Adapter les choix techniques** grâce aux retours exprimés : emplacement précis des éoliennes, modélisations, mesures paysagères ou sonores ;
- **Valoriser la transparence** par la mise à disposition de comptes rendus, l'organisation de forums ouverts, et la publication d'une information claire et continue ;
- **Favoriser l'appropriation citoyenne** : un nom choisi collectivement, une implication active dans les ateliers, une information régulière et accessible ;
- **Préparer un projet mieux intégré**, tant sur le plan paysager qu'environnemental et social, avec des perspectives de retombées concrètes pour la commune.

Une reconnaissance nationale de la démarche de concertation

La qualité et l'ambition de la concertation menée autour du projet des Moulins de Méry ont été saluées au niveau national. En 2024, le projet a été lauréat des Trophées de la participation et de la concertation, organisés par Décider ensemble,

association de référence sur les démarches participatives en France.
<https://www.deciderensemble.com/les-prix-2024>

Cette distinction, obtenue conjointement par ENERTRAG et Demopolis Concertation, vient récompenser l'engagement de l'ensemble des acteurs du projet en faveur d'une concertation de qualité, ouverte, transparente et co-construite avec le territoire.

Le projet est ainsi mis en avant comme exemple inspirant de démarche participative dans le champ de la transition énergétique et de l'aménagement territorial :

Lien vers le communiqué de presse : <https://www.demopolis-concertation.fr/nos-prix-de-la-participation/>

Cette reconnaissance renforce les engagements pris pour la suite de la démarche et conforte la volonté d'ENERTRAG de poursuivre un dialogue de qualité tout au long du cycle de vie du projet.



Photographie de Lorette Haffner, Demopolis Concertation, et Paul Pellet, chef de projet chez ENERTRAG, à la cérémonie de remise des prix, 9^{ème} édition Les prix de la Participation 2024.

4.2 Engagements pour la suite du projet

ENERTRAG s'engage à poursuivre cette dynamique dans les années à venir.

Ainsi, la société veillera à :

- **Poursuivre la concertation** lors de l'instruction administrative du projet,
- **Co-construire les mesures d'accompagnement** avec les acteurs locaux, en cohérence avec les besoins identifiés (paysage, biodiversité, sensibilisation...)
- **Maintenir une communication transparente** à toutes les étapes de la vie du projet et du parc avec la commune et les habitants, notamment à travers la diffusion annuelle d'un courrier d'information, les mises à jour du site internet, et la transmission d'informations en mairie ;
- **Organiser une inauguration publique et conviviale** lors de la mise en service du parc, en lien avec les collectivités locales ;
- **Assurer un suivi de terrain durable**, afin que les engagements pris dans le cadre de la concertation soient respectés et évalués dans le temps.

Cette démarche, amorcée dès 2021, continuera ainsi à faire vivre un lien étroit entre le projet et son territoire d'accueil, dans un esprit de dialogue, de respect et de contribution à la transition énergétique locale.

5. Annexes

Annexe n°	Intitulé de l'annexe	Page
Annexe 1	Bilan de concertation Demopolis – Phase 1	17
Annexe 2	Bilan de la concertation – Phase 2	51
Annexe 3	Comité des élus n°1 – Support	61
Annexe 4	Comité des élus n°1 – Compte rendu	94
Annexe 5	Flyer atelier de co-construction	107
Annexe 6	Forum d'information n°1 – Compte rendu	109
Annexe 7	Lettre d'information n°1	136
Annexe 8	Randonnée pédagogique – Compte rendu	140
Annexe 9	Comité des élus n°2 – Support	151
Annexe 10	Comité des élus n°2 – Compte rendu	173
Annexe 11	Lettre d'information n°2	189
Annexe 12	Forum d'information n°2 – Compte rendu	191
Annexe 13	Lettre d'information n°3	213
Annexe 14	Lettre d'information n°4	215
Annexe 15	Comité des élus n°3 – Support	217
Annexe 16	Comité des élus n°3 – Compte rendu	227
Annexe 17	Atelier de co-construction n°1 – Compte rendu	233
Annexe 18	Lettre d'information n°5	253
Annexe 19	Atelier de co-construction n°2 – Compte rendu	255

Annexe n° Intitulé de l'annexe	Page
Annexe 20 Lettre d'information n°6	275
Annexe 21 Flyer visite d'un parc éolien	279
Annexe 23 Comité des élus n°4 – Support	280
Annexe 24 Comité des élus n°4 – Compte rendu	299
Annexe 25 Lettre d'information n°7	315
Annexe 26 Comité des élus n°5 – Support	317
Annexe 27 Comité des élus n°5 – Compte rendu	339
Annexe 28 Lettre d'information n°8	350
Annexe 29 Comité des élus n°6 – Support	351
Annexe 30 Comité des élus n°6 – Compte rendu	372
Annexe 31 Atelier de co-construction n°3 et Compte rendu	384
Annexe 32 Comité de projet n°1 (loi APER) – Support	415
Annexe 33 Comité de projet n°1 (loi APER) – Compte rendu	452
Annexe 34 Comité des élus n°7 – Support	457
Annexe 35 Comité de projet n°2 (loi APER) – Support	472
Annexe 36 Comité de projet n°2 (loi APER) – Compte rendu	488
Annexe 37 Lettre d'information n°9	493
Annexe 38 Forum d'information n°3 – Compte rendu	494

PROJET EOLIEN DES MOULINS DE MÉRY



Bilan de la démarche de concertation

Mars 2024

Document réalisé par

demopolis
concertation

Table des matières

1. Définition et enjeux	2
1.1 La genèse de la démarche de concertation.....	2
1.2 Le calendrier	3
2. Les actions de concertation	4
2.1 Comité des élus n°1.....	5
2.2 Forum d'information n°1.....	7
2.3 Randonnée pédagogique.....	9
2.4 Comité des élus n°2 du 20 juin 2022	11
2.5 Forum d'information n°2 du 29 septembre 2022	13
2.6 Comité des élus n°2 du 15 novembre 2022.....	15
2.7 Atelier de concertation n°1 du 16 novembre 2022.....	16
2.8 Atelier de concertation n°2 du 28 février 2023	18
2.9 Visite d'un parc éolien du 15 juin 2023	20
2.10 Comité des élus n°4 du 20 juin 2023.....	21
2.11 Comité des élus n°5 du 17 octobre 2023	22
2.12 Comité des élus n°6 du 6 février 2024.....	24
2.13 Atelier de co-construction n°3 du 19 février 2024.....	26
3. Les outils d'information	28
3.1 Les lettres d'information	29
3.2 Le porte-à-porte	30
3.3 Le site internet	31
4. Conclusion et les actions à venir	32
5. Annexes	33

1. Définition et enjeux

1.1 La genèse de la démarche de concertation

Depuis 2021, la société ENERTRAG étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Deux zones ont été définies, au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Différentes études ont été lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées.

Enertrag a choisi d'accompagner le développement du projet par une démarche d'information et de concertation auprès de la population. ENERTRAG a débuté le projet éolien en rencontrant les élus de la commune de Méry-la-Bataille lors de conseils municipaux.

C'est au mois de février 2022 qu'Enertrag a fait appel aux équipes concertation de Mazars (aujourd'hui Demopolis Concertation) pour augmenter la démarche de concertation et viser à la co-construction du projet et de ses retombées locales.

Cette démarche augmentée a pris la forme d'événements multiples à destination des habitants et des élus municipaux et de communications régulières, à la fois print et web.

Les objectifs de la démarche durant la phase de développement ont été :

- Informer aux grandes étapes du développement du projet éolien ;
- Consulter les acteurs locaux sur le projet et leur permettre d'y contribuer ;
- Co-construire certains éléments du projet avec la population.

1.2 Le calendrier

Dans le cadre de cette démarche, le calendrier suivant retrace les différentes actions menées :

Les actions menées avant le début de l'accompagnement de Demopolis Concertation :

- 16 février 2021 : Intervention en conseil municipal
- 16 mars 2021 : Intervention en conseil municipal
- Juillet 2021 : Intervention en conseil municipal
- Juillet 2021 : Distribution par les élus d'une lettre rédigée par le conseil municipal

Les actions menées à l'occasion de l'accompagnement par Mazars (à compter de février 2022), puis Demopolis Concertation (à compter de juillet 2022) :

- 15 mars 2022 : Comité des élus n°1
- 20 avril 2022 : Porte-à-porte n°1
- 4 mai 2022 : Forum d'information n°1
- 19 mai 2022 : Porte-à-porte n°2
- 15 juin 2022 : Randonnée pédagogique n°
- 20 juin 2022 : Comité des élus n°2
- 29 septembre 2022 : Forum d'information n°2
- 15 novembre 2022 : Comité des élus n°3
- 16 novembre 2022 : Atelier de concertation n°1
- Décembre 2022 : Diffusion d'une vidéo rétrospective de l'année
- 7 février 2023 : Porte-à-porte n°3
- 28 février 2023 : Atelier de concertation n°2
- 11 avril 2023 : Porte-à-porte n°4
- 15 juin 2023 : Visite d'un parc éolien en fonctionnement
- 20 juin 2023 : Comité des élus n°4
- 17 octobre 2023 : Comité des élus n°5
- 6 février 2024 : Comité des élus n°6
- 19 février 2024 : Atelier de concertation n°3

En parallèle à ces événements et actions de terrain, 8 Lettres d'information et 1 site internet informatif et participatif ont été proposés.

2. Les actions de concertation

Cette partie développe en détail les différents rendez-vous de concertation réalisés et les résultats obtenus.

Plusieurs formats de rencontres ont été proposés dans le cadre du projet éolien des Moulins de Méry :

- **Le Comité des élus :** Ce comité est composé des élus de Méry-la-Bataille. Celui-ci vise à informer les élus des actualités du projet, à en co-construire certains éléments (en itération avec les événements ouverts à tous) et à définir collectivement les composantes de la démarche de concertation et de communication publique.
- **Les forums d'information :** Ces forums sont ouverts à tous et ont pour objectifs d'informer les habitants des actualités du projet et de répondre à toutes leurs questions. Le format est libre : les habitants arrivent quand ils le souhaitent et restent le temps qu'ils veulent, ils peuvent discuter entre eux et avec le porteur de projet sur les sujets qui les intéressent.
- **Les ateliers de co-construction :** Ouverts à tous, ces ateliers visent à informer les riverains de l'avancement du projet, à répondre aux questions locales (recensées notamment en porte-à-porte) et à co-construire certains éléments du projet (études, nom du projet, mesures d'accompagnement).
- **La randonnée pédagogique :** Cet atelier a permis aux habitants de visiter la zone d'étude du projet éolien tout en leur apportant des informations sur l'éolien et les études (et notamment le mât de mesure).
- **La visite d'un parc éolien voisin en fonctionnement :** Cette visite avait été demandée par les élus de Méry-la-Bataille. Les participants ont pu se renseigner sur l'éolien et se rendre compte par eux-mêmes de la réalité d'un parc éolien.

Pour tous les rendez-vous organisés, Demopolis Concertation retranscrivait les échanges entre les participants et Enertrag et les contributions exprimées. Ces éléments étaient ensuite partagés dans les comptes rendus disponibles sur le site internet du projet. Les supports présentés à ces rendez-vous ainsi que leurs comptes rendus sont disponibles en Annexes de ce bilan.

Les actions détaillées ci-dessous débutent avec l'accompagnement de l'équipe concertation Mazars en février 2022, puis l'agence Demopolis Concertation à partir de juillet 2022.

2.1 Comité des élus n°1

Date : Mardi 15 mars 2022, de 19h à 21h

Contexte : Ce premier comité des élus a réuni le conseil municipal de Méry-la-Bataille à la mairie. C'est lors de ce comité que le projet éolien est officiellement passé de la phase des études d'opportunité à celle du développement. Cet avancement a également conduit à une passation entre le responsable prospection et le nouveau chef de projet. Enfin, ce comité a été l'occasion pour Enertrag de présenter l'agence de concertation Mazars.

Le nombre de participants : 10 élus présents

Les objectifs de la réunion :

- Partager les actualités du projet ;
- Présenter le nouveau chef de projet côté Enertrag ;
- Présenter la démarche de concertation menée par Mazars ;
- Co-construire les prochaines actions de la démarche de concertation.



Photo du rendez-vous avec le conseil municipal – Mars 2022

Les résultats :

- Le projet et la démarche de concertation ont été présentés aux élus ;
- Les élus ont pu obtenir toutes les réponses à leurs questions sur le projet ainsi que sur la concertation : éolien, déroulement des études, acceptation locale, modalités d'organisation de la concertation, etc. ;
- Des décisions ont été prises : les élus se sont accordés sur des dates des événements de concertation et ils ont proposé des sujets à traiter en priorité avec les habitants : impacts visuels et sonores, distance aux habitations, impacts sur la santé animale, productivité et rentabilité des éoliennes.

2.2 Forum d'information n°1

Date : Mercredi 4 mai 2022, de 18h à 20h

Contexte : Ce premier forum d'information s'est déroulé dans la salle des fêtes de la commune de Méry-la-Bataille. Ce premier atelier visait à lancer la démarche de concertation sur le territoire, à présenter le chef de projet Enertrag aux habitants, et l'équipe concertation de Mazars.

Le nombre de participants : Environ 30 personnes, dont quelques élus de la commune

Les objectifs de la réunion :

- Présenter les premiers contours du projet éolien à l'étude ;
- Informer les habitants sur les énergies renouvelables et l'éolien plus spécifiquement ;
- Échanger autour des étapes de développement d'un projet éolien ;
- Répondre aux questions des habitants recueillies lors du porte-à-porte du 20 avril 2022.



Photo du forum d'information 1 – Mai 2022

Les résultats :

- Les supports de ce forum étaient variés et présentaient les informations suivantes au public :
 - L'entreprise Enertrag,
 - Le projet éolien des Moulins de Méry,
 - L'éolien,
 - La démarche d'information et de concertation.

De nombreuses questions ont été posées sur ces thématiques. Le compte rendu retranscrivant l'ensemble des échanges a été mis à disposition des habitants sur le site internet du projet.

- Ce forum a également été l'opportunité d'inscrire la démarche de concertation dans le temps long en proposant de prochains rendez-vous de concertation.

2.3 Randonnée pédagogique

Date : Mercredi 15 juin, de 18h30 à 20h30

Contexte : Cette randonnée pédagogique s'est déroulée au Sud du village de Méry-la-Bataille. Il s'agissait de la dernière rencontre sur le territoire avant la pause estivale. Comme précédemment, l'invitation avait été transmise via la distribution d'une lettre d'information et la réalisation d'un porte-à-porte.

Le nombre de participants : 10 personnes

Les objectifs de la réunion :

- Faire découvrir la zone d'étude au Sud de la commune ;
- Présenter les différentes études qui seront réalisées ;
- Expliquer le rôle du mât de mesure et localiser son emplacement.



Photo de la randonnée pédagogique – Juin 2022

Les résultats :

- Enertrag a expliqué les éléments principaux du projet éolien des Moulins de Méry et les différentes études qui étaient menées par des bureaux d'études indépendants. Les participants ont posé des questions sur ces études, qui sont récapitulées dans le compte rendu de l'événement.
- Les participants avaient également de nombreuses questions sur la zone d'étude : sa superficie, le choix de cet emplacement, le nombre d'éoliennes possible d'y installer...
- In fine, les participants ont pu découvrir in situ la zone Sud étudiée par Enertrag et se projeter sur l'arrivée du mât de mesure et le lancement des études.

2.4 Comité des élus n°2 du 20 juin 2022

Date : Lundi 20 juin 2022, de 19h30 à 21h

Contexte : Le deuxième comité des élus a été organisé à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille

Le nombre de participants : 10 personnes étaient présentes.

Les objectifs de la réunion :

- Partager les actualités du projet ;
- Donner de la visibilité sur les prochaines échéances du projet et notamment sur le lancement des études ;
- Partager un premier bilan des actions de concertation menées depuis mars 2022 ;
- Co-construire la suite de la démarche de concertation.



Photo du comité des élus n°2 – Juin 2022

Les résultats :

- Enertrag a fait part aux élus de l'avancement du projet, et notamment de l'installation du mât de mesure.
- Une partie importante de cet atelier était consacrée à la démarche de concertation et d'information. Les élus sont revenus sur les premiers mois de cette démarche et ont exprimé leur avis sur les événements organisés et la communication effectuée. Des points positifs ont été formulés, ainsi que des axes d'amélioration.
- Enfin, les élus ont proposé des idées pour ajuster la démarche au territoire et mieux répondre aux besoins des habitants. Cette séquence de travail fut très enrichissante et a permis de recalibrer la démarche pour l'automne 2022 notamment.

2.5 Forum d'information n°2 du 29 septembre 2022

Date : Jeudi 29 septembre, de 17h à 20h

Contexte : Le 2^{ème} forum d'information marquait le retour de la concertation après la pause estivale. Pendant l'été, l'entreprise Enertrag a installé le mât de mesure sur la zone d'étude Sud. Ce forum d'information était l'occasion d'expliquer aux habitants l'utilité de ce mât.

Le nombre de participants : 7 personnes étaient présentes, dont des élus de Méry-la-Bataille.

Les objectifs de la réunion :

- Présenter l'état d'avancement du projet éolien ;
- Présenter les études qui seront réalisées, avec un focus sur les études de vent ;
- Débuter la consultation en vue de nommer le projet.



Photo du forum d'information n°2 – Septembre 2022

Les résultats :

- Les habitants qui n'avaient pas participé aux précédents événements de concertation ont pu questionner le développeur sur l'éolien et plus spécifiquement sur le projet envisagé.
- Une experte en étude des vents a accompagné l'équipe d'ENERTRAG pour présenter le mât de mesure et les outils situés sur le mât (girouette, anémomètre). Les participants ont pu questionner l'experte sur le mât de mesure et ses usages.
- Ce forum fut l'occasion de démarrer la consultation autour du nom du projet. Lors de ce forum, les participants ont proposé quelques idées de noms pour le projet éolien.

2.6 Comité des élus n°2 du 15 novembre 2022

Contexte : Mardi 15 novembre 2022 s'est tenu le 2^{ème} comité des élus en présence de Demopolis Concertation (anciennement Mazars). Ce comité a été l'occasion de présenter les actualités du projet éolien des Moulins de Méry et de poursuivre la réflexion autour de la démarche de concertation et de communication.

Le nombre de participants : 12 élus personnes étaient présents.

Les objectifs de la réunion :

- Partager les actualités du projet, notamment en termes d'études et de calendrier ;
- Partager un bilan des actions de concertation menées depuis mars 2022 et co-construire la suite de la démarche de concertation ;
- Rediscuter des retombées territoriales.

Les résultats :

- Cet atelier a permis à ENERTRAG de présenter aux élus l'avancement des études, et notamment le choix des bureaux d'étude sélectionnés.
- Côté concertation, ce comité avec les élus a été l'occasion d'ajuster collectivement les rythmes et contenus de la démarche.
- Enfin, ENERTRAG est revenu sur les retombées financières pour la commune lors de ce comité.

2.7 Atelier de concertation n°1 du 16 novembre 2022

Contexte : Mercredi 16 novembre 2022 s'est tenu le 1^{er} atelier de concertation. Cet atelier avait pour objectif d'amener les participants à travailler sur le projet, et plus particulièrement sur les études paysagères et acoustiques.

Le nombre de participants : 5 personnes étaient présentes, dont des élus de Méry-la-Bataille.

Les objectifs de la réunion :

- Présenter l'avancement du projet éolien, et notamment les études en cours et à venir ;
- Co-construire les premiers éléments techniques de l'étude acoustique et de l'étude paysagère.



Photo de l'atelier de concertation n°1 – Novembre 2022

Les résultats :

- ENERTRAG a présenté l'avancement du projet éolien, et surtout l'avancement des études. Les participants ont pu poser leurs questions, et les réponses ont été notées dans le compte rendu du projet.
- A l'occasion d'un moment de co-construction, des cartes et gommettes ont été mises à disposition des participants en vue de proposer des points de vue de photomontages et des points d'écoute pour les micros, afin de contribuer aux études paysagère et acoustique. A la fin de l'atelier, 12 points de pose de sonomètres et 20 points de prise de photo en vue de la conception de photomontages ont été proposés par les participants.

2.8 Atelier de concertation n°2 du 28 février 2023

Contexte : Mardi 28 février 2023 s'est tenu à la salle des fêtes du Méry-la-Bataille. Cet atelier visait tout d'abord à initier la réflexion autour de projets locaux connexes au projet éolien (mesures d'accompagnement) et à clôturer la consultation dédiée au nom du projet éolien.

Le nombre de participants : 10 habitants et élus de Méry-la-Bataille

Les objectifs de la réunion :

- Informer sur l'avancement des études et les prochaines étapes du projet ;
- Co-construire les premières bases des projets locaux avec les habitants ;
- Baptiser le projet éolien.



Photo de l'atelier de concertation n°2 – Février 2022

Les résultats :

- ENERTRAG a présenté les premiers résultats de l'étude des vents. Les participants ont posé des questions sur les études et sur l'éolien en général.
- Lors de l'introduction à la co-construction des projets locaux, ENERTRAG a présenté les différentes retombées possibles du projet éolien pour la commune, et notamment les mesures d'accompagnement. Dans une seconde partie, les participants ont partagé leurs premières idées de projets locaux.
- Enfin, un nom a été donné au projet. Les participants ont voté pour le nom suivant, à partir des propositions précédemment formulées : « Les Moulins de Méry ».

2.9 Visite d'un parc éolien du 15 juin 2023

Contexte : Jeudi 15 juin 2023, une visite de parc éolien a été organisée de 11h à 15h30 (incluant le trajet aller et retour), afin de répondre aux souhaits des élus et habitants de mieux comprendre le fonctionnement d'un parc.

Le nombre de participants : Une dizaine d'habitants et élus de Méry-la-Bataille

Les objectifs de la visite :

- Découvrir l'histoire et les caractéristiques du projet / du parc éolien ;
- Visiter un poste de distribution et une éolienne ;
- Echanger avec les équipes en charge de l'exploitation et de la maintenance du parc.



2.10 Comité des élus n°4 du 20 juin 2023

Contexte : Mardi 20 juin 2023 s'est tenue la 4^{ème} occurrence du Comité des élus. A la fin d'un nouveau semestre de concertation et à la veille de la pause estivale, ce rendez-vous permettait de faire le point avec les élus en prévision de la rentrée à l'automne 2023, aussi bien en termes de concertation qu'en matière d'avancées techniques du projet.

Le nombre de participants : 7 élus de Méry-la-Bataille

Les objectifs de la réunion :

- Discuter de la démarche de concertation passée et à venir ;
- Partager les avancements sur le projet éolien ;
- Présenter le projet solaire photovoltaïque envisagé au sud-est de la commune sur des parcelles privées.

Les résultats :

- Dans un premier temps, la discussion a porté sur la démarche de concertation et d'information. Via les retours des élus, le planning des actions de la rentrée a été co-construit en distinguant les outils dédiés aux élus et ceux ouverts à toute la population.
- Dans un deuxième temps, de premiers résultats d'études (écologique, acoustique et de vent) ont été partagés par Enertrag et ont fait l'objet d'échanges de compréhension et approfondissement avec les élus. Un large focus sur les chemins a notamment été ménagé dans cet échange.
- Enfin, Enertrag a présenté un projet photovoltaïque envisagé au Sud-Est de la commune puis a répondu aux questions des élus le concernant.

2.11 Comité des élus n°5 du 17 octobre 2023

Contexte : A l'issue de la pause estivale, la démarche a repris le mardi 17 octobre 2023 à l'occasion du 5^{ème} Comité des élus. Celui-ci s'est tenu en Mairie de Méry-la-Bataille, de 18h à 20h, et a visé à poursuivre les informations et réflexions autour du projet et de la démarche.

Le nombre de participants : 10 élus de Méry-la-Bataille

Les objectifs de la réunion :

- Partager les avancées du projet éolien ;
- Echanger autour de la convention chemins ;
- Présenter les adaptations du projet suite à la mise en place de la loi d'accélération des énergies renouvelables ;
- Co-construire la suite de la démarche.



Les résultats :

- Dans un premier temps, Enertrag a présenté les études en cours menées sur le projet et une session de questions-réponses s'est tenue avec les élus.
- Suite à cette présentation, les échanges ont ensuite porté sur la convention chemins, afin de rappeler le mode opératoire et se doter d'un calendrier en vue de sa signature.
- Dans un troisième temps et en lien avec l'actualité nationale, une présentation a été réalisée par Enertrag et Demopolis Concertation autour de la loi d'accélération des énergies renouvelables. Un focus plus particulier a été dédié aux zones d'accélération ainsi qu'aux comités de projet. Des échanges de compréhension et approfondissement se sont tenus à leur égard.
- Pour finir, les prochaines étapes de la démarche de concertation ont été travaillées avec les élus (prochain Comité des élus, prochain atelier de co-construction dédié à l'emplacement des éoliennes). Des précisions sur les attendus des élus pour les prochaines étapes ont été formulées, notamment au regard des contenus des événements à venir.

2.12 Comité des élus n°6 du 6 février 2024

Contexte : Comme convenu précédemment, un 6^{ème} Comité des élus s'est tenu en mairie de Méry-la-Bataille le mardi 6 février 2024, de 18h à 20h, afin de poursuivre les réflexions sur les avancées du projet, les zones d'accélération et notamment co-construire de premières propositions d'implantations des éoliennes.

Le nombre de participants : 11 élus de Méry-la-Bataille

Les objectifs de la réunion :

- Partager les avancées du projet éolien ;
- Echanger sur les zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- Co-construire des propositions pour l'implantation des éoliennes.



Les résultats :

- Dans un premier temps, Enertrag a présenté les études en cours menées sur le projet et une session de questions-réponses s'est tenue avec les élus. Les échanges ont notamment porté sur les études écologique et paysagère, en lien avec la présence proche de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois.
- Suite à une première présentation du sujet à l'automne 2023, la réflexion s'est poursuivie autour des zones d'accélération.
- Dans un troisième temps, des cartes et calques des contraintes ont été mis à disposition des élus afin d'amorcer un échange sur la future trame d'implantation des éoliennes. In fine, 3 alternatives d'implantations ont été proposées par les élus (2 sur la zone Sud, 1 sur la zone Nord – toutes proposant 5 éoliennes).

2.13 Atelier de co-construction n°3 du 19 février 2024

Contexte : A la suite du 6^{ème} Comité des élus ayant permis de préparer cette rencontre (notamment concernant la réflexion sur l'implantation des éoliennes), l'atelier de co-construction n°3 s'est tenu le lundi 19 février 2024, de 18h30 à 20h, en la salle des fêtes de Méry-la-Bataille.

Le nombre de participants : 14 habitants et élus de Méry-la-Bataille

Les objectifs de la réunion :

- Informer sur l'avancement des études et les prochaines étapes du projet ;
- Présenter des propositions pour l'implantation des éoliennes.



Les résultats :

- La réunion a débuté par une présentation des études en cours menées sur le projet ainsi qu'un rappel du calendrier de l'avancement du projet éolien des Moulins de Méry. Une séquence de questions-réponses sur le projet a été proposée à son issue.
- La deuxième partie de la rencontre a été dédiée à l'implantation des éoliennes : présentation des premiers travaux des élus, présentation de propositions techniques d'Enertrag (sur la base des propositions des élus et au regard des avancées des études), puis consultation des habitants sur ces variantes.

3. Les outils d'information

En parallèle des actions mises en place dans cette démarche de concertation volontaire, un certain nombre d'outils ont été développés pour permettre une large information de la population :

- **Les lettres d'information** : pour partager les actualités du projet et de la démarche de concertation, répondre aux questions recensées lors des séances de porte-à-porte, diffuser les résultats des événements de concertation, mais aussi convier les riverains à participer aux futurs événements.
- **Le porte-à-porte** : pour informer, recueillir les questions, avis et les propositions des habitants, inviter en amont des rencontres... il s'agissait également d'un moyen privilégié pour rencontrer les habitants qui ne peuvent pas se rendre aux événements, leur partager une information actualisée et répondre à leurs questions.
- **Le site internet** : pour compiler à un seul endroit l'ensemble des informations relatives au projet et à sa démarche de concertation. Cette plateforme était également l'occasion pour les riverains de pouvoir s'inscrire aux événements et de télécharger les documents de la concertation (lettres d'information, comptes rendus et supports des rencontres, etc.).

3.1 Les lettres d'information

Afin de convier la population aux événements et assurer une information transparente et pédagogique, plusieurs lettres d'information ont été distribuées à l'ensemble des habitants de Méry-la-Bataille.

Mises en boîtes aux lettres, disponibles en Mairies ainsi que sur le site internet du projet, celles-ci ont pris la forme d'un document de deux à quatre pages, avec différents types de contenus. Par exemple : édito du développeur sur l'actualité du projet, invitation aux événements, réponse aux questions locales, etc.

- La **lettre d'information n°1** a été distribuée en mai 2022. Cette lettre d'information présentait les premières informations sur le projet (zone d'étude du projet, calendrier prévisionnel, démarche de concertation). De plus, elle présentait le site internet informatif et participatif du projet. Elle invitait aux prochains événements de concertation. Elle revenait aussi sur le premier forum d'information.
- La **lettre d'information n°2** a été distribuée en juin 2022. L'installation du mât de mesure étant prévue pour l'été 2022, cette lettre informait les habitants de l'installation, expliquait l'intérêt du mât de mesure et répondait à quelques questions des habitants et des élus sur ce sujet.
- La **lettre d'information n°3** a été distribuée en septembre 2022. Cette lettre informait les habitants du commencement des études écologique, acoustique, paysagère et des vents. Elle invitait également au forum d'information de septembre.
- La **lettre d'information n°4** a été distribuée en octobre 2022. Cette lettre revenait sur le forum d'information de septembre, et notamment sur les premières propositions qui ont été apportées pour renommer le projet éolien des Moulins de Méry. Plusieurs propositions étaient faites aux habitants pour proposer des noms de projet : lors d'un prochain rendez-vous ou sur le site internet du projet. Enfin, cette lettre invitait également au premier atelier de concertation des études, prévu en novembre 2022.
- La **lettre d'information n°5** a été distribuée en janvier 2023. Par-delà les vœux d'Enertrag au territoire et un partage des actualités du projet, cette lettre valait rétrospective de la première année de concertation réalisée en 2022.
- La **lettre d'information n°6** a été distribuée en avril 2023. Cette lettre fut la première à se nommer : Les Moulins de Méry. Cette lettre permettait de présenter les premiers résultats de l'étude des vents et un calendrier précis de l'avancement du projet, et proposait un encart pédagogique dédié aux enfants de Méry-la-Bataille.
- La **lettre d'information n°7** a été distribuée en octobre 2023. Elle apportait un large focus sur les avancées des études techniques et annonçait aux habitants une reprise de la démarche de concertation grand public début 2024.
- La **lettre d'information n°8** a été distribuée en février 2024. Elle permettait de présenter les vœux d'Enertrag au territoire, de partager les actualités des études et de convier les habitants à l'atelier de co-construction n°3 de fin février 2024.

3.2 Le porte-à-porte

L'équipe concertation s'est régulièrement rendue sur la commune de Méry-la-Bataille lors de sessions de porte-à-porte informatifs et/ou mobilisateurs.

L'objectif des sessions de porte-à-porte était de rencontrer les habitants ne participant pas ou peu à la concertation pour les informer, recueillir leurs questions et attentes, répondre à certaines questions et les convier aux événements de concertation.

- 20 avril 2022 : 46 personnes rencontrées ;
- 19 mai 2022 : 35 personnes rencontrées ;
- 25 octobre 2022 : 35 personnes rencontrées ;
- 7 et 8 février 2023 : 64 personnes rencontrées ;



3.3 Le site internet

Le site internet du projet éolien des Moulins de Méry est accessible à tous.

Le lien du site est : enertrag.fr/mery-la-bataille

Le site a été mis en ligne en mai 2022 et a offert à chacun l'accès aux fonctionnalités suivantes :

- Retrouver toutes les informations sur le projet et sur la démarche de consultation et d'information,
- Télécharger l'ensemble des documents en lien avec le projet et la démarche de consultation (lettres d'information, supports et comptes rendus, etc.),
- Partager des avis, suggestions, remarques (via un espace collaboratif),
- Contacter l'équipe concertation de Mazars puis de Demopolis Concertation et l'équipe de développement d'ENERTRAG.

Cette plateforme a été mise à jour régulièrement afin de permettre à chacun de suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation en temps réel.



4. Conclusion et les actions à venir

La démarche de concertation et de communication publique menée par ENERTRAG via Mazars puis Demopolis Concertation a permis de répondre aux attentes locales à chaque étape du développement et de faire du projet éolien des Moulins de Méry un véritable projet de territoire :

- Une démarche régulièrement enrichie, dans son rythme et ses contenus, par les élus municipaux de Méry-la-Bataille ;
- Des temps individualisés et collectifs réguliers pour répondre aux questions à chaque étape du projet ;
- Des visites immersives, sur la zone d'étude ainsi qu'au cœur d'un parc, pour mieux appréhender le projet et l'éolien en général ;
- Un nom de projet co-construit par les élus et les habitants ;
- Des études acoustique et paysagère enrichies par les élus et les habitants (points de pose des sonomètres, points de vue des photomontages) ;
- Des mesures d'accompagnement et projets connexes travaillés collectivement ;
- Une trame d'implantation co-construite avec les élus et les habitants ;
- Une dizaine d'élus présents à chaque rendez-vous les concernant ;
- Une cinquantaine de personnes rencontrées à chaque session de porte-à-porte ;
- 100% des riverains ont enfin eu accès à une information régulière et pédagogique, valorisant les avancées du projet et retraçant la démarche, au travers de 8 Lettres d'information (distribuées en boîtes aux lettres, mises à disposition en Mairies) et d'un site internet informatif et participatif régulièrement mis à jour.

A noter que la qualité de la démarche de concertation et de communication publique mise en œuvre par Enertrag et Demopolis Concertation a été remarquée et sanctionnée par 2 étoiles à l'occasion des Trophées de la Participation 2024 (Décider Ensemble).

5. Annexes

En annexe de ce document, vous trouverez :

- Les lettres d'information,
- Les comptes rendus des Comités des élus,
- Les comptes rendus des forums d'information et des ateliers de co-construction.

Bilan de la démarche de concertation Deuxième partie

Projet éolien des Moulins de Méry



Commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise
Avril 2024 à avril 2025

Document réalisé par ENERTRAG en avril 2025

1. Table des matières

2. Introduction et objectifs de la démarche.....	2
2.1 Une démarche engagée depuis 2021	2
2.2 Objectifs de la deuxième phase de concertation menée par ENERTRAG	3
3. Le calendrier de la démarche (Avril 2024 à Avril 2025).....	4
4. Les actions mises en place	4
4.1 Comité de projet n°1 – 9 mai 2024	5
4.2 Comité des élus n°7 – 26 juin 2024.....	5
4.3 Comité de projet n°2 – 7 novembre 2024.....	6
4.4 Lettre d’information n°9 – janvier 2025.....	6
4.5 Forum d’information n°3 – 6 février 2025.....	6
4.6 Nouveau lien site internet et actualisation.....	8
5. Conclusion et perspectives	9

2. Introduction et objectifs de la démarche

2.1 Une démarche engagée depuis 2021

Depuis 2021, la société ENERTRAG étudie l'opportunité de développer un projet éolien sur le territoire de Méry-la-Bataille, dans le département de l'Oise (région Hauts-de-France). Deux zones d'étude ont rapidement été identifiées comme compatibles avec une implantation d'éoliennes : l'une au nord, l'autre au sud de la commune.

Dès les premières étapes du développement, ENERTRAG a fait le choix d'engager une **démarche volontaire de concertation**, dans l'objectif de construire un projet en dialogue avec les habitants, les élus et l'ensemble des parties prenantes locales. Afin de garantir la qualité, la neutralité et l'efficacité de ce processus, ENERTRAG a été accompagnée de février 2022 à mars 2024 par le cabinet indépendant **Demopolis Concertation**, spécialisé dans le dialogue territorial et la participation citoyenne.

Cette première phase de concertation, riche en échanges, a permis :

- d'associer largement les élus et les habitants à la définition des grands axes du projet,
- de tester et comparer différentes hypothèses d'implantation,
- d'identifier les enjeux environnementaux,
- de choisir collectivement le nom du projet : **Les Moulins de Méry**.

Le bilan rédigé par Demopolis en mars 2024 (cf. Annexe 1) souligne la qualité du dialogue instauré, la pertinence des formats proposés, ainsi que l'importance de **maintenir une dynamique de transparence et d'écoute active jusqu'au dépôt du projet**. Il formule également des **recommandations concrètes** pour la suite, notamment :

- poursuivre l'information régulière auprès des habitants,
- finaliser l'implantation en lien avec les élus,
- intégrer les remarques exprimées sur les paysages et les usages agricoles,
- anticiper les mesures d'accompagnement et leur co-construction.

À l'issue de cette première étape, la mission du cabinet Demopolis a pris fin. ENERTRAG a choisi de **poursuivre la démarche de concertation en interne**,

dans un esprit de continuité, en veillant à préserver les engagements pris et à approfondir les échanges.

La **présente seconde phase**, conduite d'avril 2024 à avril 2025, détaille les actions mises en œuvre directement par ENERTRAG, notamment dans le cadre de la mise en conformité avec la **loi APER** du 10 mars 2023, qui introduit de nouvelles obligations de concertation pour les projets d'énergie renouvelable. Cette phase a permis de **valider collectivement l'implantation finale du projet**, d'informer l'ensemble des communes du périmètre, et de **présenter le projet abouti aux habitants** de Méry-la-Bataille.

2.2 Objectifs de la deuxième phase de concertation menée par ENERTRAG

Dans la continuité des recommandations formulées par Demopolis Concertation à l'issue de la première phase, la seconde phase de concertation – conduite directement par ENERTRAG d'avril 2024 à avril 2025 – visait à approfondir les échanges, finaliser les choix techniques et garantir une information claire et accessible jusqu'au dépôt du projet en préfecture.

Cette phase a également permis de se conformer aux nouvelles obligations introduites par la **loi APER du 10 mars 2023**, notamment l'organisation de comités de projet élargis aux communes voisines.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- **Maintenir une communication transparente et régulière** auprès des habitants et des élus, en lien avec les engagements pris lors de la première phase ;
- **Finaliser l'implantation du projet** en s'appuyant sur les retours des élus locaux et des participants à la concertation ;
- **Co-construire les décisions techniques clés**, en particulier la localisation des éoliennes et les mesures d'accompagnement prévues ;
- **Informer l'ensemble des communes du périmètre réglementaire**, conformément aux attendus de la loi APER ;
- **Préparer le dépôt du dossier en préfecture** dans un esprit de dialogue continu avec le territoire.

3. Le calendrier de la démarche (Avril 2024 à Avril 2025)

Date	Type d'action	Description
9 mai 2024	Comité de projet (loi APER) n°1	Présentation du projet aux élus dans un rayon de 6 km.
26 juin 2024	Comité des élus n°7	Décision sur l'implantation finale avec les élus de Méry-la-Bataille.
7 novembre 2024	Comité de projet (loi APER) n°2	Présentation de l'implantation retenue aux communes voisines.
Janvier 2025	Lettre d'information n°9	Invitation des habitants au forum du 6 février.
6 février 2025	Forum d'information n°3	Présentation publique du projet final et des échéances.

4. Les actions mises en place

Voici la liste des actions de concertation réalisées :

- **Le Comité des élus** : format de travail restreint avec les élus de Méry-la-Bataille, destiné à assurer un suivi régulier de l'avancement du projet et à co-construire certaines décisions clés, notamment l'implantation finale.
- **Le Comité de projet (loi APER)** : dispositif réglementaire introduit par la loi APER du 10 mars 2023, réunissant les représentants des communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet pour partager les grandes étapes, recueillir les remarques et renforcer l'information intercommunale.
- **Les forums d'information** : rencontres publiques ouvertes à tous, permettant de présenter les avancées du projet, d'expliquer les choix techniques et de répondre aux interrogations des habitants de manière libre et accessible.
- **Les lettres d'information** : outil de communication utilisé tout au long de la démarche, les lettres ont continué à être diffusées en format papier et numérique. Elles ont permis d'informer les habitants des étapes clés, des événements à venir, et d'assurer une transparence sur les décisions prises.

- **Le site internet du projet** : après la fin de l'accompagnement par Demopolis, un nouveau site internet a été mis en ligne. Celui-ci a pris le relais de l'ancienne plateforme pour centraliser l'ensemble des documents : comptes rendus, supports de réunion, lettres d'information, formulaire de contact. Le nouveau lien a été relayé dans toutes les lettres d'information et mentionné lors des événements publics. Le lien : <https://www.enertrag.fr/mery-la-bataille/le-projet/>

4.1 Comité de projet n°1 – 9 mai 2024

Contexte : Premier comité de projet organisé dans le cadre de la loi APER

Participants : Environ 10 élus présents sur les 42 communes concernées dans une rayon de 6 km.

Objectifs :

- Présenter le projet, ses enjeux, et ses impacts potentiels.
- Recueillir les retours sur l'intégration du projet dans le territoire.

Résultats :

- Un débat riche sur les options d'implantation.
- Demande exprimée de limiter l'effet d'encerclement.
- Intérêt marqué pour une implantation exclusivement au sud.

4.2 Comité des élus n°7 – 26 juin 2024

Contexte : Réunion spécifique avec les élus de Méry-la-Bataille pour statuer sur l'implantation.

Participants : Conseil municipal et équipe projet d'Enertrag.

Objectifs :

- Présenter les deux scénarios d'implantation (Nord + Sud vs. Sud seul).
- Co-construire une décision sur la base des retours exprimés.

Résultats :

- Choix collectif en faveur de l'implantation au **Sud uniquement**.
- Volonté de réduire l'impact paysager perçu et l'emprise visuelle globale.
- Cette option est devenue celle du **projet final déposé**.

4.3 Comité de projet n°2 – 7 novembre 2024

Contexte : Deuxième comité de projet (non exigé par le décret) avec les mêmes communes invitées.

Participants : Environ 10 élus des communes voisines.

Objectifs :

- Présenter l'implantation finale retenue,
- Répondre aux remarques issues du premier comité.

Résultats :

- Confirmation de la cohérence du projet avec les attentes locales,
- Aucun retour bloquant exprimé par les participants.

4.4 Lettre d'information n°9 – janvier 2025

Contexte : Distribution d'un flyer A4 distribué dans toutes les boîtes aux lettres de Méry-la-Bataille.

Objectifs :

- Informer de la finalisation du projet,
- Inviter les habitants au **forum du 6 février 2025**.

Résultats :

- Invitation large et accessible,
- Retour d'intérêt exprimé par certains habitants en mairie et via le site internet.

4.5 Forum d'information n°3 – 6 février 2025

Contexte : Organisation d'un forum libre accès en salle des fêtes de Méry-la-Bataille.

Participants : quelques habitants, une grande partie des élus et une équipe d'Enertrag.

Objectifs : Présentation publique de l'implantation finale, du calendrier de dépôt, et des réponses aux questions ;

Résultats :

- Présentation complète des emplacements, du modèle d'éoliennes et des mesures prévues.
- Questions posées sur les aspects sonores, visuels et calendrier.
- CR mis en ligne sur le site internet.



Photographie du forum d'information 3, le 6 février 2025, Méry-la-Bataille

4.6 Nouveau lien site internet et actualisation

Pendant cette période, un nouveau site internet a été refait en conservant la même URL (à confirmer) suite à l'arrêt de l'accompagnement avec demopolis qui était sur leur plateforme. L'ensemble des documents et textes ont été transférés.

Site internet du projet : <https://www.enertrag.fr/mery-la-bataille/>

Un nouvel URL a été mis en ligne courant 2024, régulièrement mis à jour avec :

- Les lettres d'information ;
- Les supports de réunions ;
- Les comptes rendus complets ;
- Un formulaire de contact.



Capture d'écran du site de la page « la concertation » qui regroupe tous les documents de la concertation

5. Conclusion et perspectives

L'année écoulée a permis de **clôre une démarche de concertation continue initiée en 2022**. Elle a abouti à :

- Une **implantation co-construite** avec les élus,
- Une **consultation intercommunale étendue**,
- Une **présentation finale claire** à l'ensemble des habitants.

ENERTRAG poursuivra cette dynamique en :

- Informant les collectivités et les habitants à chaque phase clé,
- Co-construisant les **mesures d'accompagnement** à venir,
- Organisant une **inauguration publique** (comme pour le parc de Luce II dans la Somme),
- Transmettant un **courrier annuel** à la commune sur le suivi du parc.

Projet éolien de Méry-la-Bataille

Rendez-vous élus N°1



ENERTRAG

Une énergie d'avance

www.enertrag.com

Le 15/03/2022

61



UN MOT RAPIDE POUR SE PRÉSENTER

Les équipes d'Enertrag et de Mazars



mazars



Paul Pellet
Chef de projet éolien



Paul Ricossé
Chargé de concertation



Marion Le Floch
Cheffe de projet
concertation et
communication
publique



POURQUOI SOMMES-NOUS RASSEMBLÉS AUJOURD'HUI ?

Un moment charnière dans la vie du projet !

- Foncier sécurisé
- 2 Ouverture des études de développement
- 3 Lancement de la concertation et de la communication publique

Le fil rouge de notre rendez-vous



Une énergie d'avance

19h40

Vous informer sur le projet et ses avancées



20h15

Vous présenter la démarche de concertation



20h

Répondre à vos questions sur le projet



20h30

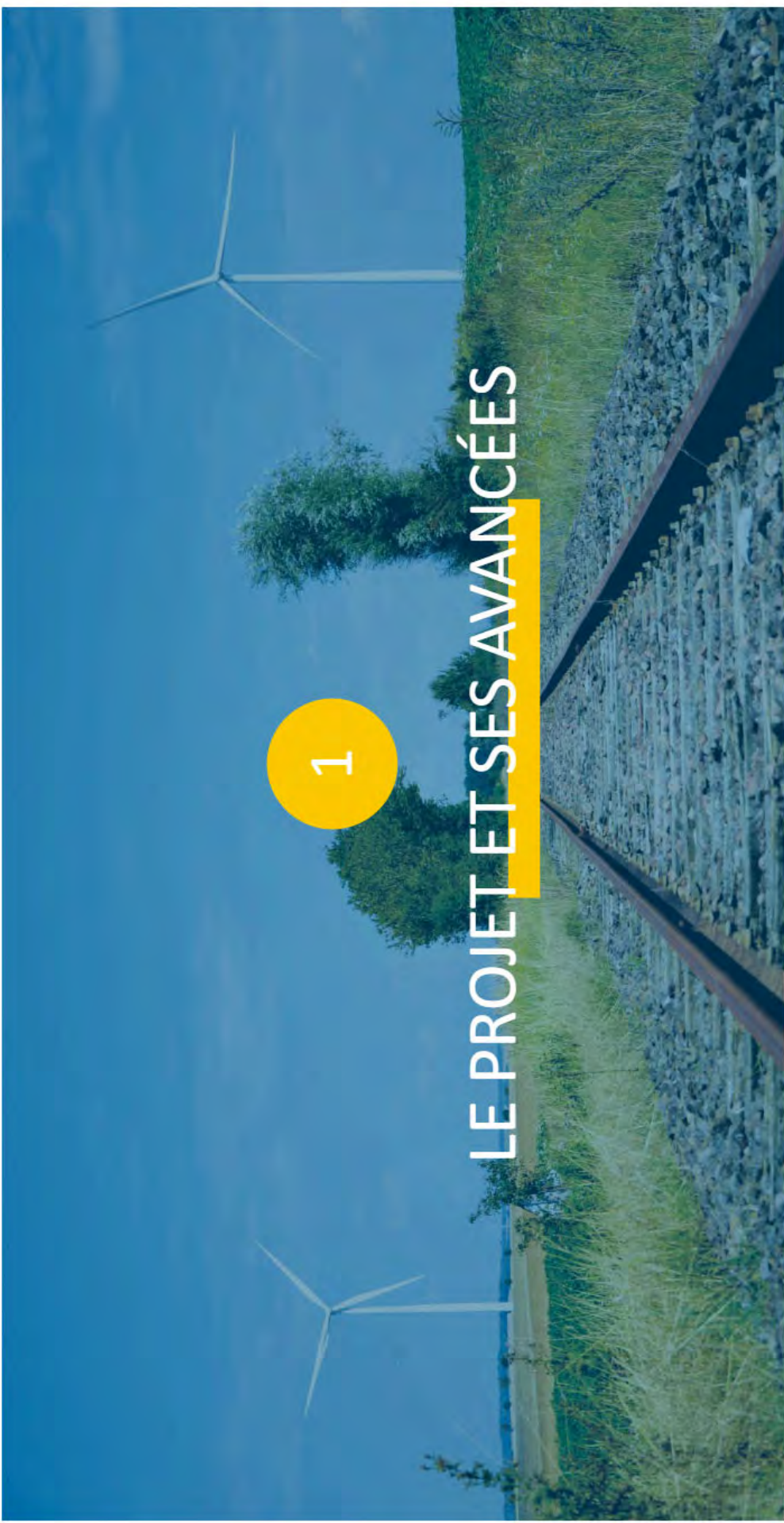
Co-construire ensemble une démarche qui réponde aux attentes locales



21h20

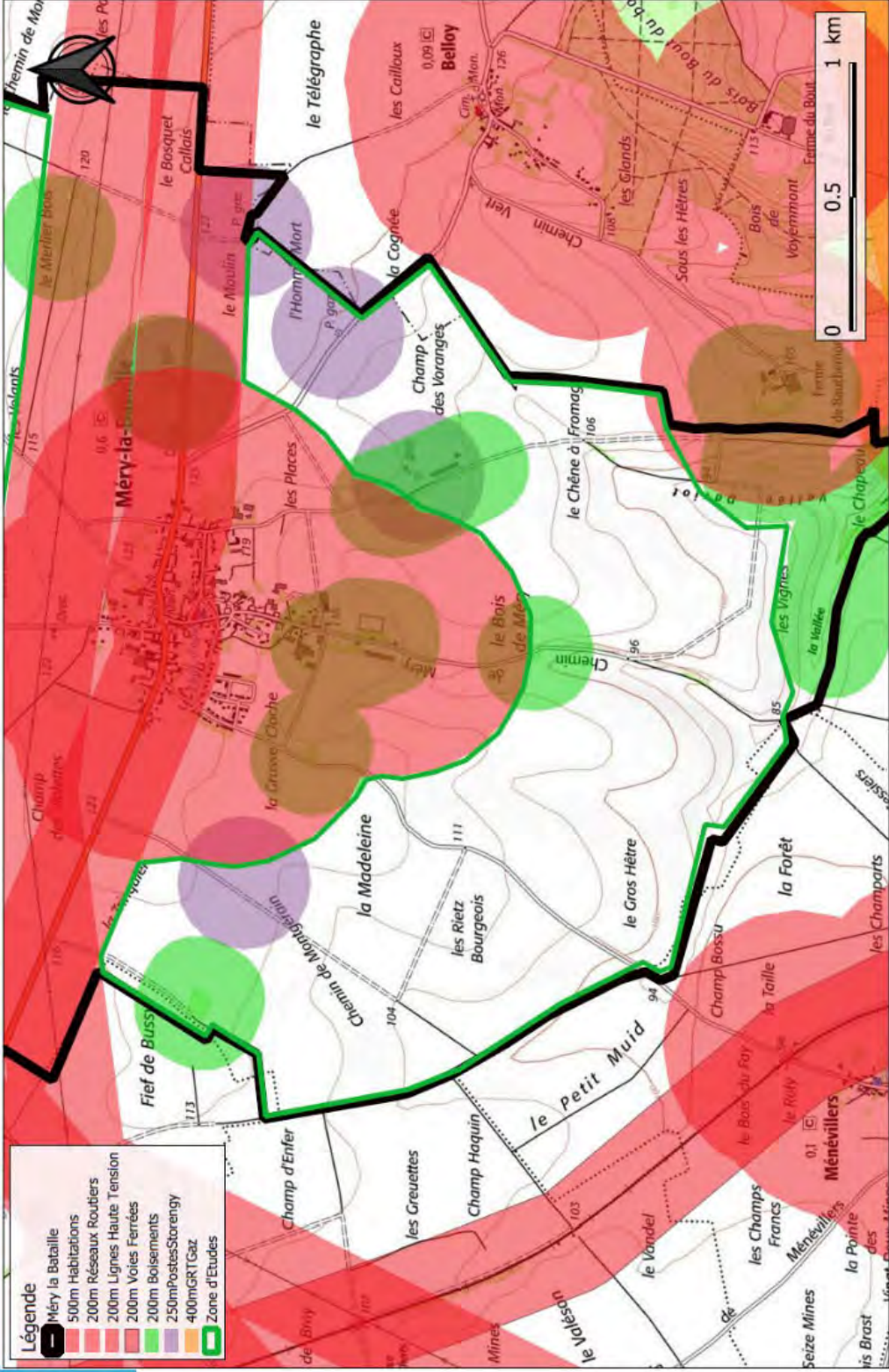
Synthèse des décisions et conclusion de nos échanges





LE PROJET ET SES AVANCÉES

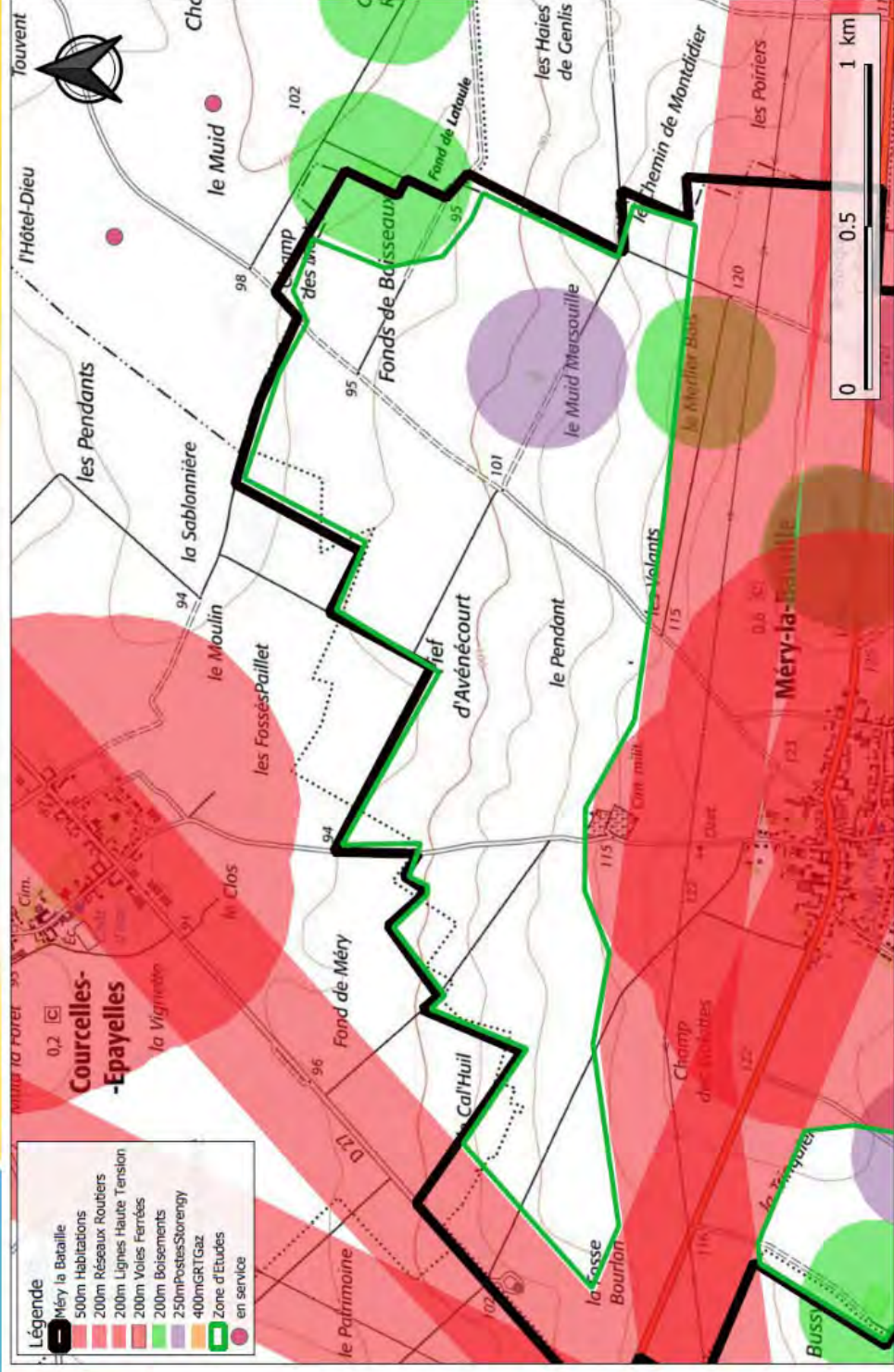
Ce qui vous avait été présenté au Sud



Potentiel :

- De 5 à 7 éoliennes
- Max 200m « Bout de Pale »

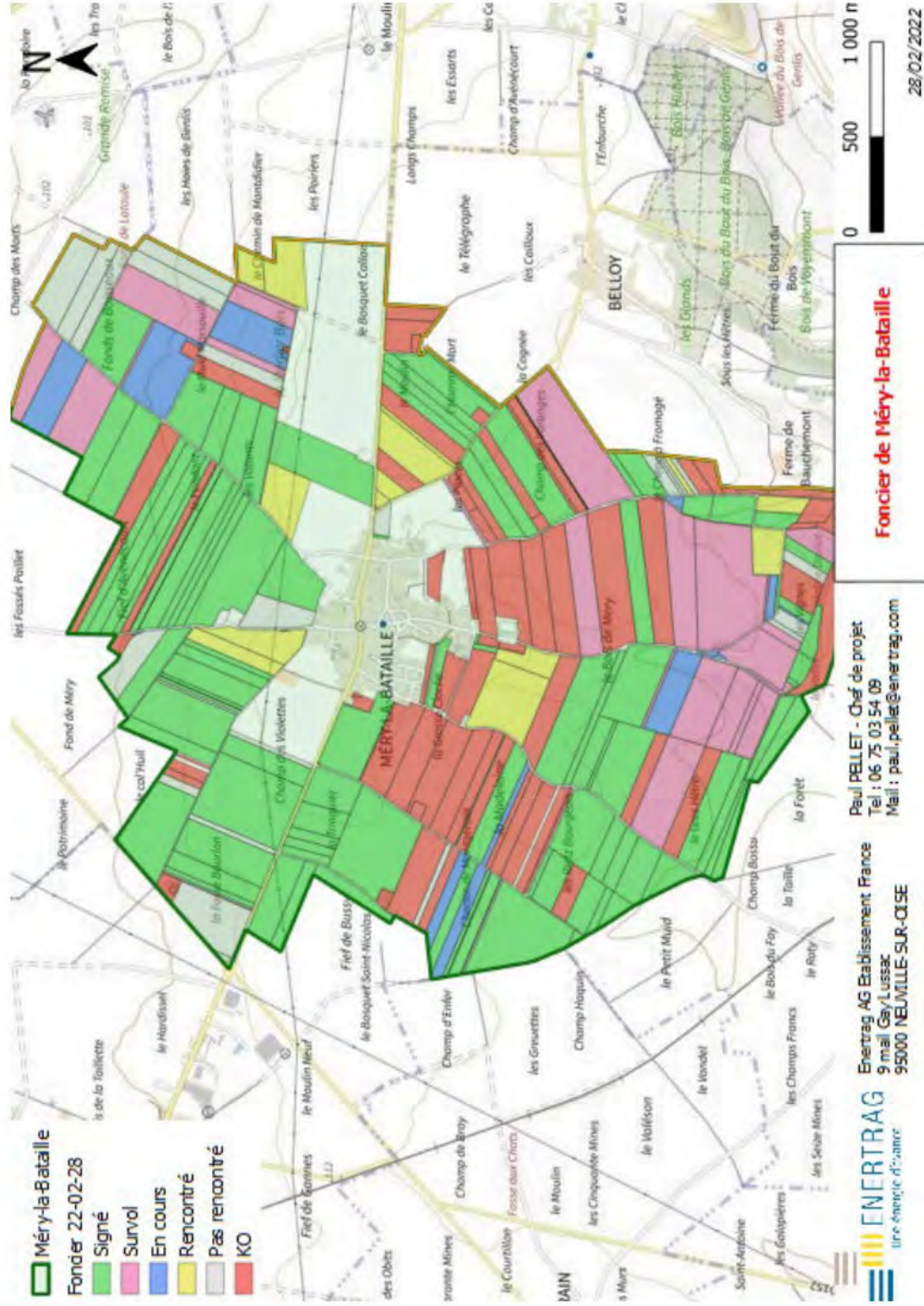
Ce qui vous avait été présenté au Nord



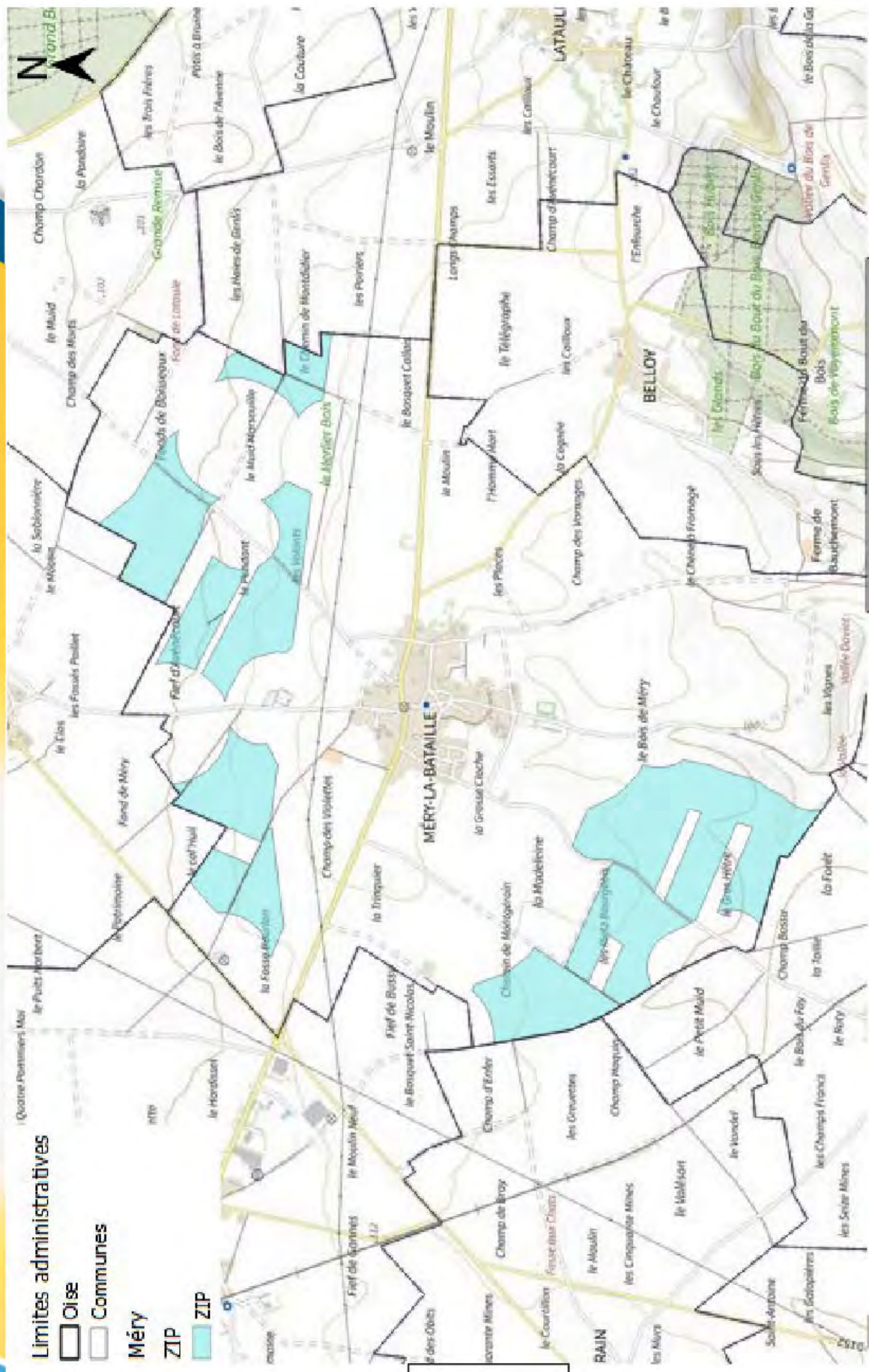
Attention particulière lors des études à :

- GRT Gaz & Storengy
- Abbaye Saint Martin aux Bois
- Cimetière militaire
- Effets de sillage sur le parc de Mortemer
- S'appuyer au maximum et refaire les chemins déjà existants
- Eloignement des habitations supérieur aux 500m légaux

Foncier

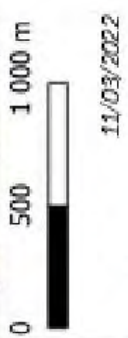


Zone d'implantation potentielle



Limites administratives
 Oise
 Communes
 Méry
 ZIP

5 éoliennes
 200 m bdp
 21 MW



Zones d'implantation potentielle de Méry-la-Bataille

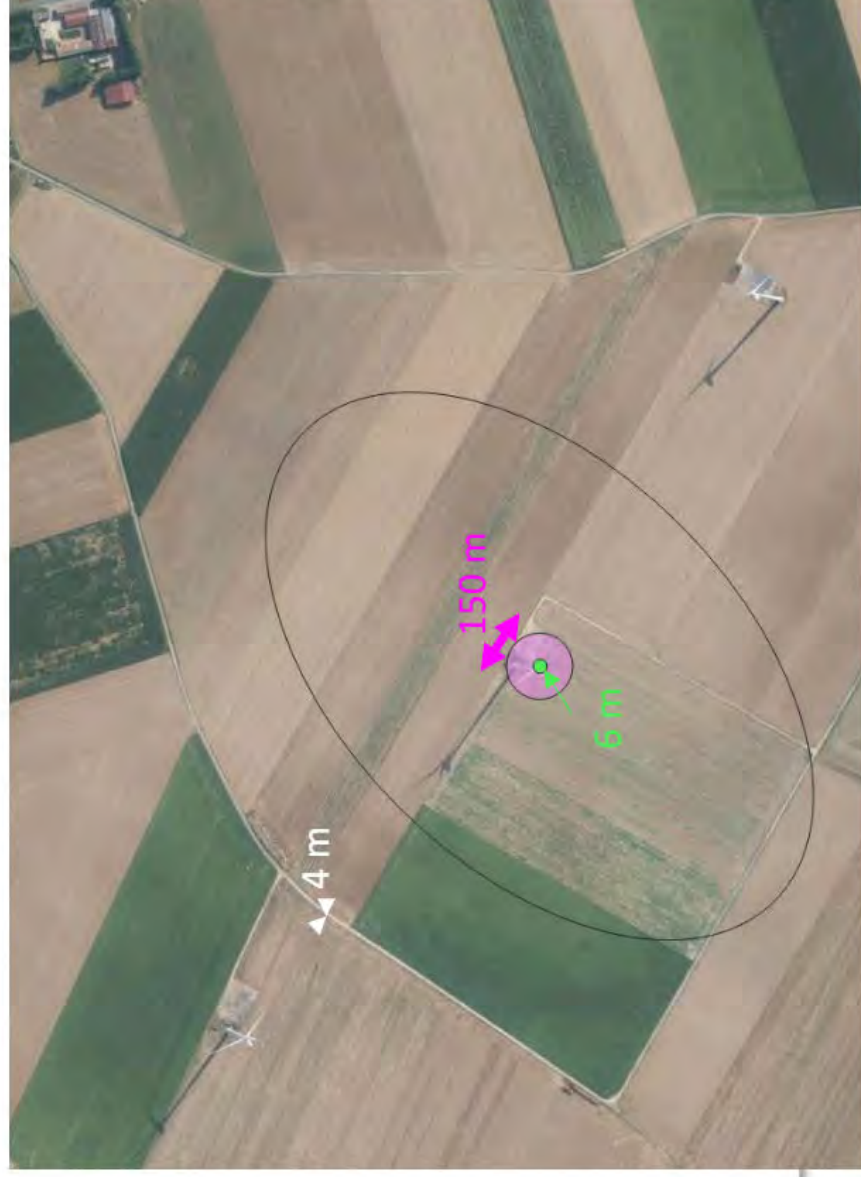
Paul PELLET - Chef de projet
 Tél : 06 75 03 54 09
 Mail : paul.pellet@enertrag.com

Enertrag AG Etablissement France
 9 mail Gay Lussac
 95000 NEUILLE-SUR-OISE

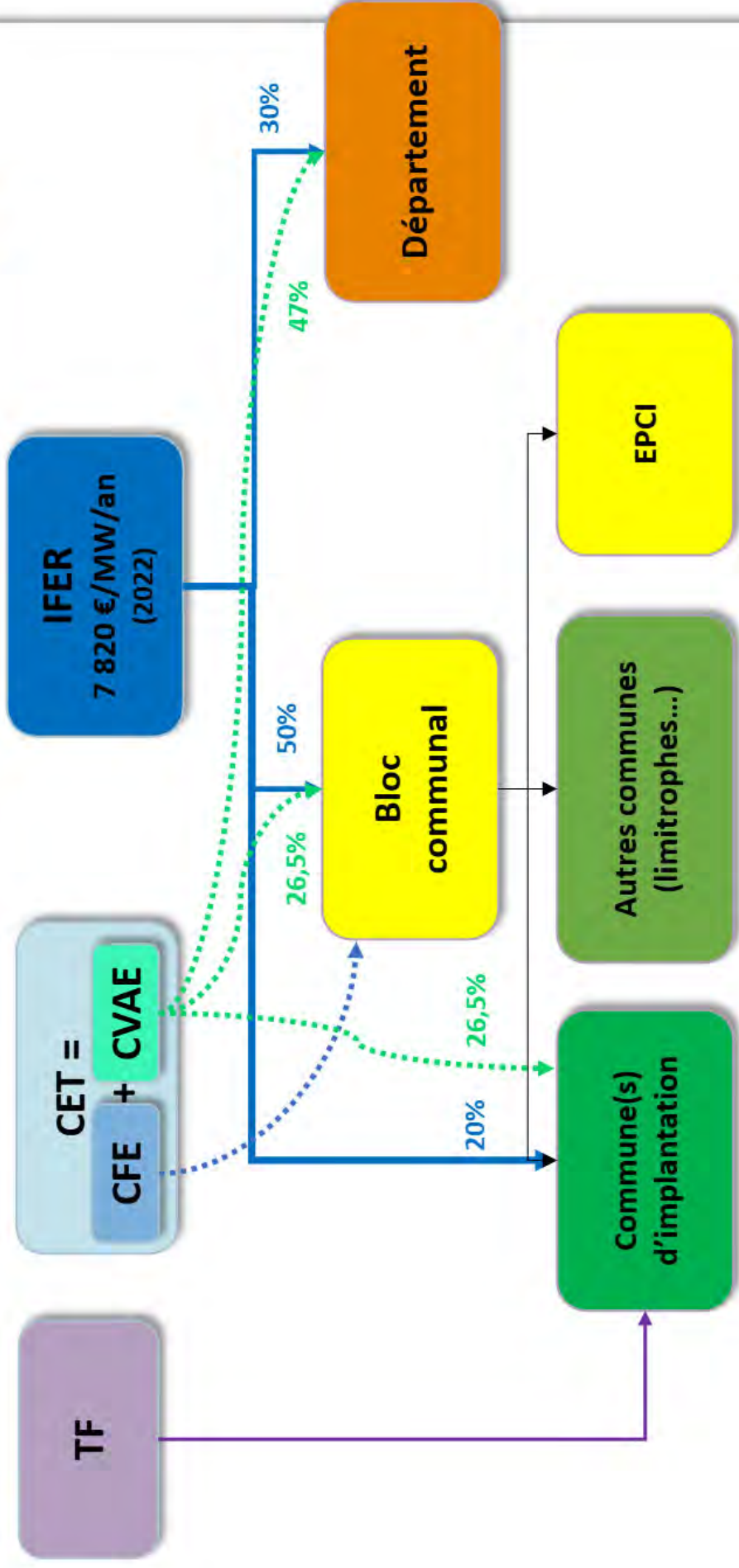
Pour les chemins communaux :

→ 50 000 €/éolienne
→ 250 000 €

→ 1 000 €/an/éolienne
→ 150 000 € sur 30 ans



Fiscalité



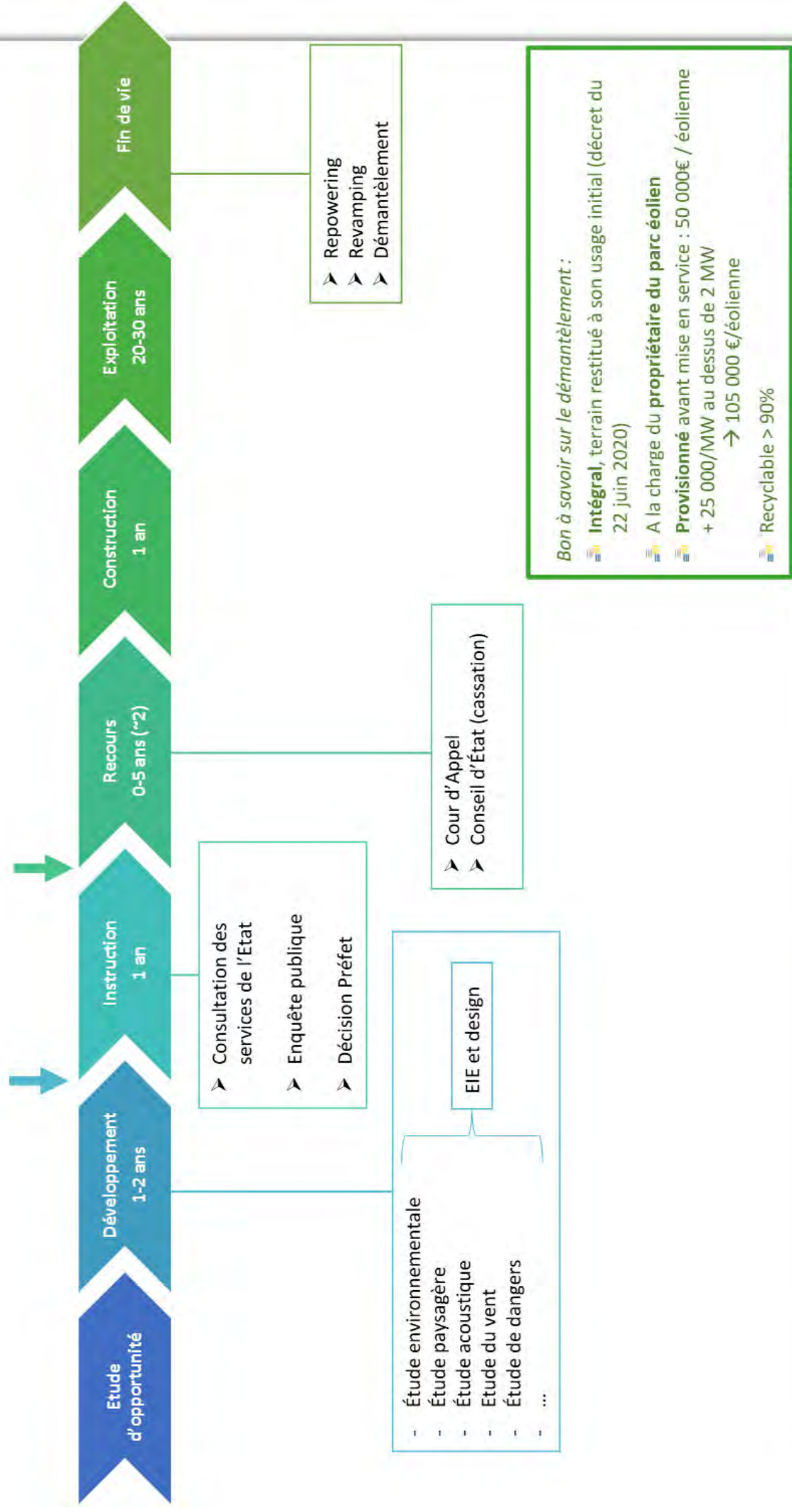
→ >10 k€/MW/an

Validation du projet



Installation du mât de mesure en août 2022 !

Les étapes d'un projet de parc éolien



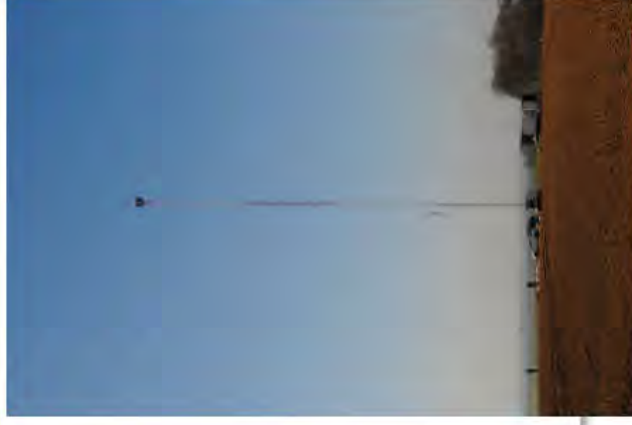
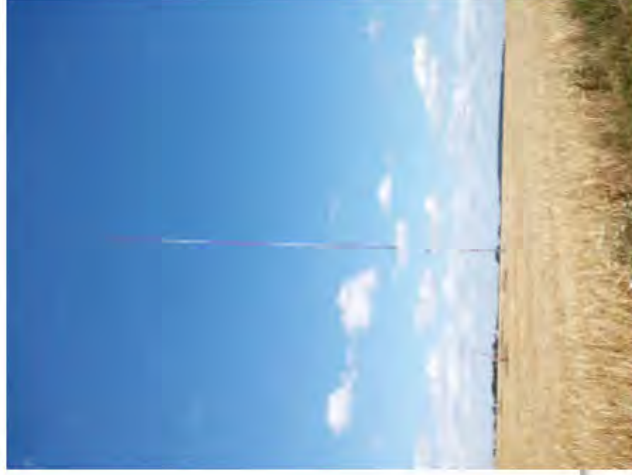
BE paysagiste

- Inventaire des sites et monuments protégés, identification du type de paysage et des axes paysagers
 - Abbaye Saint-Martin
 - Cimetière militaire
 - Saturation / encerclement
- Réalisation de photomontages et simulations
- Préconisations de mesures et d'implantation
- Rédaction d'un rapport



Mât de mesure :

- Installation d'un mât de 100 m pour déterminer le gisement en vent (fréquence, vitesse, orientation)
- Simulations sur 20 ans et détermination du productible



BE acoustique :

- Installation de micros dans les habitations les plus proches ou lieux sensibles
- Simulation du bruit éolien sur le bruit ambiant
- Détermination de l'émergence et préconisations si nécessaires

BE écologiste :

- Inventaire des espèces et zones protégées
- Passages sur site pour observations et suivis ; installation de micros d'écoute pour chauves-souris
- Préconisations de mesures et d'implantation
- Rédaction d'un rapport



Autres études

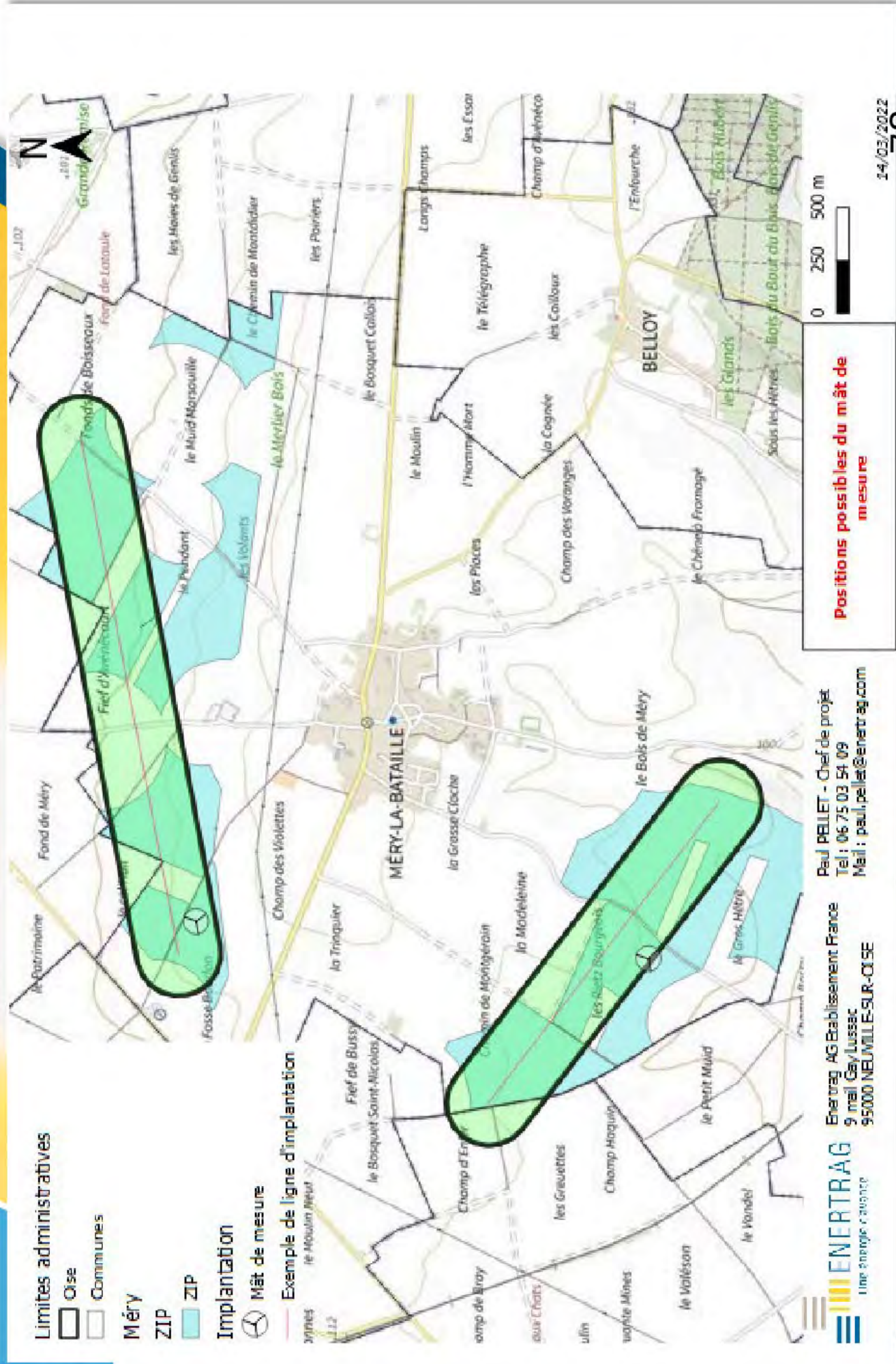


Raccordement : Valescourt



- Aussi possiblement, études :
- de dangers,
 - archéologiques,
 - géotechnique,
 - hydrogéologique...

Implantation du mât de mesure





AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?



A landscape photograph featuring several wind turbines in the distance against a clear blue sky. The foreground is dominated by a lush green field of tall grasses. The overall scene is bright and clear.

2

LA DEMARCHE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

UN DIALOGUE TERRITORIAL



... AUPRES DE TOUS LES PUBLICS CONCERNES



POUR CONCEVOIR ENSEMBLE
LE **MEILLEUR PROJET POSSIBLE**
POUR LE TERRITOIRE !



mazars



TRAVAILLANT RÉGULIÈREMENT
SUR DES PROJETS D'ENR AVEC LES
ÉQUIPES D'ENERTAG



AVEC UN LEITMOTIF AMBITIEUX : CO-
CONSTRUIRE LES PROJETS POUR GARANTIR
LEUR PLEINE APPROPRIATION LOCALE !

Les socles de la démarche



DES COMITÉS DE CONCERTATION OUVERTS A TOUS...
Pour co-construire un projet bénéfique au territoire



UNE INFORMATION MULTICANALE ET RÉGULIÈRE...
Pour s'informer à chaque étape !



Nos envies pour les prochains mois ?

FAIRE CONNAISSANCE !

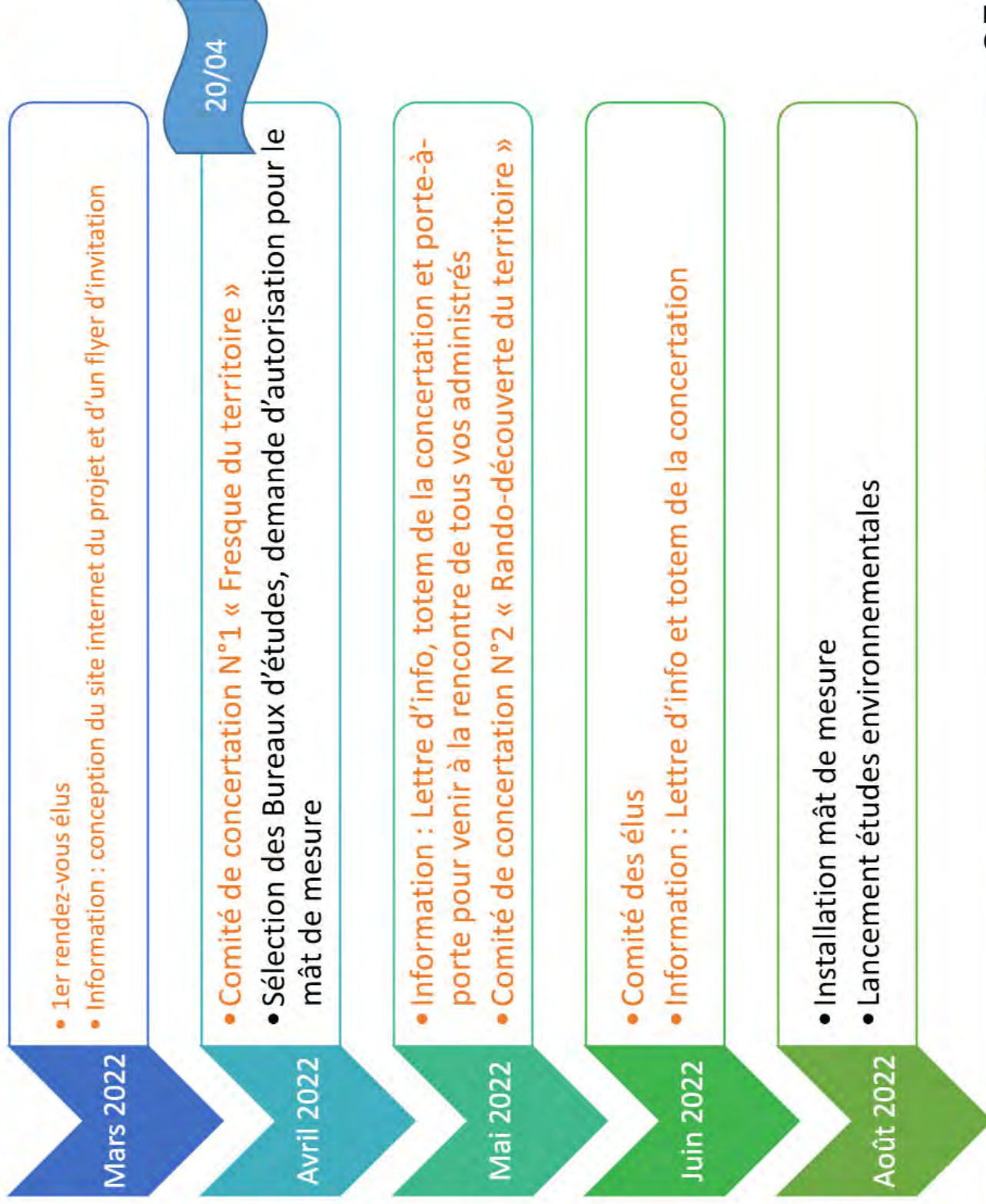


... ET VOUS AIDER A COMPRENDRE L'EOLIEN

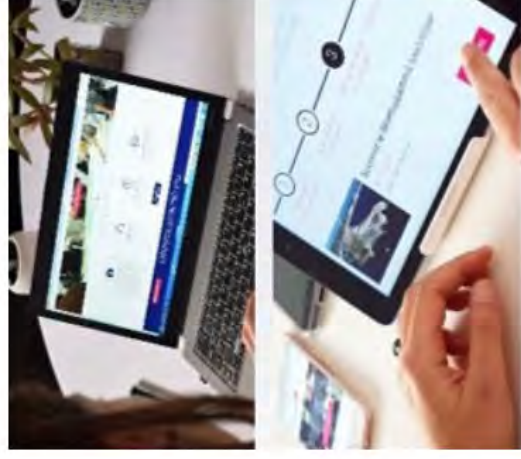


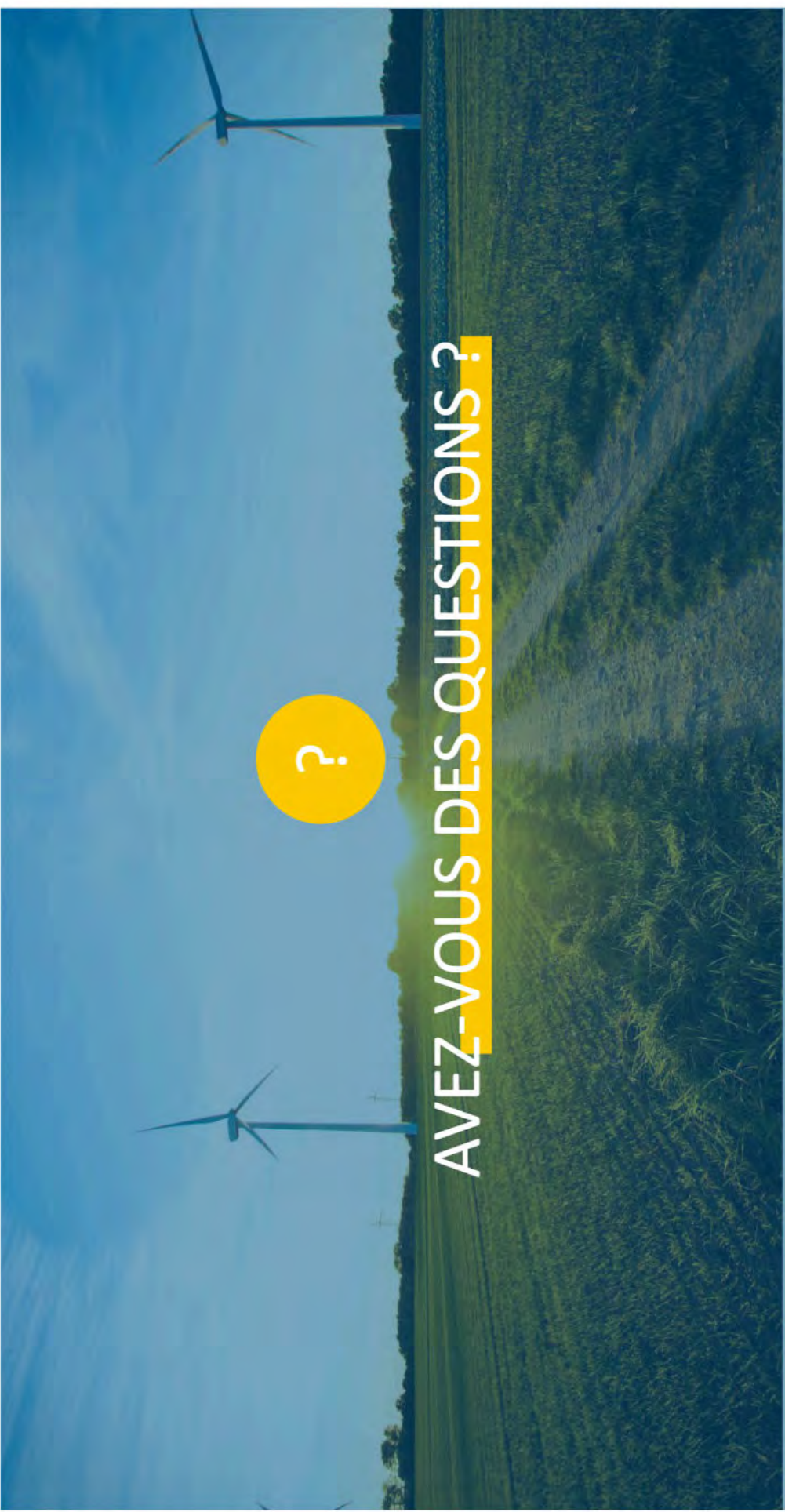
NOUS SOUHAITONS METTRE À PROFIT LES PREMIERS MOIS DE LA
DÉMARCHE DE CONCERTATION POUR APPRENDRE À TRAVAILLER ENSEMBLE,
AFIN DE GARANTIR A TERME UN PROJET BÉNÉFIQUE A TOUS

Et concrètement... ?



Et concrètement... ?





AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?



3

CETTE DEMARCHE EST VOTRE DEMARCHE !
COMMENT LA REUSSIR ENSEMBLE ?



MERCI

POUR VOTRE ATTENTION



Gauthier OSSART
Responsable prospection et
Agence de Dury
gauthier.ossart@enertrag.com
06.40.23.68.85



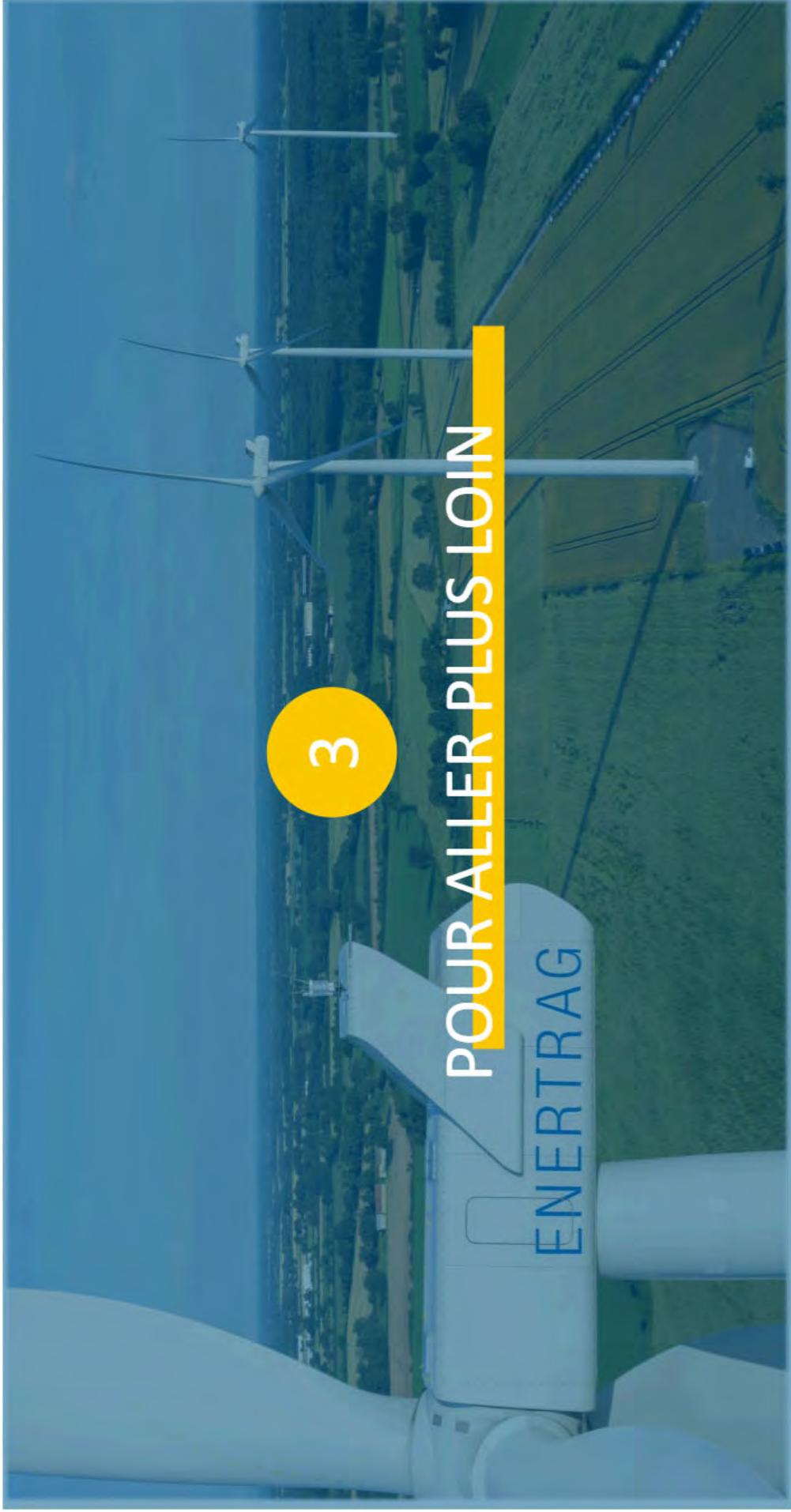
Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com
06.75.03.54.09



Paul RICOSSE
Chargé de concertation
paul.ricosse@enertrag.com
06.75.03.52.34



Marion LE FLOCH
Concertation
marion.lefloch@mazars.fr
06.67.67.03.01

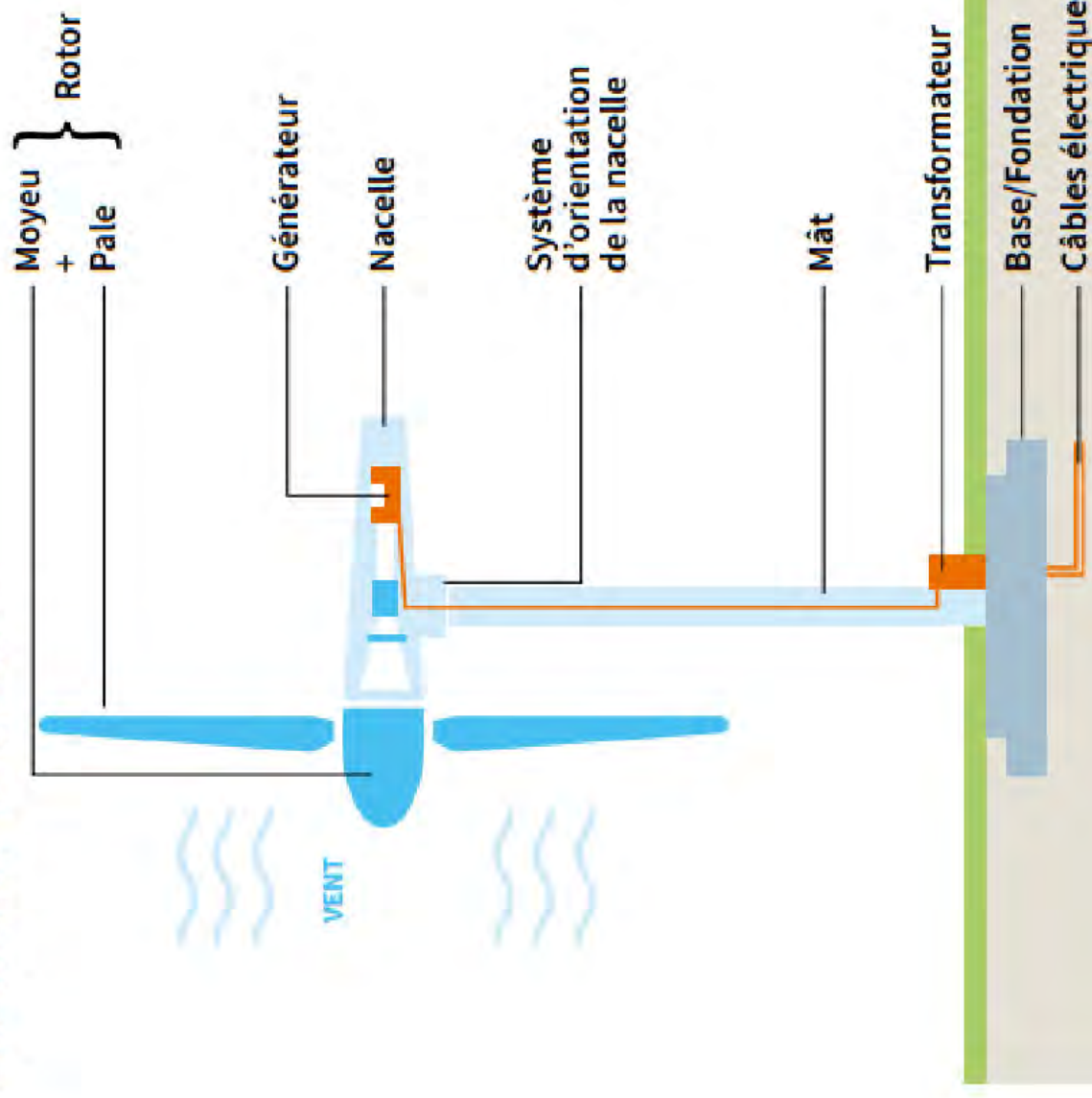


3

POUR ALLER PLUS LOIN

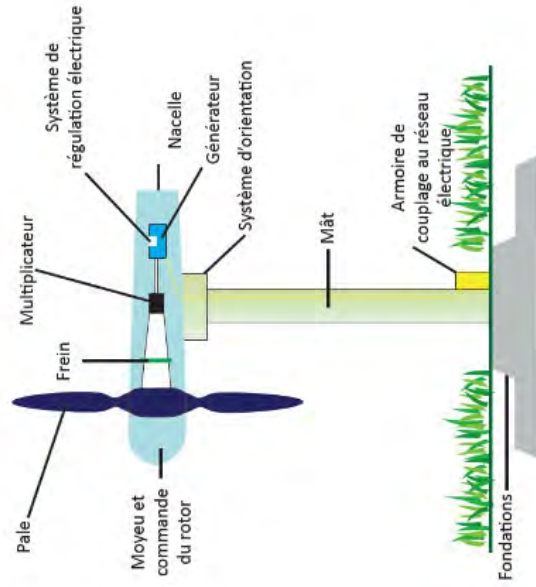
Une éolienne

COMPOSITION D'UNE ÉOLIENNE

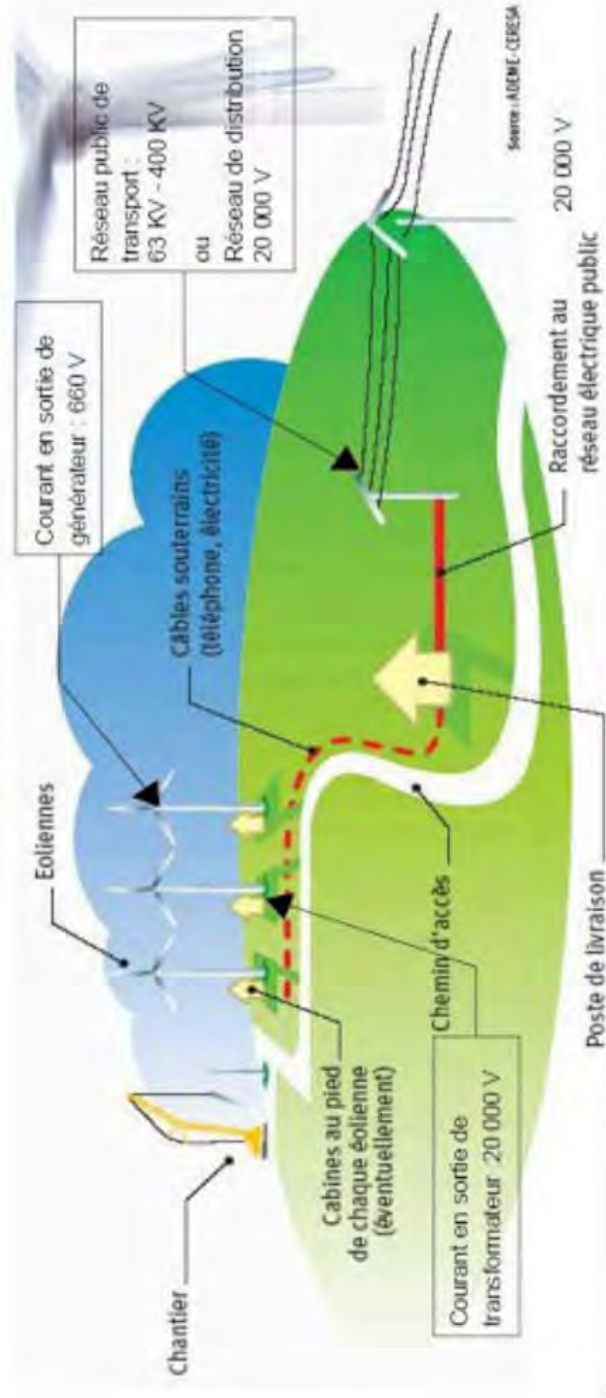


Un parc éolien

Fonctionnement d'une éolienne



caractéristiques d'un parc éolien



Source : ADEME et CERESA.

Grand éolien

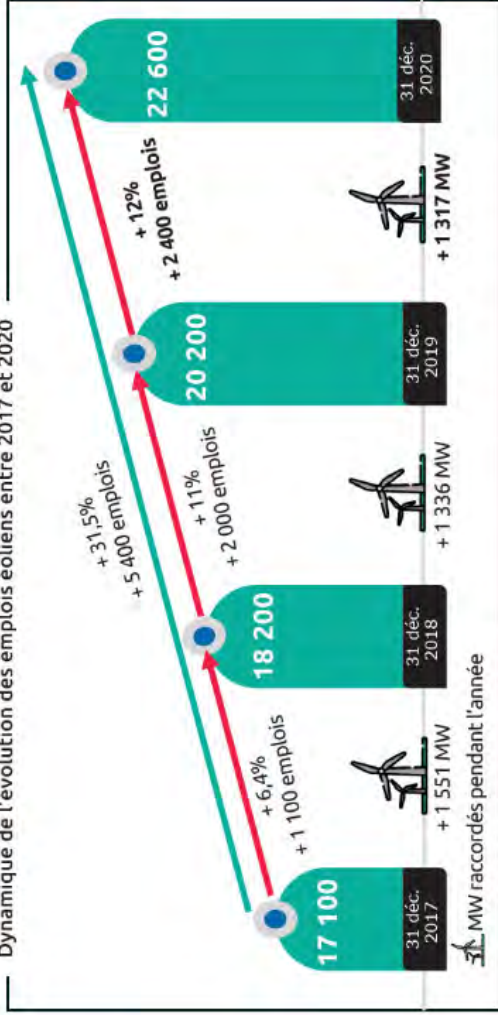
180 à 220 m de hauteur totale
Pales de 45 à 90 m de rayon
Puissance : 4 – 6 MW

Electricité acheminée
jusqu'à un poste source

Fonctionnement
optimal entre 1 800 et 3
600 h HPP par an selon
les sites

Etat en France

Dynamique de l'évolution des emplois éoliens entre 2017 et 2020



1^{er} employeur du secteur des énergies renouvelables en France!

22 600 emplois² au 31/12/2020, **+12 %** par rapport à 2019

60,8€/MWh³
Le prix moyen de l'électricité au dernier appel d'offres AO8 d'avril 2021, en baisse de **3%** par rapport à février 2020

220 millions € de recettes fiscales en 2020 pour les communes et collectivités



+ de 85% des Français considèrent que l'éolien est une source d'énergie propre et inépuisable



79% des Français considèrent que l'éolien a un rôle important à jouer dans la transition énergétique



2 Français sur 3 estiment que l'installation d'un parc à proximité de chez eux serait une bonne chose



91% des 18-34 ans ont une bonne image de l'énergie éolienne



Projet éolien de Méry-la-Bataille

Compte-rendu du Comité élus

Mairie de Méry-la-Bataille – Mardi 15 mars 2022

Sommaire

1. Préambule	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille	5
3.2 Sur les études	8
3.3 Sur la démarche de concertation	9
4. Les prochaines étapes	13
5. Annexes	Erreur ! Signet non défini.

1. Préambule

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Deux zones d'études ont été définies au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Différentes études seront lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées. Leur réalisation sera confiée à des bureaux d'études indépendants et impartiaux, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

Convaincu qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans les acteurs locaux, Enertrag souhaite que les phases de développement du projet de Méry-la-Bataille soient accompagnées d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à tous sur Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer à ce projet de développement du territoire.

Pour mettre en place cette démarche de concertation, Enertrag a fait appel à l'équipe concertation de Mazars pour l'épauler dans la mise en œuvre.

Le 15 mars 2022, une réunion s'est tenue avec les élus de la commune de Méry-la-Bataille. Ouverte à l'ensemble du Conseil Municipal, cette réunion avait pour objectifs :

- De partager les actualités du projet ;
- De présenter les nouveaux interlocuteurs côté Enertrag ;
- De présenter la démarche de concertation ;
- De co-construire les prochaines actions de la démarche de concertation.

Le présent compte-rendu est dédié à la retranscription des échanges et prises de décisions réalisées en concertation avec les participants du comité élus du 15 mars 2022. Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges de cet atelier, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques, questions et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par le développeur Enertrag.

2. Les participants

Les élus de Méry-la-Bataille :

- Isabelle DA SILVA, Maire
- Laëtitia BOCQUILLET, 1^{ère} adjointe au maire
- Sébastien MOLAND, 2^{ème} adjoint au maire
- Karine DEVOIR, Conseillère municipale
- Philippe DEVOIR, Conseiller municipal
- Ophélie GRANTHOMME, Conseillère municipale
- Alexandre JACQUOT, Conseiller municipal
- Cédric MAILLY, Conseiller municipal
- Franck PEUTAT, Conseiller municipal
- Régis THOQUER, Conseiller municipal

Enertrag :

- Gauthier OSSART, Responsable prospection
- Paul PELLET, Chef de projet éolien
- Paul RICOSSE, Chargé de concertation
- Lise GOSSARD, Stagiaire en concertation

Equipe concertation de Mazars :

- Lorette HAFFNER, Manager
- Marion LE FLOCH, Cheffe de projet

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

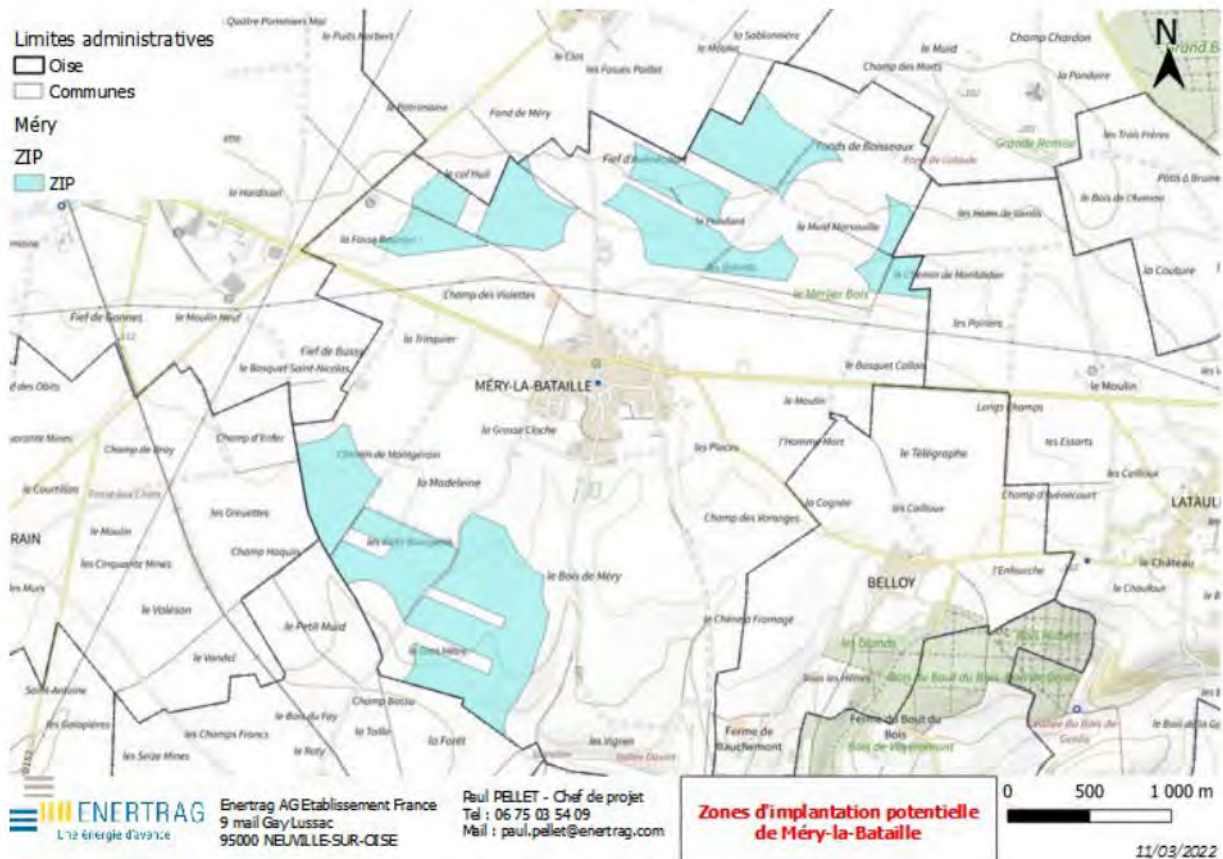
3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille

Dans une première partie, Enertrag a représenté les premiers contours du projet, expliquant que les deux zones d'études (Nord et Sud), initialement identifiées se précisent. En effet, le travail de prospection foncière est finalisé et permet aujourd'hui d'obtenir une vision plus précise des parcelles qui accepteraient d'accueillir une éolienne.

Un potentiel de 5 machines se dessine donc, avec des machines d'une puissance unitaire de 4,2 MW et d'une hauteur maximale de 200 m en bout de pale.

Ainsi, la carte suivante a été partagée à l'assemblée :

Zone d'implantation potentielle



Dans un second temps, Enertrag est revenu sur la fiscalité du projet afin de présenter des mises à jour des retombées économiques pour la commune de Méry-la-Bataille. Le montant de l'IFER 2022 a été présenté, il est porté à une valeur de 7 820€ / MW / an de retombées pour la commune, pour un total de retombées fiscales supérieures à 10 000 € / MW / an, dont environ un quart pour la commune (la moitié pour l'EPCI et le reste pour le Département). Pour un parc de 21 MW, cela représente donc au moins 50 000 €/an pour la commune.

S'ajoute à cela un montant de 50 000 €/éolienne et 1 000€ annuels par éolienne, à prévoir également pour l'utilisation des chemins communaux.

Par la suite, Enertrag a présenté les différentes phases de développement d'un projet éolien, en partageant la frise chronologique suivante :



Enertrag a précisé que l'étude d'opportunité arrivait à son terme et que le projet allait désormais entrer dans la phase de développement pour une durée d'une à deux années. Pour ce faire, une passation officielle a été réalisée entre Gauthier OSSART, responsable prospection qui a œuvré sur la phase étude d'opportunité, au profit de Paul PELLET, chef de projet qui s'occupera de la phase développement du projet.

A la fin de cette première séquence, les participants du comité élus ont été invités à prendre la parole pour faire part de leurs questions et remarques inhérentes au projet dont voici une synthèse :

Question d'un participant : « Sur quelle zone seront implantées les éoliennes ? »

Réponse d'Enertrag : Nous n'excluons pour l'heure aucune des deux zones d'études. Il se peut qu'à terme l'une des zones soit exclue, mais cela doit faire l'objet de discussions avec vous et les habitants de Méry-la-Bataille ainsi que d'études techniques.

Question d'un participant : « Quelle sera la distance aux habitations ? »

Réponse d'Enertrag : La réglementation impose une distance minimum de 500m aux habitations. Dans la mesure du possible, nous ferons en sorte d'augmenter cette distance.

Remarque complémentaire d'un participant : « Il me semble que nous avons évoqué une distance minimale de 800m. »

Réponse d'Enertrag : Nous allons travailler en ce sens pour répondre au maximum à cette attente.

Question d'un participant : « Savez-vous si d'autres projets sont en développement dans le secteur ? »

Réponse d'Enertrag : Nous avons connaissance d'un projet à l'étude sur les communes de Ravel et Léglantiers, un projet en instruction sur Tricot et Godenvillers et la mairie de Méry-la-Bataille a récemment été sollicitée dans le cadre de l'enquête publique pour le projet du Frestoy-Vaux. D'autres projets doivent être à l'étude par des confrères, mais dans des phases moins avancées.

Remarque d'un participant : « On m'a dit que vous aviez contacté également la commune de Ménévillers pour un projet éolien. »

Réponse d'Enertrag : Dans le cadre de notre démarche sur Méry-la-Bataille, nous avons pris contact avec les communes voisines présentant un potentiel commun avec Méry-la-Bataille, dont Ménévillers. La municipalité a demandé à la population de s'exprimer sur le potentiel développement de l'éolien sur la commune. Une consultation a été organisée et le 'non' l'a emporté. Le Conseil Municipal a donc fait savoir à tout développeur, pas uniquement à Enertrag, qu'elle n'était pas intéressée dans l'immédiat.

Remarque d'un participant : « Les projets éoliens poussent partout, et ont tendance à mettre en colère les riverains. Je pense que plus vous augmentez la distance aux maisons, mieux c'est. »

Réponse d'Enertrag : En 2021, une nouvelle loi a été votée et préconise un éloignement de 70 km des projets éoliens vis-à-vis des radars militaires. Cette décision exclue de fait près de 68% du territoire français. La conséquence de cette décision est que les développeurs éoliens ne peuvent travailler que sur certaines zones, expliquant parfois une multitude de projets dans certains secteurs.

Remarque d'un participant : « Nous avons un radar à moins de 15km. »

Réponse d'Enertrag : Il s'agit d'une balise, plus que d'un radar, utilisée par l'avion civile (un VOR pour être précis). Ce type de matériel ne rentre pas dans la réglementation des 70km. Par ailleurs, il y a un projet de suppression de cette balise.

Question d'un participant : « Pensez-vous que l'éolien a de l'avenir ? On entend beaucoup de politiques être contre et vouloir cesser le développement. »

Réponse d'Enertrag : Il est vrai que l'éolien est aujourd'hui un sujet de société qui divise. Pour autant, l'Etat Français a pris un certain nombre de décisions visant à développer massivement les énergies renouvelables. Cela s'inscrit dans les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de transition énergétique. Par ailleurs, la crise politique internationale actuelle montre bien le risque pour les Etats d'être dépendants énergétiquement d'autres Etats. Les énergies renouvelables sont, là encore, une solution viable permettant d'accélérer l'autonomie énergétique de notre territoire.

Remarque d'un participant : « Beaucoup de projets sont refusés, souvent en raison de l'opposition : qu'en pensez-vous ? »

Réponse d'Enertrag : L'opposition existe et peut, selon les territoires, être forte. Pour autant, cela n'est pas quelque chose qui nous inquiète dans le sens où nous voulons proposer une approche différente avec ce projet. Nous estimons que la mise en place d'une démarche de concertation permettra à chacun de s'impliquer dans le projet et qu'on dépassera la logique des 'pour' et des 'contre'. Nous sommes convaincus qu'en expliquant les choses, en dialoguant et en co-construisant un projet avec le territoire, ce dernier devient quelque chose de positif.

3.2 Sur les études

Enertrag travaille actuellement à la sélection des différents bureaux d'études qui interviendront sur le territoire. A ce sujet, l'entreprise a précisé les différentes études qui seront réalisées, dont voici une synthèse :

- **L'étude paysagère :** inventaire des sites et monuments protégés (Abbaye de Saint-Martin, Cimetière militaire), identification du type de paysage et des axes paysagers (enjeu de limitation de l'effet de saturation et d'encerclement), réalisation de photomontages et simulations, préconisations de mesures et d'implantation, rédaction d'un rapport.
- **L'étude des vents :** installation d'un mât de mesure d'une centaine de mètres de hauteur permettant de déterminer le gisement en vent (fréquence, vitesse et orientation), de réaliser des simulations sur 20 ans (durée d'exploitation minimum) et de déterminer la production potentielle.
- **L'étude acoustique :** installation de sonomètres (sorte de micros mesurant le volume sonore) au niveau des habitations les plus proches ou lieux sensibles, simulation du bruit éolien sur le bruit ambiant, détermination de l'émergence et préconisations (voire bridage) si nécessaires.
- **L'étude écologique :** inventaire des espèces et zones protégées, réalisation de passages sur site pour des observations et des suivis, installation de micros d'écoute

pour les chauves-souris, préconisations de mesures et d'implantation, rédaction d'un rapport.

- **L'étude de raccordement** : identification d'un poste de raccordement aux capacités suffisantes. Dans le cadre du projet éolien de Méry-la-Bataille, c'est celui de Valescourt (à 18 km) qui serait retenu.

Enertrag a précisé que le mât de mesure devrait être installé début août et a proposé deux positions pour l'implanter, l'une au Nord et l'autre au Sud de la commune, et a invité les conseillers municipaux présents lors de la réunion à faire part de leurs préférences.

Voici ce qu'ils ont dit :

Remarque d'un participant : « Le Sud est à privilégier par rapport au Nord à mon sens. »

Remarque complémentaire d'un participant : « Dans la zone Nord il y a le cimetière, je n'aimerais pas que des éoliennes soient installés à proximité de ce site. »

Remarque complémentaire d'un participant : « Il y a déjà des éoliennes au Nord. »

Remarque complémentaire d'un participant : « Le Nord est plus proche des habitations. »

Remarque complémentaire d'un participant : « Le Sud pose moins de problèmes. »

Globalement, la zone Sud semble donc à privilégier pour les élus. Enertrag a pris en compte ce souhait exprimé par les élus et fera en sorte que le mât de mesure soit installé sur la zone Sud de la commune, si validation des aspects techniques.

Par ailleurs, une question a été posée en lien avec les études :

Remarque d'un participant : « Vous évoquez un raccordement sur le poste de Valescourt, il n'y a rien de plus proche de la commune ? »

Réponse d'Enertrag : Actuellement, il s'agit du point le plus proche de la commune, situé à une vingtaine de kilomètres environ.

3.3 Sur la démarche de concertation

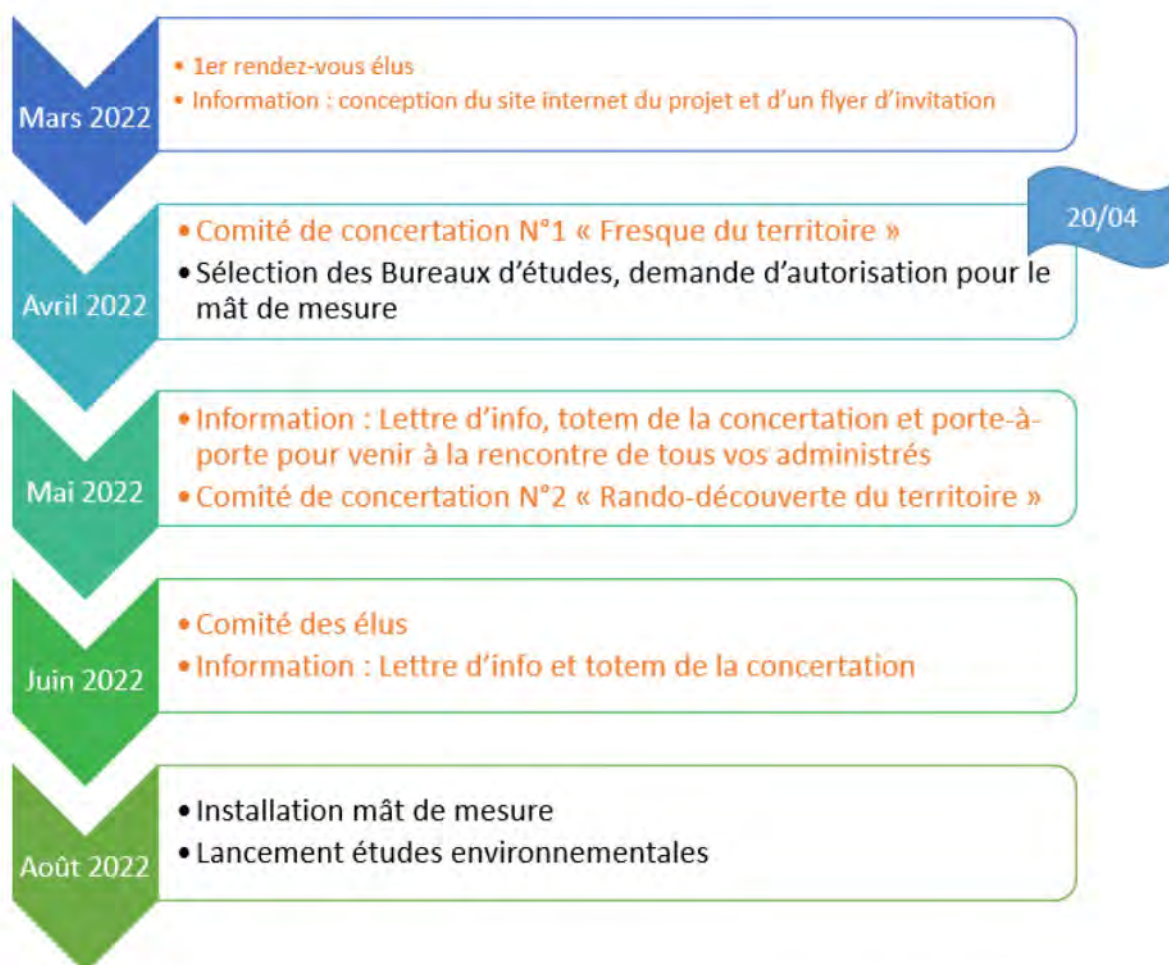
Dans une seconde partie de la réunion, l'équipe Concertation de Mazars a pris la parole. Elle a dans un premier temps expliqué qui elle était, ainsi que la raison pour laquelle elle avait été sollicitée par Enertrag. Puis, dans un second temps, l'équipe Concertation de Mazars a

présenté les fondamentaux de la démarche de concertation qu'elle propose autour du projet éolien de Méry-la-Bataille dont voici une synthèse :

- **Des rendez-vous dédiés aux élus** pour suivre de manière privilégiée les avancées du projet et de la démarche de concertation ;
- **Des comités de concertation, ouverts à tous** pour co-construire un projet bénéfique au territoire ;
- **Une information multicanale et régulière** pour informer les riverains largement, à chaque étape du projet.

Par ailleurs, l'équipe Concertation de Mazars a rappelé que les prochains mois allaient être plus dédiés à une prise de connaissance commune, qu'à la co-construction du projet, étant donné que les études ne sont pas encore lancées. L'ambition est donc de profiter de ces premiers mois de la démarche de concertation pour apprendre à travailler ensemble, afin de garantir à terme un projet bénéfique à tous.

Un calendrier des actions a également été présenté, le voici :



Les participants ont été invités à partager leur ressenti sur la démarche et à faire part de leurs remarques et propositions dont voici une synthèse :

Remarque d'un participant : « Si le mât de mesure est installé sans que les riverains soient avertis, ça va faire du bruit ! »

Réponse de Mazars : Nous sommes tous d'accord sur ce point. Aujourd'hui, les gens ne supportent plus qu'on leur cache des choses, c'est synonyme de mensonge pour eux. Dans le cadre de cette démarche, nous souhaitons tout montrer, informer en temps utile pour que chacun comprenne qu'Enertrag n'a rien à cacher.

Question d'un participant : « Vous évoquez une randonnée, ça serait quand ? »

Réponse de Mazars : Nous n'avons pas encore fixé de date, nous pensions voir avec les riverains rencontrés en porte-à-porte le créneau qui serait le plus adapté.

Remarque complémentaire d'un participant : « Pour la randonnée, connectez-vous avec Monsieur DEVOIR, c'est notre expert randonnée ! »

Remarque d'un participant : « Pour votre totem en carton, nous avons une entreprise locale qui fait du carton. »

Réponse de Mazars : Nous les contacterons volontiers pour voir s'ils peuvent réaliser cette prestation.

Question d'un participant : « Comment ça se passe votre porte-à-porte ? »

Réponse de Mazars : Nous considérons que de boiter des lettres d'information dans des boîtes aux lettres n'apporte pas réellement de plus-value. Nous prenons donc le temps de porter nous-mêmes les informations, de discuter avec les riverains, cela permet de recueillir leurs questions, leurs remarques, leurs inquiétudes et de les faire remonter aux porteurs de projet. C'est aussi l'occasion de mobiliser les riverains en amont des événements.

Remarque d'un participant : « Il faudrait qu'on prévienne la population avant votre passage pour éviter que les gens ne s'inquiètent. »

Réponse de Mazars : C'est tout à fait envisageable.

Remarque d'un participant : « On a beaucoup d'anciens sur la commune qui sont contre. »

Remarque complémentaire d'un participant : « Je ne suis pas certaine que ce soit les anciens les plus virulents, mais plutôt la catégorie des 40-55 ans. »

Réponse de Mazars : Un projet de changement est toujours source d'inquiétude. Cela peut prendre la forme d'une grogne donnant naissance à de l'opposition. Notre objectif dans cette démarche de concertation est de traiter tous les sujets irritants pour conserver un dialogue serein et apaisé.

Remarque d'un participant : « Il y a une association assez virulente localement. Ils mettent des grandes affiches pour stopper les projets »

Remarque complémentaire d'un participant : « L'un de ses représentants est venu en mairie et il n'était vraiment pas sympathique mais nous ne nous sommes pas laissés faire ! »

Réponse d'Enertag : L'opposition existe autour de l'éolien, c'est une réalité. Il y a des associations très professionnelles à l'échelle départementale et nationale qui n'hésitent pas à se déplacer en local pour tenter de stopper l'éolien.

Remarque d'un participant : « Sur la commune, nous avons des personnes qui sont contre l'éolien, ils risquent de faire du bruit, voire de monter une association contre le projet. »

Remarque d'un participant : « J'en ai entendu certains dire que pour eux le projet est déjà fait. »

Réponse de Mazars : D'où la nécessité de concerter le plus tôt possible, d'expliquer que rien n'est fait, que le projet est ouvert à la discussion.

Enfin, quelques décisions ont été prises en séance, dont voici le résumé :

- **Les sujets d'inquiétudes majeurs sur lesquels il faudra travailler localement :** l'impact visuel et sonore, la distance aux habitations, les impacts sur la santé animale (notamment animaux d'élevage), la productivité et la rentabilité des éoliennes.
- **Le comité de concertation n°1** aura lieu le 4 mai de 18h30 à 20h30. La mairie s'occupe de réserver une salle pour l'organisation de ce rendez-vous. Mazars se charge de faire une communication visant à inviter les habitants.
- **Le flyer d'invitation au comité de concertation :** Il sera co-rédigé par Enertrag et la mairie de Méry-la-Bataille afin de rassurer les habitants et de s'assurer qu'ils participent. Mazars se charge de préparer le flyer et le soumettra à la validation de la mairie de Méry-la-Bataille.
- **Le porte-à-porte :** il aura lieu le 20 avril 2022 et sera l'occasion d'inviter les riverains au premier comité de concertation. Mazars s'occupe de rédiger un courrier prévenant du passage de ses équipes, que la mairie de Méry-la-Bataille distribuera aux riverains en amont du passage.

- **La randonnée pédagogique** : aucune date n'est fixée pour le moment. Mazars se charge lors de son porte-à-porte de recueillir les préférences de jours et d'horaires auprès des riverains et proposera une date lors du comité de concertation.

4. Les prochaines étapes

Enertrag et l'équipe Concertation de Mazars ont tenu à donner de la visibilité aux participants sur les prochaines étapes de la démarche de concertation. Voici ce qu'ils ont communiqué à l'assemblée :

- **Dès la semaine du 21 mars 2022** : mise à disposition du compte-rendu du comité élus par le biais d'un mail adressé à la mairie ;
- **20 avril 2022** : Journée de porte-à-porte réalisée par Mazars pour rencontrer les riverains et les inviter au comité de concertation n°1 ;
- **4 mai 2022** : Organisation du 1^{er} comité de concertation à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille de 18h30 à 20h30.

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE DE MÉRY-LA-BATAILLE !

**Une démarche de concertation ouverte à tous
et basée sur l'intelligence collective pour co-construire
le projet éolien de Méry-la-Bataille !**

La transition énergétique ne peut se faire sans que chacun y contribue à son échelle. Si chacun d'entre nous peut, par de petits gestes anodins, agir pour la planète, la commune de Méry-la-Bataille a décidé de prendre sa part en accompagnant le développement d'un projet éolien sur son territoire. Nous comptons sur votre engagement et votre participation pour faire de ce projet, un objet de fierté pour toute notre commune.

Isabelle DA SILVA, maire de Méry-la-Bataille

Chez Enertrag, nous sommes un collectif de femmes et d'hommes au service de la transition énergétique et vous, Mérysiennes et Mérysiens, êtes des experts de votre territoire. Unissons nos connaissances pour concevoir ensemble ce projet éolien, afin que ce dernier soit le plus harmonieux, respectueux et le plus adapté à votre territoire et à ceux qui y vivent.

Paul PELLET, Chef de projet Enertrag

VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER AU PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE ?

N'attendez plus et rejoignez l'aventure !

Prenez part à la démarche de concertation pour co-construire avec nous ce projet pour la transition énergétique du territoire !

Participez au 1^{er} comité de la concertation :

Le Mercredi 4 mai 2022 | De 18h30 à 20h30
A la salle communale
3 rue de Tricot - 60420 Méry-la-Bataille

Pour participer, merci de vous inscrire :

**Via la plateforme
participative du projet**
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr



**En contactant
l'équipe Mazars qui nous
accompagne dans cette
démarche de concertation :**
marion.le-floch@mazars.fr
06 67 67 03 01



Projet éolien de Méry-la-Bataille

Compte-rendu du forum d'information

Salle des fêtes de Méry-la-Bataille – Mercredi 4 mai 2022

Table des matières

1. Préambule	3
2. Les participants	4
3. Les thématiques abordées	6
3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille	6
3.2 Enertrag, le développeur du projet.....	6
3.3 Tout savoir sur l'éolien	7
3.4 La démarche d'information et de concertation	10
4. La synthèse des échanges	12
4.1 Sur l'éolien en général	12
4.2 Sur le projet éolien de Méry-la-Bataille	16
4.3 Sur la démarche de concertation.....	18
5. Les prochaines étapes	19
6. Les annexes	20
6.1 Affiche sur le projet éolien de Méry-la-Bataille	20
6.2 Affiche sur Enertrag, le développeur du projet.....	21
6.3 Affiche sur l'éolien en général	22
6.4 Affiche sur le cycle de vie d'une éolienne	23
6.5 Affiche sur les impacts potentiels de l'éolien	24
6.6 Affiche sur la démarche de concertation.....	25
6.7 Méta-plan n°1 : Questions sur l'éolien en général	26
6.8 Méta-plan n°2 : Questions sur le projet de Méry-la-Bataille.....	27

1. Préambule

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'études a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées. Différentes études seront lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées. Leur réalisation sera confiée à des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

Convaincu aujourd'hui qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, Enertrag souhaite que les phases de développement de son projet soient accompagnées d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à l'ensemble des forces vives de Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer à ce projet.

Pour mettre en place cette démarche de concertation, Enertrag a fait appel à l'équipe concertation de Mazars pour l'épauler dans la mise en œuvre.

Après avoir échangé avec le Conseil Municipal de Méry-la-Bataille et rencontré des propriétaires et exploitants ayant des parcelles dans la zone d'étude, Enertrag dispose de suffisamment de retours positifs (même si le Conseil Municipal n'a pas délibéré sur le projet) et a souhaité ouvrir les discussions et rendre son projet public auprès de l'ensemble des habitants de Méry-la-Bataille.

Le mercredi 4 mai 2022, un forum d'information a été organisé dans la salle des fêtes de Méry-la-Bataille. Ouvert à l'ensemble des habitants de la commune, le forum d'information a permis, pendant deux heures et à tous ceux qui le souhaitaient, de venir s'informer sur le projet et d'échanger avec Enertrag. Ce forum d'information avait pour objectifs de :

- Présenter les premiers contours du projet éolien à l'étude ;
- S'informer sur les énergies renouvelables et l'éolien en particulier ;
- Echanger autour des étapes de développement d'un projet éolien ;
- Répondre aux questions recueillies lors du porte-à-porte du 20 avril 2022.

Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges de ce forum d'information, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques, questions et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par Enertrag. Ce compte-rendu est disponible sur la plateforme participative du projet : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

2. Les participants

Le forum d'information du mercredi 4 mai 2022 a rassemblé une trentaine de personnes. Voici la liste des participants présents (certaines personnes n'ont pas souhaité inscrire leur nom sur le tableau d'accueil installé à l'entrée de la salle des fêtes de Méry-la-Bataille) :

Commune de Méry-la-Bataille :

- Laëtitia BOCQUILLET, 1^{ère} Adjointe au maire
- Jean-Jacques CHAMAGNE, riverain
- Madame CHAMAGNE, riveraine
- Alain CORNELIS, riverain
- Isabelle DA SILVA, Maire
- Monsieur DA SILVA, riverain
- Christian DEFREYNE, riverain
- Christian DELAHAYS, riverain
- Lionel DEVOIR, riverain
- Philippe DEVOIR, Conseiller municipal
- Aurélie DOS SANTOS, riveraine
- Marc DOS SANTOS, riverain
- Catherine HECQUET RONCE, riveraine
- Claire JOSSELIN, riveraine
- Jacques JOSSELIN, riverain
- David LACOURTE, riverain
- Nathalie LOGNAND, Conseillère municipale
- Sébastien MOLAND, 2^{ème} Adjoint au maire
- Mathieu NOCHALSKI, Conseiller municipal
- Philippe RONCE BROUARD, riverain
- Pascaline PIERRON, riveraine
- Annick SANTUNE, riveraine
- Bernard SANTUNE, riverain
- Clémence VARLET, Conseillère municipale

Enertrag :

- Katja FLEISSNER, Directrice développement et expertise
- Lise GOSSARD, stagiaire en concertation
- Paul PELLET, Chef de projet éolien

- Paul RICOSSE, Chargé de concertation

Equipe Concertation Mazars :

- Lorette HAFFNER, Manager
- Marion LE FLOCH, Chef de projet

Tableau d'émargement présent à l'entrée de la salle des fêtes

Bienvenue !

**Projet Colim de Méry-la-Bataille
Forum d'information**

Mercredi 4 mai 2022
18h30 - 20h

PRÉNOM	NOM
Philippe Christian	Ronce-Brasard D. & J.
Pascaline	PIERRON
Phil, PPE	DEVOIR
Sébastien	TOULAND
Jacques	JOSSELIN
Annie / Bernard	SANTUNG
CLEMENCE	VARLET
Christian	De Sabatons
D. & J.	Chamagne
DEVOIR	LIONEL
DOS SANTOS	MBRIC / Aurélie
Clave	Josselin
Alain	CORNELIS
DAVID	LACOURTE

philippe 06
pascaline
cornelis

3. Les thématiques abordées

Après un accueil des participants réalisé par l'équipe Concertation de Mazars afin d'expliquer à chacun le fonctionnement du forum d'information, les participants étaient invités à déambuler dans la salle afin de découvrir une série de panneaux pédagogiques. Des représentants d'Enertrag se tenaient à la disposition des participants pour échanger autour du projet éolien de Méry-la-Bataille comme de l'énergie éolienne en général.

3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille

Un premier panneau d'information était mis à disposition des participants afin de présenter les premiers contours du projet. Une carte présentant les deux zones d'études (Nord et Sud), était présentée pour permettre aux participants d'identifier l'emplacement potentiel du parc éolien.

En effet, depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Le parc serait potentiellement composé de 4 à 5 éoliennes, d'une hauteur maximum de 200m en bout de pale.

Différentes études seront lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées. Leur réalisation sera confiée à des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

L'affiche présentée est disponible en Annexe 1 – Page 20

3.2 Enertrag, le développeur du projet

Un second panneau a permis aux participants d'en apprendre davantage sur l'entreprise Enertrag qui porte le projet éolien de Méry-la-Bataille.

Ainsi, les participants ont pu découvrir qu'Enertrag est une entreprise allemande, fondée en 1992. L'entreprise est l'un des principaux producteurs d'énergies renouvelables en Europe. En France Enertrag emploie 90 personnes, dont des équipes dédiées qui sillonnent une grande partie du territoire national.

L'entreprise innove et développe des solutions d'énergies renouvelables : solaires, éoliennes et d'hydrogène. De la naissance d'un projet à la production d'électricité d'origine renouvelable et jusqu'au démantèlement, Enertrag couvre chacune des étapes de la chaîne de production de l'énergie.

Enertrag innove en développant et commercialisant également des technologies et des produits qui permettent de rendre ses installations éoliennes encore plus intelligentes.

Grâce à son expérience, Enertrag contribue à la réalisation des objectifs de protection climatique européens et permet l'exploitation rentable de ressources éoliennes.

Enertrag est signataire des chartes éthiques de la profession éolienne (Amorce, FEE) et membre de l'association France Energie Eolienne qui représente l'ensemble des acteurs de la filière éolienne française : développeurs de parcs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'études.

L'affiche présentée est disponible en Annexe 2 – Page 21

3.3 Tout savoir sur l'éolien

L'éolien en général

La session de porte-à-porte d'avril 2022 a permis à l'équipe concertation Mazars de recueillir un certain nombre de questions récurrentes autour de l'éolien. Ainsi, un panneau a été dédié à ces questions afin d'apporter des éclairages aux participants.

Ce panneau, dédié à l'éolien en général, permettait notamment de mieux comprendre comment fonctionnait une éolienne, celle-ci s'actionnant grâce à un rotor, actionné par les mouvements de pales. Les pales de l'éolienne tournent à une vitesse de 10 à 25 tours par minute. L'énergie mécanique créée est transformée en énergie électrique par un générateur dans la nacelle de l'éolienne. Cette électricité est ensuite convertie pour être injectée dans le réseau électrique via des câbles souterrains.

Le panneau donnait à voir la quantité d'électricité produite par une éolienne et sa destination. En moyenne, la production d'électricité d'origine éolienne est de 9 200 MWh par an et par éolienne, ce qui correspond à la consommation de plus de 1 500 foyers.

Une éolienne produit de l'énergie dès que le vent souffle et tourne en moyenne 75 % à 95 % du temps (source : guide de l'éolien 2021 - ADEME). Son facteur de charge moyen annuel en France (ratio entre l'énergie produite durant un laps de temps et l'énergie qu'elle aurait générée sur la même période si elle avait tourné à puissance maximale) était de 26,35 % en 2020 (en hausse de 7 % par rapport à 2019) (source : Bilan électrique 2020 - RTE).

Les éoliennes d'un parc sont raccordées à un poste de livraison. L'électricité qui y est injectée part ensuite vers un poste source de distribution qui en élève la tension avant de repartir dans le réseau public de distribution d'électricité. Ainsi l'électricité consommée sur le territoire est généralement celle produite localement.

Le panneau d'information répondait également à une question récurrente : « pourquoi les éoliennes ne tournent-elles pas tout le temps ? ». Un vent inférieur à 10 km/h est insuffisant pour faire démarrer et tourner une éolienne. À l'inverse, un vent trop fort (+ de 90 km/h) entraîne l'arrêt de l'éolienne, de manière à éviter tout risque de casse du matériel et des équipements et minimiser leur usure. Ces arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents en France métropolitaine et sont souvent automatisés : ils ne dépassent pas 10 jours par an. Une éolienne peut aussi être mise volontairement à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance. Cette indisponibilité ne représente que 1,5 % du temps, soit environ 5 jours par an.

Enfin, le panneau précisait que la couleur blanche des éoliennes avait été choisie car l'Aviation Civile et l'Aviation Militaire l'imposaient. Dans d'autres pays comme en Allemagne, la base des mâts peut être peinte en vert par exemple. En France, ce n'est pas autorisé pour le moment.

L'affiche présentée est disponible en Annexe 3 – Page 22

Le cycle de vie d'une éolienne

Une affiche présentant le cycle de vie d'une éolienne a également été mise à disposition. Celle-ci permettait d'apporter des réponses aux questions les plus courantes, notamment sur la durée de vie d'une éolienne. A ce titre, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne terrestre est de 20 à 30 ans.

Une fois cette durée écoulée, 2 options :

- Le démantèlement intégral : démontage des machines et restitution du terrain dans son état initial.
- Le repowering : remplacement du parc par des éoliennes de nouvelles générations. Cette option n'est envisageable qu'après réalisation de nouvelles études et demande d'une nouvelle autorisation du préfet.

Concernant le démantèlement, les règles sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. L'article R.515-106 du Code de l'environnement et l'arrêté du 10 décembre 2021 précisent les modalités de démantèlement des parcs éoliens, qui incombent au développeur.

Les opérations de démantèlement comprennent :

- L'enlèvement des installations de production (éoliennes) ;
- Le retrait des installations électriques (câbles et postes) ;
- L'excavation totale des fondations en béton sur les terrains et le remplacement par des terres comparables à celles situées à proximité. Cette obligation légale est rappelée dans les contrats de location signés avec les propriétaires/exploitants ;
- La remise en état du site, c'est-à-dire le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès si demandé ;
- La réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.

Par ailleurs, environ 90% de la masse totale d'une éolienne se recycle. Une éolienne étant composée de :

- 90% d'acier et de béton,
- 7% de résine et fibre de verre, de carbone (contenues dans les pales)
- 3% de cuivre et d'aluminium.

L'acier et le béton, le cuivre et l'aluminium sont recyclables à 100%. Les pales sont plus difficiles à recycler. Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation.

Enfin, concernant le coût du démantèlement, celui-ci est entièrement supporté par le développeur. Il est régulièrement réévalué en fonction du contexte économique français. Il prévoit la provision de 50 000€ par éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW et de 25 000€ additionnels par MW supplémentaire pour toute éolienne d'une puissance supérieure à 2 MW.

Exemple : Pour une éolienne de 4,2 MW (puissance prévisionnelle sur le parc de Méry-la-Bataille), le coût du démantèlement serait de 105 000 €.

Si la société à l'initiative de la construction du parc fait faillite, c'est la société mère qui se porte garante et prend en charge le coût du démantèlement. En cas de faillite en chaîne, les provisions consignées à la Caisse des Dépôts et Consignations sont utilisées par l'Etat afin d'assurer le démantèlement du parc.

Ce mécanisme évite ainsi que le démantèlement n'incombe aux propriétaires des parcelles ou aux communes sur lesquelles sont implantées les éoliennes.

L'affiche présentée est disponible en Annexe 4 – Page 23

L'impact de l'éolien

Un panneau d'information était quant à lui dédié aux questions ayant trait à l'impact potentiel d'un parc éolien. A ce titre plusieurs questions, fréquemment posées lors du porte-à-porte d'avril 2022 ont été traitées pour apporter des réponses aux participants.

Sur ce panneau la question du bruit était évoquée. Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences, oscillant entre 20 Hz et 100 Hz en raison des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. À 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), il est généralement inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse. Les éoliennes font également l'objet de perfectionnements techniques constants : engrenages de précision silencieux, montage des arbres de transmission sur amortisseurs, capitonnage de la nacelle... Les éoliennes de Méry-la-Bataille seraient de dernière génération et bénéficieraient donc de toutes ces avancées.

Concernant l'impact sur les animaux, le retour d'expérience de plus de 20 ans de parcs en fonctionnement dans le monde entier montre que les éoliennes ne semblent pas avoir d'impact sur les élevages. De manière générale, aucune conséquence sur la santé des animaux n'a été constatée. Les vaches ne produisent pas moins de lait et la qualité de la viande n'est pas remise en question. S'il existe effectivement quelques cas isolés d'éleveurs ayant porté plainte contre un projet éolien qui serait prétendument à l'origine d'une baisse de la production laitière de leurs animaux, les experts intervenus sur le sujet (vétérinaires, ingénieurs...) ont conclu qu'aucune corrélation entre la présence d'éoliennes et l'apparition de ces phénomènes ne peut être établie et la Haute Autorité de Santé a déclaré qu'un lien serait « hautement improbable ».

La tendance qui se dégage aujourd'hui est un phénomène d'habituation de la faune : passé un inévitable dérangement passager du fait de la construction du parc puis de la mise en

service des éoliennes, il est rapidement observé un retour de la faune sur site (en moins de 6 mois).

Concernant l'avifaune, le taux de mortalité des oiseaux varie en fonction de la configuration du parc éolien et se situe entre 0 et 6 individus par an et par éolienne. Cette mortalité peut être considérée comme faible si on la compare à celle des lignes électriques (40 à 1230 oiseaux par kilomètre de ligne) ou bien même aux voitures (30 à 100 oiseaux par kilomètre de route).

Enfin, la réglementation française figure parmi les plus protectrices en ce qui concerne l'acoustique et le niveau sonore des éoliennes et permet d'assurer un niveau élevé de protection des riverains et de l'environnement tout au long de l'exploitation de l'installation.

La question des infrasons revient également régulièrement lorsqu'on parle de projet éolien et d'impact potentiel sur la santé. Selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), les infrasons ne représentent pas un risque dans le cas de parc éolien. L'ANSES n'identifie pas de lien entre les infrasons émis et le mal-être de certains habitants après l'implantation d'un parc (certaines plaintes ayant notamment été formulées quand les éoliennes ne tournaient pas donc sans aucune émission). L'ANSES parle ainsi d'effet « Nocebo » pour expliquer ce mal être.

L'affiche présentée est disponible en Annexe 5 – Page 24

3.4 La démarche d'information et de concertation

Un dernier panneau avait pour objectif de présenter et d'expliquer les modalités de la démarche de concertation qu'Enertrag a souhaité mettre en place. Convaincu aujourd'hui qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, Enertrag souhaite accompagner le développement de son projet d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à l'ensemble des habitants de Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer, à son niveau, à ce projet et accompagner le développement du projet éolien.

Fidèle à ses valeurs d'ouverture et d'écoute, ENERTRAG a souhaité associer les habitants de Méry-la-Bataille au développement du projet, pour que celui-ci soit pensé avec et pour les acteurs locaux. La démarche de concertation associée permettra de :

- **Informier largement** en proposant des contenus lisibles et accessibles au plus grand nombre et ainsi pouvoir suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation qui y est associée ;
- **Échanger régulièrement**, pour vous partager les actualités du projet mais également répondre aux questions que pourrait susciter ce dernier ;
- **Co-construire collectivement le projet**, par le biais d'ateliers et de réunions thématiques pour que ce dernier s'intègre au mieux dans le paysage local et profite au plus grand nombre.

Pour permettre une information large et complète de la population, ainsi que des moments d'échange et de réflexion autour du projet éolien de Méry-la-Bataille, nous vous proposons :

- **Des outils d'information** (site internet, flyers, lettres d'information) pour présenter les actualités du projet, répondre aux questions, partager les avancées des réflexions ;
- **Des sessions de porte-à-porte** pour vous rencontrer individuellement et échanger sur vos attentes et besoins en matière d'information et de concertation autour du projet ;
- **Des rendez-vous récurrents** pour vous partager les avancées du projet, vous inclure dans les réflexions techniques et travailler collectivement à son insertion locale.

L'affiche présentée est disponible en Annexe 6 – Page 25

4. La synthèse des échanges

Les questions, remarques et suggestions, ont été prises en note durant le forum d'information par l'équipe concertation Mazars. Affichées sur des panneaux dits « Méta-plans » elles permettaient aux participants de retrouver les réponses aux questions déjà traitées mais également à aider dans la rédaction du présent compte-rendu.

Vous trouverez ci-après la synthèse, organisée par thématiques, des échanges du forum d'information du 4 mai 2022.

4.1 Sur l'éolien en général

Question d'un participant : « *De quoi est fait le mât d'une éolienne ?* »

Réponse d'Enertrag : Le mât est une tour cylindrique composée de béton ou d'acier fixée sur le socle de l'éolienne.

Question d'un participant : « *Les éoliennes sont-elles orientables ?* »

Réponse d'Enertrag : La nacelle des éoliennes est pivotable et peut être réorientée en fonction de la direction du vent. Cela est fait automatiquement grâce aux capteurs présents sur l'éolienne.

Question d'un participant : « *Où va l'électricité produite ?* »

Réponse d'Enertrag : Les éoliennes d'un parc sont raccordées à un poste de livraison. L'électricité qui y est injectée part ensuite vers un poste source de distribution qui va élever la tension avant de repartir dans le réseau public de distribution d'électricité. Ainsi, l'électricité consommée sur le territoire est généralement celle produite localement. Selon le principe du système solidaire, un équilibre est assuré par RTE et Enedis pour permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'électricité à tout moment, même si aucune source d'électricité n'existe à proximité.

Question d'un participant : « *Une éolienne est-elle, elle-même, alimentée en électricité ?* »

Réponse d'Enertrag : Une éolienne a une consommation marginale d'électricité notamment pour les appareils électroniques à l'intérieur. Celle-ci est de l'ordre de 3,7 MWh/éolienne/an, soit l'équivalent de moins de 2 heures de production.

Question d'un participant : « *Que faites-vous des huiles ?* »

Réponse d'Enertrag : Les déchets d'un parc éolien sont rares et sont traités indépendamment. Les huiles de vidange, par exemple, sont stockées dans des containers spéciaux avant d'être évacuées par des transporteurs agréés. La grande majorité de l'huile présente dans la machine est située dans la boîte de vitesse, qui en contient 350 L. Evidemment, il arrive que celle-ci soit vidangée lorsque nécessaire mais cela arrive tous les 5 à 10 ans d'exploitation.

Question d'un participant : « *Quelle est la durée de vie d'une éolienne ?* »

Réponse d'Enertrag : Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est estimée à 20 ans. Néanmoins, celle-ci peut s'étendre jusqu'à 25 ou 30 ans selon les constructeurs et avec une bonne maintenance du parc.

Question d'un participant : « *Est-il vrai que les éoliennes sont enfouies en terre en fin de vie ?* »

Réponse d'Enertrag : Non, en France, il est interdit de procéder à l'enterrement d'une éolienne. Sur ce point, la réglementation est très claire et impose la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets de démolition et de démantèlement via des filières dûment autorisées à cet effet.

Aujourd'hui, près de 90% de la masse d'une éolienne se recycle. Les parties métalliques, comme le mât, ont une valeur marchande non-négligeable. Le béton armé peut aussi être facilement valorisé dans le secteur de la construction. Les pales sont plus difficiles à recycler, mais peuvent être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs...).

Ainsi, au 1^{er} janvier 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses (lorsqu'elles sont excavées en totalité), ou 85% lorsque l'excavation des fondations a fait l'objet d'une dérogation, doivent être réutilisés ou recyclés. Ce seuil passera à un minimum de 95% de recyclage dès le 1^{er} janvier 2024.

Pour plus d'information sur la réglementation en matière de démantèlement des éoliennes, voici le lien vers le site internet : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044516558

Question d'un participant : « *Que se passe-t-il si le montant bloqué pour le démantèlement ne suffit pas ?* »

Réponse d'Enertrag : Le coût du démantèlement est régulièrement réévalué en fonction du contexte économique français. Ainsi, l'arrêté du 10 décembre 2021 prévoit un rehaussement du montant de la garantie financière initiale d'une installation. Jusqu'ici les montants

prévoient une provision de 50 000 euros par éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2MW et l'ajout de 10 000 euros supplémentaires par mégawatt de puissance additionnelle. Le montant a été réhaussé à 25 000 euros par MW supplémentaire pour toute machine d'une puissance supérieure à 2 MW.

Par ailleurs, dès la première constitution des garanties financières, l'exploitant en actualise le montant avant la mise en service industrielle de l'installation, puis actualise ce montant tous les cinq ans.

Les premiers retours d'expérience montrent que les montants prévus sont suffisants dans la mesure où une partie des composants des éoliennes ont une valeur marchande non négligeable, et que leur revente permet également de supporter les coûts du démantèlement.

Question d'un participant : « *Les éoliennes ont-elles un seuil de bruit à respecter ?* »

Réponse d'Enertrag : La réglementation française en vigueur impose une émergence maximale de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, l'émergence correspondant à la différence de bruit avec et sans le parc éolien.

Remarque d'un participant : « *On entend des personnes se plaindre du bruit et qu'il y aurait aussi un impact sur les animaux avec les éoliennes.* »

Réponse d'Enertrag : Les éoliennes émettent un bruit de fond, des basses fréquences, dues à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et le souffle du vent dans les pales. À 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), il est généralement inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse.

Les éoliennes font également l'objet de perfectionnements techniques constants pour réduire le bruit des éoliennes. Sur Méry-la-Bataille, les éoliennes seraient de dernière génération et bénéficieraient donc de toutes ces avancées.

Concernant l'impact sur les animaux, le retour d'expérience de plus de 20 ans de parcs en fonctionnement dans le monde entier montre que les éoliennes ne semblent pas avoir d'impact sur les animaux. La tendance qui se dégage aujourd'hui est un phénomène d'habituation de la faune : passé un inévitable dérangement passager, du fait de la construction du parc puis la mise en service des éoliennes, il est rapidement observé un retour de la faune chassable sur site (en moins de six mois généralement).

Remarque d'un participant : « *J'ai entendu dire que les éoliennes ne sont pas si écologiques que ça, que ce n'est pas la plus verte des énergies renouvelables.* »

Réponse d'Enertrag : En moyenne, une éolienne d'un parc français émet 12,7 g de CO₂/kWh sur l'ensemble de son cycle de vie (Source : France Energie Eolienne). En comparaison, l'hydroélectricité émet en moyenne environ 4 g de CO₂/kWh et le photovoltaïque 55 g de CO₂/kWh, à mettre en perspective avec les énergies fossiles comme le charbon (~ 1 000 g de CO₂/kWh).

Par ailleurs, une éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre (GES) lorsqu'elle produit de l'électricité puisque l'énergie provient d'une source naturelle et renouvelable : le vent.

Question d'un participant : « *Combien d'emplois représente le secteur éolien en France ?* »

Réponse d'Enertrag : Avec un total de 22 600 emplois comptabilisés en France en 2021, l'éolien est le premier employeur « énergies renouvelables » en France et s'impose comme levier de création d'emplois durables dans les territoires. Les emplois directs et indirects sont en augmentation de 12 % par rapport à 2019, et de 31,5 % depuis 2017. Ces emplois s'appuient sur 900 sociétés présentes sur toutes les activités de la filière éolienne et constituent de ce fait un tissu industriel diversifié. On considère que au moins 4 emplois sont créés chaque jour dans la filière.

Source : observatoire de l'éolien 2021 : analyse du marché, des emplois et des enjeux de l'éolien en France – Capgemini Invent & France Energie Eolienne – Septembre 2021

Remarque d'un participant : « *L'éolien va faire baisser le prix de nos maisons !* »

Réponse d'Enertrag : La valeur de l'immobilier dépend de nombreux critères : activité économique de la zone considérée, opportunités en termes d'emploi local, services publics disponibles à proximité, état global du marché du logement, valeur du bien immobilier et évolution de cette valeur, localisation de la maison dans la commune, etc. Les variations du coût de l'immobilier sont liées, en premier lieu, aux prix du marché et aux services fournis par un territoire (transports, écoles, déchets, etc.).

Ainsi, l'implantation d'un parc éolien n'a pas d'impact sur la valorisation objective d'un bien. En revanche, il peut jouer sur des éléments subjectifs qui varient d'une personne à l'autre (certains apprécient les éoliennes, d'autres non). À date, aucune étude ne montre cependant qu'il existe un lien entre la construction d'un parc éolien et une variation de la valeur d'un bien immobilier.

Cependant, face à une source d'inquiétude grandissante de la part des particuliers résidants à proximité de parcs éoliens ou de futurs parcs, l'ADEME a démarré fin novembre 2020 une étude pour quantifier l'impact de l'éolien sur le prix du foncier. L'objectif est de mesurer, dans de nombreux points du territoire national, dans quelle mesure l'éolien pourrait influencer l'évolution du prix des transactions. Les résultats de cette étude sont attendus pour le 2^{ème} semestre 2022.

Question d'un participant : « *Les éoliennes vont-elles perturber la réception télé ?* »

Réponse d'Enertrag : Une consultation des services gérants les faisceaux hertziens et services analogues (fibre etc.) est réalisée dans le cadre de la phase d'opportunité d'un projet éolien afin d'éviter les impacts de réception. L'implantation des éoliennes est réalisée de telle sorte à ne pas perturber la réception locale du signal. Dans le cas contraire, le porteur de projet doit financer l'installation d'une antenne relais. Sur le projet de Méry-la-Bataille, aucun faisceau n'a été identifié dans la zone d'étude.

Si un riverain constate une perturbation avérée, la loi oblige l'exploitant à corriger ces impacts d'après l'article L 112-12 du Code de la construction et de l'habitation qui précise que : « Lorsque la présence d'une construction, qu'elle soit ou non à usage d'habitation, apporte une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments voisins, son propriétaire ou les locataires, preneurs ou occupants de bonne foi ne peuvent s'opposer, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, à l'installation de dispositifs de réception ou de réémission propres à établir des conditions de réception satisfaisante ».

Source Legifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039466583/

4.2 Sur le projet éolien de Méry-la-Bataille

Question d'un participant : « *Où seraient les éoliennes et combien de machines sont prévues ?* »

Réponse d'Enertrag : Deux zones d'études sont aujourd'hui identifiées et susceptibles d'accueillir des éoliennes. Sur le projet de Méry-la-Bataille, nous prévoyons un potentiel de 4 à 5 éoliennes. C'est ensuite la réalisation des études acoustiques, environnementales, paysagères et de vent qui permettront d'identifier les meilleurs espaces au sein de la zone d'étude qu'il faudra privilégier pour l'implantation des éoliennes. Nous adaptons le développement de notre projet et donc le nombre d'éoliennes à implanter en fonction de l'espace disponible et utilisable au sein de cette zone d'étude.

Question d'un participant : « *Où en est-on dans le projet ? Quelles sont les prochaines étapes ?* »

Réponse d'Enertrag : Un projet éolien se développe sur un temps long s'étalant généralement entre 5 à 7 ans. Voici les étapes de la vie d'un projet :

- **Les analyses de préféabilité :** identification des zones éligibles, contact avec les collectivités, les exploitants et propriétaires.
- **La conception du projet :** analyse environnementale, acoustique, paysagère, patrimoniale et mesure du vent, choix de l'équipement, études techniques et analyse financière, analyse des impacts et rédaction du dossier d'autorisation environnementale
- **L'instruction :** dépôt de la demande d'autorisation environnementale, organisation d'une enquête publique, consultation de la commission départementale nature, paysages et sites (CNDPS), obtention de l'autorisation (permis de construire)
- **Le financement**
- **La construction :** acheminement des composants, génie civil, contrôle de conformité et raccordement

- **L'exploitation** : production d'énergie renouvelable, maintenance via des inspections régulières
- **Le démantèlement** : démontage des machines, remise en état du site, recyclage des matériaux.

Dans le cas du projet de Méry-la-Bataille, nous sommes au début du projet, les études n'ont pas encore débuté (lancement à partir de l'été 2022).

Question d'un participant : « *Avez-vous l'autorisation pour installer des éoliennes sur les zones identifiées ?* »

Réponse d'Enertrag : Les parcelles présentes dans la zone d'étude sont privées. Nous avons donc contacté chaque propriétaire et exploitant de la zone afin d'identifier ceux qui seraient favorables à accueillir une éolienne sur leurs terres. Le foncier est aujourd'hui sécurisé. Cependant, ce n'est pas parce qu'un propriétaire / exploitant a signé un contrat avec nous, qu'il aura nécessairement une éolienne sur sa parcelle. L'implantation finale des éoliennes n'est pour le moment pas connue et dépendra des résultats des différentes études.

De plus l'autorisation formelle est délivrée par la Préfecture après analyse du dossier complet et que toutes les études aient été réalisées.

Question d'un participant : « *L'implantation d'un parc éolien sur la commune va-t-elle créer de l'emploi localement ?* »

Réponse d'Enertrag : L'implantation d'un projet éolien génère un surcroît d'activité localement, et fait intervenir de nombreuses petites, moyennes et grandes entreprises variées : terrassement, VRD, fourniture de béton, raccordement au réseau public, etc. Si cela vous intéresse, c'est un sujet que nous pourrions aborder en concertation, pour identifier avec vous les entreprises locales à solliciter durant le chantier par exemple.

Question d'un participant : « *Quels sont les bénéfices pour les collectivités ? Comment se répartissent les retombées économiques générées ?* »

Réponse d'Enertrag : En ce qui concerne les retombées fiscales d'un projet éolien, elles proviennent de différentes taxes : l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux), la CET (Contribution Economique Territoriale), et la TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties). Le montant de ces taxes et donc le montant des retombées fiscales pour les communes concernées par le projet, varie en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes implantées. Dans le cadre du projet éolien à l'étude sur la commune de Méry-la-Bataille, nous pourrions vous présenter une estimation des retombées économiques une fois les résultats des études connus et le nombre d'éoliennes fixé.

L'Intercommunalité touchera également des retombées fiscales. Depuis le 1er janvier 2019, une nouvelle répartition de l'IFER a été votée : aujourd'hui, un minimum de 20% de l'IFER revient automatiquement aux communes accueillant des éoliennes, et 50% aux intercommunalités. Une répartition différente peut être décidée (en respectant toujours ce seuil

de 20% pour les communes), mais c'est une décision que seuls les élus communautaires peuvent prendre.

Question d'un participant : « *Y a-t-il d'autres projets éoliens à l'étude par votre société ou d'autres dans le secteur ?* »

Réponse d'Enertrag : Des éoliennes sont déjà construites sur Mortemer et Courcelles-Epayelles, d'autres projets sont à l'étude plus au Nord et à l'Ouest.

Question d'un participant : « *Ce projet ouvre-t-il la voie à pleins d'autres sur la commune ? Si ce projet est autorisé, d'autres développeurs vont-ils pouvoir eux aussi implanter des éoliennes ?* »

Réponse d'Enertrag : Tout projet doit faire l'objet d'une demande en Préfecture. Ce n'est pas parce qu'un projet est autorisé à un endroit que les suivants le seront forcément. De même que dans l'hypothèse où ce projet serait autorisé, cela ne donnerait pas lieu à une autorisation pour tous les développeurs, mais uniquement pour ce projet spécifique porté par Enertrag avec le nombre d'éoliennes précisé dans l'arrêté préfectoral.

4.3 Sur la démarche de concertation

Enfin, un dernier espace permettait aux participants de faire part de sujets sur lesquels ils souhaiteraient pouvoir travailler dans le cadre de la concertation, mais aussi partager leurs propositions en matière d'information et de concertation pour que la démarche réponde aux attentes locales.

Voici les propositions de sujets sur lesquels les riverains souhaiteraient travailler :

- **Le projet technique :**
 - La distance des éoliennes au village (aller au-delà des 500 m réglementaires) ;
 - La mobilisation d'entreprises locales pour le chantier.
- **Les mesures d'accompagnement :**
 - Installer une borne de recharge pour véhicule électrique ;
 - Permettre aux habitants de profiter d'avantages directs liés aux éoliennes, comme la réduction de la facture d'électricité.

Enfin, plusieurs participants ont fait part de leur souhait de pouvoir participer à d'autres événements de ce type, que ce soit sous la forme de forums ou de réunions de travail thématiques.

5. Les prochaines étapes

Enertrag et l'équipe Concertation de Mazars remercient l'ensemble des participants pour leur présence à ce premier rendez-vous de concertation et souhaitent leur donner de la visibilité sur les prochaines étapes de la démarche de concertation.

Voici les prochaines actions qui seront ainsi menées en matière d'information et d'échange :

- **Dès la semaine du 9 mai 2022** : mise à disposition du compte-rendu du forum d'information sur la plateforme participative du projet ;
- **19 mai 2022** : Distribution d'une lettre d'information dans chacune des boîtes aux lettres des habitants de Méry-la-Bataille ;
- **15 juin 2022** : Organisation d'une randonnée pédagogique à la découverte de la zone d'études du projet, en présence d'Enertrag.

Nous attirons enfin votre attention sur le fait qu'un site internet est ouvert et accessible à tous afin de s'informer sur le projet :

www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

6. Les annexes

6.1 Affiche sur le projet éolien de Méry-la-Bataille

LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

Le projet à l'étude

Depuis 2021, la société Enertag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'études a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Différentes études seront lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées. Leur réalisation sera confiée à des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

La zone d'étude

La zone d'étude du projet est délimitée en bleu.



Les chiffres clés



4 à 5
éoliennes



>500 m
de distance
aux habitations



200 m
de hauteur en bout
de pale maximum

Le calendrier prévisionnel du projet



6.2 Affiche sur Enertrag, le développeur du projet



Qui sommes-nous ?

Fondé en 1992 en Allemagne, ENERTRAG est l'un des principaux producteurs d'énergies renouvelables en Europe.

En France ENERTRAG emploie 90 personnes, dont des équipes dédiées qui sillonnent une grande partie du territoire national.

L'entreprise innove et développe des solutions d'énergies renouvelables : solaires, éoliennes et d'hydrogène. De la naissance d'un projet à la production d'électricité d'origine renouvelable et jusqu'au démantèlement, ENERTRAG couvre chacune des étapes de la chaîne de production de l'énergie. ENERTRAG développe et commercialise également des technologies et des produits qui permettent de rendre ses installations éoliennes encore plus intelligentes.

Grâce à son expérience, ENERTRAG contribue à la réalisation des objectifs de protection climatique européens et permet l'exploitation rentable de ressources éoliennes.

ENERTRAG est signataire des chartes éthiques de la profession éolienne (Amorce, FEE) et membre de l'association France Energie Eolienne qui représente l'ensemble des acteurs de la filière éolienne française : développeurs de parcs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'études. Les 325 entreprises membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

Les chiffres clés

 **50**
parcs développés
et mis en service

 **189**
éoliennes
en exploitation

 **396 MW**
de puissance installée
sur le territoire

 **450 000**
foyers alimentés en
énergie renouvelable
chaque année

Nos valeurs

- > Anticipation
- > Sérieux
- > Solutions durables
- > Esprit d'équipe
- > Concertation
- > Transparence
- > Dialogue





NOS REPONSES A VOS QUESTIONS SUR L'ÉOLIEN



Comment fonctionne une éolienne ?

Une éolienne fonctionne grâce à un rotor, actionné par les mouvements de pales. Les pales de l'éolienne tournent à une vitesse de 10 à 25 tours par minute.

L'énergie mécanique créée est transformée en énergie électrique par un générateur dans la nacelle de l'éolienne. Cette électricité est ensuite convertie pour être injectée dans le réseau électrique via des câbles souterrains.



Quelle quantité d'électricité produit une éolienne ?

En moyenne, la production d'électricité d'origine éolienne est de 9 200 MWh par an et par éolienne, ce qui correspond à la consommation de plus de 1 500 foyers.

Une éolienne produit de l'énergie dès que le vent souffle et tourne en moyenne 75 % à 95 % du temps (source : guide de l'éolien 2021 - ADEME).

Son facteur de charge moyen annuel en France (ratio entre l'énergie produite durant un laps de temps et l'énergie qu'elle aurait générée sur la même période si elle avait tourné à puissance maximale) était de 26,35 % en 2020 (en hausse de 7 % par rapport à 2019) (source : Bilan électrique 2020 - RTE).



Pourquoi les éoliennes ne tournent pas tout le temps ?

Un vent inférieur à 10 km/h est insuffisant pour faire démarrer et tourner une éolienne. À l'inverse, un vent trop fort (> de 90 km/h) entraîne l'arrêt de l'éolienne, de manière à éviter tout risque de casse du matériel et des équipements et minimiser leur usure.

Ces arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents en France métropolitaine et sont souvent automatisés : ils ne dépassent pas 10 jours par an.

Une éolienne peut aussi être mise volontairement à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance. Cette indisponibilité ne représente que 1,5 % du temps, soit environ 5 jours par an.



Où va l'électricité produite ?

Les éoliennes d'un parc sont raccordées à un poste de livraison. L'électricité qui y est injectée part ensuite vers un poste source de distribution qui en élève la tension avant de repartir dans le réseau public de distribution d'électricité. Ainsi l'électricité consommée sur le territoire est généralement celle produite localement.



Bon à savoir !

Sur les cinq dernières années, les coûts de production de l'éolien ont baissé de 25%, et s'établissent aujourd'hui autour de 60€/MWh. Ce montant tient compte de l'ensemble des coûts, depuis l'achat des éoliennes jusqu'à leur démantèlement en fin de vie après au moins une vingtaine d'années de fonctionnement.



Pourquoi les éoliennes sont-elles blanches ?

Les éoliennes sont blanches car l'Aviation Civile et l'Aviation Militaire nous l'imposent. Dans d'autres pays comme en Allemagne, la base des mâts peut être peinte en vert par exemple. En France, ce n'est pas possible pour le moment.

LE CYCLE DE VIE D'UNE ÉOLIENNE

La durée de vie d'une éolienne

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est de 20 à 30 ans.

Une fois cette durée écoulée, 2 options :

- **Le démantèlement intégral** : démontage des machines et restitution du terrain dans son état initial.
- **Le repowering** : remplacement du parc par des éoliennes de nouvelles générations. Cette option n'est envisageable qu'après réalisation de nouvelles études et demande d'une nouvelle autorisation du Préfet.

Tout savoir sur le démantèlement

Les règles du démantèlement sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. L'article R.515-106 du Code de l'environnement et l'arrêté du 10 décembre 2021 précisent les modalités de démantèlement des parcs éoliens, qui incombent au développeur.

Que comprennent les opérations de démantèlement ?

- **L'enlèvement** des installations de production (éoliennes) ;
- **Le retrait** des installations électriques (câbles et postes) ;
- **L'excavation totale** des fondations en béton sur les terrains et le remplacement par des terres comparables à celles situées à proximité. Cette obligation légale est rappelée dans les contrats de location signés avec les propriétaires/exploitants ;
- **La remise en état** du site, c'est-à-dire le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès si demandé ;
- **La réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination** des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.

Zoom sur le recyclage



Environ 90% de la masse totale d'une éolienne se recycle

La composition d'une éolienne :

- 90% d'acier et de béton,
- 7% de résine et fibre de verre, de carbone (contenues dans les pales)
- 3% de cuivre et d'aluminium
- **L'acier et le béton, le cuivre et l'aluminium sont recyclables à 100%.**
- **Les pales sont plus difficiles à recycler.** Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation.

Combien coûte le démantèlement ?



Le coût du démantèlement est entièrement supporté par le développeur. Il est régulièrement réévalué en fonction du contexte économique français. Il prévoit la provision de :

- 50 000€ / éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW
- + 25 000€ additionnels par MW supplémentaire pour toute machine d'une puissance supérieure à 2 MW.

Exemple : Pour une machine de 4,2 MW (puissance prévisionnelle sur le parc de Méry la Bataille), le coût du démantèlement sera de 105 000 €.

Que se passe-t-il en cas de faillite du développeur ?

Si la société à l'initiative de la construction du parc fait faillite, c'est la société mère qui se porte garante et prend en charge le coût du démantèlement. En cas de faillite en chaîne, les provisions consignées à la Caisse des Dépôts et Consignations sont utilisées par l'Etat afin d'assurer le démantèlement du parc.

Ce mécanisme évite ainsi que le démantèlement n'incombe aux propriétaires des parcelles ou aux communes sur lesquelles sont implantées les éoliennes.



NOS REPNSES A VOS QUESTIONS SUR L'ÉOLIEN



Les éoliennes font-elles du bruit ?

Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences, oscillant entre 20 Hz et 100 Hz en raison des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales.

À 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), il est généralement inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse.

Les éoliennes font également l'objet de perfectionnements techniques constants : engrenages de précision silencieux, montage des arbres de transmission sur amortisseurs, capitonnage de la nacelle... Les éoliennes de Méry-la-Bataille seraient de dernière génération et bénéficieraient donc de toutes ces avancées.



Les éoliennes ont-elles un impact sur les animaux ?

Sur l'élevage

Le retour d'expérience de plus de 20 ans de parcs en fonctionnement dans le monde entier montre que les éoliennes ne semblent pas avoir d'impact sur les élevages. De manière générale, aucune conséquence sur la santé des animaux n'a été constatée.

Les vaches ne produisent pas moins de lait et la qualité de la viande n'est pas remise en question. S'il existe effectivement quelques cas isolés d'éleveurs ayant porté plainte contre un projet éolien qui serait prétendument à l'origine d'une baisse de la production laitière de leurs animaux, les experts intervenus sur le sujet (vétérinaires, géobiologues, ingénieurs...) ont conclu qu'aucune corrélation entre la présence d'éolienne et l'apparition de ces phénomènes ne peut être établie et la haute autorité de santé a déclaré qu'un lien serait hautement improbable.

Sur la faune sauvage

La tendance qui se dégage aujourd'hui est un phénomène d'habituation de la faune : passé un inévitable dérangement passager du fait de la construction du parc puis la mise en service des éoliennes, il est rapidement observé un retour de la faune sur site (en moins de 6 mois).

Concernant l'avifaune, le taux de mortalité des oiseaux varie en fonction de la configuration du parc éolien et se situe entre 0 et 6 individus par an et par éolienne. Cette mortalité peut être considérée comme faible si on la compare à celle des lignes électriques (40 à 1230 oiseaux par kilomètre de ligne) ou bien même aux voitures (30 à 100 oiseaux par kilomètre de route).

Les éoliennes représentent-elles un risque pour la santé humaine ?



La réglementation française figure parmi les plus protectrices en ce qui concerne les effets sanitaires des éoliennes et permet d'assurer un niveau élevé de protection des riverains et de l'environnement tout au long de l'exploitation de l'installation.

Dans son rapport de mai 2017, l'Académie de Médecine reconnaît que « les nuisances sonores semblent relativement modérées aux distances « réglementaires », et concernées surtout les éoliennes d'anciennes générations ».

La question des infrasons revient également régulièrement lorsqu'on parle de projet éolien et d'impact potentiel sur la santé. Selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), les infrasons ne représentent pas un risque dans le cas de parc éolien. L'ANSES n'identifie pas de lien entre les infrasons émis et le mal-être de certains habitants après l'implantation d'un parc (certaines plaintes ayant notamment été formulées quand les éoliennes ne tournaient pas donc sans aucune émission). L'ANSES parle ainsi d'effet «Nocebo» pour expliquer ce mal-être.



Le saviez-vous ?

Un chat domestique tue environ 2,1 oiseaux par semaine soit environ 113,4 proies par an



CONCERTATION : UNE DEMARCHE OUVERTE A TOUS !

Une conviction : l'intelligence collective est créatrice de valeurs

Convaincu aujourd'hui qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, ENERTRAG souhaite accompagner le développement de son projet d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à l'ensemble des habitants de Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer, à son niveau, à ce projet.

Une volonté : Permettre à chacun de prendre part au projet

Fidèle à ses valeurs d'ouverture et d'écoute, ENERTRAG a souhaité associer les habitants de Méry-la-Bataille au développement du projet, pour que celui-ci soit pensé avec et pour les acteurs locaux. La démarche de concertation associée permettra de :

Informier largement en proposant des contenus lisibles et accessibles au plus grand nombre et ainsi pouvoir suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation qui y est associée ;



Échanger régulièrement, pour vous partager les actualités du projet mais également répondre aux questions que pourrait susciter ce dernier ;



Co-construire collectivement le projet, par le biais d'ateliers et de réunions thématiques pour que ce dernier s'intègre au mieux dans le paysage local et profite au plus grand nombre.

Une ambition : Proposer une démarche de concertation évolutive

Pour permettre une information large et complète de la population, ainsi que des moments d'échange et de réflexion autour du projet éolien de Méry-la-Bataille, nous vous proposons :

➤ **Des outils d'information** (site internet, flyers, lettres d'information) pour présenter les actualités du projet, répondre aux questions, partager les avancées des réflexions ;

➤ **Des sessions de porte-à-porte** pour vous rencontrer individuellement et échanger sur vos attentes et besoins en matière d'information et de concertation autour du projet ;

➤ **Des rendez-vous récurrents** pour vous partager les avancées du projet, vous inclure dans les réflexions techniques et travailler collectivement à son insertion locale.

Nous comptons sur vous pour nous faire part de vos attentes et de vos envies de travailler sur certaines thématiques du projet !

Envie de nous faire part de vos idées pour la démarche de concertation ?

Contactez-nous via le formulaire mis à disposition sur le site internet du projet
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

6.7 Méta-plan n°1 : Questions sur l'éolien en général

L'éolien en général :
Avez-vous des questions, des remarques?

1

On entend du gens qui se plaignent du bruit, & qu'il y aurait un impact sur les animaux

L'ANSES n'a pas prouvé de lien entre l'éolien & certains maux ressentis

Les cas de problèmes sanitaires sur les éleveurs sont rares & le lien avec l'éolien n'a pas été trouvé

En quoi sont faits les mâts?

Plutôt en béton

Les éoliennes sont-elles un bruit de bruit à respecter?

Oui,
max +5dB le jour
+3dB la nuit

Est-ce que c'est vrai qu'on enfouit les éoliennes en fin de vie?

Non, cela ne s'est jamais fait en France malgré les rumeurs

Quelle est la durée de vie d'une éolienne?

20 à 30 ans

J'ai entendu dire que ce ne serait pas si écologique que cela...

Je ne suis pas certain que l'éolien soit la meilleure ENR...

Peu de surface d'emprise & forte rentabilité : c'est compétitif!

Combien d'emplois dans le secteur éolien en France?

22 000

Quelles sont vos remarques et questions sur le projet éolien de Méry-la-Bataille?

1

Où seraient les éoliennes? Combien de machines?

A ce stade 2 zones envisageables, les études sont menées sur les 2 ZIP

Nous imaginons installer de 4 à 5 éoliennes, les études le préciseront.

Il faudrait éloigner au maximum les éoliennes du village.

Avez-vous les autorisations pour vous installer ici sur ces zones?

Nous avons en effet sécurisé le foncier et travaillé avec vos élus

Une éolienne est-elle alimentée en électricité?

Oui, ça consomme très peu.

Dévaluation de l'immobilier

C'est surtout avant étude et montage des bornes la tension. Le mur est de 25 Paris au pique avis

À quel point qu'en fait-on?

Les nacelles sont-elles orientables?

Oui, les éoliennes sont orientées en fonction du sens du vent

Y a-t-il des risques de perturbation de la réception TV?

Pas de risque sur Méry, pas de faisceau traversant le ZIP

Y a-t-il des projets ailleurs à l'étude aux alentours?

A notre connaissance il y en a un au Nord de la commune.

On aimerait que le projet profite aux habitants via une réduction de nos factures d'électricité

Il faudrait faire baisser la facture d'électricité au en profiter localement

Ce projet comme il est le voir à l'autre sur la commune?

Pas nécessairement. Si oui, il faudra réaliser des études et déposer une demande en préfecture.

Quelles sont les retombées en local?

Loyer pour les agriculteurs, fiscalité pour la mairie, mesures d'accompagnement

Idee de mesure: borne de recharge pour véhicule électrique!

Quelles collectivités touchent des retombées fiscales?

25% commune
50% intercommunalité
25% département

Où en est-on dans le projet? Quelles sont les prochaines étapes?

Au démarrage des études, lancement de la concertation avant mai de mesurer cet été

Est-ce que ça crée de l'emploi en local?

Entreprises locales pour le chantier, technicien de maintenance (centre de St Quentin).
Il faudrait mobiliser des entreprises locales pour le chantier!



LETTRE D'INFORMATION N°1 – MAI 2022

PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

ÉDITO

Chères Mérysiennes, Chers Mérysiens,

Nous avons eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous à l'occasion du forum d'information organisé le 4 mai dernier dans la salle des fêtes communale. Nous souhaitons aujourd'hui nous présenter à l'ensemble de la population par le biais de cette lettre d'information.

En effet, Enertrag étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur votre commune. Ce projet est au stade de développement, c'est-à-dire que nous réalisons des études, ainsi qu'une démarche de concertation pour concevoir un projet éolien adapté au territoire et respectueux de son environnement. A ce jour, le conseil municipal n'a pas délibéré sur ce projet car le projet n'est pas encore abouti. Des études seront prochainement lancées et permettront de définir précisément le nombre d'éoliennes qui pourront être installées ainsi que leur emplacement.

Convaincus que ce projet doit se faire avec les habitants du territoire qui l'accueillera, nous avons souhaité mettre en place une démarche de concertation, ouverte à tous. Celle-ci est lancée en amont du démarrage des études afin de vous informer à chaque étape du projet, et de vous permettre d'y contribuer si vous le souhaitez.

Ainsi, nous vous invitons dès aujourd'hui à prendre part aux réflexions en participant aux rendez-vous de concertation qui vous seront proposés régulièrement, afin de vous partager les avancées du projet et intégrer vos remarques et propositions.

Nous serons heureux de vous retrouver le mercredi 15 juin prochain pour une randonnée pédagogique sur la zone d'étude et espérons vous y voir nombreux ! D'ici là nous vous souhaitons une bonne lecture de cette première lettre d'information.

A très bientôt,

Paul PELLET
Chef de projet
ENERTRAG



Votre prochain rendez-vous !

Participez à une randonnée pédagogique pour découvrir la zone d'étude du projet et échanger avec le porteur de projet !



Le mercredi 15 juin 2022



De 18h30 à 20h30

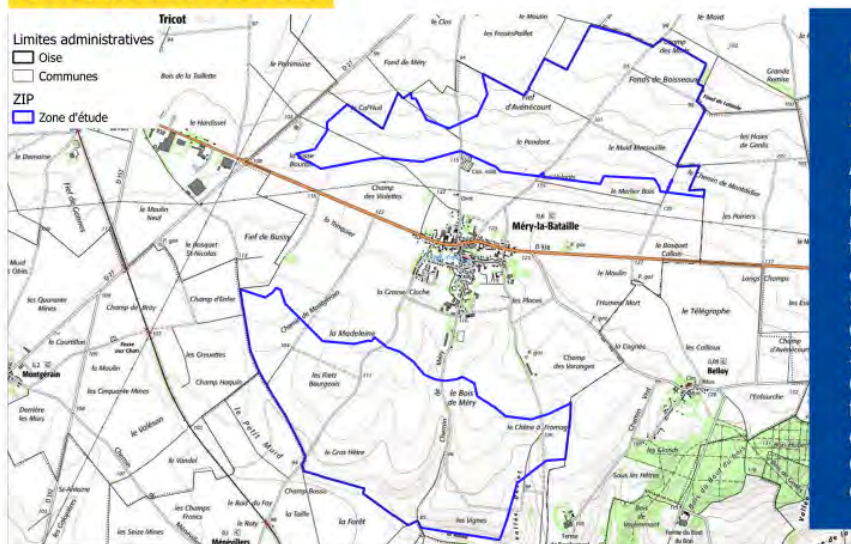
**Plus d'informations en page 4
de cette lettre d'information !**

Le projet éolien de Méry-la-Bataille

Depuis 2021, la société Enertag, spécialiste des énergies renouvelables, développe un projet éolien sur votre commune de Méry-la-Bataille. Un premier travail a permis de définir 2 zones d'études qui pourraient accueillir un potentiel de 4 à 5 éoliennes maximum.

Différentes études seront lancées à partir de l'été 2022 afin de dimensionner ce projet sur les zones identifiées. Des bureaux d'études indépendants et experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent sont en cours de sélection pour la réalisation de ces études.

La zone d'étude



Qu'est-ce qu'une zone d'étude ?

Aussi appelée Zone d'implantation potentielle (ZIP), la zone d'étude est un espace, a priori, libre de contraintes telles que : des habitations ou des édifices patrimoniaux à moins de 500m, des zones réglementaires environnementales (type Natura 2000), des servitudes radioélectriques civiles et militaires. C'est cette zone qui fera l'objet de différentes études afin d'identifier les contraintes à prendre en compte dans le choix de l'emplacement des éoliennes.

Un projet au stade du démarrage

Un projet éolien se développe sur un temps long de 5 à 7 ans. Après l'identification d'une zone favorable, la conception technique nécessite 1 à 2 années, afin de réaliser des études. Vient ensuite la phase d'instruction de la demande d'autorisation faite en préfecture avant que le projet ne soit éventuellement autorisé et que sa construction ne débute.

Le calendrier prévisionnel du projet



Une démarche de concertation volontariste, ouverte à tous !

Afin d'accompagner le développement du projet éolien de Méry-la-Bataille, une démarche d'information et de communication, ouverte à tous, est proposée. Elle permettra de :

- Vous informer largement, en proposant des contenus lisibles et accessibles afin de suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation associée ;
- Échanger régulièrement avec vous pour partager les actualités du projet mais également répondre aux questions que pourrait susciter ce dernier ;
- Co-construire collectivement le projet, par le biais d'ateliers et réunions thématiques pour que ce dernier profite au plus grand nombre.

Des rendez-vous sur mesure tout au long du projet !

Tout au long de l'année 2022, plusieurs rendez-vous de concertation vous seront proposés. Ils prendront la forme de réunions thématiques, d'ateliers de travail ou de comités de concertation et leurs sujets seront variés afin que chacun, selon ses appétences, puisse prendre part aux réflexions et contribuer à l'élaboration de ce projet de territoire.

Zoom sur le forum d'information du 4 mai 2022

Un premier rendez-vous de concertation vous a été proposé. Une trentaine de riverains y ont participé et ont ainsi pu découvrir les premiers contours du projet et surtout, poser toutes leurs questions sur l'éolien au sens large à l'équipe Enertrag présente.



De nombreux outils pour vous informer !

Pour vous permettre de vous informer régulièrement sur le projet à l'étude, nous vous proposons différents contenus accessibles à tous :



Les lettres d'information seront distribuées régulièrement sur la commune pour vous partager les actualités du projet mais également vous donner de la visibilité sur les rendez-vous de la concertation.



Le site internet du projet est à votre disposition et régulièrement mis à jour. Véritable centre d'information sur le projet, il vous permet de découvrir le projet, connaître son état d'avancement, mieux connaître le développeur, consulter une foire aux questions, et bien plus encore !



A vos agendas !



Vous ne situez pas précisément la zone d'étude ?

Vous souhaitez en savoir plus sur les modalités des études ?

Participez à une randonnée pédagogique autour de la zone d'étude du projet pour la découvrir et obtenir des informations sur l'étude écologique et l'étude des vents qui sera lancée à l'été !

Rendez-vous le

 mercredi 15 juin 2022

 De 18h30 à 20h30

Le rendez-vous est fixé devant la mairie de Méry-la-Bataille avant de prendre le départ pour une randonnée pédagogique d'environ 1h30 qui se terminera autour d'un verre de l'amitié, en extérieur si la météo le permet. Prévoyez des chaussures confortables pour arpenter avec aisance la zone d'étude !

Vous souhaitez participer ?

Pour vous inscrire (préférable mais non obligatoire), deux options :

- Directement sur le site internet du projet : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr
- Par mail, téléphone ou SMS en contactant Marion LE FLOCH au 06 67 67 03 01 ou marion.le-floch@mazars.fr

On reste en contact !

N'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs privilégiés pour toute question ou demande relative :

Au projet éolien
Paul PELLET
Chef de projet
Enertrag
06 75 03 54 09
paul.pellet@enertrag.com

A la démarche de concertation
Marion LE FLOCH
Chef de projet concertation
Mazars
06 67 67 03 01
marion.le-floch@mazars.fr



www.projeteolien-mery-la-bataille.fr



Projet éolien de Méry-la-Bataille

Compte-rendu de la randonnée pédagogique

Balade itinérante sur la commune de Méry-la-Bataille – Mercredi 15 juin 2022

Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Les participants.....	4
3. Les thématiques abordées	5
3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille.....	5
3.2 Les différentes études	6
L'étude écologique	6
L'étude paysagère	7
L'étude acoustique	7
L'étude des vents.....	7
4. La synthèse des échanges	8
4.1 Sur le projet éolien de Méry-la-Bataille.....	8
4.2 Sur les études.....	9
5. Les prochaines étapes.....	11

1. Préambule

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'études a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées. Différentes études seront lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées. Leur réalisation sera confiée à des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

Convaincu aujourd'hui qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, Enertrag souhaite que les phases de développement de son projet soient accompagnées d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à l'ensemble des forces vives de Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer à ce projet.

Pour mettre en place cette démarche de concertation, Enertrag a fait appel à l'équipe concertation de Mazars pour l'épauler dans la mise en œuvre.

Après avoir échangé avec le Conseil Municipal de Méry-la-Bataille et rencontré des propriétaires et exploitants ayant des parcelles dans la zone d'étude, Enertrag dispose de suffisamment de retours positifs (même si le Conseil Municipal n'a pas délibéré sur le projet) et a souhaité ouvrir les discussions et rendre son projet public auprès de l'ensemble des habitants de Méry-la-Bataille.

Le mercredi 4 mai 2022, un premier rendez-vous de concertation a été proposé. Ce rendez-vous a pris la forme d'un forum d'information et a permis de largement faire découvrir le projet à l'étude.

Dans le prolongement de ce premier temps d'échange, une randonnée pédagogique a été proposée le mercredi 15 juin 2022, de 18h30 à 20h30. Ouverte à l'ensemble des riverains de la commune, elle avait pour objectif de :

- Faire découvrir la zone d'étude Sud ;
- Présenter les différentes études qui seront réalisées ;
- Expliquer le rôle du mât de mesure et localiser son emplacement.

Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges de cette randonnée pédagogique, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques, questions et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par Enertrag. Ce compte-rendu est disponible sur la plateforme participative du projet : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

2. Les participants

La randonnée pédagogique du mercredi 15 juin 2022 a rassemblé 10 personnes, des élus du Conseil Municipal ainsi que des riverains de Méry-la-Bataille.

Les équipes d'Enertrag et Mazars étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains. Voici la liste des personnes présentes pour encadrer cette randonnée pédagogique :

Enertrag :

- Lise GOSSARD, stagiaire en concertation
- Paul PELLET, Chef de projet éolien
- Paul RICOSSE, Chargé de concertation

Equipe Concertation Mazars :

- Marion LE FLOCH, Chef de projet

3. Les thématiques abordées

Les participants étaient invités à retrouver les équipes Enertrag et Mazars à 18h30 dans la cour de l'école de Méry-la-Bataille avant de prendre le départ de cette randonnée pédagogique autour de la zone d'étude du projet. Après un accueil des participants réalisé par l'équipe Concertation de Mazars afin d'expliquer les objectifs de la randonnée ainsi que son tracé, les participants se sont vu remettre un livret du participant. Ce document de 12 pages permettait d'obtenir de l'information sur différents sujets et offrait un espace de prise de notes.

Le livret du participant est disponible sur la plateforme participative du projet dans la rubrique « les documents de la concertation » : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr/liste-documents-telechargement

3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille

Une page du livret du participant était consacrée au projet éolien de Méry-la-Bataille, afin de partager une nouvelle fois, l'ensemble des données connues sur ce dernier à ce jour. A cet effet, la carte de la double zone d'étude y figurait, ainsi que les chiffres clés du projet que voici :

- 4 à 5 éoliennes ;
- 500 m minimum de distance aux habitations ;
- 200 m de hauteur en bout de pale.

Une information sur le choix de la zone d'étude était présente sur cette page pour expliquer comment les deux zones ont été identifiées. En effet, le nombre d'éoliennes pouvant être implantées dépend directement de la zone d'étude du projet. La zone d'étude du projet est une zone qualifiée à priori libre de toute contrainte. Cela signifie que pour la définir, différentes contraintes territoriales connues à l'échelle de la commune ont été superposées afin d'identifier les zones disponibles, non entravées par ces contraintes. C'est notamment sur cette zone libre de toutes contraintes que seront menées les études acoustiques, environnementales, paysagères et de vent, permettant d'identifier les enjeux propres au territoire. Le développement du projet éolien sera adapté en fonction de ses résultats ainsi que le nombre d'éoliennes à planter en fonction de l'espace disponible et utilisable.

Le calendrier du projet a également été présenté :



3.2 Les différentes études

Une seconde partie du livret du participant était consacrée aux études. Dans un premier temps, une présentation suscite des différentes études a été réalisée.

Pour construire et exploiter un parc éolien, il est nécessaire d'obtenir une Autorisation Environnementale (qui donne lieu à un permis de construire), et une autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Une étude d'impact doit notamment être réalisée pour faire ces deux demandes et comporte plusieurs volets :

L'étude écologique

Elle repose sur une étude bibliographique (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives type LPO) et sur des sorties terrains visant à recenser les espèces végétales et animales présentes sur la zone d'étude du projet. En fonction des enjeux identifiés une série de mesures visant à limiter, réduire et compenser l'impact des éoliennes est préconisée par le bureau d'étude afin d'adapter l'implantation des éoliennes.

Le bureau d'étude sur Méry-la-Bataille sera Sens of Life.

Un suivi systématique des impacts sur les espèces est réalisé tout au long de l'exploitation du parc éolien. En effet, tous les parcs éoliens font l'objet d'un suivi régulier de la mortalité de ces espèces. Des travaux sont actuellement menés par l'ADEME en partenariat avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, la Ligue de Protection des Oiseaux et le Muséum National d'Histoire Naturelle afin de réduire encore le taux de mortalité des oiseaux et des chauves-souris. En France, la mortalité des oiseaux est estimée par la LPO entre 6,6 et 7,2 individus par an par éolienne. Source « le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune » - LPO, 2017, p.59

L'étude paysagère

Elle consiste à analyser l'état initial de la zone d'étude : présence ou non de monuments historiques, de sites emblématiques, structure naturelle, relief, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager s'effectue à 4 échelles différentes : le « grand territoire », l'aire d'étude éloignée (15km), l'aire d'étude immédiate (4km) et la zone d'implantation potentielle. Une fois l'implantation connue, des photomontages sont réalisés afin de simuler la vue que les habitants percevraient si le parc était installé.

L'étude acoustique

Il s'agit d'étudier l'émergence sonore, c'est-à-dire la différence de bruit entre une éolienne en fonctionnement et sans éolienne. Pour ce faire, le niveau sonore est mesuré via l'installation de sonomètres pour prendre en compte les bruits de la nature, des infrastructures de transports et des activités diverses. Elle permet de s'assurer que le bruit des éoliennes sera inférieur aux seuils légaux prévus par la réglementation française qui interdit de dépasser un bruit ambiant (avec les éoliennes) de 35 décibels. Au-delà de ce niveau sonore, le bruit des éoliennes est restreint, l'émergence ne doit pas dépasser 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit. A titre d'exemple, le bruit ambiant d'une chambre à coucher est de 30 dB et celui d'un salon (séjour) de 40 dB.

L'étude des vents

Elle est réalisée via l'installation d'un mât de mesure, équipé de différents appareils mesurant les vents à différentes altitudes. Les données récoltées sont ensuite interprétées et corrélées avec les données météorologiques disponibles, de manière à évaluer la production potentielle d'un parc éolien et à optimiser l'implantation. Cette étude est réalisée sur une période d'un à deux ans.

Dans le cadre du développement d'un projet éolien, le mât de mesure est indispensable : il permet de quantifier, entre autres, la vitesse, la fréquence et la direction des vents. C'est en grande partie à travers ces résultats que sera optimisée l'implantation du parc.

Le mât de mesure est une structure métallique qui permet de quantifier la vitesse, la fréquence et l'orientation du vent. Les données collectées sont corrélées de façon simultanée aux niveaux de bruit résiduel pour déterminer le futur impact acoustique. Les données collectées permettront également à Enertrag de définir l'inter-distance et le gabarit des futures éoliennes.

Par ailleurs, le mât de mesure joue également un rôle dans l'étude acoustique. En effet, il permet d'enregistrer finement l'activité des chauves-souris sur au moins un cycle biologique complet, grâce à des micros.

La France est le premier pays d'Europe en gisement de vent pour l'éolien terrestre et le 2nd (derrière les îles Britanniques) pour l'éolien en mer. Si une éolienne ne peut fonctionner qu'avec des vents d'une vitesse comprise entre 10 et 90 km/hm (au-delà, elle s'arrête pour des raisons de sécurité), on estime que des vitesses de vent comprises entre 30 et 40 km/h

permettent un niveau de production efficiente. L'installation est prévue en août 2022. Un mât unique sera installé sur la zone d'étude Sud.

4. La synthèse des échanges

Les questions, remarques et suggestions, ont été prises en note durant la randonnée pédagogique par l'équipe concertation Mazars. Vous trouverez ci-après la synthèse, organisée par thématiques, des échanges de la randonnée pédagogique du 15 juin 2022.

4.1 Sur le projet éolien de Méry-la-Bataille

Question d'un participant : « *Où s'arrête la zone d'étude ?* »

Réponse d'Enertrag : Les deux zones d'études sont sur la commune de Méry-la-Bataille, la zone Sud s'arrête au niveau des limites communales.

Question d'un participant : « *Sur quelles parcelles seront implantées les éoliennes ?* »

Réponse d'Enertrag : Deux zones d'études sont aujourd'hui identifiées et susceptibles d'accueillir des éoliennes. Sur le projet de Méry-la-Bataille, nous prévoyons un potentiel de 4 à 5 éoliennes. C'est ensuite la réalisation des études acoustiques, environnementales, paysagères et de vent qui permettront d'identifier les meilleurs espaces au sein de la zone d'étude qu'il faudra privilégier pour l'implantation des éoliennes. Nous adaptons le développement de notre projet et donc le nombre d'éoliennes à implanter en fonction de l'espace disponible et utilisable au sein de cette zone d'étude.

Question d'un participant : « *Combien d'éoliennes sont prévues ?* »

Réponse d'Enertrag : Sur le projet de Méry-la-Bataille, nous prévoyons un potentiel de 4 à 5 éoliennes. Il s'agit d'une fourchette haute qui ne pourra être dépassée. En revanche, le chiffre se précisera une fois que nous aurons l'ensemble des résultats des études.

Remarque d'un participant : « *5 éoliennes c'est déjà amplement suffisant pour une commune pour la nôtre, nous n'en voulons pas plus !* »

Question d'un participant : « *Une base vie sera-t-elle installée ? Si oui, où ?* »

Réponse d'Enertrag : Si le projet est autorisé par la Préfecture, il sera en effet nécessaire d'installer une base vie pendant la phase chantier. Pour l'instant nous n'avons aucune idée de son emplacement. Ces réflexions ne pourront avoir lieu qu'une fois l'implantation du projet définie.

4.2 Sur les études

Question d'un participant : « *Quand seront lancées les études ?* »

Réponse d'Enertrag : La sélection des bureaux d'études est en cours. Certains bureaux d'études ont déjà été retenus, d'autres sont encore à déterminer. Les études débuteront dès le mois d'août 2022, avec l'installation du mât de mesure qui servira à la fois à l'étude des vents, mais également à l'étude écologique via les micros qui y seront installés pour enregistrer l'activité des chiroptères en altitude. La plupart des études seront lancées d'ici la fin d'année 2022, ou au plus tard au début de l'année 2023.

Sens of Life sera en charge des études écologiques, Voeral de l'installation du mât de mesure.

Question d'un participant : « *Combien de temps restera sur place le mât de mesure ?* »

Réponse d'Enertrag : Le mât de mesure doit rester au minimum 18 mois, afin d'obtenir des données suffisantes en termes de vent. Pour le projet éolien de Méry-la-Bataille, nous souhaitons le laisser 24 mois au total, pour garantir une précision des données collectées.

Question d'un participant : « *Vous parlez de micros pour écouter les chauves-souris, savez-vous s'il y en a [des chauves-souris] sur la commune ?* »

Réponse d'Enertrag : C'est tout l'enjeu de l'étude écologique, d'identifier la présence potentielle de chiroptères, leur espèce, leurs enjeux et d'adapter le projet technique en fonction.

Question d'un participant : « *A quelle distance de la route sera installé le mât de mesure ?* »

Réponse d'Enertrag : Le mât de mesure sera implanté sur une parcelle privée, à une distance de 40 m avec la route.

Question d'un participant : « *Combien mesurent les haubans qui serviront à fixer le mât ?* »

Réponse d'Enertrag : Chaque hauban fera 60 m.

Question d'un participant : « *Une sécurisation du mât de mesure est-elle prévue ? Une clôture pour le protéger est-elle envisagée ?* »

Réponse d'Enertrag : Non, le mât de mesure sera solidement implanté dans la parcelle et ne pourra pas être démonté facilement. Aucune protection supplémentaire n'est prévue. Par ailleurs, le mât sera implanté sur une parcelle privée, l'accès à celle-ci est limité, comme pour une propriété privée.

Question d'un participant : « *Un second mât de mesure sera-t-il installé sur la zone Nord de la commune ?* »

Réponse d'Enertrag : Non, un mât de mesure unique sera installé. En effet, il est aisé de faire des projections sur le potentiel de vent à partir des données collectées. Au besoin, nous pourrions également nous servir des données de vent du parc déjà construit au Nord. En revanche, le dispositif d'écoute des chiroptères sur la zone Sud ne sera pas suffisant. Si on peut extrapoler des données de vents, cela est plus difficile pour la faune. A ce titre, un Loraad sera installé pour enregistrer l'activité des chiroptères sur la zone Nord.

Il s'agit d'un dispositif de dernière génération à l'initiative de Sens Of Life, dans l'objectif de simplifier les suivis d'activité en altitude sur des sites non équipés de mât de mesure. En effet, le système Loraad positionné au sol est équipé de deux microphones intégrés :

- L'un détecte les chiroptères de 0 à 30 m de haut, qui sont les distances de détection classiques,
- L'autre microphone détecte les chiroptères volant entre 0 et 100 m de haut.

Remarque d'un participant : « *Quand on regarde la commune depuis la zone Sud, on se rend compte qu'un projet éolien serait moins impactant qu'au Nord.* »

Remarque d'un participant : « *La partie Sud est plus adaptée au projet éolien pour limiter les impacts visuels. Au Nord, beaucoup plus de riverains verraient les éoliennes. Il faudrait privilégier la zone Sud pour l'implantation des éoliennes.* »

Remarque d'un participant : « *Il faudra faire attention au lotissement situé au Sud de la commune, c'est lui qui serait le plus impacté visuellement. Un masque végétal aiderait.* »

Réponse d'Enertrag : Nous prenons en compte ces réflexions et essayerons dans la mesure du possible d'en tenir compte. Nous pouvons d'ores et déjà nous engager à réaliser des photomontages depuis le lotissement en bordure de la zone Sud pour simuler l'impact visuel des éoliennes depuis cette zone.

Un masque végétal pour compléter la rangée d'arbres existante pourrait être une mesure intégrée au projet.

5. Les prochaines étapes

Enertrag et l'équipe Concertation de Mazars remercient l'ensemble des participants pour leur présence à ce second rendez-vous de concertation et ont annoncé que la démarche de concertation allait s'interrompre pour la période estivale. Celle-ci reprendra à la rentrée 2022 et les riverains ne manqueront pas d'être informés des prochains rendez-vous.

Pour continuer de s'informer sur le projet et la démarche de concertation, rendez-vous sur le site internet du projet :

www.projeteolien-mery-la-bataille.fr



Projet éolien de Méry-la-Bataille

Comité des élus n°2

20 juin 2022 – Salle des fêtes de Méry-la-Bataille



Un mot pour se présenter

L'équipe présente à vos côtés

Enertrag



Paul Pellet

Chef de projet éolien



Lise Gossard

Stagiaire concertation

Mazars



Marion Le Floch

Cheffe de projet
concertation





Les objectifs et le déroulé de la réunion

Les objectifs de la réunion

- ①
- ② **REVENIR ENSEMBLE** sur les premières étapes de la démarche de concertation
- ③ **CO-CONSTRUIRE** les prochaines actions à mener pour continuer à répondre à vos attentes et à celles de vos administrés



Le déroulé du comité élus

20h05

Vos retours sur les premières étapes de la démarche



19h40

Tout savoir sur les études et le calendrier



20h55

Synthèse des échanges



20h30

Co-construisons la suite de la démarche !



21h00

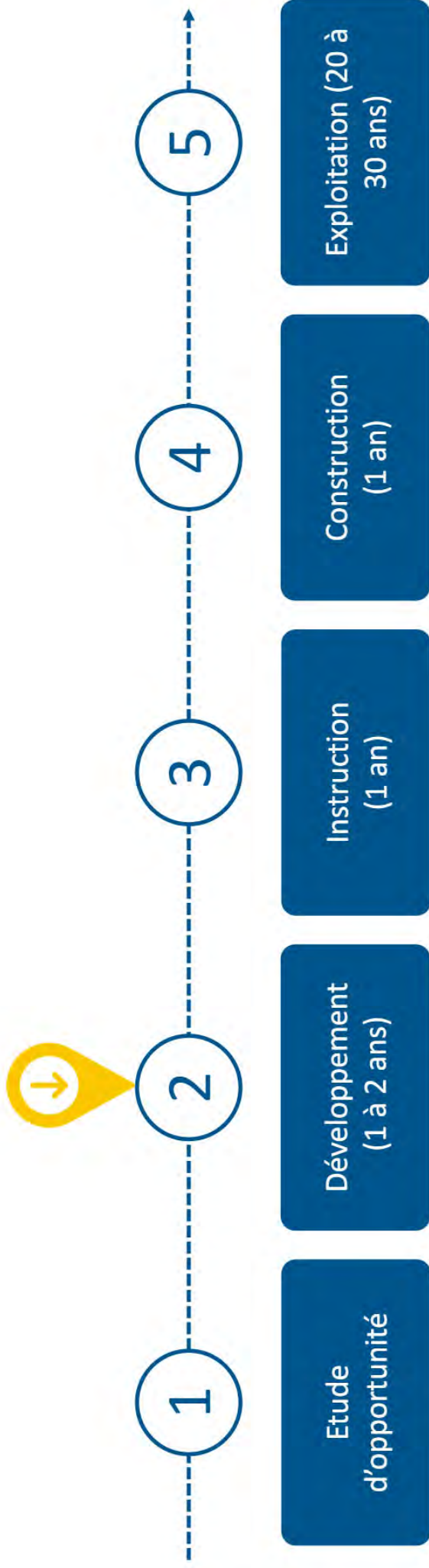
Fin de l'événement et verre de l'amitié





Tout savoir sur les études

Les étapes de développement d'un projet éolien



Les actualités du projet éolien de Méry-la-Bataille



Les prochaines étapes



ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Objectif : étudier sur au moins 1 cycle biologique complet les impacts potentiels du parc sur la faune et la flore

Durée : 12 mois minimum, lancement fin 2022

Bureau d'études : Sense of Life



Objectif : évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet pour connaître le bruit maximal à ne pas dépasser

Durée : 3 mois, lancement à l'hiver 2022-2023

Bureau d'études : pas encore sélectionné



ÉTUDE PAYSAGÈRE

Objectif : étudier la visibilité des éoliennes envisagées et identifier les points paysagers à préserver

Durée : 9 mois, lancement en janvier 2023

Bureau d'études : pas encore sélectionné



ÉTUDE DES VENTS

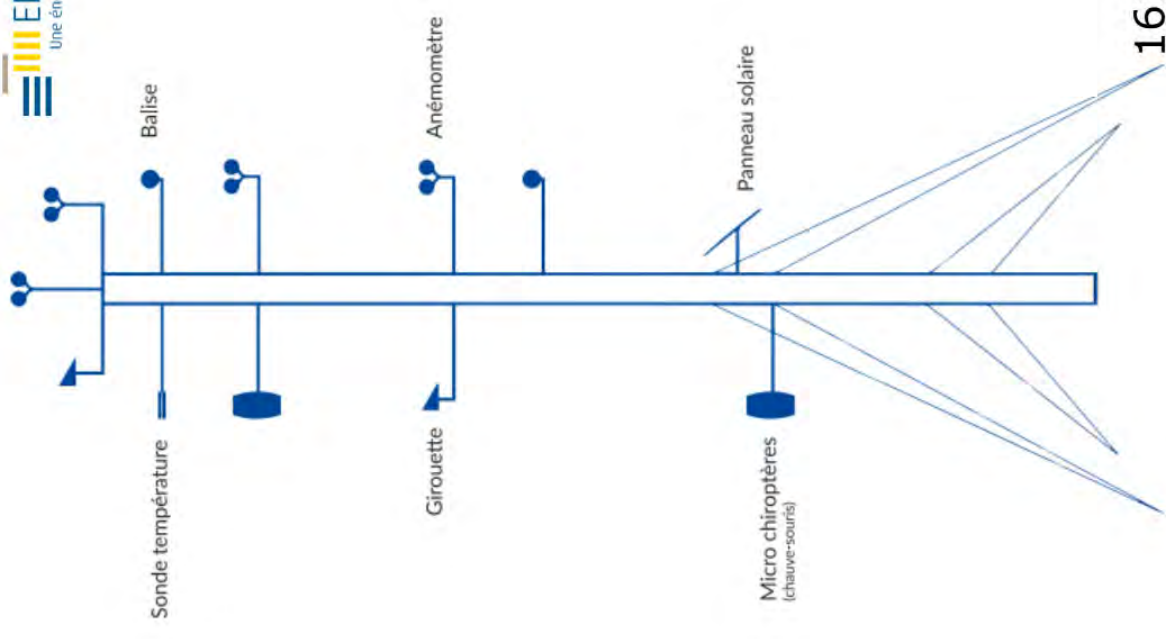
Objectif : mesurer l'orientation et la vitesse des vents, pour définir l'implantation, le type de machine...

Durée : 24 mois, lancement en août 2022

Bureau d'études : Enertrag + Voeral



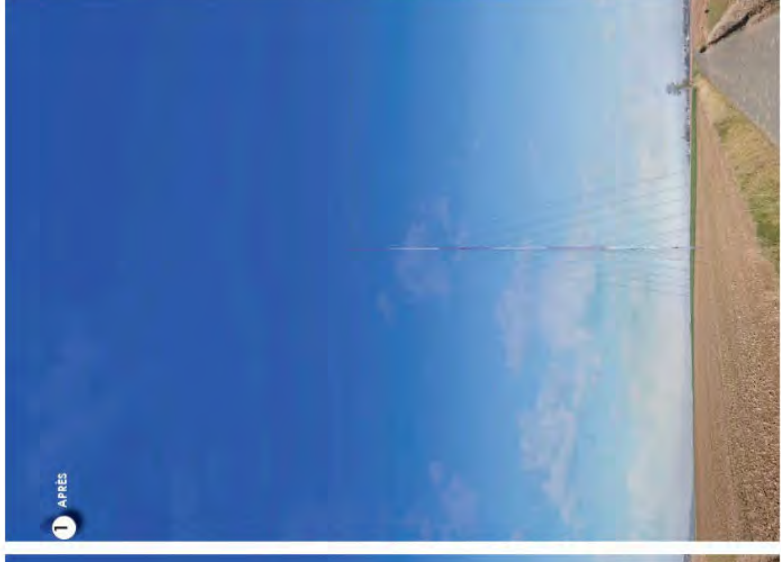
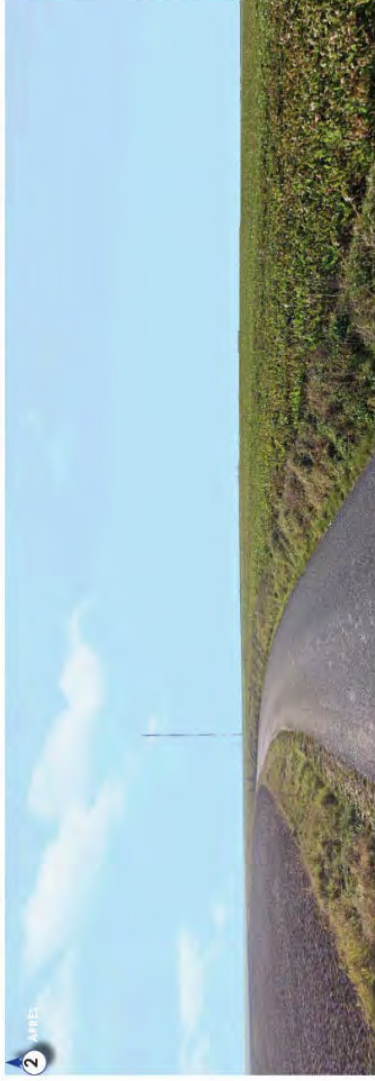
Zoom sur le mât de mesure



Zoom sur le mât de mesure



Zoom sur le mât de mesure



Zoom sur l'installation du mât de mesure



1



2



3

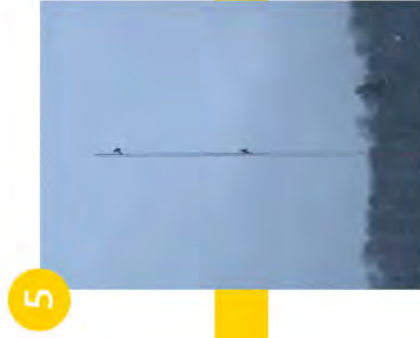


4

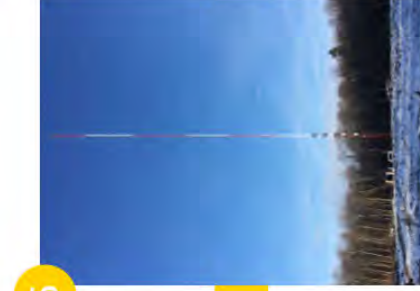
Livraison du mât

Montage du mât

Tension des haubans



5



6

Installation des équipements

Mise en service

**Durée travaux : 3 jours en moyenne
(2 à 5j max selon la météo)
Durée de présence : 18 à 24 mois**





**Avez-vous des questions
ou remarques ?**



Retour sur la démarche de concertation

La démarche de concertation



Apprendre à se connaître et travailler ensemble, tel était l'ambition de cette démarche de concertation qui, par le biais d'événements ludiques et immersifs, vous proposait de nous faire découvrir votre territoire et ses spécificités !

Nos objectifs :

- **Informier largement les riverains** en proposant des contenus lisibles et accessibles au plus grand nombre et ainsi pouvoir suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation qui y est associée ;
- **Échanger régulièrement avec la population**, pour vous partager les actualités du projet mais également répondre aux questions que pourrait susciter ce dernier ;
- **Co-construire collectivement le projet**, par le biais d'ateliers et de réunions thématiques pour que ce dernier s'intègre au mieux dans le paysage local et profite au plus grand nombre.



Zoom sur les actions déjà réalisées

Comité élus n°1

Présentation de l'équipe développement d'Enertrag et de la démarche de concertation



Plateforme participative

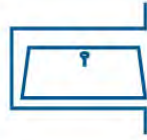
Mise en ligne d'un site internet dédié au projet pour partager ses actualités et celles de la démarche de concertation



AVRIL 2022

Flyer de mobilisation

Distribuée à l'occasion d'un porte-à-porte. Première présentation du projet et invitation à participer au forum d'information de mai.



MAI 2022

Forum d'information n°1

Présentation des contours du projet, acculturation à l'éolien et présentation d'Enertrag et de la démarche de concertation



Lettre d'information n°1

Distribuée à l'occasion d'un porte-à-porte dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune



JUIN 2022

Randonnée pédagogique

Balade autour de la zone d'étude, information sur la pose du mât de mesure et sur les études qui seront lancées



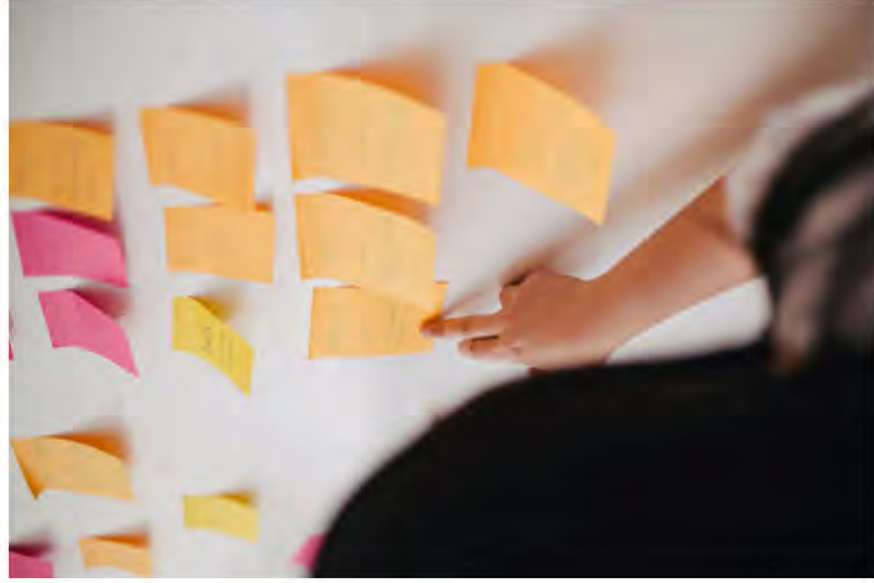


**Quels sont vos retours
sur ces premiers mois de
concertation ?**



Co-construisons l'avenir de la démarche de concertation

Co-construction de la suite de la démarche de concertation



Les règles du jeu :

Les thèmes :

- **Les supports d'information** : lettres d'information, newsletters, mails, campagnes tél, groupe WattsApp, flyers, affiches, etc.
- **Les types de rendez-vous** : forums d'information, comités élus, ateliers de travail, événements ludiques, visites de parc, interventions pédagogiques, etc.
- **Les sujets sur lesquels co-construire** : nom du projet, nombre et hauteur des éoliennes (limites technico-économiques), implantation des éoliennes, localisation des points de photomontages et d'écoute, répartition foncière, mesures d'accompagnement, etc.

Les sujets que la concertation ne pourra pas faire évoluer : les contraintes techniques (routes départementales, gaz, réseaux électriques, aéronautique...), la faisabilité technico-économique, la viabilité des études.



Merci à vous et bel été à tous !



Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com
06.75.03.54.09



Paul RICOSSE
Chargé de concertation
paul.ricosse@enertrag.com
06.75.03.52.34



Lorette HAFFNER
Concertation
lorette.haffner@mazars.fr
07.72.27.98.08



Marion LE FLOCH
Concertation
marion.le-floch@mazars.fr
06.67.67.03.01



Projet éolien de Méry-la-Bataille

Compte-rendu du Comité élus

Salle des fêtes de Méry-la-Bataille – Lundi 20 juin 2022

Sommaire

1. Préambule	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille et ses actualités	5
3.2 Les études de faisabilité	6
3.3 La démarche d'information et de concertation volontaire	9
Les aspects positifs :	10
Les axes de progression :	11
4. Les prochaines étapes	13
5. Les annexes	14
Annexe 1 : Les questions sur l'éolien et les études	14
Annexe 2 : Les retours sur les premiers mois de la concertation	15
Annexe 3 : Les propositions pour la suite de la démarche de concertation.....	16

1. Préambule

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'études a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Différentes études seront lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées. Leur réalisation sera confiée à des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

Convaincu aujourd'hui qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, Enertrag souhaite que les phases de développement de son projet soient accompagnées d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à l'ensemble des forces vives de Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer à ce projet.

Pour mettre en place cette démarche de concertation, Enertrag a fait appel à l'équipe concertation de Mazars pour l'épauler dans la mise en œuvre. Cette démarche de concertation est organisée à deux niveaux : à l'échelle des élus municipaux de Méry-la-Bataille, mais également à celle de l'ensemble des riverains de la commune.

Ainsi, un premier temps d'échange avec les élus avait été proposé le mardi 15 mars 2022. Ce comité était l'occasion notamment de présenter la démarche de concertation et son contenu, afin que ce dernier soit validé et enrichi par les élus.

Ensuite, deux rendez-vous grand public ont été proposés aux riverains de Méry-la-Bataille : un forum d'information organisé le 4 mai 2022, ainsi qu'une randonnée pédagogique autour de la zone d'étude Sud du projet qui s'est tenue le 15 juin 2022.

A l'approche de la saison estivale, Enertrag a souhaité proposer un second comité élus. La réunion s'est tenue le lundi 20 juin 2022, de 19h30 à 21h30 à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille et avait pour objectifs de :

- Partager les actualités du projet ;
- Donner de la visibilité sur les prochaines échéances du projet et notamment sur le lancement des études ;
- Partager un premier bilan des actions de concertation menées depuis mars 2022 ;
- Co-construire la suite de la démarche de concertation.

Le présent compte-rendu est dédié à la retranscription des échanges et prises de décisions réalisées en concertation avec les participants du comité élus du lundi 20 juin 2022. Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges de ce comité, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques, questions, et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par le développeur Enertrag.

2. Les participants

Le comité élu du lundi 20 juin 2022, organisé à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille, de 19h30 à 21h a rassemblé 10 participants. Voici la liste des personnes présentes lors de ce comité élus :

Les élus de Méry-la-Bataille :

- Laëtitia BOCQUILLET, 1^{ère} adjointe au maire
- Isabelle DA SILVA, Maire
- Karine DEVOIR, Conseillère municipale
- Ophélie GRANTHOMME, Conseillère municipale
- Alexandre JACQOT, Conseiller municipal
- Nathalie LOGNAND, Conseillère municipale
- Cédric MAILLY, Conseiller municipal
- Sébastien MOLAND, 2^{ème} adjoint au maire
- Franck PEUTAT, Conseiller municipal
- Clémence VARLET, Conseillère municipale

Enertrag :

- Paul PELLET, Chef de projet éolien
- Lise GOSSARD, Stagiaire en concertation

Mazars Concertation :

- Lorette HAFFNER, Manager
- Marion LE FLOCH, Chef de projet

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

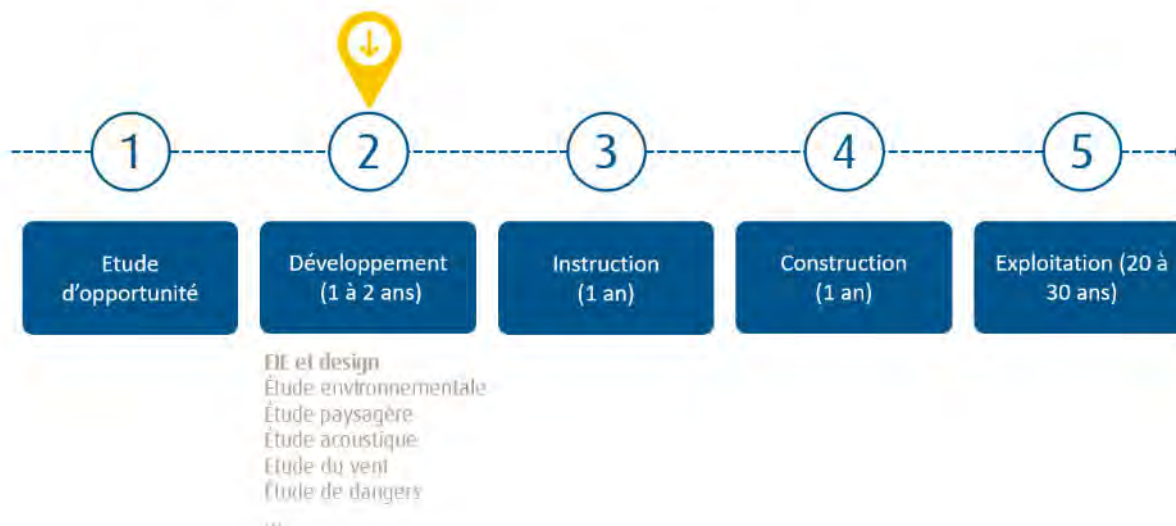
Cette partie synthétise les différents éléments présentés lors du comité élu du lundi 20 juin 2022.

3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille et ses actualités

Dans une première partie, Enertrag a partagé avec les participants les différentes avancées du projet éolien de Méry-la-Bataille depuis le précédent comité élu du mois de mars 2022. A cet effet, Enertrag a rappelé que les aspects fonciers étaient maîtrisés, à l'exception de quelques parcelles restant encore à sécuriser. Par ailleurs, Enertrag a mené une étude de contexte éolien et échangé avec ses confrères développeurs pour s'assurer qu'il n'y ait pas de développement simultané de plusieurs projets éoliens sur la commune. Enfin, Enertrag a entamé la sélection des bureaux d'études pour la réalisation des différentes études qui débiteront pour certaines, dès le mois d'août 2022.

Enertrag a également présenté les phases de développement d'un projet éolien et a précisé le stade d'avancement du projet éolien de Méry-la-Bataille. En effet, après une étude d'opportunité réalisée dans le courant de l'année 2021, le projet est entré dans une phase de développement qui devrait durer entre 1 et 2 ans.

Voici le résumé des étapes de développement d'un projet éolien :



Les questions, remarques et suggestions formulées par les participants ont été prises en note durant le comité élu par l'Équipe Concertation de Mazars. Affichées sur des panneaux Métaplans elles permettaient aux participants de tracer les échanges et prises de décision en vue de la rédaction du présent compte-rendu.

Vous trouverez ci-après la synthèse, organisée par thématiques, des échanges du comité élu du lundi 20 juin 2022 :

Question d'un participant : « *Le bruit d'une éolienne est-il proportionnel avec la force du vent ?* »

Réponse d'Enertrag : Il est certain que plus le vent est fort, plus une éolienne tourne et est donc susceptible de faire du bruit. Pour autant, selon l'environnement ce n'est pas forcément pour les vents les plus forts qu'on entend le plus les éoliennes car alors le sifflement du vent lui-même devient plus fort, le bruit des feuilles des arbres etc. De plus les pales des éoliennes font l'objet de nombreux travaux en recherche et développement pour réduire au maximum le bruit. Les éoliennes de dernières générations qui pourraient être installées sur la commune seront donc les plus silencieuses du marché.

3.2 Les études de faisabilité

Dans un second temps, Enertrag a présenté en détail, les différents types d'études qui seront réalisées prochainement afin d'identifier les enjeux à prendre en compte dans la conception technique du projet éolien de Méry-la-Bataille.

4 grandes études seront réalisées pour vérifier la faisabilité technique de ce projet éolien :

- **L'étude paysagère :** inventaire des sites et monuments protégés (Abbaye de Saint-Martin, Cimetière militaire), identification du type de passage et des axes paysagers (enjeu de limitation de l'effet de saturation et d'encerclement), réalisation de photomontages et simulations, préconisations de mesures et d'implantation, rédaction d'un rapport. Le bureau d'étude n'est pas encore sélectionné, mais l'étude sera lancée en janvier 2023 pour une durée de 9 mois.
- **L'étude écologique :** inventaire des espèces et zones protégées, réalisation de passages sur site pour des observations et des suivis, installation de micros d'écoute pour les chauves-souris, préconisations de mesures et d'implantation, rédaction d'un rapport. Elle sera confiée au bureau d'étude Sens of Life et sera lancée à la fin de l'année 2022 pour 12 mois minimum.
- **L'étude acoustique :** installation de sonomètres (sortes de micros) dans les habitations les plus proches ou lieux sensibles, simulation du bruit éolien sur le bruit ambiant, détermination de l'émergence et préconisations si nécessaires. Le bureau d'étude n'a pas encore été sélectionné, mais l'étude devrait débuter à l'hiver 2022-2023 pour une durée de 3 mois environ.
- **L'étude des vents :** installation d'un mât de mesure de 120 mètres de hauteur permettant de déterminer le gisement en vent (fréquence, vitesse et orientation) et de réaliser des simulations sur 20 ans (durée d'exploitation minimum) et de déterminer la

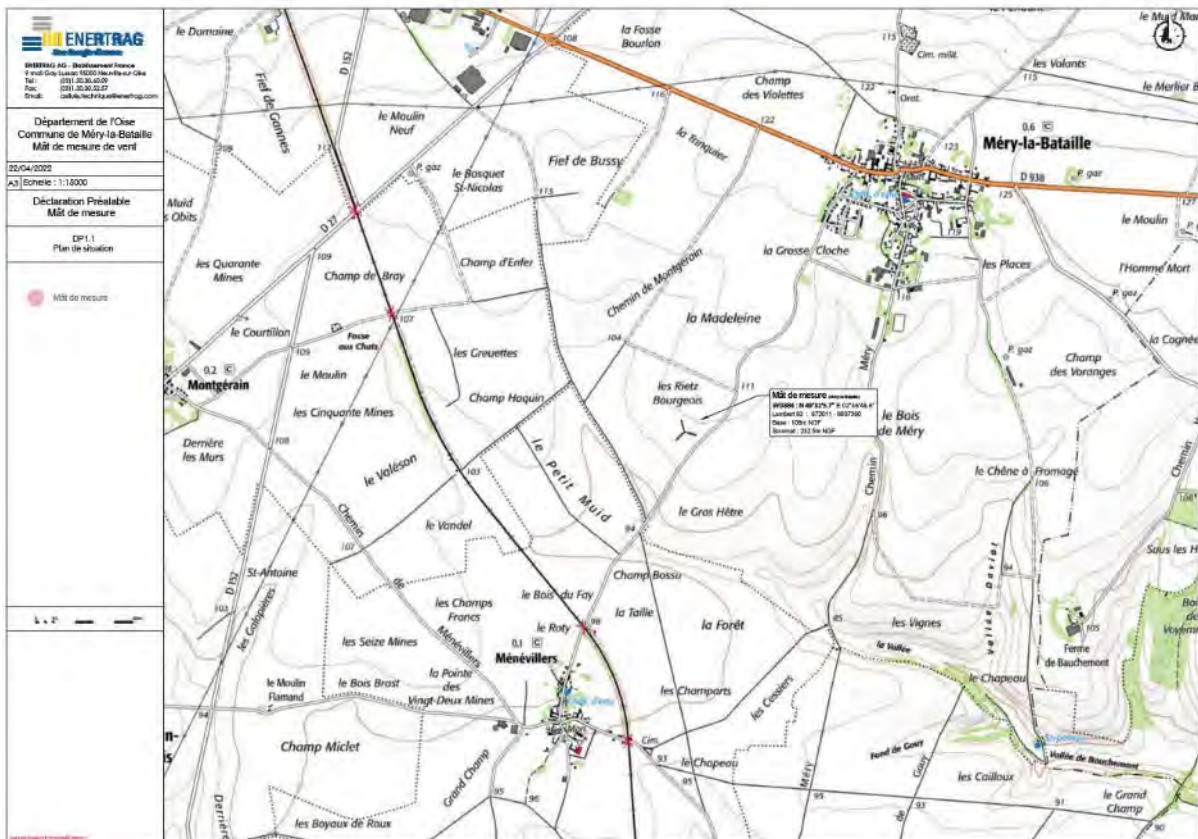
production potentielle. Un mât de mesure sera installé sur une parcelle privée de la zone d'étude Sud la dernière semaine du mois de juillet 2022. Le mât restera sur place pendant 24 mois. Le mât sera installé par Voeral et l'étude des vents est menée par Enertrag.

Zoom sur le mât de mesure

Un focus spécifique sur le mât de mesure a enfin été proposé aux participants. En effet, l'étude des vents étant la première des études à être lancée (fin juillet), Enertrag a souhaité apporter des précisions sur cette dernière et sur les spécificités d'un mât de mesure afin que les élus puissent répondre aux éventuelles questions que les riverains pourraient leur poser à ce sujet.

Voici la localisation du mât de mesure :

Localisation mât de mesure



Par ailleurs, Enertrag a précisé que le mât de mesure avait une utilité cruciale dans le développement d'un projet éolien. En effet, son installation permet de collecter de la donnée utile pour pas moins de 3 études :

- **Etude des vents** : Le mât permet de quantifier la vitesse et la direction des vents, pour optimiser l'implantation du parc ;
- **Etude écologique** : Le mât contribue à évaluer l'activité des chauves-souris, pendant un cycle biologique complet, via 2 micros installés à différentes hauteurs ;
- **Etude acoustique** : Les données relevées par le mât permettent de corréler les vitesses et les orientations des vents de façon simultanée aux niveaux de bruit résiduel pour déterminer le futur impact acoustique du parc éolien.

Ensuite, Enertrag a expliqué les différentes étapes nécessaires à l'installation d'un mât de mesure à l'aide d'images pour permettre aux participants de mieux comprendre ce chantier particulier :

Zoom sur l'installation du mât de mesure



Afin de donner rendu final de installation dans Méry-la-photomontages mesure ont présentés aux comité élus :



une idée sur le cette le paysage de Bataille, des du mât de enfin été participants du

Voici les questions et remarques exprimées par les participants sur cette séquence :

Question d'un participant : « *La durée des études mentionnées incluent-elles les livrables ou simplement les phases d'observation ?* »

Réponse d'Enertrag : La durée de chaque étude comprend à la fois les phases d'observations, les phases de recherche, de bibliographie ainsi que la rédaction des livrables.

Question d'un participant : « *A quelle distance des premières habitations de la commune sera installé le mât de mesure ?* »

Réponse d'Enertrag : Le mât sera installé à environ 800 mètres à vol d'oiseau des premiers logements.

Edit : Il s'agit d'une erreur , le mât sera situé à 1 290 m de la première habitation de Méry-la-Bataille, à 1 110 m d'une habitation isolée de Ménévillers (plus proche habitation) et 1 290 m du village de Ménévillers.

Question d'un participant : « *Un second mât de mesure sera-t-il installé sur la zone d'étude située au Nord de la commune ?* »

Réponse d'Enertrag : Un seul mât de mesure sera installé, sur la zone Sud de la commune. Ce mât sera suffisant pour enregistrer les données en vent et il sera aisé de les extrapoler sur la zone Nord. Au besoin nous pourrions également essayer de récupérer les données du parc déjà existant. En revanche, pour ce qui est de l'écoute des chiroptères, un système de suivi sera installé sur la zone Nord pour compléter l'inventaire.

3.3 La démarche d'information et de concertation volontaire

Une deuxième partie de la réunion a été consacrée à la démarche d'information et de concertation volontaire qu'Enertrag, avec l'appui de l'Equipe Concertation de Mazars, a souhaité mettre en place pour accompagner le développement de ce projet éolien.

Dans un premier temps, Enertrag a rappelé les objectifs de la démarche d'information et de concertation initiée autour du projet éolien de Méry-la-Bataille qui vise à co-construire un projet éolien à valeur ajoutée pour le territoire, dans lequel chaque habitant qui le souhaite peut prendre part et partager ses réflexions. Pour mettre en œuvre cette ambition, la démarche de concertation vise à :

- **Informers largement les riverains** en proposant des contenus lisibles et accessibles au plus grand nombre et ainsi pouvoir suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation qui y est associée ;
- **Échanger régulièrement avec la population**, pour vous partager les actualités du projet mais également répondre aux questions que pourrait susciter ce dernier ;

- **Co-construire collectivement le projet**, par le biais d'ateliers et de réunions thématiques pour que ce dernier s'intègre au mieux dans le paysage local et profite au plus grand nombre.

Dans un second temps, Enertrag a partagé un résumé des actions réalisées depuis le lancement de la démarche de concertation en mars 2022 :

- **Mars 2022 :**
 - Organisation d'un 1^{er} comité élus afin de présenter l'équipe développement d'Enertrag et la démarche de concertation
 - Mise en ligne d'un site internet dédié au projet pour partager ses actualités et celles de la démarche de concertation
- **Avril 2022 :**
 - Distribution d'un flyer d'invitation au forum d'information du 4 mai 2022 réalisée en porte-à-porte par l'Equipe Concertation de Mazars
- **Mai 2022**
 - Animation d'un 1^{er} forum d'information pour présenter les contours du projet, acculturer les habitants l'éolien et présenter Enertrag et la démarche de concertation
 - Distribution d'une 1^{ère} lettre d'information en porte-à-porte à l'ensemble des riverains de la commune
- **Juin 2022**
 - Organisation d'une randonnée pédagogique sur la zone d'étude Sud du projet pour partager de l'information sur les différentes études, et notamment l'étude des vents.
 - Animation d'un 2nd comité élus pour préparer la suite de la démarche de concertation.

Les participants ont été invités à faire part de leurs retours sur les premiers mois de la démarche de concertation. Ils pouvaient ainsi partager de ce qui leur avait plu, ainsi que de ce qui leur avait moins plu ou qu'il fallait améliorer dans la démarche.

Voici ce qu'ils ont dit :

Les aspects positifs :

- **Le forum d'information du 4 mai** : son format, son contenu, la disponibilité des interlocuteurs côté Enertrag ;
- **La rectification faite sur la 1^{ère} lettre d'information** pour préciser que le Conseil Municipal de Méry-la-Bataille n'avait pas délibéré sur le projet éolien à l'étude ;

- **La démarche dans sa globalité** : les explications pédagogiques et claires, l'intégration des riverains, l'aspect concertation ;
- **Les échanges et rencontres avec les habitants**, l'effort fait pour les faire participer à la démarche de concertation ;
- **La communication faite autour du projet et de la démarche de concertation** (notamment pour inviter aux événements) ;
- **La communication avec les élus et les habitants** qui permet à chacun d'avoir le même niveau d'information ;
- **Les explications techniques pour mieux comprendre l'éolien** et les phases de développement d'un projet éolien proposées lors des rencontres malgré la faible participation des riverains ;
- **La démarche en général** : la clarté des explications, la vulgarisation des aspects techniques ;
- **Les explications claires et détaillées.**

Les axes de progression :

- **La méthode d'approche avant le lancement de la démarche de concertation** : les propriétaires fonciers ont été sollicités avant la mairie ;
- **Le calendrier de développement présenté lors du 1^{er} forum d'information, peu cohérent avec la réalité du développement de ce projet**, notamment sur les aspects relationnels avec les élus ;
- **Une information plus claire sur la trame d'implantation des éoliennes** ;
- **Le ton du flyer de mobilisation au forum d'information**, trop enthousiaste et pas en adéquation avec la position du Conseil Municipal ;
- **La différence de discours entre les publics** : élus, riverains, propriétaires et exploitants.

Enertrag a pris en compte ces retours et a compris l'insatisfaction des élus lors de la phase de prospection foncière. L'entreprise s'est engagée à ne plus commettre d'erreur de ce type et à proposer une démarche de concertation basée sur le dialogue, l'échange et la transparence pour la suite.

Après une séquence d'échanges pour obtenir le retour des élus sur les premières actions de concertation menée, une séquence de co-construction a été proposée pour définir les actions à mener dans le cadre de la démarche de concertation à partir de la rentrée de septembre 2022.

Voici la synthèse des propositions émises par les participants, classées par thématique :

	Les thèmes à co-construire	Les formats des rendez-vous	Les formats des supports d'information	Les informations à partager
Les propositions	<p>La trame d'implantation des éoliennes</p> <p>Les points de prise de vue des photomontages</p>	<p>Une sortie terrain avec le bureau d'étude écologique</p> <p>Une réunion avec les élus et les propriétaires et exploitants concernés pour co-construire la trame d'implantation du projet</p> <p>Mobiliser les riverains 10 à 15 jours max avant chaque événement pour garantir une meilleure participation</p>	<p>Des flyers plus simples avec le minimum d'informations</p> <p>Dissocier les supports d'information des supports d'invitation</p> <p>Proposer des invitations diffusables sur panneau pocket</p> <p>Installer des affiches d'invitation sur le panneau près de la boulangerie</p>	<p>Communiquer sur tous les aspects techniques du projet</p> <p>Arrêter de communiquer de l'information générique sur l'éolien, l'acculturation est déjà faite.</p>

4. Les prochaines étapes

L'Equipe Concertation de Mazars a précisé aux participants qu'un compte-rendu de ce comité élus serait adressé par mail à la mairie de Méry-la-Bataille sous un délai de 7 jours.

Une courte lettre d'information sera diffusée d'ici la mi-juillet sur la commune pour informer les habitants de la pose du mât de mesure qui aura lieu fin juillet.

Par ailleurs, les participants ont été avisés que la démarche d'information et de concertation allait être interrompue en juillet et août et que cette dernière reprendrait une fois la période estivale passée.

5. Les annexes

Annexe 1 : Les questions sur l'éolien et les études

Le projet et ses études : Vos questions et Remarques

Les études

- Les durées des études mentionnées contiennent-elles les livrables?
- Les délais incluent-ils les phases d'observation, les temps morts et le livrable.
- Est-ce que le bruit d'une éolienne augmente avec la force du vent?

Le mât de mesure

- A quelle distance de la commune sera située le mât?
- Un mât sera-t-il installé au nord pour étudier les vents?
- Pas nécessaire les données du mât Sud + les données éoliennes existantes suffisent.

Oui, il y a un lien mais les technologies des mâts sont de + en + silencieuses

Annexe 2 : Les retours sur les premiers mois de la concertation

Les premiers mois de la démarche:
Qu'en avez-vous pensé ?

Légende :

- Ce que vous appréciez... (+)
- Les axes de progrès (-)

Ce que vous appréciez... (+)

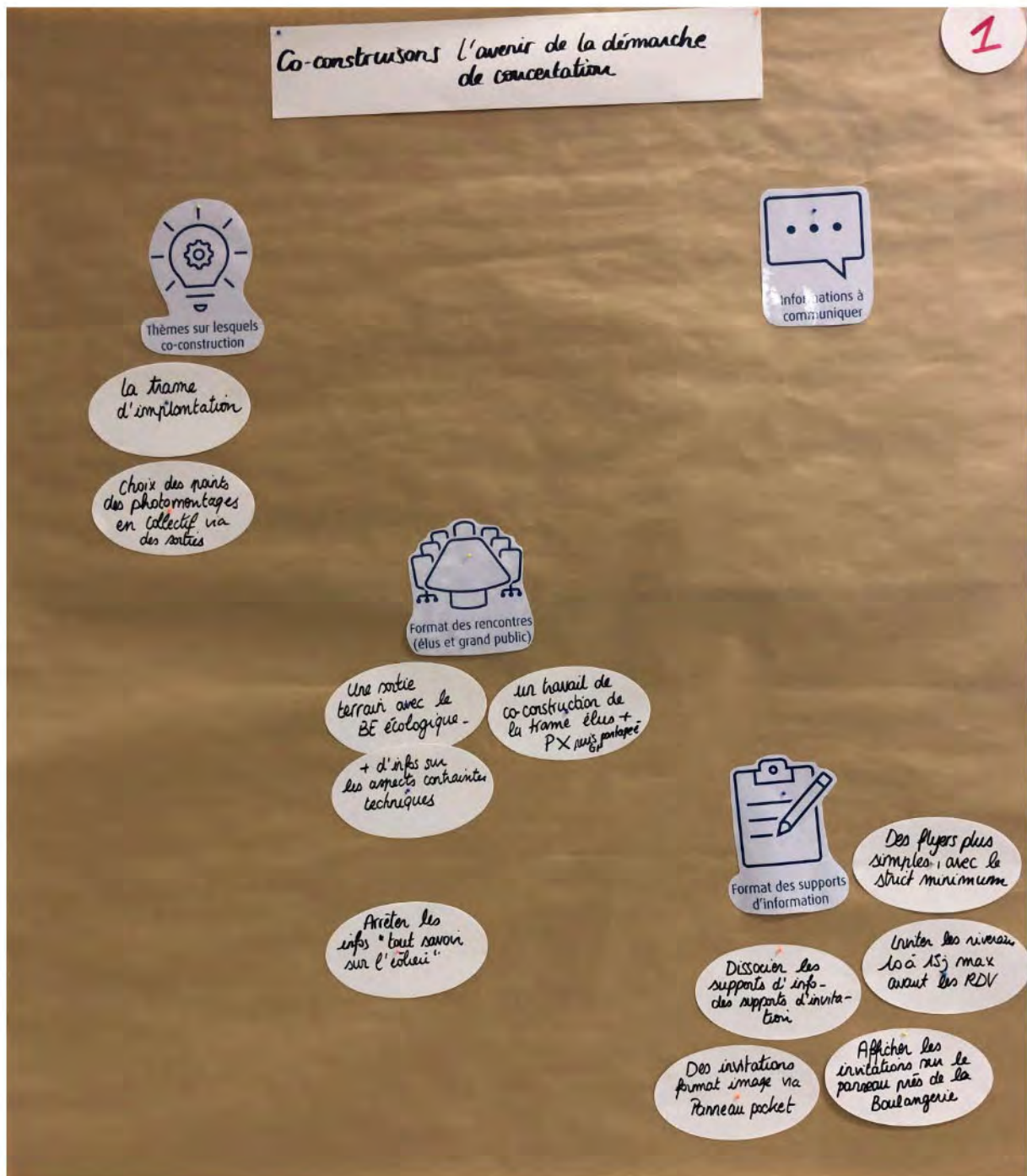
- le forum d'information
- la démarche ; Explication techniques, Co-génération, Co-création
- Rencontres avec les habitants et d'essayer de les faire participer
- La communication.
- la communication avec les élus et les habitants
- Les explications techniques et les rencontres malgré le peu de participants.
- En général LES EXPLICATIONS SONT TRÈS BIEN ET TRÈS CLAIRES.
- Des explications claires et détaillées

Les axes de progrès (-)

- Accord signé avec propriétaires avant venir en mairie
- Pas info responsable pour quartier B. Sté
- LA METHODE D'APPROCHE ATTEN VAIN TOUJOURS ATTEN D'ATTEN VAIN TOUJOURS.
- La méthode d'approche par rapport à la mairie.
- Des étapes pas forcément respectées par rapport aux propriétaires.
- Les engagements pris au pas des propriétaires mais d'avoir consulté les communes.
- La démarche de départ, avec l'accord des propriétaires avant l'avis de la commune.
- Plus précis sur lieux d'implantation...
- flage de mobilisation
- Les différences de discours suivant les personnes
- de porte à porte en pas passer dans toutes les maisons

- Précise sur l'avis rien de signer en mairie

Annexe 3 : Les propositions pour la suite de la démarche de concertation





LETTRE D'INFORMATION N°2 – ÉTÉ 2022

PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

ÉDITO

Chères Mérysiennes, Chers Mérysiens,

En avril dernier nous vous présentions pour la première fois le projet éolien à l'étude sur votre commune. Depuis cette date, nous avons eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous, lors des sessions de porte-à-porte réalisées par l'Equipe Concertation de Mazars ou lors des rendez-vous de concertation proposés.

Après un forum d'information, une randonnée pédagogique, une première lettre d'information et deux sessions de porte-à-porte, il est temps de faire une pause estivale bien méritée dans cette démarche de concertation !

Toutefois, avant de laisser chacun profiter pleinement de son été, nous tenions à vous adresser quelques mots pour vous donner de la visibilité sur les prochaines étapes de développement du projet éolien de Méry-la-Bataille et de la démarche de concertation.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un très bel été, qui nous l'espérons ne sera pas trop chaud et vous permettra pleinement de profiter d'un temps ensoleillé. Nous serons heureux de vous retrouver en septembre, pour de nouveaux rendez-vous de concertation.

Prenez soin de vous et à très bientôt,

Paul PELLET
Chef de projet
ENERTRAG



Lancement imminent de l'étude des vents

Un mât de mesures sera installé au Sud de la commune entre fin juillet et début août. Les aléas climatiques peuvent nous contraindre à modifier le planning, restons vague, non ? Pour tout savoir sur l'étude des vents et l'utilité du mât de mesure, rendez-vous au dos de cette lettre !

Plus d'informations
au verso de
cette lettre

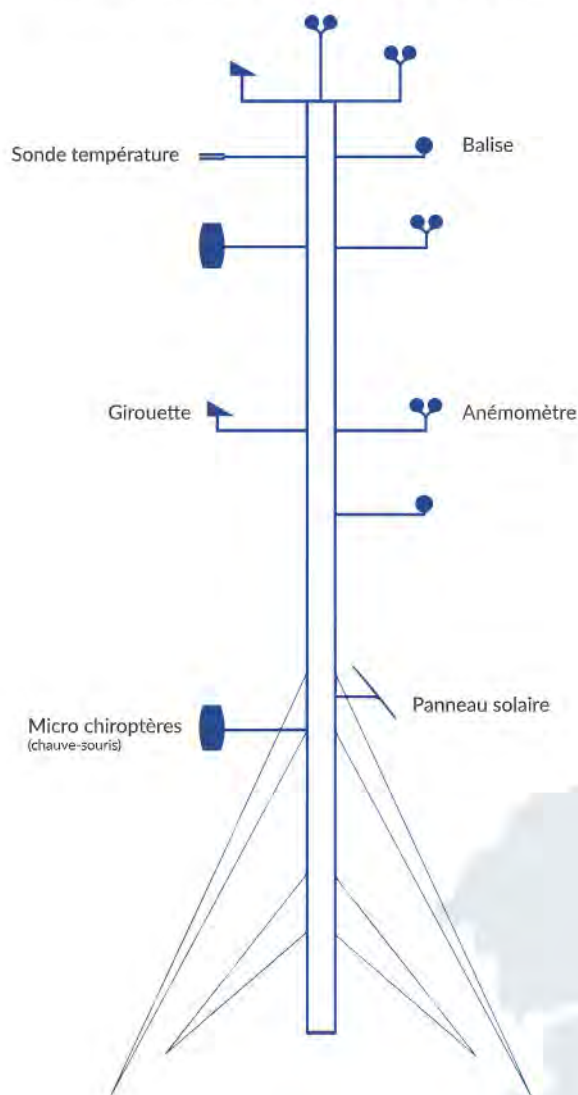
Tout savoir sur l'étude des vents !

A quoi sert l'étude des vents ?

L'étude des vents est une étape essentielle pour définir l'implantation d'un parc éolien. Elle permet de quantifier, entre autres, la vitesse, la fréquence et la direction des vents. Les données récoltées sont ensuite interprétées et corrélées avec les données des stations Météo France. Les données récoltées étant aussi des données météorologiques, de manière à évaluer la production potentielle d'un parc éolien et à optimiser son implantation.

Qu'est-ce qu'un mât de mesure ?

Le mât de mesure est une structure métallique équipée de différents appareils de mesure du vent. Le mât permet également d'enregistrer l'activité des chauves-souris en altitude, grâce à des sonomètres. Plutôt parler de micros. Il ne faudrait pas que les personnes confondent micros pour les chauves souris et sonomètres pour l'acoustique des futures éoliennes. Attention : le mât ne sert qu'à la mesure du vent et pas à celles de l'acoustique. La campagne acoustique sera menée à l'hiver avec la mise en place de sonomètres chez les riverains.



La fiche d'identité du mât de mesure :

- > Date d'installation : du 25 au 30 juillet 2022
- > Durée des travaux : 2 à 3 jours
- > Durée de présence du mât : Entre 1 et 2 ans
- > Hauteur du mât : 120 m
- > Fonctionnement : autonome via des panneaux solaires
- > Type d'appareils présents sur le mât : anémomètres, girouettes, micros, thermomètres

Est-ce que cela veut dire que des éoliennes seront installées au même endroit ?

Le projet éolien de Méry-la-Bataille est à l'étude sur 2 zones situées au Nord et au Sud de la commune. L'installation du mât de mesure lance officiellement le début des études. Pour autant, il faudra attendre les résultats des études écologiques, paysagères et acoustiques (qui seront lancées à l'automne et à l'hiver prochain) pour connaître précisément l'emplacement des éoliennes.

Allez-vous installer un mât de mesure au Nord de la commune ?

Un seul mât de mesure est nécessaire pour réaliser l'étude des vents. En effet, l'étude consiste dans un premier temps à analyser les données météorologiques disponibles, à la fois du côté de Météo France, mais également celles des parcs éoliens alentours, déjà en service. Le mât de mesures permet quant à lui d'avoir des données précises sur la zone. Il est donc tout à fait possible d'extrapoler les données de la zone Sud sur la zone Nord en les corrélant aux autres données disponibles.



Restez connectés !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet, un seul espace : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr



Projet éolien de Méry-la-Bataille

Forum d'information – Compte-rendu

Salle des fêtes de Méry-La-Bataille
Jeudi 29 septembre 2022

Sommaire

1. Introduction	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
4. Les prochaines étapes	21
5. Contacts	22

1. Introduction

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'étude a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Nous sommes au commencement de la phase de développement du projet éolien et nous débutons les études. Ces études nous permettent de vérifier la faisabilité du projet sur les zones identifiées. Elles sont réalisées par des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

Dans le cadre du développement du projet, nous avons organisé un deuxième forum d'information le jeudi 29 septembre 2022, qui s'est tenu de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes communale. Les objectifs de ce forum d'information étaient de :

- Présenter l'état d'avancement du projet éolien,
- Présenter les études qui seront réalisées autour du projet, avec notamment un focus sur le mât de mesure, et répondre à toutes vos questions les concernant ;
- Débuter la consultation en vue de baptiser le projet.

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés, la synthèse des échanges comprenant les questions et les remarques des participants ainsi que les réponses apportées par le développeur Enertrag. Ces éléments sont structurés par thématique.

2. Les participants

La session de ce forum d'information a rassemblé une dizaine de personnes de la commune de Méry-la-Bataille.

Les équipes d'Enertrag et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains :

Enertrag, France :

- HUAULMÉ Héloïse, Chargée d'études vent et acoustique chez Enertrag
- PELLET Paul, Chef de projet chez Enertrag
- RICOSSE Paul, Responsable Concertation et dialogue territorial chez Enertrag

Demopolis Concertation :

- GONZALEZ Mathilde, Consultante
- HAFFNER Lorette, Cheffe de projet

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Les participants au forum d'information ont eu l'occasion de s'informer sur le projet éolien à l'étude et de comprendre le fonctionnement du mât de mesure par le biais de différentes affiches. Nous avons relevé l'ensemble des questions qui ont été posées lors des échanges.

L'ensemble des supports présentés est consultable sur la plateforme participative du projet à l'adresse suivante : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr.

3.1 Présentation de l'équipe d'Enertrag

Cette affiche présente l'entreprise chargée de l'étude et du développement du projet éolien à Méry-la-Bataille.



ENERTRAG

Qui sommes-nous ?

Fondé en 1992 en Allemagne, ENERTRAG est l'un des principaux producteurs d'énergies renouvelables en Europe.

En France ENERTRAG emploie 90 personnes, dont des équipes dédiées qui sillonnent une grande partie du territoire national.

L'entreprise innove et développe des solutions d'énergies renouvelables : solaires, éoliennes, et d'hydrogène. De la naissance d'un projet à la production d'électricité d'origine renouvelable et jusqu'au démantèlement, ENERTRAG couvre chacune des étapes de la chaîne de production de l'énergie. ENERTRAG développe et commercialise également des technologies et des produits qui permettent de rendre ses installations éoliennes encore plus intelligentes.

Grâce à son expérience, ENERTRAG contribue à la réalisation des objectifs de protection climatique européens et permet l'exploitation rentable de ressources éoliennes.

ENERTRAG est signataire des chartes éthiques de la profession éolienne (Amorce, FEE) et membre de l'association France Énergie Éolienne qui représente l'ensemble des acteurs de la filière éolienne française : développeurs de parcs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'études. Les 325 entreprises membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

Les chiffres clés

- 50 parcs développés et mis en service
- 189 éoliennes en exploitation
- 396 MW de puissance installée sur le territoire
- 450 000 foyers alimentés en énergie renouvelable chaque année

Nos valeurs

- > Anticipation
- > Sérieux
- > Solutions durables
- > Esprit d'équipe
- > Concertation
- > Transparence
- > Dialogue

HYDROGEN ENERGY STORAGE

H2

Pour plus d'informations :
www.france.enertrag.com

mazars

3.2 Le projet éolien de Méry-la-Bataille

Ce support présente les deux zones d'études étudiées pour l'instant par le développeur. Ce sont les études réalisées en cette fin d'année et en 2023 qui permettront de dégager la zone d'implantation la plus intéressante.



LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

Le projet à l'étude

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'études a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Différentes études seront lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées. Leur réalisation sera confiée à des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

La zone d'étude

La zone d'étude du projet est délimitée en bleu.



Les chiffres clés

 4 à 5 éoliennes

 >500 m de distance aux habitations

 200 m de hauteur en bout de pale maximum

Le calendrier prévisionnel du projet



Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

mazats

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Quelle sera la hauteur des futures éoliennes ? »

Réponse d'Enertrag : Les éoliennes envisagées pour le moment mesureraient 200 mètres en bout de pales au maximum. Ce qui signifie que la nacelle se trouvera à environ 120 mètres du sol. Pour vous donner un point de comparaison, le mât de mesure situé sur votre commune aujourd'hui mesure 120 mètres (124,5 avec l'antenne).

Question d'un participant : « C'est vrai qu'EDF achète plus cher l'électricité d'une éolienne ? »

Réponse d'Enertrag : Afin de soutenir l'émergence des énergies renouvelables, l'État français avait mis en place un tarif de vente d'électricité garanti (plutôt que des investissements ou subventions). Le producteur vendait donc son électricité à EDF au prix convenu et l'Etat remboursait à EDF la différence par rapport au prix du marché (EDF servant donc d'intermédiaire à l'Etat dans le cas présent).

Initialement, l'Etat fixait un tarif valable pendant 15 ans. Désormais, les producteurs d'électricité éolienne doivent participer à un appel d'offre national (ce qui permet de réduire les coûts) pour obtenir un tarif garanti pendant 20 ans.

Mais aujourd'hui avec la crise de l'énergie en Europe, le prix de vente de l'électricité sur le marché a explosé (lors du forum, il variait entre 520 et 605 €/MWh), tandis que le prix de l'éolien reste plafonné à environ 60 €/MWh. Les producteurs continuent donc de vendre à ce prix et c'est l'Etat qui perçoit la différence.

On estime que d'ici 2024, l'Etat aura perçu 14,4 milliards d'euros grâce à l'éolien, soit la totalité des subventions accordées à la filière depuis sa création !

Question d'un participant : « Est-ce qu'il y aura une éolienne à l'endroit du mât de mesure ? »

Réponse d'Enertrag : Non, pas nécessairement. Nous ne savons pas pour l'instant où seront implantées les éoliennes. L'implantation dépendra du résultat des études qui viennent juste d'être lancées, ainsi que de la concertation que nous effectuerons ensemble.

3.3 Présentation du cycle de vie d'une éolienne

Cette affiche vous communique des informations sur l'éolien et le démantèlement des machines.



LE CYCLE DE VIE D'UNE ÉOLIENNE

La durée de vie d'une éolienne

selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est de 20 à 30 ans.

Une fois cette durée écoulée, 2 options :

• **Le démantèlement intégral** : démontage des machines et restitution du terrain dans son état initial.

• **Le repowering** : remplacement du parc par des éoliennes de nouvelles générations. Cette option n'est envisageable qu'après réalisation de nouvelles études et demande d'une nouvelle autorisation du Préfet.

Tout savoir sur le démantèlement

Les règles du démantèlement sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. L'article R.515-106 du Code de l'environnement et l'arrêté du 10 décembre 2021 précisent les modalités de démantèlement des parcs éoliens, qui incombent au développeur.

Que comprennent les opérations de démantèlement ?

- **L'enlèvement** des installations de production (éoliennes) ;
- **Le retrait** des installations électriques (câbles et postes) ;
- **L'excavation totale** des fondations en béton sur les terrains et le remplacement par des terres comparables à celles situées à proximité. Cette obligation légale est rappelée dans les contrats de location signés avec les propriétaires/exploitants ;
- **La remise en état** du site, c'est-à-dire le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès si demandé ;
- **La réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination** des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.



Zoom sur le recyclage



Environ 90% de la masse totale d'une éolienne se recycle

La composition d'une éolienne :

- 90% d'acier et de béton,
- 7% de résine et fibre de verre, de carbone (contenues dans les pales)
- 3% de cuivre et d'aluminium.
- **L'acier et le béton, le cuivre et l'aluminium sont recyclables à 100%.**
- **Les pales sont plus difficiles à recycler.** Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation.

Combien coûte le démantèlement ?



Le coût de démantèlement est entièrement supporté par le développeur. Il est régulièrement réévalué en fonction du contexte économique français. Il prévoit la provision de :

- 50 000€ / éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW
- + 25 000€ additionnels par MW supplémentaire pour toute machine d'une puissance supérieure à 2 MW.

Exemple : Pour une machine de 4,2 MW (puissance prévisionnelle sur le parc de Mery la Bataille), le coût de démantèlement sera de 145 000€.

Que se passe-t-il en cas de faillite du développeur ?

Si la société à l'initiative de la construction du parc fait faillite, c'est la société mère qui se porte garante et prend en charge le coût de démantèlement. En cas de faillite en chaîne, les provisions consignées à la Caisse des Dépôts et Consignations sont utilisées par l'Etat afin d'assurer le démantèlement du parc.

Ce mécanisme évite ainsi que le démantèlement n'incombe aux propriétaires des parcelles ou aux communes sur lesquelles sont implantées les éoliennes.

Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

mazars

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Quelle est la durée de vie d'une éolienne ? »

Réponse d'Enertrag : Aujourd'hui, on considère qu'une éolienne a une durée de vie moyenne de 25 ans (source ADEME), mais varie entre 20 et 30 ans. Cela est dû à des aspects mécaniques, mais également au tarif d'achat de l'électricité, fixé et garanti sur 20 ans. Il arrive que des éoliennes soient remplacées en raison d'importantes évolutions technologiques après 20 ans.

Question d'un participant : « Qu'est-ce qui s'use le plus dans une éolienne ? »

Réponse d'Enertrag : Ce sont les pales et certains éléments mécaniques utilisés dans le processus de production de l'électricité qui s'usent le plus.

Question d'un participant : « Les éoliennes sont-elles toujours plus grandes ? »

Réponse d'Enertrag : Les éoliennes qui sont installées aujourd'hui sont plus grandes que celles installées il y a 15 ans. Elles sont aussi plus puissantes. Nous observons aujourd'hui les premiers repowering (remplacement d'anciennes éoliennes par des nouvelles). Lorsque les parcs sont remplacés, le nombre de machines est fortement réduit (à puissance équivalente), les éoliennes sont plus grandes et la production du parc plus importante.

Mais si la technologie a tendance à faire grandir les éoliennes, nous adaptons toujours la taille aux enjeux du territoire.

3.4 Présentation de la volonté de concertation qui anime Enertrag

Enertrag souhaite intégrer les habitants dans les décisions de construction du parc éolien de Méry-la-Bataille. Pour ce faire, l'entreprise a de fortes ambitions en matière de concertation.






CONCERTATION : UNE DEMARCHE OUVERTE A TOUS !

Une conviction : l'intelligence collective est créatrice de valeurs

Convaincu aujourd'hui qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, ENERTRAG souhaite accompagner le développement de son projet d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à l'ensemble des habitants de Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer, à son niveau, à ce projet.

Une volonté : Permettre à chacun de prendre part au projet

Fidèle à ses valeurs d'ouverture et d'écoute, ENERTRAG a souhaité associer les habitants de Méry-la-Bataille au développement et au projet, pour que celui-ci soit pensé avec et pour les acteurs locaux. La démarche de concertation associée permettra de :

-  **Informier largement** en proposant des contenus lisibles et accessibles au plus grand nombre et ainsi pouvoir suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation qui y est associée ;
-  **Échanger régulièrement**, pour vous partager les actualités du projet mais également répondre aux questions que pourrait susciter ce dernier ;
-  **Co-construire collectivement le projet**, par le biais d'ateliers et de réunions thématiques pour que ce dernier s'intègre au mieux dans le paysage local et profite au plus grand nombre.

Une ambition : Proposer une démarche de concertation évolutive

Pour permettre une information large et complète de la population, ainsi que des moments d'échange et de réflexion autour du projet éolien de Méry-la-Bataille, nous vous proposons :

Des outils d'information (site internet, flyers, lettres d'information) pour présenter les actualités du projet, répondre aux questions, partager les avancées des réflexions ;

Des sessions de porte-à-porte pour vous rencontrer individuellement et échanger sur vos attentes et besoins en matière d'information et de concertation autour du projet ;

Des rendez-vous récurrents pour vous partager les avancées du projet, vous inclure dans les réflexions techniques et travailler collectivement à son insertion locale.

Nous comptons sur vous pour nous faire part de vos attentes et de vos envies de travailler sur certaines thématiques du projet !

Envie de nous faire part de vos idées pour la démarche de concertation ?

Contactez-nous via le formulaire mis à disposition sur le site internet du projet www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

mazars

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Qu'est-ce que nous gagnons à avoir un parc éolien sur notre commune ? »

Réponse d'Enertrag : À nos yeux, un projet éolien est un véritable projet de territoire, qui dépasse largement la technique pure. C'est un élément avec lequel vous allez apprendre à vivre, qui apportera une énergie décarbonée, mais également des retombées économiques et fiscales. Via la concertation, des projets connexes (mesures d'accompagnement, que faire avec les retombées fiscales...) peuvent voir le jour et contribuer à l'émergence de ce « projet de territoire ».

Question d'un participant : « Pourquoi la mairie ne fait-elle pas d'information de son côté ? »

Réponse d'Enertrag : Il s'agit d'un projet privé, porté par la société Enertrag, qui a seule l'obligation d'informer et concerter au moment de l'enquête publique (la démarche de concertation actuellement en cours est une initiative volontariste d'Enertrag). Des actions complémentaires des communes sont possibles mais non obligatoires. A noter que la Mairie de Méry-la-Bataille a partagé de l'information sur l'application PanneauPocket, afin de relayer notamment les invitations aux événements de concertation du projet.

Question d'un participant : « Quel est le nom du projet ? »

Réponse d'Enertrag : Le projet n'a pour l'instant pas de nom. Cependant, c'est un sujet à l'ordre du jour ce soir ! Vous pouvez ainsi partager de premières propositions, que nous affinerons puis prioriserons en vue de vous dévoiler le nom officiel avant les congés de Noël. Nous comptons sur votre participation et vos idées !

3.5 Présentation des objectifs des études paysagères

Cette affiche présente les objectifs et la méthodologie des études paysagères.



LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

L'étude paysagère

Les objectifs de l'étude :

- Déterminer les enjeux paysagers et patrimoniaux autour du projet, dans son aire immédiate, rapprochée et éloignée.
- Donner à voir le projet dans son environnement.

La méthodologie

- Réalisation de l'état initial et identification des enjeux liés au paysage
- Précision de l'implantation
- Définition des impacts des variantes d'implantation (avec photomontages)
- Proposition de mesures de réduction ou de compensation.

Le territoire étudié

Autour de la zone d'étude du projet, 3 aires d'étude paysagère sont analysées par un bureau d'études indépendant : l'aire d'étude immédiate (cercle de 1km autour de la ZE), l'aire d'étude rapprochée (10km) et l'aire d'étude éloignée (20km).



Les éléments analysés

Dans le cadre d'un projet éolien, de nombreux aspects sont analysés en matière paysagère : les éléments patrimoniaux et touristiques importants, les structures du paysage, les perceptions visuelles et sociales.

Les photomontages : de quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une simulation du visuel que les riverains auraient si le parc était installé. Ceux-ci sont réalisés à partir de photos réelles, prises à différents endroits significatifs de la commune et des alentours.



Exemple de photomontage (ébauche à visée pédagogique uniquement, l'implantation des éoliennes est encore non définitive).

Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Pourquoi les éoliennes sont-elles à 500 mètres des habitations ? »

Réponse d'Enertrag : La distance minimale imposée par la loi entre les éoliennes et les habitations est de 500 mètres. Cette distance a été fixée par le gouvernement dans la loi Grenelle II prenant en considération les émissions acoustiques d'un parc éolien et le changement dans l'environnement paysager.

Cette réglementation est une spécificité française puisque, par exemple, en Espagne, en Suède ou encore en Irlande, il n'existe aucune loi encadrant la distanciation minimale des éoliennes aux habitations, mais uniquement des recommandations.

Cela ne signifie cependant pas que les éoliennes de Méry seront précisément à 500 mètres des premières habitations, nous chercherons à nous éloigner autant que possible, dans le respect de ce que nous dévoilerons les études et des apports formulés en concertation.

3.6 Présentation des objectifs des études écologiques

Cette affiche présente les objectifs des études écologiques, la méthodologie appliquée et la méthode ERC (Éviter, Réduire, Compenser).



LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

L'étude écologique

Une étude d'impact sur l'environnement est requise pour tout projet éolien. Elle est très importante lors de la constitution du dossier d'enquête publique. L'objectif de cette étude est de :

- Concevoir un projet respectueux de l'environnement, qui tienne en compte les enjeux et les sensibilités du lieu d'implantation.
- Informer l'autorité administrative compétente qui autorisera les éoliennes en se basant sur ces études.
- Informer le public et lui permettre de participer à la prise de décision.

La méthodologie

Cette étude se réalise sur un cycle écologique complet (1 an). Elle permet de réviser les habitats naturels ainsi que la faune et la flore du territoire, afin de vérifier que l'implantation du projet éolien est compatible avec le milieu naturel et de limiter l'impact du parc sur celui-ci.

- Réalisation d'un pré-diagnostic environnemental.
- Réalisation des études de terrain sur la flore, les habitats, les zones humides, l'écologie, l'avifaune, les chiroptères, les mammifères et l'entomofaune.
- Analyse des résultats.
- Elaboration des implantations possibles et choix de la meilleure variante.
- Définition des impacts et des mesures visant à les éviter, les réduire ou les compenser.

Le calendrier

L'étude écologique sera réalisée de janvier 2023 à janvier 2024. Il pourrait y avoir par la suite des études complémentaires.

Pour adapter le projet éolien aux spécificités du territoire, l'analyse des impacts potentiels permet de définir les mesures en suivant la doctrine « Éviter-Réduire-Compenser » (ERC) :

- **Éviter les impacts** : choix de site, localisation précise des éoliennes et des zones de travaux, sélection des périodes des travaux hors des périodes de nidification.
- **Réduire les impacts** : diminution de l'espace occupé dans les milieux naturels, positionnement des éoliennes pour éviter de faire obstacle aux déplacements des espèces, reconnaissance des réseaux de haies...
- **Compenser les impacts** dans le cas où les mesures d'évitement et de réduction des impacts ne seraient pas suffisantes. Des mesures de compensation peuvent consister à créer ou restaurer des milieux d'intérêt écologique.

Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr



Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Est-ce que le mât de mesure fourni des informations sur le passage des oiseaux ? »

Réponse d'Enertrag : Non, ce sont les écologues qui effectuent ce travail. Vous les verrez de temps en temps venir sur la commune. En revanche, le mât de mesure a des micros qui enregistrent les passages des chauves-souris. Ces données nous sont très utiles pour comprendre l'activité des chiroptères sur la zone.

Question d'un participant : « Pourquoi devons-nous attendre les écologues ? »

Réponse d'Enertrag : Les écologues mènent un travail sur les rapaces et les espèces d'oiseaux protégés. S'ils découvrent des espèces protégées sur votre territoire, alors cela pourrait impacter la faisabilité du projet.

3.7 Présentation des objectifs des études des vents

Cette affiche présente le mât de mesure et les outils qui y sont installés pour mesurer la direction et la force du vent, mais aussi le passage des chiroptères.



LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

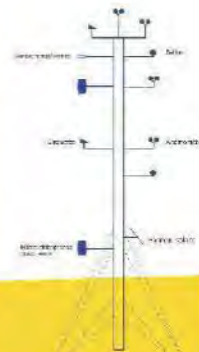
L'étude des vents

Dans le cadre du développement d'un projet éolien, l'étude des vents vise à vérifier si l'installation du parc est pertinente à l'emplacement identifié. Cette étude permet également de déterminer les modèles d'éoliennes les plus adaptés au territoire.

La méthodologie

Un mât de mesure a été installé sur la commune, il nous permettra de connaître et d'analyser :

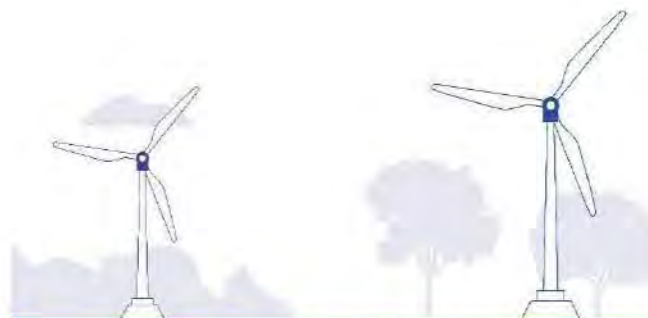
- La vitesse du vent : grâce à des anémomètres situés à différentes hauteurs
- La direction du vent : grâce à des girouettes
- L'activité des chauves-souris : grâce à des micros positionnés sur le mât



Le saviez-vous ?

La France est le premier pays d'Europe en termes de vent pour l'éolien terrestre et le 2^{ème} (derrière les îles Britanniques) pour l'éolien en mer.

Si une éolienne fonctionne avec des vents d'une vitesse comprise entre 10 et 90 km/h (au-delà, elle s'arrête pour des raisons de sécurité), on estime que sa puissance maximale est atteinte pour des vitesses entre 30 et 40 km/h.



Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Puisque votre mât de mesure est plus petit que les futures éoliennes, comment savez-vous quel vent se trouvera 30 mètres plus haut ? »

Réponse d'Enertrag : Nous avons des outils qui nous permettent d'extrapoler le vent à partir des données effectivement enregistrées à plusieurs hauteurs. Nous savons que le vent suit une courbe exponentielle, ce qui signifie simplement que plus on monte en hauteur, plus il y a de vent.

À noter que si le mât est effectivement plus petit que la hauteur bout de pale maximale des futures éoliennes, sa hauteur est très proche des futures hauteurs de moyeu des éoliennes. C'est à cette hauteur que la connaissance de la vitesse est importante.

Question d'un participant : « Quels sont les vents dominants de la commune ? »

Réponse d'Enertrag : Les vents dominants sont Sud-Ouest – Nord-Est.

3.8 Présentation des objectifs des études acoustiques

Cette affiche vous présente la méthodologie des études acoustiques et le niveau sonore d'un parc éolien à proximité.



LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

L'étude acoustique

L'étude acoustique permet d'étudier le contexte sonore d'un projet de parc éolien et d'évaluer son impact sonore prévisionnel sur les habitations à proximité.

La méthodologie

Des sonomètres sont installés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude.

- Réalisation des mesures sur site pour connaître le bruit ambiant, sans parc éolien
- Calcul des émergences acoustiques pour un respect de la réglementation sonore (SéRA le jour et 48dB la nuit si le bruit total est > à 35dB(A))
- Optimisation du parc éolien (bâtages éventuels)

Bon à savoir !

- > La réglementation acoustique française est la plus stricte d'Europe en matière d'éolien.
- > En moyenne, les éoliennes existent 35 dB à 500m de distance.
- > Lorsque le parc éolien est construit, des contrôles sont réalisés pour s'assurer que le parc respecte bien la réglementation. Les émergences (différence entre le bruit avant et après le parc) sont limitées à 5 dB le jour et à 6dB la nuit.
- > En cas de manquants aux réglementaires, un système de bâtage supplémentaire doit être mis en place.



110 - Le avion en approche

100 - Les sons de votre appareil électromécanique

100 - Un concert de rock

80 - Un ballon

80 - Niveau sonore moyen

60 - Une voiture

50 - Une télévision

50 - La rue de ma fenêtre

50 - Au pied d'une éolienne

40 - Le frigo

35 - Une éolienne à 300 mètres

30 - Les chaudières à condenser

20 - Le vent léger

0 - Niveau - On dort le + serein d'une nuit

Sources : France Energie, Folienet

Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

demopolis

3.9 Consultation dédiée au nom du projet éolien

Nous souhaitons baptiser le projet éolien de Méry-la-Bataille et lui trouver un nom unique. Nous comptons sur votre participation pour nommer ce projet. Nous récolterons toutes les idées que vous nous donnerez au cours des prochains mois. Vous pouvez nous les transmettre sur le site web du projet ou lorsque nous nous rencontrerons (pour un porte-à-porte ou lors d'un événement). Nous organiserons ensuite un vote pour déterminer le nom du projet qui plaira le plus aux Mérysiens et Mérysiennes. Le nom sera dévoilé ensuite courant décembre !

Voilà les propositions formulées lors du Forum :

- Projet éolien des Violettes,
- Un jeu de mots avec Méry et éoliennes...

Toutes les contributions sont les bienvenues donc n'hésitez pas et laissez exprimer votre créativité !

4. Les prochaines étapes

Co-construction des études

Nous démarrerons prochainement les études acoustiques et les études paysagères. Dans le cadre de ces travaux, nous nous rencontrerons pour co-construire ces études. Parce que vous êtes les personnes qui connaissez le mieux votre territoire, nous solliciterons votre expertise pour construire un projet qui s'adapte le mieux aux spécificités de votre commune.

Pour retrouver toutes les informations sur le projet rendez-vous sur le site internet : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr.

Vous pouvez également contacter le chef de projet si vous avez la moindre question ou information à lui communiquer.

5. Contacts

Pour joindre l'équipe projet d'ENERTRAG :

PELLET Paul

Mail : Paul.Pellet@enertrag.com

Tel : 06 75 03 54 09

Pour joindre l'équipe concertation de DEMOPOLIS :

GONZALEZ Mathilde

Mail : mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr

Tel : 07 85 63 85 66

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr



LETTRE D'INFORMATION N°3 – SEPTEMBRE 2022

PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

ÉDITO

Chères Mérysiennes, Chers Mérysiens,

Nous espérons que vous avez passé un bel été et que cette rentrée se passe sous les meilleurs auspices pour vous-mêmes et vos proches.

Comme nous vous l'évoquions dans notre dernière communication, la démarche de concertation dédiée au projet éolien de Méry-la-Bataille a marqué une pause estivale... mais fait comme vous sa rentrée en ce mois de septembre 2022 !

Dans le même temps, nos équipes ont œuvré au lancement des études de développement du projet, avec notamment l'installation d'un mât de mesure au Sud de la commune.

Quelles études sont menées pour un projet éolien ? Quels sont leurs objectifs, déroulés, méthodologies ? Comment fonctionne le mât de mesure ? Vous vous posez de nombreuses questions, c'est pourquoi nous vous proposons de nous retrouver dès fin septembre pour y répondre, via un double événement mêlant visite du mât et échanges en salle.

Mais ce projet ne saurait être véritablement adapté à votre territoire sans s'ouvrir à vos idées et contributions. C'est pour cela que, dès l'automne, nous vous proposerons des moments de réflexion et de travail collectifs autour du projet.

Nous comptons sur votre participation !

Belle rentrée à tous


Paul PELLET
Chef de projet
ENERTRAG



Notre prochain rendez-vous !

Pour tout savoir sur les études menées dans le cadre du projet, participez à la visite du mât de mesure et/ou à un Forum d'information !

 Le jeudi 29 septembre 2022

 Visite du mât de mesure
de 16h30 à 17h30 (Rdv au pied du mât)

 Forum d'information
de 18h00 à 20h00 (Salle des Fêtes)

Top depart des etudes !

Depuis cet été avec la pose du mât de mesure et jusqu'à cet hiver, ENERTRAG échelonne le lancement des différentes études concourant au développement du projet éolien de Méry-la-Bataille. De quoi s'agit-il ? Premier tour d'horizon des études !

ETUDE ECOLOGIQUE - Etudier, sur au moins un cycle biologique complet, les impacts potentiels d'un parc éolien sur la faune et la flore environnantes

ETUDE ACOUSTIQUE - Evaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet, afin de connaître les maximales de bruit à ne pas dépasser

ETUDE DES VENTS - Mesurer l'orientation et la vitesse des vents pour concevoir le futur parc éolien

ETUDE PAYSAGERE - Etudier, dans un rayon de 20km, la visibilité des éoliennes envisagées, pour préserver les points paysagers sensibles à préserver et/ou à mettre en valeur pour ne pas perturber la lecture paysagère



Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous au Forum d'information du 29 septembre 2022 !

Concertation : demandez le programme !

1

Visite du mât de mesure et Forum d'information (jeudi 29 septembre, de 16h30 à 17h30, puis de 18h00 à 20h00) Pour découvrir votre nouveau voisin le mât de mesure, et répondre à toutes vos questions autour des études de développement du projet

2

Porte-à-porte à Méry-la-Bataille (octobre) Pour venir à la rencontre de ceux qui ne peuvent pas venir lors des événements, échanger autour du projet, recueillir leurs avis

3

Atelier de co-construction (novembre) Pour contribuer aux études paysagère et acoustique, afin que ce soit projet soit réellement adapté à votre territoire !



Restez connectés !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet, un seul espace : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr



LETTRE D'INFORMATION N°4 – OCTOBRE 2022

PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

ÉDITO

Chères Mérysiennes, Chers Mérysiens,

Comme vous l'avez remarqué, nos équipes ont lancé les études de développement du projet, avec notamment l'installation d'un mât de mesure au Sud de la commune. Nous nous sommes retrouvés jeudi 29 septembre à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille pour vous présenter le début de ces études et le rôle du mât de mesure dans celles-ci. Nous vous remercions vivement pour votre venue, vos questions et pour votre participation à ce Forum d'information.

Votre venue, car cela nous a fait plaisir de constater votre investissement dans ce projet de territoire. Vos questions, car elles sont et seront toujours les bienvenues et témoignent de votre curiosité. Et enfin, votre participation car elle démontre votre implication et votre volonté d'oeuvrer pour votre territoire !

Nous souhaitons co-construire les études de faisabilité de ce projet éolien avec vous. Nous avons besoin de vous, pour votre expertise du territoire mais aussi pour vos idées ! Nous comptons sur votre présence au premier atelier de co-construction qui se déroulera le mercredi 16 novembre de 18h à 20h.

C'est en effet maintenant que la co-construction du projet débute. De la contribution aux études de faisabilité au choix du nom du projet éolien, vos contributions seront entendues et prises en compte, donc laissez exprimer votre créativité !

Prenez soin de vous et à bientôt,


Paul PELLET
Chef de projet
ENERTRAG




Notre prochain rendez-vous !

Pour faire entendre votre voix et participer à la co-construction du projet éolien de Méry-la-Bataille, rendez-vous :

 Le mercredi 16 novembre 2022

 Contribuons ensemble aux études acoustique et paysagère

 Pour le 1er atelier de co-construction de 18h à 20h !



Retour sur le forum d'information du jeudi 29 septembre 2022

> Lors de ce forum nous vous avons informés de l'avancement des études. Le mât de mesure a été installé en juillet 2022 sur votre commune, et les études paysagère et acoustique vont bientôt commencer. Parce que vous êtes les personnes qui connaissez le mieux votre territoire, nous sollicitons votre expertise le mercredi 16 novembre pour co-construire ces études et les adapter aux spécificités de votre commune.

> Par ailleurs, les participants au Forum ont commencé à réfléchir au nom du projet éolien de la commune de Méry-la-Bataille dont voici les premières propositions :

Projet éolien des Violettes

ou jeu de mots encore à définir ensemble autour de

Méry et éoliennes

> Si vous voulez en savoir davantage, n'hésitez pas à consulter le compte-rendu disponible sur le site internet du projet.

> Pour continuer les réflexions débutées lors du forum d'information, nous vous attendons nombreux le mercredi 16 novembre !



Comment choisir le nom du projet ?

1

Partagez vos idées ou contribuez à celles des autres :

Lors de notre prochaine rencontre le mercredi 16 novembre de 18h à 20h,

Ou directement sur notre site internet

2

Votez pour l'idée que vous préférez le nom officiel du projet sera dévoilé en décembre !

Toutes les contributions sont les bienvenues donc n'hésitez pas et laissez exprimer votre créativité !



Restez connectés !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet, un seul espace : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr



Projet éolien de Méry-la-Bataille

Comité des élus n°3

15 novembre 2022 – Salle des fêtes de Méry-la-Bataille

L'équipe présente à vos côtés

Enertrag



Paul Pellet

Chef de projet éolien



Paul Ricossé

Chargé de concertation



Mathilde Gonzalez

Consultante en concertation

Mazars → Demopolis Concertation



Les études



ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Objectif : étudier sur au moins 1 cycle biologique complet les impacts potentiels du parc sur la faune et la flore

Durée : 12 mois minimum, lancement fin 2022

Bureau d'études : Sens of Life



Objectif : évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet pour connaître le bruit maximal à ne pas dépasser

Durée : 3 mois, lancement à l'hiver 2022-2023

Bureau d'études : JLBi



ÉTUDE PAYSAGÈRE

Objectif : étudier la visibilité des éoliennes envisagées et identifier les points paysagers à préserver

Durée : 9 mois, lancement en janvier 2023

Bureau d'études : pas encore sélectionné



ÉTUDE DES VENTS

Objectif : mesurer l'orientation et la vitesse des vents, pour définir l'implantation, le type de machine...

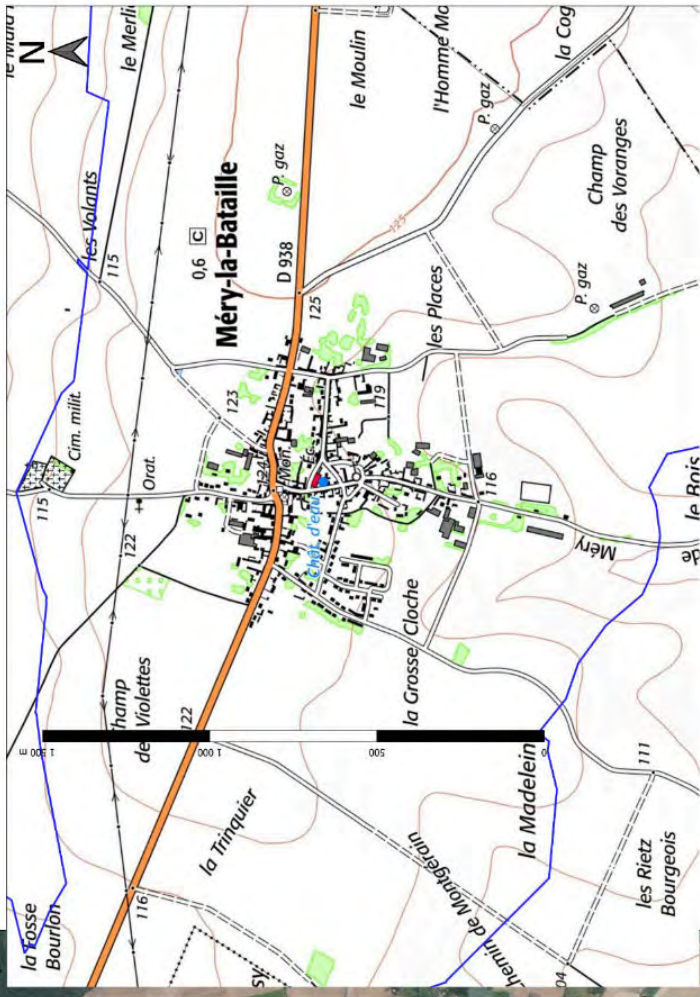
Durée : 24 mois, lancement en août 2022

Bureau d'études : Enertrag + Voeral

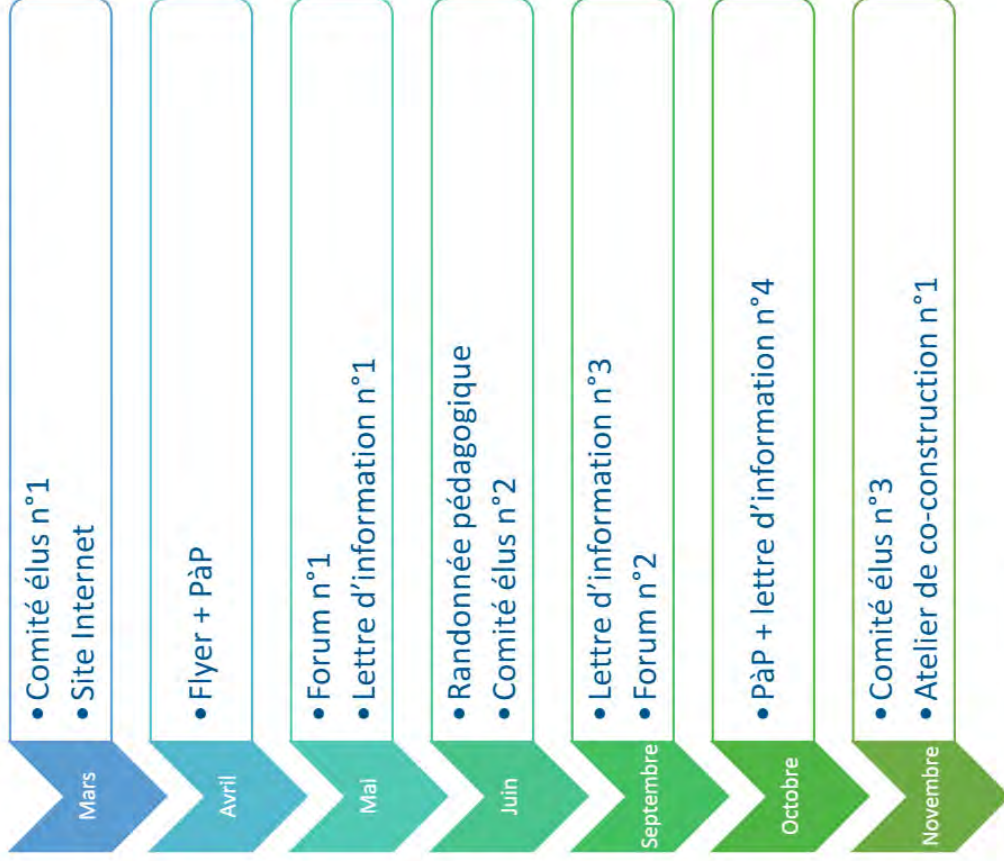


Acoustique & Paysage – Atelier de co-construction

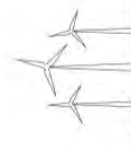
Prises de vue (photomontages)



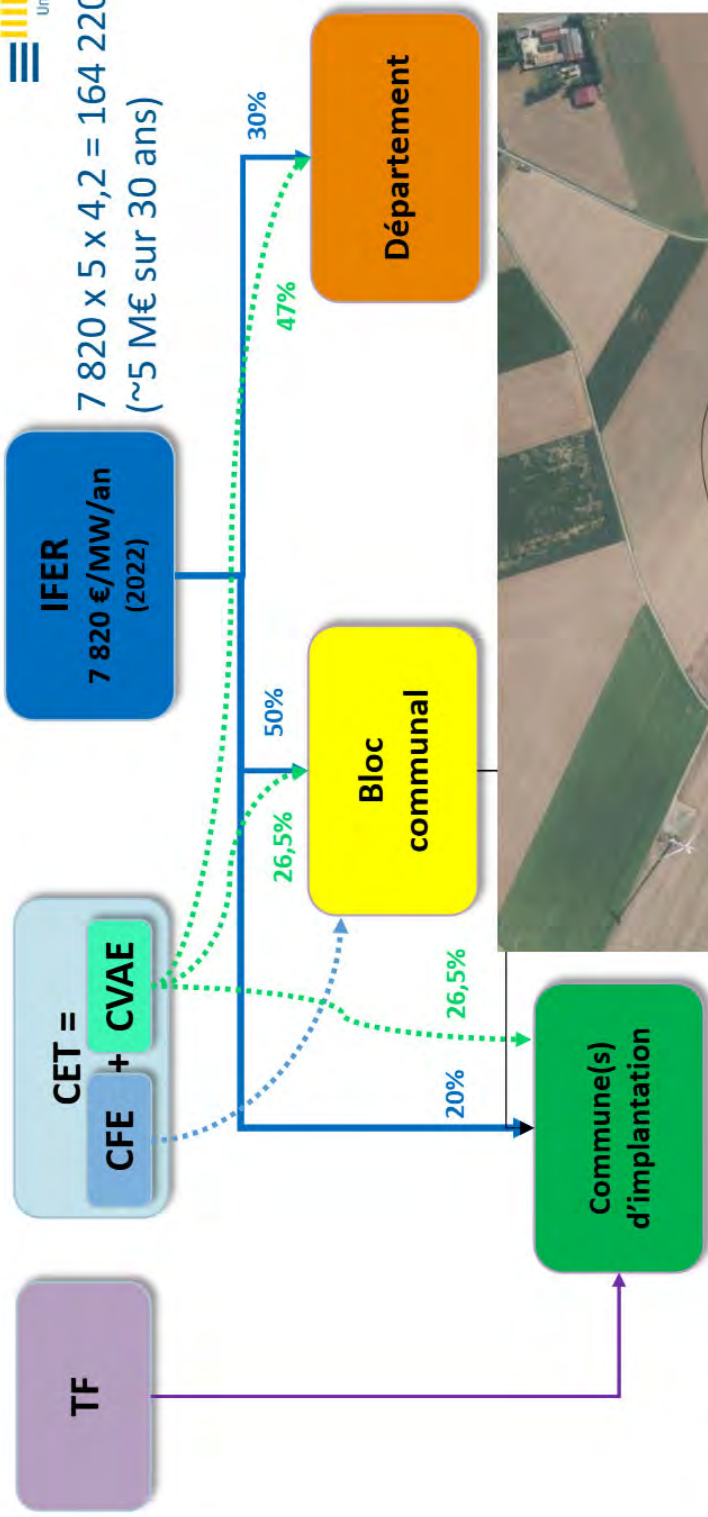
Calendrier de la concertation



- Nécessité de communiquer
- Permettre aux gens de suivre grâce à un rythme régulier



Retombées



7 820 x 5 x 4,2 = 164 220 €/an
(~5 M€ sur 30 ans)

IFER
7 820 €/MW/an
(2022)

CET =
CFE + CVAE

TF

→ > 10 k€/MW/an

Département

Bloc communal

Commune(s) d'implantation



Pour les chemins communaux :

- Passage → 50 000 €/éolienne
- Survol → 250 000 €
- Elargissement → 1 000 €/an/éolienne
- Enfouissement de câbles → 150 000 € sur 30 ans
(à la charge d'Enertrag)



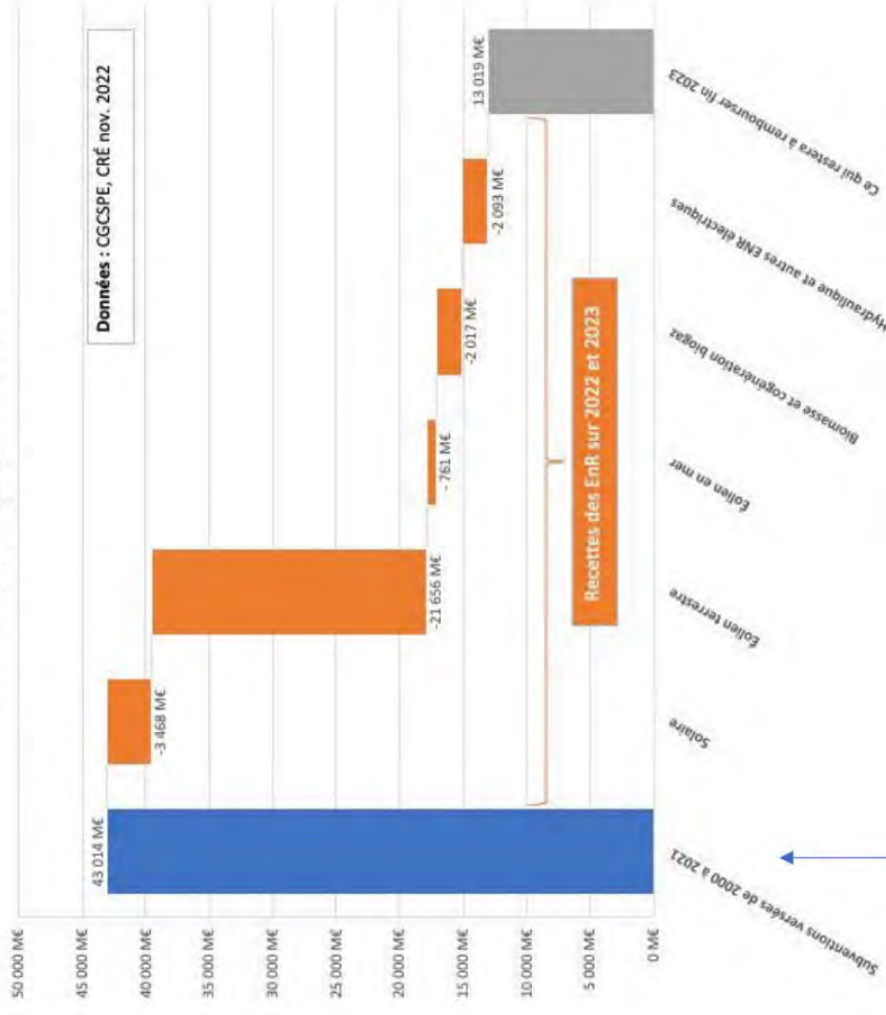
Actualité économique

RTE – Réactualisation octobre 2022
« ces derniers sont restés relativement stables au mois de septembre (autour de 970 €/MWh et 980 €/MWh respectivement) »



Tarif de vente garanti à 60 €/MWh

En deux ans, les énergies renouvelables électriques vont rembourser les 2/3 des subventions perçues en 21 ans



11 Md€ éolien



Instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022

2. ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIE RENOUVELABLE

Une accélération sans précédent du déploiement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, gaz renouvelables, etc.) est indispensable pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles importées, et pour assurer notre sécurité d'approvisionnement aujourd'hui menacée à court terme. **Il appartient donc aux préfets de département, garants de l'application de la loi, d'assurer la pleine mise en œuvre des objectifs de développement des énergies renouvelables inscrits dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).** La France ne peut plus être le seul pays de l'Union européenne à ne pas atteindre son objectif national contraignant de développement des énergies renouvelables.



**Merci à vous et
à bientôt !**



Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com
06.75.03.54.09



Paul RICOSSE
Chargé de concertation
paul.ricosse@enertrag.com
06.75.03.52.34



Lorette HAFFNER
Concertation
lorette.haffner@demopolis-concertation.fr
07.72.27.98.08



Mathilde GONZALEZ
Concertation
mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr
07.85.63.85.66

Projet éolien de Méry-la-Bataille

Compte-rendu du Comité élus n°3

Mairie de Méry-la-Bataille – Mardi 15 novembre 2022

Sommaire

1. Préambule.....	2
2. Les participants.....	2
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges.....	3
3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille et ses actualités.....	3
3.2 La démarche d’information et de concertation volontaire.....	4
3.3 Les retombées territoriales	4
4. Les prochaines étapes.....	6

1. Préambule

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'études a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Convaincu aujourd'hui qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, Enertrag souhaite que les phases de développement de son projet soient accompagnées d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à l'ensemble des forces vives de Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer à ce projet.

Pour mettre en place cette démarche de concertation, Enertrag a fait appel à l'équipe concertation de Demopolis Concertation pour l'épauler dans la mise en œuvre. Cette démarche de concertation est organisée à deux niveaux : à l'échelle des élus municipaux de Méry-la-Bataille, mais également à celle de l'ensemble des riverains de la commune.

Bientôt un an après le lancement de la phase de développement et de la concertation, Mme DA SILVA et les élus de Méry-la-Bataille ont demandé à faire un point pour :

- Partager les actualités du projet, notamment en termes d'études et de calendrier ;
- Partager un bilan des actions de concertation menées depuis mars 2022 et co-construire la suite de la démarche de concertation ;
- Rediscuter des retombées territoriales.

Le présent compte-rendu est dédié à la retranscription des échanges et prises de décisions réalisées en concertation avec les participants du comité élus du mardi 15 novembre 2022. Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges de ce comité, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques, questions, et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par le développeur Enertrag.

2. Les participants

Les élus de Méry-la-Bataille :

- Laëtitia BOCQUILLET, 1^{ère} adjointe au maire
- Isabelle DA SILVA, Maire
- Karine DEVOIR, Conseillère municipale
- Philippe DEVOIR, Conseiller municipal
- Ophélie GRANTHOMME, Conseillère municipale
- Alexandre JACQUOT, Conseiller municipal
- Nathalie LOGNAND, Conseillère municipale

- Cédric MAILLY, Conseiller municipal
- Sébastien MOLAND, 2^{ème} adjoint au maire
- Franck PEUTAT, Conseiller municipal
- Régis THOQUER, Conseiller municipal
- Clémence VARLET, Conseillère municipale

Enertrag :

- Paul PELLET, Chef de projet éolien

Demopolis Concertation :

- Lorette HAFFNER, Associée et cheffe de projet concertation

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille et ses actualités

Dans une première partie, Enertrag a partagé avec les participants les différentes avancées du projet éolien de Méry-la-Bataille depuis le précédent comité élu du mois de juin 2022.

Tout d'abord, Mme HAFFNER informe de sa poursuite de la démarche de concertation aux côtés d'Enertrag, mais en tant que Demopolis Concertation et non plus Mazars. En effet, elle et plusieurs de ses collègues ont quitté le groupe pour fonder leur bureau d'étude indépendant. Elle sera accompagnée de Mathilde GONZALEZ pour la suite de la démarche.

M. PELLET présente le détail de l'étude écologique et le calendrier des passages des écologues sur site, et les différents « taxons » étudiés : oiseaux, chauve-souris, insectes, reptiles et batraciens, autres mammifères et flore. Les études démarreront dès décembre pour les oiseaux, avec une phase plus intense au printemps pour l'ensemble des taxons.

Enertrag a sélectionné le bureau d'étude JLBi pour l'étude acoustique qui commencera cet hiver. L'atelier de co-construction du 16 novembre aura pour but de travailler avec les riverains sur la localisation des points d'écoute et de calcul pour l'étude acoustique, et les localisations des prises de vue pour l'étude paysagère.

3.2 La démarche d'information et de concertation volontaire

M. PELLET et Mme HAFFNER reviennent sur le calendrier des actions de concertation réalisées. Il est proposé une nouvelle réunion, sous un format d'agora de partage, autour de mi-décembre. Les élus estiment que les mois de décembre et janvier sont déjà très chargés, et qu'il serait plus judicieux d'attendre début février.

De plus, pour éviter de sur-solliciter les riverains, les élus souhaiteraient revoir le rythme des rendez-vous de concertation, en passant plutôt à un rythme bimestriel ou trimestriel au lieu de mensuel.

M. PELLET et Mme HAFFNER expliquent qu'il est important d'avoir un rythme régulier pour permettre un réel mécanisme de suivi et éviter que, sur une période trop longue, les gens oublient les travaux précédents et qu'on ne puisse pas avancer dans la co-construction. Mais Enertrag souhaite adapter chaque projet à son territoire et le rythme proposé par les élus semble pertinent et réfléchi.

De plus, M. PELLET et Mme HAFFNER présentent plusieurs outils de concertation qui permettent d'avancer sur certains sujet de pédagogie et de travail via d'autres formats ou dédiés à d'autres publics, comme par exemple :

- les Comités de Pilotage : groupe de travail qui œuvre sur le projet et/ou la démarche de concertation, il est généralement composé d'élus des communes d'implantation et de la communauté de communes, de représentants d'associations locales, du tissu économique et de riverains.
- Travaux en partenariat avec l'école
- Visite de parc éolien

3.3 Les retombées territoriales

M. PELLET représente les mécanismes fiscaux associés à un projet éolien. Il est précisé que le Plateau Picard a délibéré pour octroyer 30% de l'IFER aux communes d'implantation (20% réglementairement).

Mme VARLET précise qu'elle a pris connaissance d'un document où il était précisé que la CFE serait remaniée et l'IFER supprimée.

M. PELLET confirme qu'il a eu écho d'une évolution de la CFE mais n'a pas connaissance d'une évolution de l'IFER.

➤ **Sur l'IFER et la CFE :**

L'article 5 du projet de loi de finances pour 2023 organise la suppression en deux années de la CVAE mais pas de l'IFER ni de la CFE (et le Sénat n'a pas adopté l'article 5 et rejette ainsi la suppression de la CVAE).

Aucun amendement sur l'IFER n'a été adopté, du fait du désaccord entre l'Etat et les collectivités territoriales sur le financement de ces dernières.

De même, le calcul de l'IFER reste basé sur la capacité de l'installation. En effet, l'article 1519 D du CGI précise que :

« I. – L'imposition forfaitaire mentionnée à l'article 1635-0 quinquies s'applique aux installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent [...], dont la puissance électrique installée au sens des articles L. 311-1 et suivants du code de l'énergie est supérieure ou égale à 100 kilowatts.

II. – L'imposition forfaitaire est due chaque année par l'exploitant de l'installation de production d'électricité au 1er janvier de l'année d'imposition.

III. – Le tarif annuel de l'imposition forfaitaire est fixé à 7,82 € par kilowatt de puissance installée au 1er janvier de l'année d'imposition. »

➤ **Sur l'autofinancement minimal de la collectivité publique maître d'ouvrage :** https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041411642/

Le département peut contribuer au financement des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes (I de l'article L. 1111-10 du CGCT).

La région peut contribuer au financement des opérations d'intérêt régional des communes (II de l'article L. 1111-10 du CGCT).

Toutefois, lorsque la commune est maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, elle doit assurer une participation minimale au financement de ce projet. Cette participation minimale du maître d'ouvrage est de **20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet** (III de l'article L. 1111-10 du CGCT), d'où le plafond de 80% évoqué. Ce pourcentage est calculé uniquement sur les financements publics. Ce principe a été instauré dans le but de « mieux responsabiliser les collectivités territoriales initiatrices de projets d'investissement et de contribuer à la maîtrise de la dépense publique locale », et de « limiter la pratique des financements croisés », donc des subventions publiques.

Les élus souhaitent des précisions sur les mesures qu'Enertrag est susceptible de financer.

M. PELLET rappelle qu'il existe 2 types de mesures :

- les mesures compensatoires sont décidées par Enertrag sur les recommandations des riverains et des experts en se basant sur la méthodologie ERC (Eviter Réduire Compenser) et doit donc compenser tout impact qui n'a pas pu être évité, par exemple sur les volets :
 - o paysagers
 - o environnementaux
- les mesures d'accompagnement sont décidées par la collectivité mais doivent être :
 - o d'intérêt public,
 - o subventionnées à 80% maximum par Enertrag (code des collectivités) (cf retour juridique),
 - o liées à la transition énergétique, écologique ou au parc éolien,
 - o inférieures à 3% du montant d'investissement.

Ici, le montant des mesures d'accompagnement a été fixé à 50 000 €/éolienne, soit un total de 250 000 €. Ce montant a été écrit dans la convention chemin qu'Enertrag a remis aux élus il y a 1 an.

Mme DA SILVA précise qu'ils n'ont pas avancé sur la question.

Mme BOCQUILLET demande à M. PELLET si l'absence d'accord pouvait empêcher le projet. M. PELLET répond que non mais cela le complexifierait nettement, obligeant à créer de nouveaux chemins plutôt que de s'appuyer sur les chemins existants ce qui impliquerait aussi une hausse de l'artificialisation des sols au détriment des terres agricoles (ce qui contre la politique RSE d'Enertrag).

Les élus débattent de ce qui pourrait être inclus comme projet via ces mesures (bornes de recharge, LED, panneaux solaires...).

4. Les prochaines étapes

La démarche de concertation va être réévaluée après l'atelier de co-construction et sera rediscutée avec la mairie prochainement.

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Les participants.....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
3.1 Présentation de l'avancement du projet éolien.....	6
3.2 Atelier de co-construction des premiers éléments techniques des études acoustiques et paysagères.....	11
3.3 Autres questions des participants portant sur l'entreprise ou le projet.....	15
4. Les prochaines étapes.....	17
5. Contacts.....	18
6. Annexes.....	19

1. Introduction

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'étude a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Le projet est au commencement de la phase de développement et les études ont débuté en août 2022 avec la pose du mât de mesure. Les études permettent de vérifier la faisabilité du projet sur les zones identifiées. Elles sont réalisées par des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

L'atelier de co-construction était centré sur les études acoustique et paysagère. L'étude acoustique débutera cet hiver et l'étude paysagère suivra. L'atelier de co-construction du mercredi 16 novembre 2022 avait les objectifs suivants :

- Présenter l'avancement du projet éolien, et notamment les études en cours ou à lancer ;
- Co-construire les premiers éléments techniques de l'étude acoustique et de l'étude paysagère.

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés et la synthèse des échanges comprenant les questions et les remarques des participants et les réponses apportées par le développeur Enertrag. Ces éléments sont structurés par thématique.

2. Les participants

Ce premier atelier de co-construction a rassemblé 5 personnes, 3 de Méry-la-Bataille dont 2 élus et 2 habitants d'Orvillers-Sorel.

Les équipes d'Enertrag et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains.

Enertrag, France :

- PELLET Paul, Chef de projet chez Enertrag
- RICOSSE Paul, Responsable Concertation et dialogue territorial chez Enertrag

DEMOPOLIS Concertation, France :

- GONZALEZ Mathilde, Consultante
- HAFFNER Lorette, Cheffe de projets

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Les participants à l'atelier de co-construction n°1 ont eu l'occasion de s'informer sur les études du projet éolien de Méry-la-Bataille et plus particulièrement les études acoustique et paysagère. Nous avons relevé l'ensemble des questions qui ont été posées lors des échanges.

Le support présenté est joint en annexe, et consultable sur la plateforme participative du projet à l'adresse suivante : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr.

3.1 Présentation de l'avancement du projet éolien

Voici une carte représentant les deux zones potentielles d'implantation de Méry-la-Bataille, au nord et au sud de la commune :



Le potentiel de ces zones est de 5 éoliennes d'une hauteur de 200 mètres bout de pales maximum.

Les quatre études (écologique, acoustique, paysagère, l'étude des vents) de faisabilité ont été lancées sur les zones.

Enfin, la démarche de concertation se poursuit simultanément aux études. Effectivement, ces études sont menées pour répondre à vos interrogations. Lors de notre porte-à-porte effectué le 25 octobre 2022, nous avons relevé les interrogations des habitants que voici :

« A Méry-la-Bataille, nous avons déjà un parc éolien pas loin, les camions qui passent dans le bourg... J'ai peur que cela ajoute encore du bruit ! »

« Ici on en voit de plus en plus, des éoliennes... Est-ce que celles-ci on les verra depuis le bourg ? »

Les études acoustique et paysagère peuvent répondre à ces interrogations. C'est pour ça que si vous souhaitez savoir quel bruit vous percevrez depuis le sud du village ou quelle vue vous pourriez avoir sur les éoliennes depuis la D938, nous vous invitons à nous en faire part lors de nos rencontres ou via le site internet du projet.

Notre rencontre avait pour objectif de nous intéresser à deux études : l'étude acoustique et l'étude paysagère :

- **L'étude acoustique**

La réglementation française est l'une des plus strictes en Europe. Les éoliennes émettent un bruit, néanmoins, à 500 m de distance aux habitations, le parc éolien ne doit pas émettre plus de 35 dB. Cela correspond au bruit d'une conversation à voix basse.

Lorsque le parc sera installé, il ne devra pas émettre :

- Plus de 3 dB la nuit par rapport au bruit actuel de la commune,
- Plus de 5 dB la journée par rapport au bruit actuel de la commune.

Cette réglementation est respectée grâce à plusieurs étapes :

- 1) L'installation de sonomètres autour des zones d'implantation potentielle pour mesurer le bruit actuel sur la commune à différents endroits, avant l'installation du parc éolien,
- 2) La modélisation du bruit du parc pour mesurer les différences de bruit avec et sans le parc éolien,
- 3) Le choix des machines et la possibilité de brider les éoliennes lorsque le vent vient d'une direction en particulier,
- 4) La nouvelle étude, une fois le parc installé, pour vérifier que le bruit du parc est bien conforme aux prévisions. Si ce n'est pas le cas, des mesures de bridage seraient envisagées.

- **L'étude paysagère**

Une éolienne de 200 m de haut... ça se voit !

L'étude paysagère a pour objectif d'étudier cette visibilité dans un rayon de 20 km au projet. Le développeur du projet se base en partie sur cette étude pour choisir l'implantation du parc. L'enjeu est d'intégrer le parc au mieux dans le territoire.

Une fois l'implantation du parc connue, entre 30 et 40 photomontages sont réalisés par le bureau d'étude indépendant choisi par Enertrag (le nombre exact de photomontages est fixé par la DREAL des Hauts-de-France et sera connu d'ici peu).

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Questions sur les études :

Question d'un participant : « Sur la zone nord, pourquoi n'y-a-t-il pas de mât ? »

Réponse d'Enertrag : Le mât de mesure a 3 rôles :

- Mesures du gisement en vent
- Point de référence pour la campagne acoustique
- Ecoute en hauteur pour les études pour les chauves-souris

Pour les deux premières, un seul mât nous suffit car l'éloignement entre les 2 zones nous permet de simuler les résultats sur l'ensemble des zones.

Pour l'étude écologique, Enertrag a fait appel au bureau d'étude Sens of Life et à sa technologie qui permettra de réaliser des mesures sur les 2 zones.

Remarque d'un participant : « En Allemagne, l'éloignement aux habitations est de 1 km. »

Réponse d'Enertrag : C'est faux, il n'y a pas de règles d'éloignement en Allemagne bien que cela fut débattu. Chaque Land suit ses propres règles. De plus, l'Allemagne a annoncé début 2022 que 2% de son territoire serait dédié à l'installation d'éoliennes pour atteindre ses objectifs climatiques et qu'en l'absence de progrès satisfaisant dans les Länder ces réglementations seraient suspendues. Au Royaume-Uni il n'y a pas non plus de réglementation nationale, bien qu'il existe des guides de préconisations locaux.

Le Danemark a en revanche une politique plus stricte : 4 fois la hauteur bout de pale d'éloignement aux habitations. Par rapport aux éoliennes prévues à Méry (200 m), cela équivaldrait donc à un éloignement de 800 m. Ce durcissement de la politique danoise a été permis grâce au fait que l'énergie éolienne représente plus de 50% (bientôt 60%) dans leur mix électrique.

Question d'un participant : « Une éolienne produit-elle des champs magnétiques ? »

Réponse d'Enertrag : Le retour d'expérience de plus de 30 ans de parcs en fonctionnement dans le monde entier montre qu'aucun lien ne peut être établi entre l'implantation des éoliennes et la santé humaine ou animale.

Des études ont été menées dans le cadre de problèmes sanitaires à proximité du parc éolien des 4 Seigneurs (sur 4 communes dont Nozay, entre Rennes et Nantes). Après plusieurs années d'études, de coupures du parc éolien, de passages de très nombreux experts et de mesures, l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) a conclu que le lien entre éoliennes et effets sanitaires était « hautement improbable » (le plus haut degré de certitude que l'Etat peut affirmer sans s'engager légalement).

De plus les rapports de l'ANSES et l'Académie de médecine avaient finalement convergé vers la conclusion que l'éolien n'avait aucun impact direct sur la santé humaine. Cependant, ils constatent également qu'il existe un réel mal-être observé lié au phénomène connu sous le nom d'effet nocebo (l'inverse du phénomène placebo). Lorsqu'une personne ou un groupe de personnes est persuadé des impacts négatifs d'un élément, lorsque ce groupe se retrouve à son contact, les individus ressentent de vrais symptômes. Cependant, ces symptômes ne sont pas dus à l'arrivée de cet élément perturbateur : c'est un effet psychologique.

Questions sur les études acoustiques :

Question d'un participant : « Est-ce que les éoliennes d'un même parc tournent toutes à la même vitesse ? »

Réponse d'Enertrag : Si elles captent le même vent alors oui.

Question d'un participant : « Connaissez-vous le numéro de la norme sur l'impact acoustique d'un parc éolien ? »

Réponse d'Enertrag : Il s'agit de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024507365/>)

NIVEAU DE BRUIT AMBIANT EXISTANT dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'installation	ÉMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PÉRIODE allant de 7 heures à 22 heures	ÉMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PÉRIODE allant de 22 heures à 7 heures
Sup à 35 dB (A)	5 dB (A)	3 dB (A)

Question d'un participant : « Où sont mesurés les 35 dB ? »

Réponse d'Enertrag : Les 35 dB correspondent à la réglementation au niveau des premières habitations, soit à 500 m des éoliennes minimum.

Remarque d'un participant : « 35 dB ça dépend du sens du vent ? »

Réponse d'Enertrag : Non, les décibels sont une unité de mesure et ils ne dépendent ni de la force ni du sens du vent. En revanche une éolienne ne fait pas le même bruit selon le type de vent.

Remarque d'un participant : « 35 dB c'est le bruit d'une seule éolienne ? »

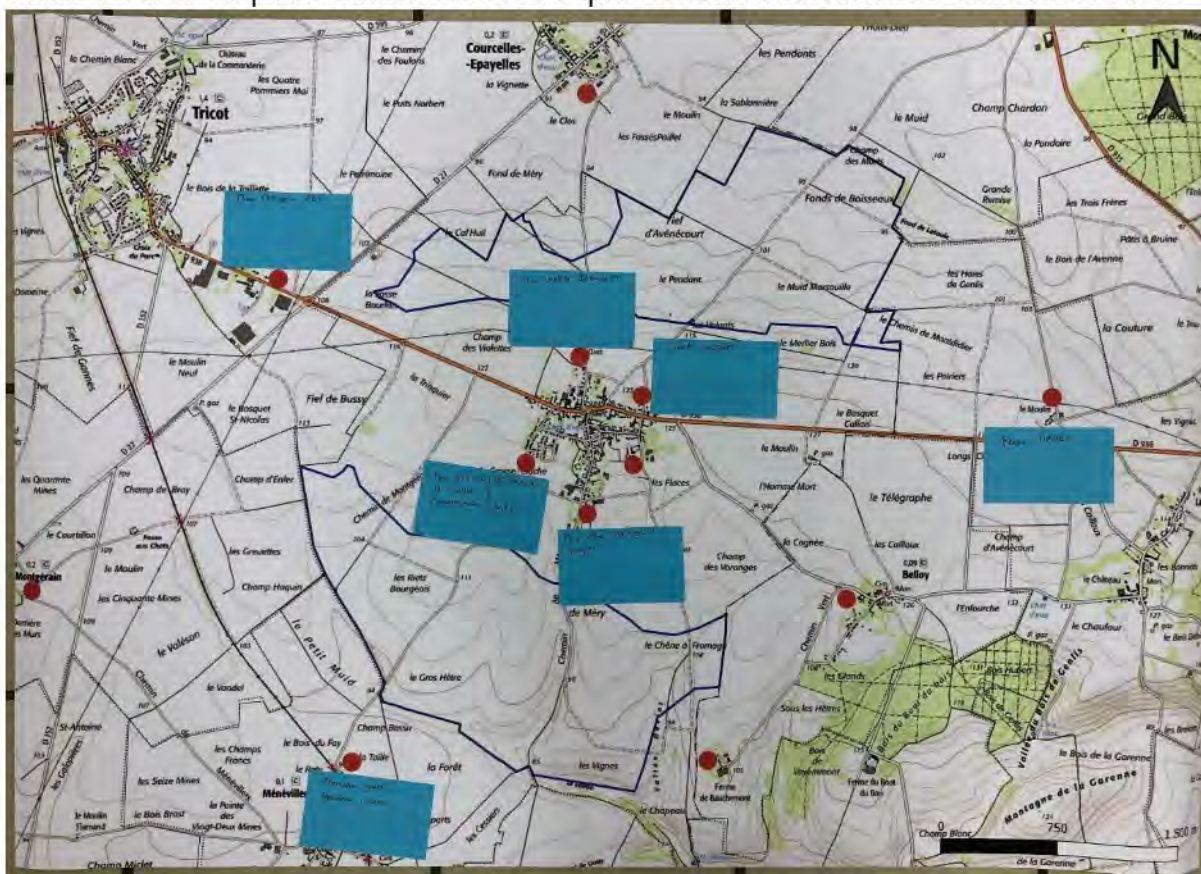
Réponse d'Enertrag : Non, la norme est définie pour le parc dans son ensemble (donc l'effet cumulé de l'ensemble des éoliennes unitaires) et pas seulement pour une seule éolienne.

3.2 Atelier de co-construction des premiers éléments techniques des études acoustiques et paysagères

L'objectif de cet atelier était de co-construire les points d'écoute des sonomètres et les localisations des prises de vue pour les photomontages avec les participants. Bien qu'Enertrag ait une expertise de l'éolien et soit appuyé par des experts acoustiques et paysagers, le développeur a choisi de faire appel aux habitants dans ce travail. Les habitants ont une expertise d'usage du territoire. Ainsi, leur aide pour choisir les points des études est particulièrement importante !

Ces points d'étude seront proposés par Enertrag aux bureaux d'études acoustique et paysager. Nous reviendrons vers vous pour vous annoncer si des changements ont été effectués par ces bureaux ou si ces points ont été conservés. Toute modification fera l'objet d'une justification.

Voici la carte de pose des sonomètres que nous avons construit collectivement :



Point d'écoute	Lieu	Commune
1	Nord de la rue de la Chapelle	Méry-la-Bataille
2	Nord de la rue de Mortemer	Méry-la-Bataille
3	Sud de la rue de Moyenneville	Méry-la-Bataille
4	Sud de la rue du Bois	Méry-la-Bataille
5	Sud de la rue de Ménévillers	Méry-la-Bataille
6	Le Moulin	Méry-la-Bataille
7	Sud de la rue des Sureaux	Courcelles-Epayelles
8	Fourche chemin Vert et rue de Méry	Belloy
9	Ferme de Bauchemont	Méry-la-Bataille
10	Ancienne gare / Nord de la rue de Méry	Ménévillers
11	Est de la rue de Ménévillers	Montgérain
12	Est de la rue de Paris	Tricot

12 points d'écoute ont été déterminés. Les deux zones d'implantation potentielle ont été entourées par des points d'écoute. Nous reviendrons prochainement vers vous pour vous confirmer ces points.

Voici la carte des photomontages :



Point d'écoute	Lieu	Commune
1	Nord de la rue de la Chapelle	Méry-la-Bataille
2	Est de la D938	Méry-la-Bataille
3	Sud de la rue du Bois	Méry-la-Bataille
4	Sud de la rue de Ménévillers	Méry-la-Bataille
5	Ouest de la D938	Méry-la-Bataille
6	Le Moulin	Méry-la-Bataille
7	Sud de la rue de la Chau. Brunehaut	Courcelles-Epayelles
8	Sud de la rue des Sureaux	Courcelles-Epayelles
9	Le château de Lataule	Lataule
10	Montagne de la Garenne	Lataule
11	Fourche chemin Vert et rue de Méry	Belloy
12	Ferme de Bauchemont	Méry-la-Bataille
13	Ancienne gare / Nord de la rue de Méry	Ménévillers
14	Est de la rue de Ménévillers	Montgérain
15	Est de la rue de Paris	Tricot

16	Emplacement à déterminer	Cuvilly
17	Emplacement à déterminer	Wacquemoulin
18	Emplacement à déterminer	Montiers
19	Emplacement à déterminer	Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois
20	Emplacement à déterminer	Coivrel

20 points de photomontage ont été pour l'instant remontés par les habitants. Nous souhaiterions déterminer de nouveaux points de photomontage à partir d'une carte à plus grande échelle pour couvrir les 20 km autour de la zone potentielle d'implantation des éoliennes. Cela fera l'objet d'une prochaine rencontre de concertation.

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées à l'occasion de l'exercice de co-construction :

Question sur les études acoustiques :

Question d'un participant : « Les 12 sonomètres doivent-ils aussi être posés sur les autres communes ? »

Réponse d'Enertrag : Oui, les sonomètres doivent être posés tout autour des zones d'étude.

Remarque d'un participant : « Il y a beaucoup de tracteurs qui passent à côté du poulailler. Je ne pense pas qu'un micro là-bas serait une bonne idée. »

Remarque d'un participant : « Il faut essayer d'être au plus près des zones. »

Remarque d'un participant : « Plus il y a de sonomètres mieux c'est. »

Remarque d'un participant : « A Courcelles une nouvelle entreprise se construit. »

3.3 Autres questions des participants portant sur l'entreprise ou le projet

Certains participants étaient intéressés par des éléments qui avaient été abordés lors des rencontres précédentes.

Vous trouverez ci-dessous les questions des participants relatives à l'entreprise ou au projet de Méry-la-Bataille :

Questions sur l'entreprise Enertrag :

Question d'un participant : « L'entreprise Enertrag est-elle française ? »

Réponse d'Enertrag : Non, Enertrag est un groupe allemand. Son siège social se situe à Dauerthal, dans le Brandebourg, en Allemagne. Cependant, nous sommes l'établissement français du groupe. Cet établissement compte environ 90 personnes et son siège social se situe à Neuville-sur-Oise, en France, avec des agences à Amiens et Dijon, et des présences locales partout à travers le territoire.

Question d'un participant : « L'entreprise Enertrag est-elle solide ? »

Réponse d'Enertrag : Voici quelques éléments pour vous renseigner sur la solidité financière de notre entreprise et sa capacité à monter d'importants projets comme celui de Méry-la-Bataille :

- Le capital d'Enertrag SE est de 5 800 000 €
- Le bénéfice annuel d'Enertrag SE se chiffrait à 63 652 723,08 € et le bénéfice net à 205 763 232,77 € à la clôture de l'exercice comptable au 31/03/2022
- Le chiffre d'affaires d'Enertrag était de 250 779 473,08 € au dit exercice.
- Enertrag emploie environ 810 personnes dans le monde et 93 en France,
- Dans le monde, Enertrag a déjà installé plus de 1120 éoliennes et 1337 MW en photovoltaïque. En France, plus de 200 éoliennes ont été installées (33 parcs) pour plus de 450 MW.

Tous les éléments financiers sont publics et librement accessibles ici :

<https://www.pappers.fr/entreprise/enertrag-se-498124890>

Question d'un participant : « Qui possède le capital d'Enertrag ? »

Réponse d'Enertrag : M. Jörg MÜLLER (qui a été le Président d'Enertrag pendant 30 ans jusqu'à cette année) et M. Tilo TROIKE détiennent respectivement 51% et 49% de l'actionnariat d'Enertrag

Questions sur l'exploitation d'un parc éolien et sa fin de vie :

Question d'un participant : « Est-ce qu'Enertrag revend ses parcs ? »

Réponse d'Enertrag : Ce n'est pas l'objectif de l'entreprise. Il est arrivé qu'Enertrag revende occasionnellement des parcs mais nous cherchons à continuer à les exploiter.

Question d'un participant : « La somme d'argent provisionnée par les développeurs est-elle suffisante pour le démantèlement ? »

Réponse d'Enertrag : Non cette somme n'est pas suffisante pour payer entièrement le démantèlement d'un parc. Néanmoins, les éléments constituant un parc éolien ont une valeur en fin de vie (acier, béton, aluminium etc.) et peuvent être revendus. L'Etat a donc calculé la provision comme la différence entre le coût du démantèlement et la valeur matérielle du parc éolien en fin de vie, et met régulièrement à jour cette valeur (selon la technologie éolienne mais aussi l'inflation). Les premiers retours d'expérience de démantèlement en France sont positifs.

Question d'un participant : « Si votre entreprise fait faillite, que se passe-t-il avec la provision ? »

Réponse d'Enertrag : La provision est une somme d'argent apportée par le développeur mais elle n'est pas déblocable par le développeur. Cette somme n'est pas utilisée pour rétribuer les actionnaires ou pour empêcher l'entreprise de faire faillite. Cette provision d'argent est consignée à la Caisse des Dépôts et Consignation et déblocable par le Préfet.

Question sur les propriétaires fonciers :

Question d'un participant : « Si un propriétaire avait signé avec vous puis qu'il souhaite se rétracter, ou dans le cadre d'une succession, que se passe-t-il ? »

Réponse d'Enertrag : Les propriétaires intéressés ont signé un contrat avec notre entreprise. Ils sont donc légalement tenus par ce contrat. Néanmoins, si l'un d'entre eux souhaite revenir sur ce contrat et ne pas avoir d'éolienne sur ses terres, nous ferons de notre mieux pour éviter ses terres et travailler en bonne intelligence avec tous les acteurs locaux.

4. Les prochaines étapes

Cet événement était le dernier de l'année 2022. Nous souhaitons vous présenter nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Nous reviendrons début 2023 pour vous rencontrer et vous faire part de nos avancées sur les études. Nous repasserons vous livrer les lettres d'information dans votre commune pour vous prévenir d'un futur rendez-vous.

Pour retrouver toutes les informations sur le projet rendez-vous sur le site internet : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr.

Vous pouvez également contacter le chef de projet si vous avez la moindre question ou information à leur communiquer.

5. Contacts

Pour joindre l'équipe d'Enertrag :

PELLET Paul

Mail : paul.pellet@enertrag.com

Tel : 06 75 03 54 09

Pour joindre l'équipe Demopolis Concertation :

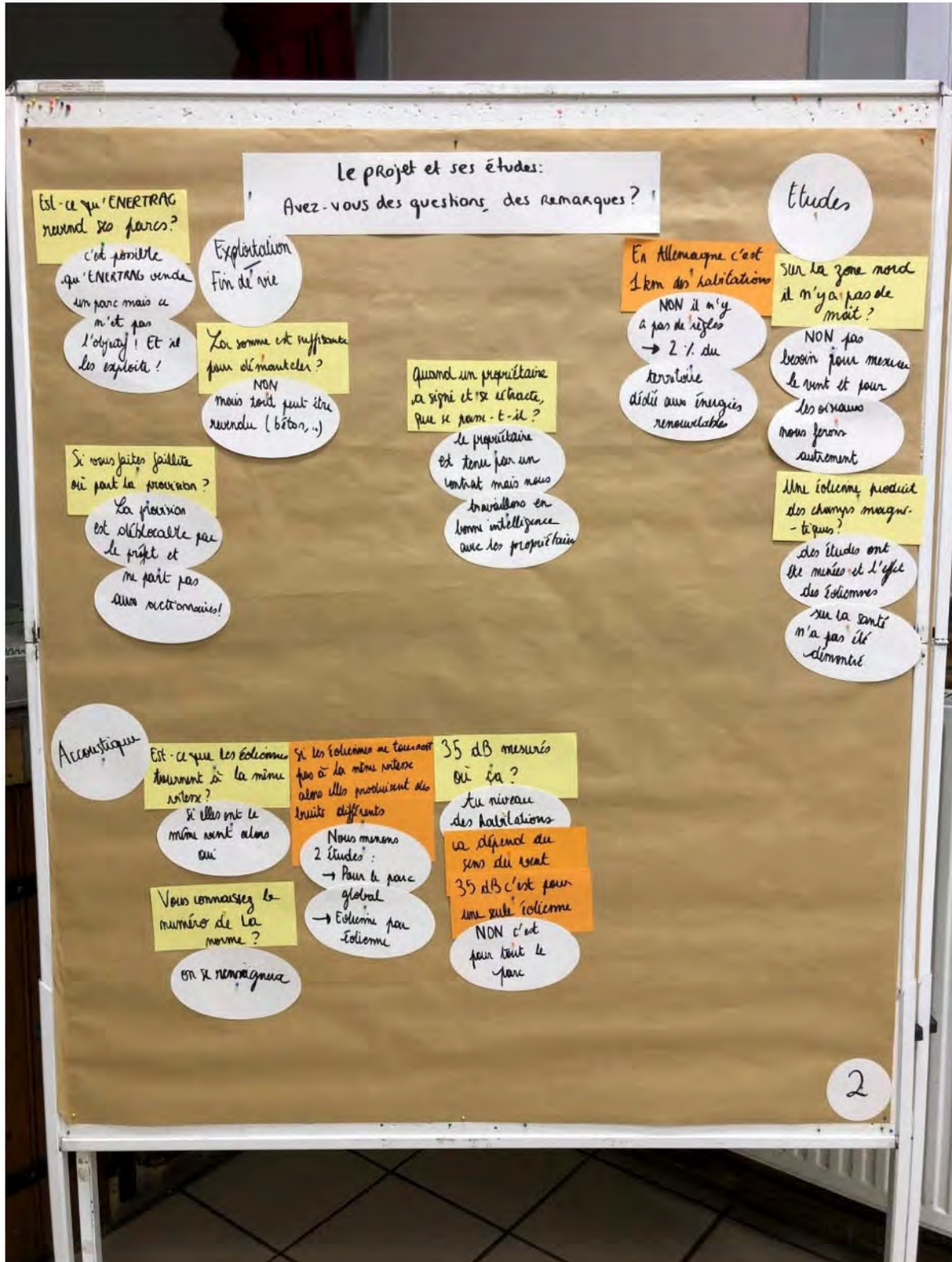
GONZALEZ Mathilde

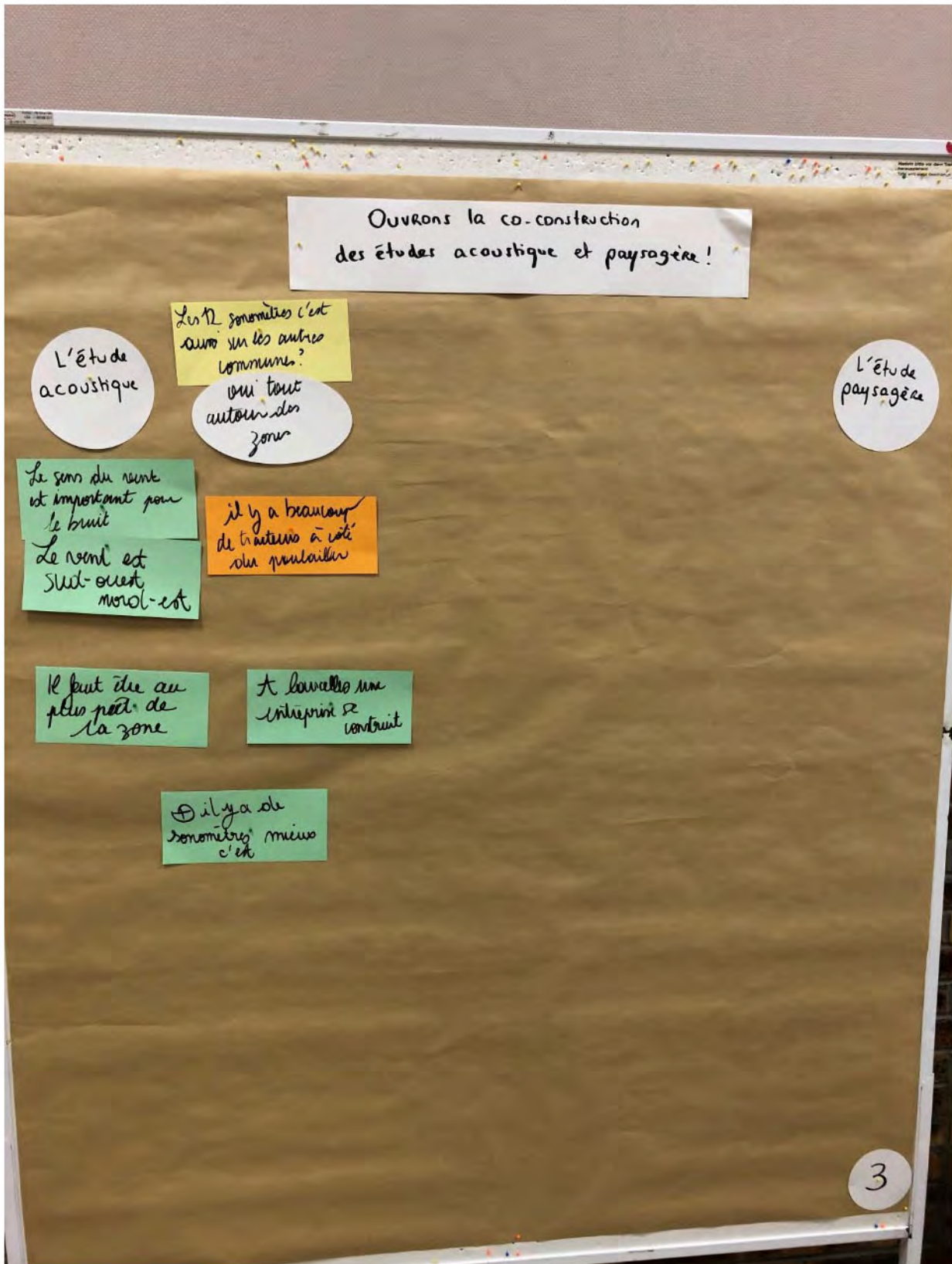
Mail : mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr

Tel : 07 85 63 85 66

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

6. Annexes





LETTRE D'INFORMATION N°5

PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

Chères Mérysiennes, chers Mérysiens,

Tous nos vœux vous accompagnent pour cette nouvelle année !

Avant de nous tourner vers 2023, nous souhaitons profiter de ce moment charnière pour faire un premier bilan et observer le chemin déjà parcouru.

En 2022, nous avons lancé les études du projet éolien de Méry-la-Bataille. Nous avons aussi et surtout ouvert à vos côtés une démarche de concertation riche de nos échanges, de vos idées, et que nous aurons plaisir à poursuivre ensemble pour co-construire un véritable projet de territoire.

Vous découvrirez en page suivante une rétrospective en images de cette année de concertation 2022, l'occasion pour nous de remercier encore sincèrement celles et ceux qui ont contribué à la réussite de la démarche.

Janvier est bien évidemment un mois de renouveau, la concertation va ainsi reprendre prochainement et continuera, sur 2023, à enrichir le projet de toutes vos suggestions.

Nous vous attendons ainsi nombreux au deuxième atelier de co-construction des études qui se déroulera le mardi 28 février prochain.

Au programme :

- Le choix du **nom de votre projet éolien**,
- Une première réflexion sur **les projets de transition écologique qui vous tiennent à cœur**.

Nous comptons sur votre participation, toutes les idées sont les bienvenues !

Portez-vous bien et à très vite,

RENDEZ-VOUS AU DEUXIÈME ATELIER DE CO-CONSTRUCTION



Le mardi 28 février 2023



Entamons les réflexions sur les mesures d'accompagnement du projet



De 18h à 20h, à la salle des fêtes de Méry la Bataille.



Paul PELLET
Chef de projet
ENERTRAG

DÉMARCHE DE CONCERTATION : RETOUR EN IMAGES SUR L'ANNÉE 2022 !

2 FORUMS D'INFORMATION

Le premier forum d'information a réuni une trentaine de personnes et le second une dizaine d'habitants. Lors de ces forums, nous avons parlé de l'éolien, nous avons présenté le projet de Méry-la-Bataille et avons commencé à réfléchir au nom du projet.



1 ATELIER DE CO-CONSTRUCTION

Nous nous sommes retrouvés en novembre 2022 pour co-construire les études paysagères et acoustiques. Lors de ce premier atelier, nous avons placé 12 points d'écoute et 20 points de photomontage tout autour de la zone d'étude.

3 RENDEZ-VOUS AVEC LES ÉLUS

- Pour prévoir les prochains événements
- Pour informer très régulièrement les élus des avancées du projet



1 RANDONNÉE PÉDAGOGIQUE

Sous le soleil, nous étions une dizaine à visiter la zone d'étude du projet en juin 2022.

+ 3 SESSIONS DE PORTE-À-PORTE

- Pour vous rencontrer
- Pour informer 100% de la population



RESTEZ CONNECTÉS !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet et dialoguer avec le développeur

WWW.PROJETEOLIEN-MERY-LA-BATAILLE.FR



Projet éolien de Méry-la-Bataille

Atelier de co-construction n°2 – Compte-rendu

Salle communale de Méry-la-Bataille
Mardi 28 février 2023

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Les participants.....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
3.1 <i>Présentation de l'avancement du projet éolien</i>	5
3.2 <i>Co-construction des projets locaux</i>	10
3.3 <i>Co-construction du nom du projet</i>	15
4. Les prochaines étapes.....	16
5. Contacts.....	17
Annexes	18

1. Introduction

Depuis 2021, la société ENERTRAG étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'étude a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Le projet est en phase de développement et les études ont débuté en août 2022 avec la pose du mât de mesure. Les études permettent de vérifier la faisabilité du projet sur les zones identifiées. Elles sont réalisées par des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

L'atelier de co-construction du mardi 28 février était centré sur les projets locaux et le nom du projet éolien. Voici les objectifs que nous avons poursuivis :

- Informer sur l'avancement des études et les prochaines étapes du projet ;
- Co-construire les premières bases des projets locaux souhaités par les habitants sur la commune de Méry-la-Bataille ;
- Réfléchir ensemble au nom du parc éolien.

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés et la synthèse des échanges comprenant les questions et remarques des participants et les réponses apportées par le développeur ENERTRAG. Ces éléments sont structurés par thématique.

2. Les participants

Ce deuxième atelier de co-construction a rassemblé 10 habitants de Méry-la-Bataille.

Les équipes d'ENERTRAG et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains.

ENERTRAG, France :

- PELLET Paul, Chef de projet chez ENERTRAG
- RICOSSE Paul, Responsable Concertation et dialogue territorial chez ENERTRAG

DEMOPOLIS Concertation, France :

- BARTHELEMY Léonore, Cheffe de projet
- GONZALEZ Mathilde, Consultante

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Les participants à l'atelier de co-construction n°2 ont eu l'occasion de s'informer sur l'avancement du projet éolien de Méry-la-Bataille et d'entamer la co-construction des projets locaux. Nous avons relevé l'ensemble des questions qui ont été posées lors des échanges.

Le support présenté est joint en annexe et consultable sur la plateforme participative du projet à l'adresse suivante :

www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

3.1 Présentation de l'avancement du projet éolien

Voici une carte représentant les deux zones potentielles d'implantation de Méry-la-Bataille, au nord et au sud de la commune :




Le potentiel de ces zones est de 5 éoliennes d'une hauteur de 200 mètres bout de pales maximum.


Voici les informations sur le projet qui ont été partagées lors de cet atelier :


- Les études écologiques et de vents ont été lancées en 2022,
- Les études acoustiques et paysagères, qui ont été en partie co-construites lors du premier atelier de concertation le 16 novembre 2022, se lanceront courant 2023.
- Le projet sera déposé courant 2024 pour une mise en service du parc en 2027.



Voici les premiers résultats de l'étude des vents qui ont été présentés :

- 

Direction de vent principale Sud-Ouest et Nord-Est pour direction secondaire
- 

Rafales enregistrées entre 20m/s (72km/h) en haut du mât de mesure (à 122m de hauteur) en novembre
- 

Température minimal enregistrée : -6 ° C

Les informations récoltées lors de l'étude des vents seront utilisées pour déterminer l'emplacement exact des éoliennes.

Questions des participants sur l'avancement du projet éolien :

Question d'un participant : « Pourquoi l'étude par la préfecture est-elle si longue ? »

Réponse d'ENERTRAG : La préfecture départementale a un travail important à mener, requérant entre 9 et 24 mois. Voici les 3 principaux temps de travail de la préfecture :

1. Dans un premier temps, la préfecture relit le dossier fourni par ENERTRAG et vérifie la complétude des études et dossiers. Elle prend donc contact avec tous les services de l'État ou susceptibles d'être impactés, comme l'aviation civile et militaire, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'Autorité Environnementale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les pompiers (SDIS), les réseaux (RTE, GRT etc.)... ENERTRAG a déjà contacté ces services en amont pour vérifier les éventuels impacts.
2. La Préfecture nomme un commissaire enquêteur pour mener une enquête publique. Cette enquête publique est menée sur la commune d'implantation et dans toutes les communes dans un rayon de 6 km. Elle permet à tous les citoyens de participer, en se déplaçant lors des permanences dans chaque commune ou par mail ou courrier.
3. Enfin, la préfecture prend sa décision d'autoriser ou non (ou partiellement) la construction du parc éolien.

Question d'un participant : « Combien pèse une éolienne ? »

Réponse d'ENERTRAG : Une éolienne pèse environ 1 500 tonnes. Ce sont les fondations en béton qui pèsent le plus lourd, environ 1 000 tonnes pour 500 m³. Le mât en acier et/ou en béton de l'éolien est le second élément le plus lourd, ce qui représente environ 450 tonnes.

Question d'un participant : « La stabilité des sols est-elle vérifiée ? »

Réponse d'ENERTRAG : Oui, bien sûr : lors de la phase d'étude la composition et la stabilité des sols sont vérifiées. Nous faisons également des études archéologiques pour nous assurer qu'il n'y a pas de vestiges historiques sous la zone d'implantation des éoliennes.

Question d'un participant : « Les fondations seront-elles démantelées ? »

Réponse d'ENERTRAG : Oui, les fondations seront entièrement excavées. C'est une obligation légale de retirer 100% du béton des fondations.

Question d'un participant : « Lorsque le parc sera installé, pourrons-nous payer l'électricité moins chère ? »

Réponse d'ENERTRAG : Non, il nous est impossible de fixer un tarif d'électricité préférentiel pour certains habitants, car c'est illégal (cela a été reproposé dans le cadre du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, mais rejeté par le Conseil d'État en raison du principe de péréquation tarifaire – tarif national unique). Le prix de l'électricité ne varie donc pas localement, ce qui empêche les discriminations territoriales et les différences entre les Français et Françaises. Cependant :

- Physiquement, l'électron produit par une éolienne ira au poste source le plus proche et sera consommé selon la demande la plus proche ;
- Le tarif éolien (fixé autour de 60 €/MWh) finance actuellement le bouclier tarifaire de tous les Français à hauteur de plus de 20 milliards. M. PELLET donne l'exemple d'une entreprise qui a sollicité ENERTRAG pour une installation photovoltaïque car sa facture d'électricité a été multipliée par plus de 20 au 31 janvier 2023. Les Mérysiens sont moins concernés par ce phénomène en grande partie grâce à l'éolien.

Question d'un participant : « Quel est l'intérêt pour une commune d'avoir un parc éolien ? »

Réponse d'ENERTRAG : Les intérêts sont multiples à avoir un parc éolien sur sa commune :

- Un parc éolien crée des emplois ;
- L'installation d'un parc sur votre commune apporte des retombées fiscales à celle-ci. À titre indicatif, le montant des retombées fiscales s'élève entre 10 000 et 12 000 € / MW installé, dont le quart pour la commune et la moitié pour l'intercommunalité. L'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises du Réseau) vient de passer avec la loi finances 2023 de 7840 €/MW à 8160 €/MW. L'IFER est ensuite répartie entre différentes collectivités comme suit :
 - o 30% pour le département,
 - o 50 % pour l'EPCI – ici, la Communauté de communes du Plateau Picard a délibéré pour reverser 15% supplémentaires aux communes pour les projets éoliens ;
 - o 20 % pour commune – ici donc 35% pour Méry-la-Bataille.
- Un parc éolien produit de l'électricité verte, c'est-à-dire de l'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable et propre : le vent ;



- Un parc éolien sur votre commune est également une opportunité pour mener des projets différents de ceux dont vous avez l'habitude, comme le travail que nous menons avec les projets locaux !

3.2 Co-construction des projets locaux

Ce second atelier sur les projets locaux vous donnait l'opportunité de communiquer vos idées de projets pour Méry-la-Bataille. Nous nous sommes réunis autour de la vingtaine d'idées récoltées lors du porte-à-porte réalisé le 7 février, par mail ou via le site internet du projet et enfin, pendant notre second atelier de concertation.

Nous vous avons demandé des idées de projets car ENERTRAG et Demopolis Concertation vous proposent un accompagnement à la réalisation de ces projets en vous aidant à les construire.

Il est également envisageable qu'ENERTRAG finance en partie certains projets, sous les conditions que voici :

 <p>MESURES COMPENSATOIRES</p> <p>Les mesures compensatoires visent à limiter au maximum l'impact d'un projet sur un territoire. Elles font partie du dispositif réglementaire ERC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éviter les impacts sur l'environnement en amont - Réduire les impacts durant le projet - Compenser les impacts résiduels après évitement et réduction <p>Elles sont prescrites par les bureaux experts en charge des différentes études (écologiques, paysagères, etc.)</p> <p><u>Exemple</u> : La création de zones favorables au développement et à l'accueil de la biodiversité</p>	 <p>MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</p> <p>Les mesures d'accompagnement complètent le dispositif ERC. Elles visent à accompagner l'ensemble du projet dans le territoire considéré. Elles apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité, de sensibilisation du public à la protection de l'environnement, de transition énergétique ou d'amélioration du cadre de vie des habitants.</p> <p>Elles sont coconstruites avec les habitants et les représentants du territoire</p> <p><u>Exemple</u> : La restauration énergétique des bâtiments communaux</p>
---	---

Les idées données par les habitants reflètent une partie des besoins de la commune de Méry-la-Bataille. Certaines de ces idées sont des mesures ERC ou des mesures d'accompagnement. Dans ce cas, ces idées doivent encore être travaillées afin de devenir de véritables projets locaux.

Pour celles qui ne sont pas en lien avec les mesures énoncées précédemment ou le parc éolien, nous pourrions travailler ensemble à leur réalisation. Si elles ont besoin d'un financement pour être réalisées, les retombées fiscales perçues par la commune pourront les financer une fois le parc éolien fonctionnel.

Dans un cas comme dans l'autre, ENERTRAG et Demopolis Concertation apportent leur soutien méthodologique pour que ces projets locaux, liés à l'éolien, puissent voir le jour, en vous aidant à vous organiser, en vous mettant en lien, et en

organisant des rencontres qui permettent aux mérysiens et mérysiennes qui le souhaitent, de s'investir dans la démarche.

Voici les idées formulées lors de l'atelier et les compléments d'informations formulés à leur sujet :

Idées	Mesures d'accompagnement	Compléments d'informations
1	Aider à garder l'école à Méry	
2	Avoir un bibliobus	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de passer le bibliobus en électrique - Possibilité de consacrer une partie importante du bibliobus à la transition écologique
3	Installer des jeux pour enfants dans le centre du village	
4	Mettre une vidéosurveillance dans les espaces de jeux pour enfants et les espaces publics	Le projet est déjà envisagé par la commune.
5	Entretien des espaces verts et les espaces de jeux	La commune le fait déjà, mais il peut y avoir des améliorations à co-construire ensemble.
6	Construire un boulodrome	
7	Créer un espace de rassemblement pour les adultes	
8	Œuvrer pour la réouverture du Méry's Bar	<p>Ce projet comporte de nombreux aspects. Certains, comme la rénovation thermique ou le changement de l'équipement thermique peuvent être financés par Enertrag. À vérifier aussi selon les usages et le droit de propriété des locaux.</p> <p>Il est nécessaire d'en reparler pour préciser ce que vous souhaitez concernant ce projet.</p>

9	Distribuer l'électricité à la commune de Méry en priorité, puis aux communes alentours	Il est dit que « l'électron va au plus court », donc l'électricité produite par le parc éolien sera majoritairement consommée par les personnes habitant autour du parc. Cependant, nous ne pouvons pas vous annoncer de chiffre précis et vous assurer d'un pourcentage de production consommée par les mérysiens et mérysiennes.
11	Alimenter l'éclairage public par l'énergie photovoltaïque	
12	Passer l'éclairage public en éclairage avec des leds	Le passage aux leds est déjà prévu par les élus et devrait avoir lieu dans l'année.
13	Mettre des capteurs de mouvements sur l'éclairage public	
14	Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	
15	Réisolier les bâtiments communaux	
16	Installer des bornes électriques	Mesure déjà prévue par ENERTRAG au niveau des éoliennes, envisageable aussi dans le village.
17	Refaire les trottoirs	
18	Refaire le revêtement de la rue principale pour diminuer le bruit créé par le passage des camions	<ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau revêtement est déjà prévu par les élus - C'est une mesure qui doit être prise par le département car c'est lui qui en a la compétence
19	Planter des arbres autour de la zone d'implantation des éoliennes pour les « cacher »	Impossible en région Hauts-de-France d'installer des arbres à moins de 200m d'une éolienne.

20	Décorer les mâts des éoliennes avec des scènes de la vie rurale	Impossible car illégal : l'aviation civile et militaire impose une couleur précise de blanc-gris aux éoliennes.
21	Contrôler et amplifier les réseaux hertziens	Il est possible que l'installation du parc éolien ait un impact sur la réception de votre télévision par exemple. Dans ce cas, vous devrez en faire part à vos élus ou au chef de projet ENERTRAG et l'entreprise devra décaler légèrement les faisceaux hertziens pour ne plus gêner la réception. C'est une obligation légale.

Sans écarter les autres idées, les mérysiens et mérysiennes présents ont voté pour leurs idées préférées. Les idées ayant reçu le plus de votes sont les suivantes :

Accompagner la modification de l'éclairage public (capteurs de mouvement et utilisation d'électricité solaire)

Œuvrer pour la réouverture du Méry's Bar

Accompagner l'installation de panneaux PV sur les bâtiments communaux

Aucune des 21 idées proposées par les habitants ne seront écartées de la réflexion à venir sur les projets locaux. Cette première séance de travail nous a permis de dégager les centres d'intérêt des habitants, et nous retravaillerons tous ensemble sur ces idées, afin de créer de véritables projets locaux.

Questions sur les projets locaux :

Question d'un participant : « ENERTRAG financera-t-il tous les projets ? »

Réponse d'ENERTRAG : Non, ce n'est pas l'idée derrière les projets locaux. Nous nous retrouvons régulièrement lors de réunions pour discuter des projets qui pourraient être menés en accompagnement du projet éolien, mais l'accompagnement ne se résume pas à un financement. Nous vous proposons un accompagnement humain et méthodologique avant tout, afin de vous aider à mener ces projets locaux.

Question d'un participant : « Quelle est la différence entre tous ces financements ? »

Réponse d'ENERTRAG : D'un point de vue légal, ENERTRAG ne peut pas financer des projets ne rentrant pas dans un cadre spécifique. De plus, ENERTRAG travaillera sur des projets qui sont en lien avec l'éolien ou la transition écologique.

Néanmoins, si vous souhaitez travailler sur des projets locaux éloignés du scope d'ENERTRAG, nous pouvons tout de même vous aider à les constituer, et s'ils ont besoin de financement, la municipalité pourra possiblement y allouer les retombées fiscales du parc éolien.

Question d'un participant : « Dans combien de temps prendront effet les mesures d'accompagnement ? »

Réponse d'ENERTRAG : Les mesures d'accompagnement d'ENERTRAG démarreront lorsque le projet sera construit. Les études avancent normalement, donc le parc éolien devrait fonctionner en 2027. C'est à ce moment-là que les mesures d'accompagnement retenues seront financées par ENERTRAG.

Question d'un participant : « Qui choisit les mesures compensatoires ? »

Réponse d'ENERTRAG : Les mesures compensatoires sont choisies par les bureaux d'étude dans le respect des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser).

Si vous avez des idées de mesures pour compenser un dommage créé par l'installation du parc éolien, nous sommes preneurs. Celles-ci devront par contre être acceptées par les bureaux d'étude.

3.3 Co-construction du nom du projet

Nous vous avons proposé de nommer le projet éolien de Méry-la-Bataille. Attribuer un nom à ce projet nous permettra à tous de le reconnaître sur le territoire et de lui donner une identité.

Plusieurs propositions ont été formulées lors de cet atelier :

- Éole
- Vive le vent
- Les mâts de Cocagne
- Les Stators
- Les Moulins de Méry
- La Bataille des Vents
- Méry Vent
- Parc éolien de la Vallée
- Projet éolien du Champ des Violettes
- La Vallée des Vents

Ces propositions ont été discutées par les participants à l'atelier. Les mérysiens et les mérysiennes souhaitent trouver un nom de projet évocateur pour les habitants de Méry et faisant référence à l'éolien sans le nommer. Le nom qui a été choisi est donc le suivant :

Les Moulins de Méry

Nous sommes ravis de vous communiquer ce nom du projet, qui, nous en sommes certains, convaincra tous les habitants de Méry !

4. Les prochaines étapes

Ce premier événement de l'année nous a permis d'identifier de nombreuses idées. Lors du prochain atelier de concertation, nous ferons évoluer ces idées pour les transformer en projets locaux.

Nous vous tiendrons informés de la date du prochain événement via une lettre d'information et un porte-à-porte. Vous pourrez également retrouver ces informations sur le site internet du projet.

Nous espérons que vous serez nombreux lors du prochain atelier de co-construction des projets locaux, afin que nous puissions tous ensemble faire émerger des projets d'intérêt général sur lesquels nous aurions envie de travailler.

Pour retrouver toutes les informations sur le projet, rendez-vous sur le site internet : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr.

Vous pouvez également contacter le chef de projet si vous avez la moindre question ou information à lui communiquer.

5. Contacts

Pour joindre l'équipe d'ENERTRAG :

PELLET Paul

Mail : paul.pellet@ENERTRAG.com

Tel : 06 75 03 54 09

Pour joindre l'équipe Demopolis Concertation :

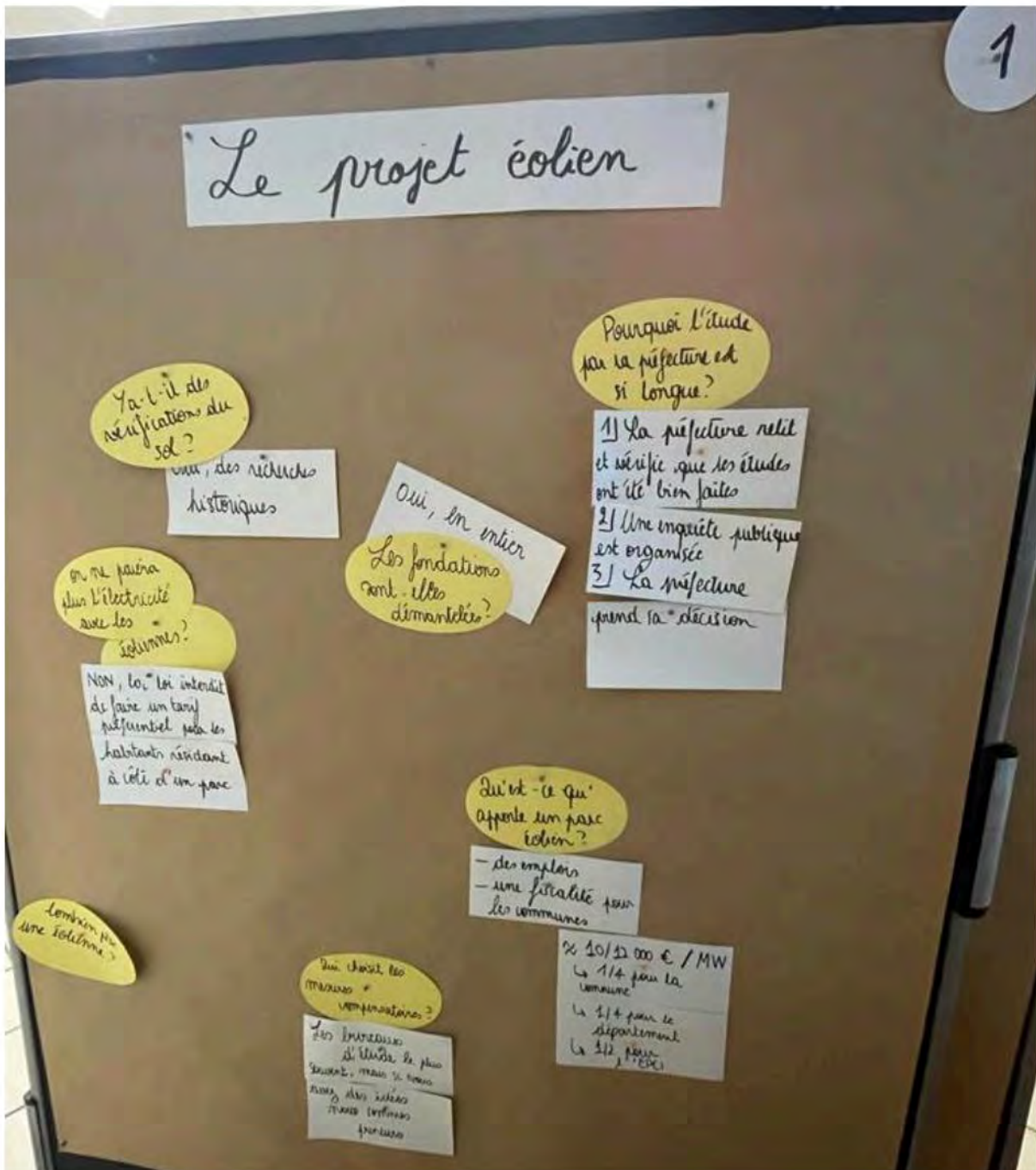
GONZALEZ Mathilde

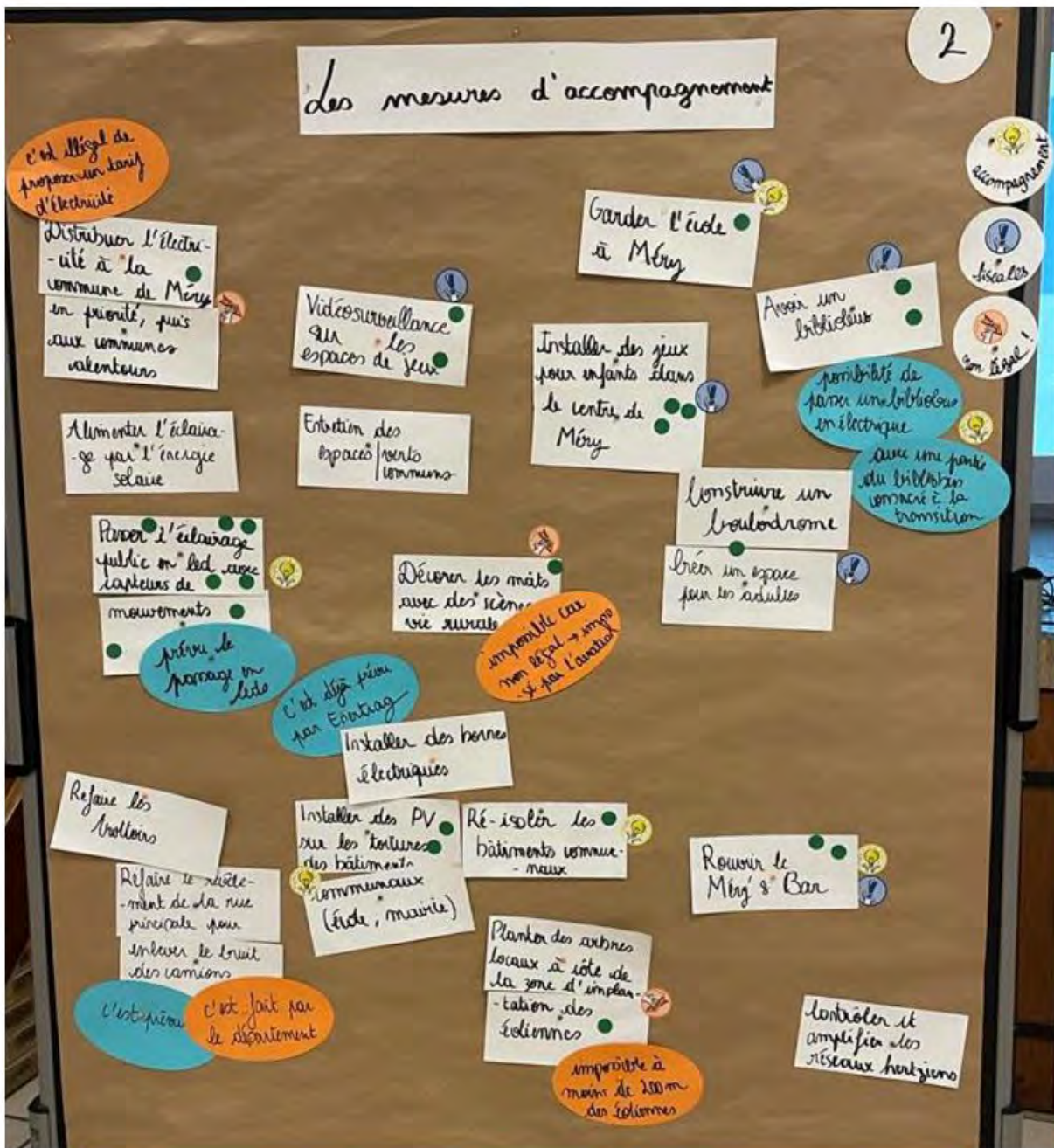
Mail : mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr

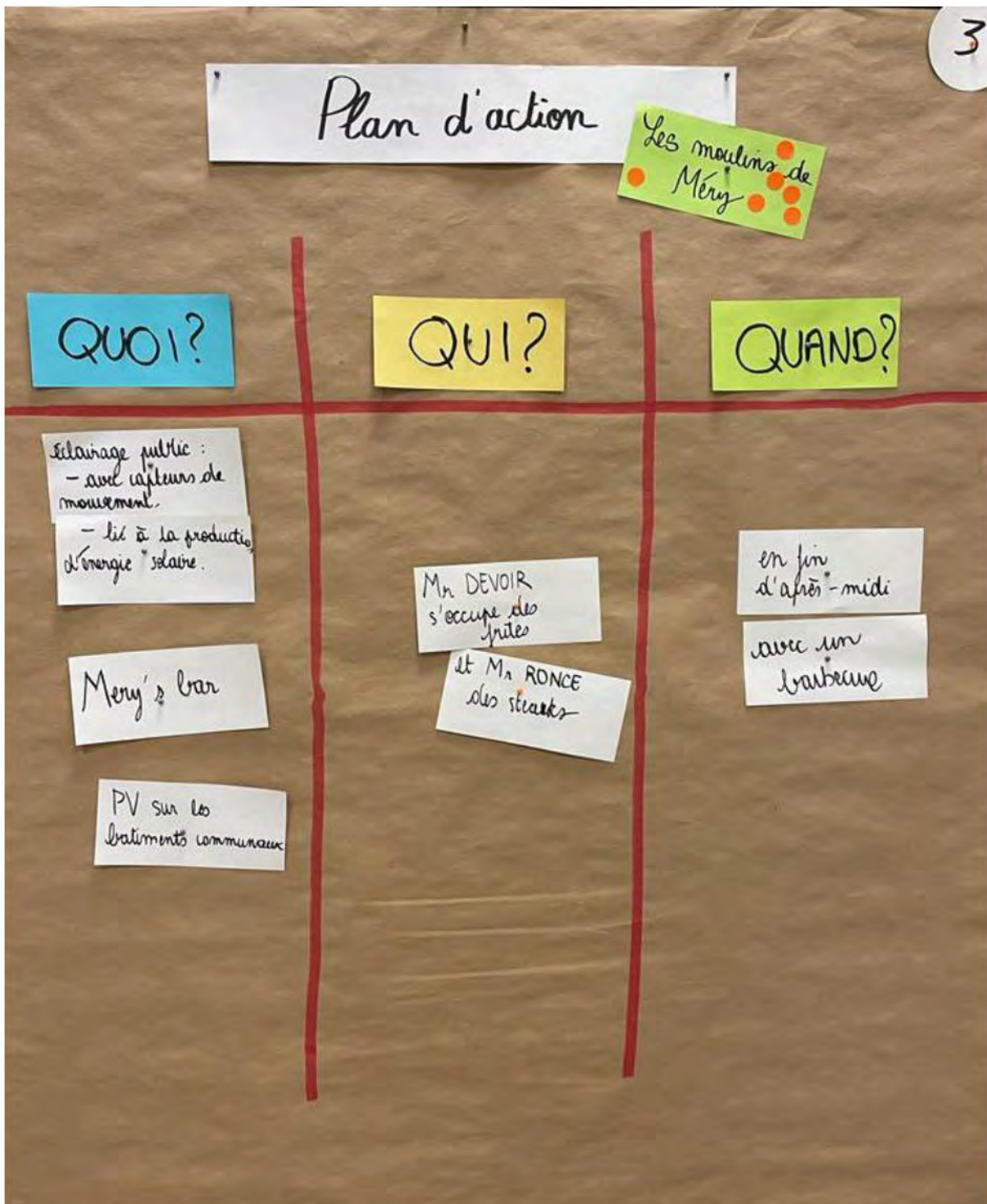
Tel : 07 85 63 85 66

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

Annexes







LETTRÉ D'INFORMATION N°6

PROJET ÉOLIEN DES MOULINS DE MÉRY

Chères Mérysiennes, chers Mérysiens,

Nous espérons que vous vous portez bien,

De notre côté, le projet éolien avance à son rythme et nous sommes toujours dans la phase des études. Nous avons d'ailleurs des avancées à vous partager :

- Le mât de mesure nous a apporté quelques résultats : en novembre, le vent a soufflé jusqu'à 20 m/s (soit 72 km/h) en haut du mât, ce qui est très prometteur pour la production d'électricité.
- Lors du second atelier de concertation organisé en mars, les participants ont collectivement baptisé le projet **Les Moulins de Méry**.
- À l'occasion de cette même rencontre, vous avez commencé à énoncer vos idées de projets pour Méry. Nous nous reverrons prochainement pour faire de ces idées de véritables projets de territoire, en lien avec la transition énergétique et l'éolien et ayant de véritables retombées pour le village.

Lors de nos rencontres précédentes, vous nous avez souvent demandé où nous en étions et quand nous connaissons l'implantation des éoliennes. Vous retrouverez cette information à la deuxième page de cette lettre d'information.

Enfin, nous avons créé une section pour **expliquer l'éolien aux plus jeunes** Mérysiennes et Mérysiens ! Participez avec vos parents et tentez de remporter un jeu de société en envoyant vos réponses à l'adresse mail indiquée sur le jeu !

Nous nous retrouverons en juin lors d'un **forum de partage** pour continuer à échanger sur les potentiels projets de territoire, discuter des nouveaux éléments que les études nous auront livrés d'ici là et découvrir les vainqueurs des jeux !

Entre voisins ou en famille, nous espérons vous y voir nombreux !

D'ici là, portez-vous bien et à très vite,

NOTRE PROCHAIN RENDEZ-VOUS !

Pour discuter de l'avancement du projet éolien et des projets locaux associés, rendez-vous :



Courant juin



Pour un forum de partage



Lieu à définir, vos idées sont les bienvenues !

Paul PELLET
Chef de projet
ENERTRAG



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET



2021

Début 2021 : Identification des zones d'étude

2021 : Présentation du projet aux élus

Mi-2021 : Engagement des propriétaires fonciers

2022

Juin 2022 : Randonnée pédagogique

Mai 2022 : Forum d'information 1

Septembre 2022 : Forum d'information 2

Novembre 2022 : Atelier de concertation autour des études acoustiques et paysagères

Août 2022 : Pose du mât de mesure



2023

Août 2022 - Octobre 2023 : Études de vent

Mars 2023 - Décembre 2023 : Études écologique

Mai 2023 - Février 2024 : Études paysagères

ÉTUDES DES ÉTATS INITIAUX ET ÉTUDES D'IMPACT

Février 2023 : Atelier de concertation, le projet est officiellement baptisé « Les Moulins de Méry »



Poursuite de la concertation autour des projets locaux

Fin 2023 : Concertation sur l'implantation finale

Décembre 2022 - Avril 2024 : Études acoustiques

Fin 2023 : Démontage du mât de mesure

2025

Fin 2024 : Dépôt du dossier en préfecture

FINALISATION DU DOSSIER POUR L'INSTRUCTION EN PRÉFECTURE

Printemps 2024 : Décision de l'implantation finale et du gabarit des éoliennes

2024

2026

Début 2026 : Enquête publique (1 mois)

Début 2026 : Décision préfectorale

2026 : Étude du trajet des éoliennes et du raccordement

Mi-2026 : Acheminement des éoliennes et terrassement

2027

2027 : Montage des éoliennes et mise en service

2028

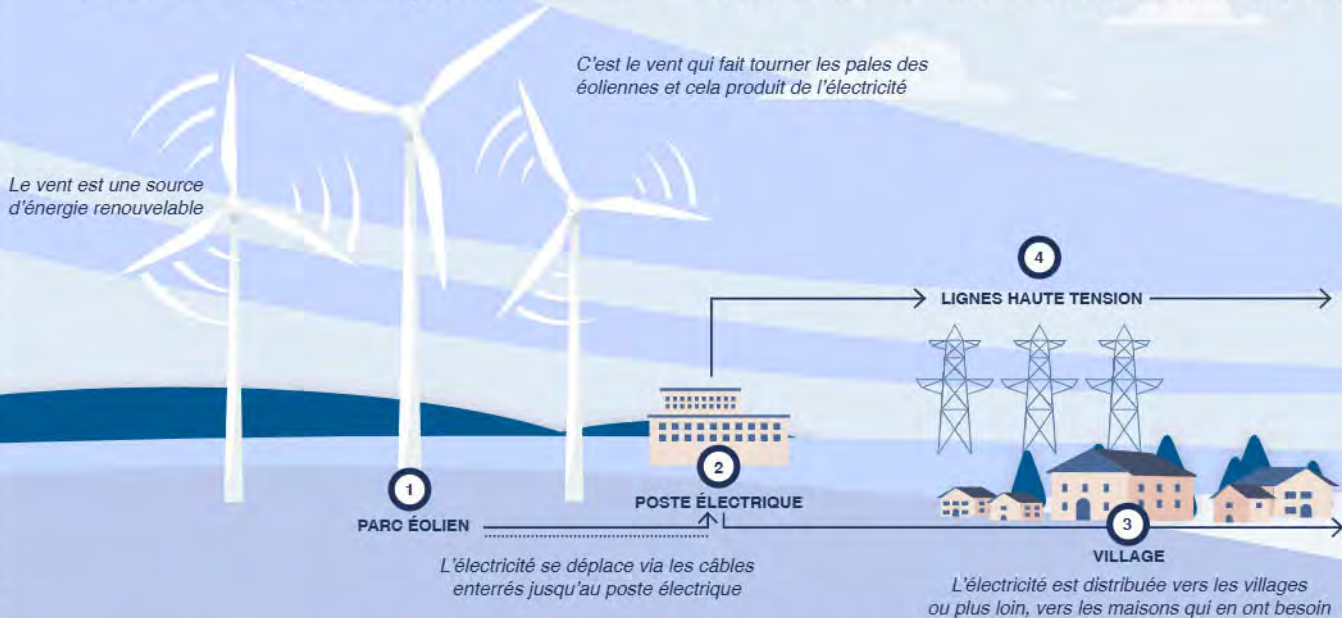
CONSTRUCTION



Jeux pour enfants

L'éolien comment ça marche ?

Il y a aujourd'hui en France environ 8 000 éoliennes en fonctionnement qui alimentent environ 8 millions de foyers. **À quoi servent-elles ? Tout ce que tu as besoin de savoir sur l'éolien !**



Tout est une question d'énergie !

Les éoliennes fonctionnent grâce à une source d'énergie : le vent. C'est une énergie renouvelable car elle est inépuisable et que l'utiliser ne produit que très peu de déchets ou d'émissions polluantes. Le vent fait tourner les pales de l'éolienne, et c'est en tournant que l'énergie des pales est transformée en électricité. Et tu utilises cette électricité pour faire fonctionner ton microondes ou la télé, par exemple.

À partir de 10 km/h de vent, une éolienne commence à produire de l'électricité. L'éolienne atteint sa meilleure vitesse de production quand le vent est à 50 km/h. Quand le vent souffle plus fort, l'éolienne change toute seule l'orientation de ses pales pour diminuer sa prise au vent et quand le vent approche les 100 km/h, elle s'arrête pour éviter de s'abîmer.

Chez vous, le vent a soufflé à 72 km/h en novembre 2022, ce qui est très bien pour faire tourner des éoliennes !

Le savais-tu ?

Les éoliennes fonctionnent comme les moulins à eau qui transforment une énergie inépuisable (celle de l'eau, celle du vent) en électricité

Les pales de l'éolienne s'orientent automatiquement par rapport au vent.

Les éoliennes produisent de l'électricité environ 90% du temps.

Les éoliennes tournent aussi la nuit, mais elles font moins de bruit qu'en journée pour te permettre de bien dormir.

Tente de remporter un jeu de société !

Tu as jusqu'au 31 mai pour nous envoyer une photo de ta page de réponses à l'adresse mail mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr !

Retrouve les réponses à tes questions dans la prochaine lettre d'information et au forum de juin !

JEU N°1

Vrai ou faux ?

Entoure la bonne réponse !

1. Les éoliennes ne tournent que 50 % du temps

Vrai Faux

2. La durée de vie d'une éolienne est comprise entre 20 et 30 ans

Vrai Faux

3. Le vent n'est pas une source d'énergie renouvelable

Vrai Faux

4. Plus le vent souffle fort, plus l'éolienne produit d'électricité

Vrai Faux

5. Plus une éolienne est grande, plus elle capte des vents puissants

Vrai Faux

6. Les éoliennes et les moulins à eau fonctionnent de la même façon et convertissent l'énergie de l'air et de l'eau en électricité

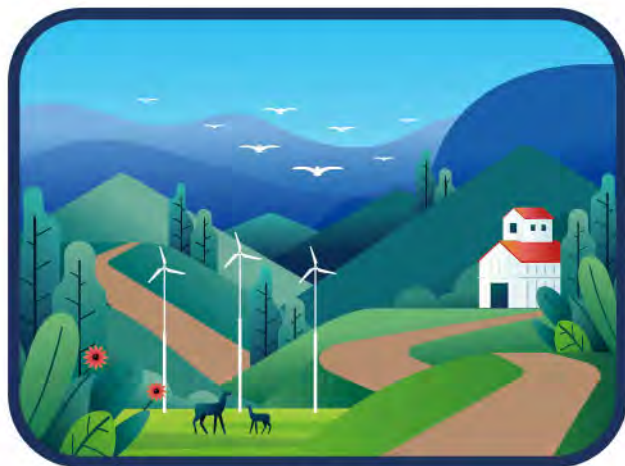
Vrai Faux



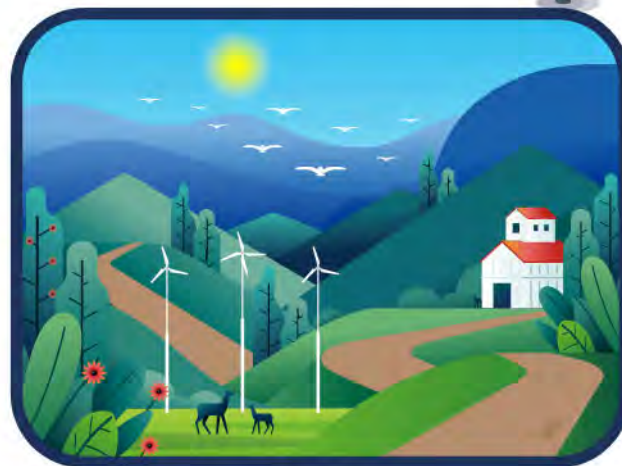
JEU N°2

Les 7 erreurs

Entoure les 7 différences entre le paysage n°1 et le n°2 !



Paysage n°1



Paysage n°2

Les récompenses seront à récupérer lors du Forum de partage en juin. La date et l'heure vous seront communiqués via le site internet du projet www.projeteolien-mery-la-bataille.fr et par mail, si nous avons votre contact.



RESTEZ CONNECTÉS !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet et dialoguer avec le développeur

WWW.PROJETEO LIEN-MERY-LA-BATAILLE.FR

demopolis
concertation

DEMOPOLIS CONCERTATION SAS
12 RUE FICATIER, 92400 COURBEVOIE
CONTACT@DEMOPOLIS-CONCERTATION.FR
RCS NANTERRE B 914 869 376

278



**15 JUIN
2023**

PROJET ÉOLIEN DES MOULINS DE MÉRY

VENEZ VISITER UNE ÉOLIENNE !

ENERTRAG ouvre les portes d'un de ses parcs et vous invite à rejoindre sa visite pour en découvrir les coulisses : aigüisez votre curiosité et laissez-vous embarquer !

- Découverte de l'histoire et des caractéristiques du projet
- Balade aux pieds des éoliennes, visite d'un poste de distribution et d'une éolienne
- Échanges avec le chef de projet et exploration du fonctionnement du parc
- Pique-nique si le temps le permet



INSCRIVEZ-VOUS VITE !

Sur le site internet du projet ou auprès de
Mathilde Gonzalez : 07 85 63 85 66
mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr



15 juin 2023



de 11h à 15h30



Rendez-vous sur le parking de l'école



Comité élus n°4 – Jeudi 15 juin 2023

Projet éolien des Moulins de Méry

www.enertrag.com



LE DEROULE DE L'ATELIER

19h30

Accueil et introduction



20h20

Présentation des actualités
du projet éolien



21h

Plan d'actions et conclusion



19h40

Echanges sur la
démarche



20h40

Présentation du projet
solaire



21h20

Verre de l'amitié



1. Point d'avancement sur la démarche



Les dernières actions menées sur le territoire

Nov.
22

Atelier de co-construction n°1 & Comité des élus n°3

Fev.

Porte-à-porte de mobilisation à l'atelier n°2

Fev.

Atelier de co-construction n°2

Avr.

Lettre d'information n°6

Juin

Visite de parc & Comité des élus n°4

Ce que nous avons compris de vos attentes



Vous avez vécu un rythme trop sollicitant sur le projet et nous avez demandé un espacement du calendrier de concertation



Vous souhaitez évoquer les avancées concrètes des études et être sollicités quand le projet avance et que l'échange est « vraiment utile »

Et maintenant ?



Le calendrier a été revu, notre présence est moindre sur le territoire (un événement tous publics tous les 4 mois).



Toutefois, ce lien plus ténu a occasionné des difficultés et incompréhensions, notamment sur les projets pour Méry lors de l'atelier de concertation de février : nous n'avons pas trouvé notre mode opératoire de croisière, tous ensemble, et nous pensons que cela a créé des frustrations.

Parlons-en pour revenir sur de bonnes bases ensemble !

2. Point d'avancement sur le projet éolien



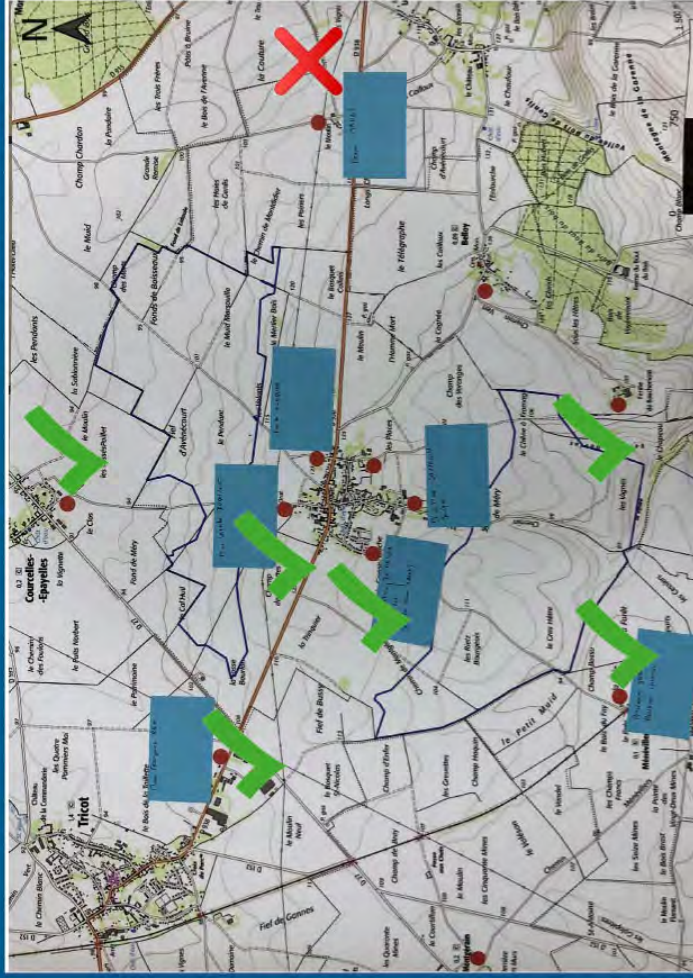
Etude écologique



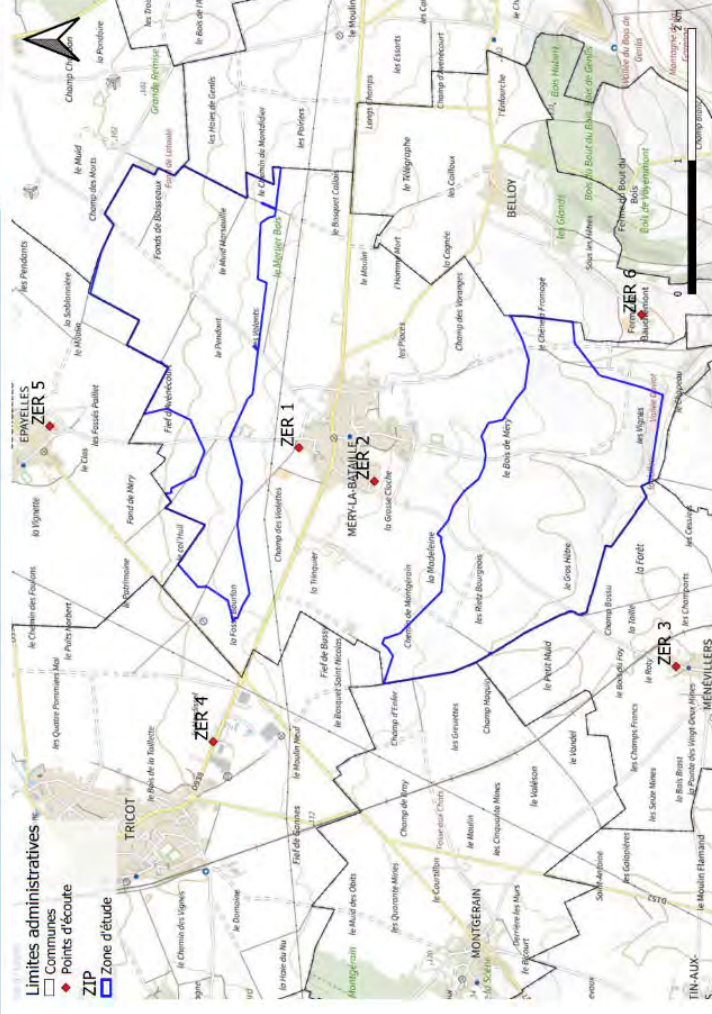
- 4/4 suivis des hivernants
- 4/4 suivis de la migration prénuptiale effectués
- 2/2 suivis des niches nocturnes → Espèces communes
- 7/7 suivis des niches diurnes
- 0/8 suivis de la migration postnuptiale

- 3/3 suivis amphibiens → aucune observation
- 0/3 suivis reptiles
- 3/13 suivis chiroptères au sol + 1/3 gîtes chiroptères
- 2/3 piège photo pour le suivi des mammifères → lapins, renards
- 1/3 suivi flore/entomofaune

Etude acoustique



Atelier de novembre 2022



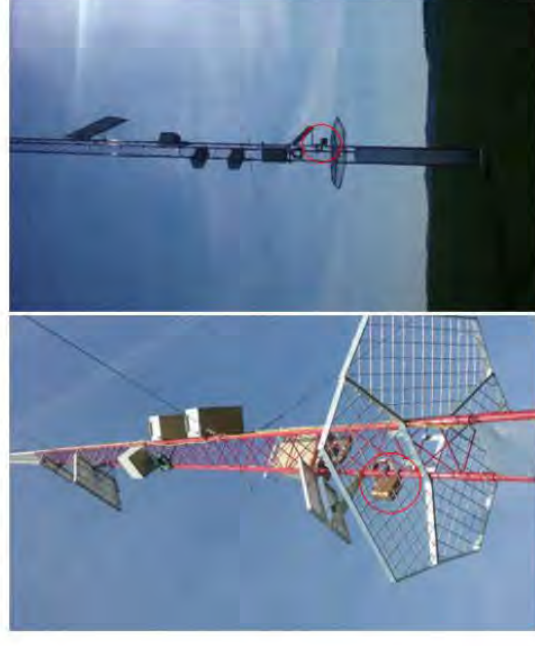
Rapport de la campagne acoustique
de mars 2023

Prochaine étape : faire des points de calculs et simulations d'émergence sonore
selon les implantations et plans de bridage le cas échéant

Etude des vents

Retour sur 9 mois complets :

- ❖ Direction de vent = rose des vents long terme attendue
 - principale : Sud-Ouest
 - Secondaire : Nord-Est
- ❖ Certains mois, les vents ont eu une direction très constante : avril et mai 2023 ont présentés beaucoup de vent Nord-Est
- ❖ Vitesses de vents enregistrées :
 - Rafales enregistrées en mars :
 - 83km/h à 122m
 - 69km/h à 40m
- ❖ Température extérieure minimale enregistrée : -6°C en décembre



Calendrier

- Début des discussions sur l'implantation
- Comité élus n°5

Constitution
du dossier

- Dépôt



Atelier de co-
construction
« implantation »

Forum
participatif

3. Présentation du projet photovoltaïque



Projet PV de la Vallée



19,5 ha de zone d'étude



20 MWc

21,6 GWh/an estimés

Contexte technique



Méry-la-Bataille (60)

HEPP : ~1080 heures

10 km poste source (2)

2 600 m pylône RTE

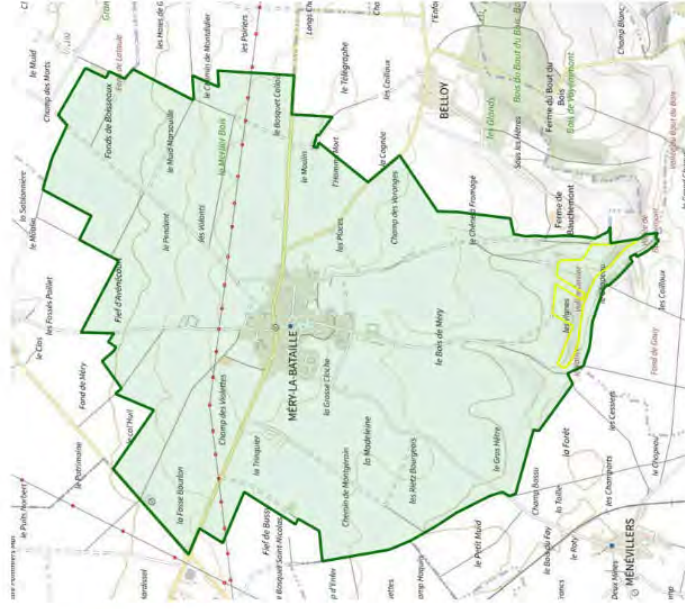
250 m transfo



Pas d'enjeux



RAS



PLU = A

Terres = **catégorie 5**

2 agriculteurs = prairies,
fauchage

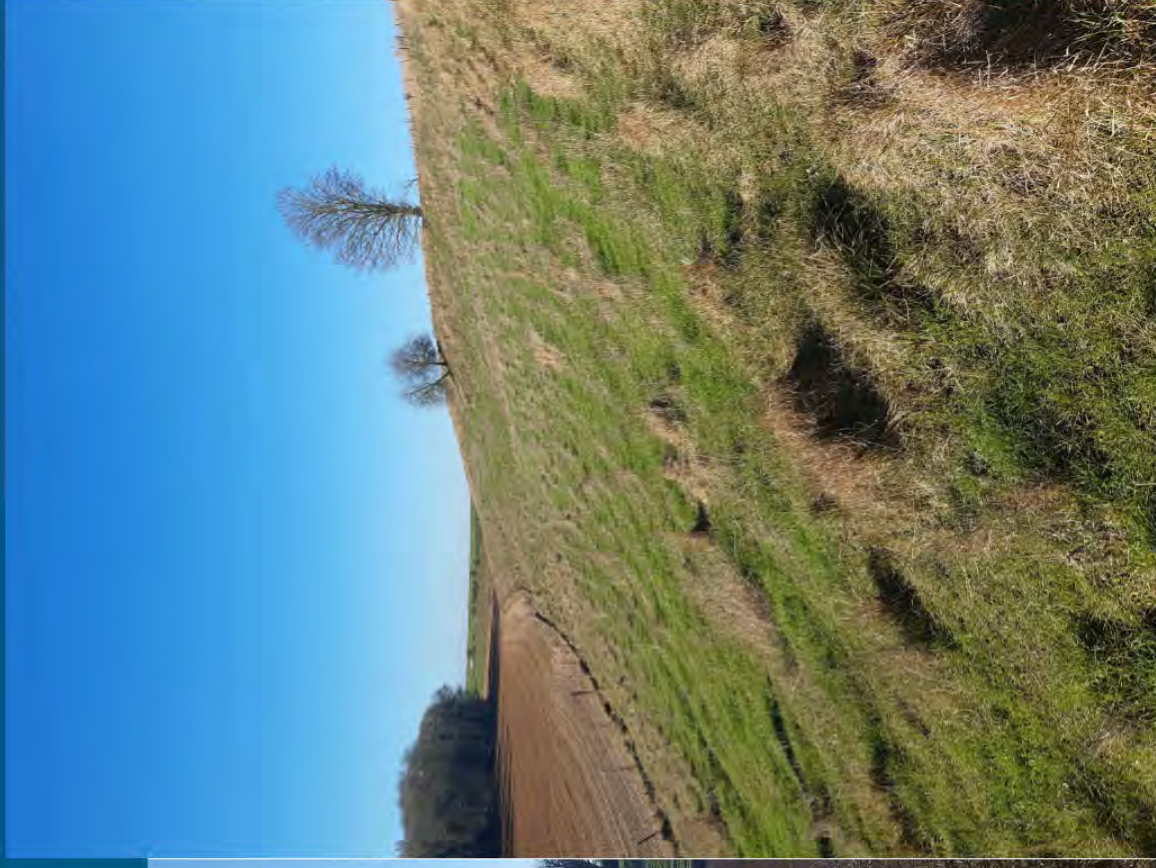
1 agriculteur = bovins

1 agriculteur = ovins



>500 m MH
(nécropole + abbaye)

Quelques photos



Pre-design photovoltaïque

4,5 m inter-rangées

Inclinaison : $\sim 20^\circ$

→ 958 ½ tables



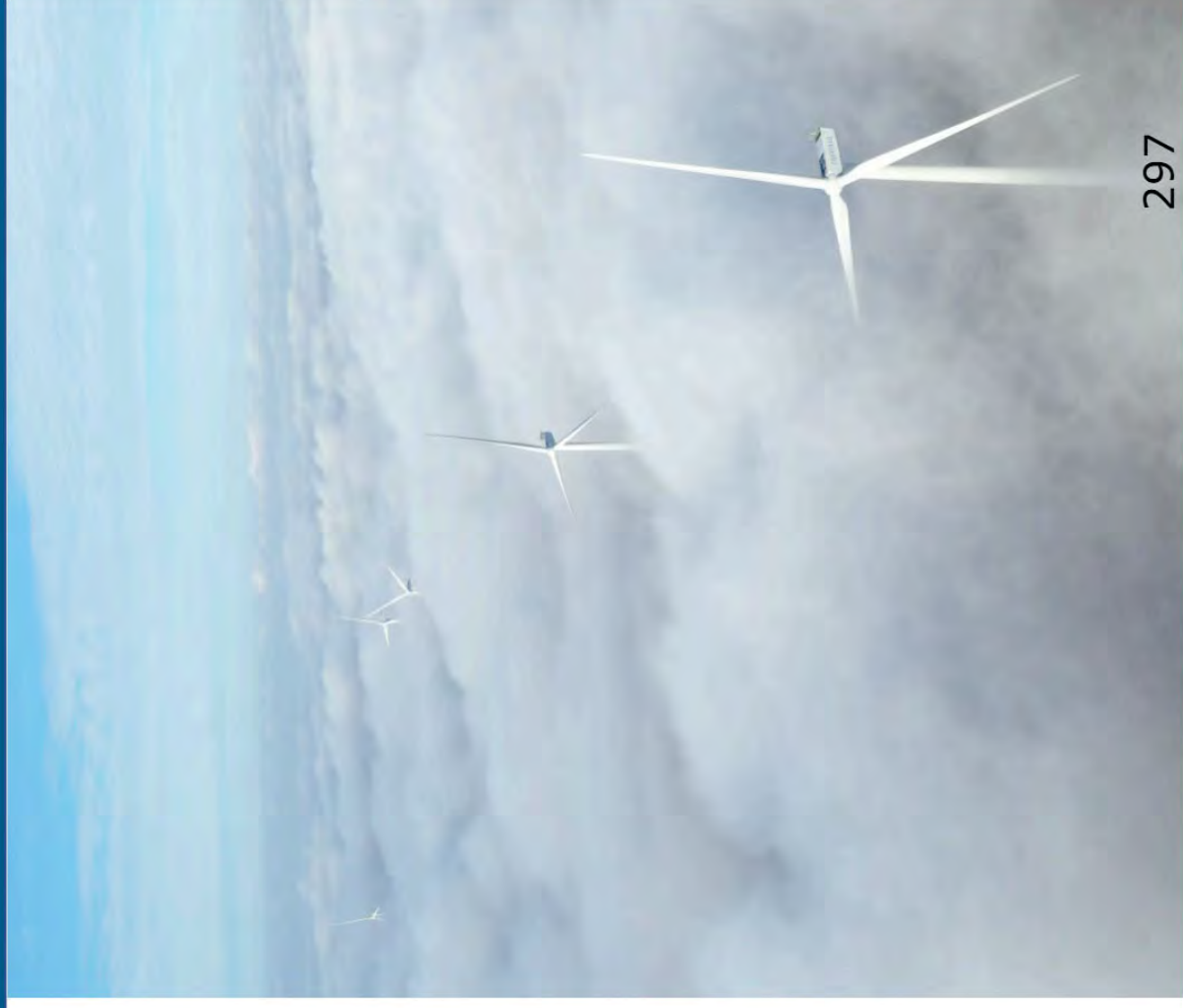
→ 34 488 panneaux de 580 Wc Qcells

→ 20 MWc



296

4. Conclusion et perspectives pour l'année à venir



MERCI !

POUR VOTRE ATTENTION



Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com
06.75.03.54.09



Paul RICOSSE
Chargé de concertation
paul.ricosse@enertrag.com
06.75.03.52.34



Léonore BARTHELEMY
Concertation
leonore.barthelemy@demopolis-concertation.fr
07.88.66.96.49



Mathilde GONZALEZ
Concertation
mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr
07.85.63.85.66

Projet éolien de Méry-la-Bataille

Compte-rendu du Comité élus n°4

Mairie de Méry-la-Bataille – Mardi 20 juin 2023

Sommaire

1. Préambule	2
2. Les participants	3
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	4
3.1 La démarche de concertation et d'information	4
3.2 Le projet éolien de Méry-la-Bataille et ses actualités	8
3.3 Le projet photovoltaïque envisagé à Méry-la-Bataille	14
4. Les prochaines étapes	16

1. Préambule

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille. Une double zone d'études a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Convaincu qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, Enertrag accompagne le développement de son projet d'une démarche de concertation, ouverte à tous. Cette démarche de concertation est mise en place par l'équipe concertation de Demopolis Concertation à deux niveaux : à l'échelle des élus municipaux de Méry-la-Bataille, mais également à celle de l'ensemble des riverains de la commune.

Avant l'été 2023, Demopolis et Enertrag ont souhaité faire un point avec l'équipe municipale de Méry-la-Bataille pour :

- Discuter de la démarche de concertation passée et à venir ;
- Partager les avancements sur le projet éolien ;
- Présenter le projet solaire photovoltaïque envisagé au sud-est de la commune sur des parcelles privées.

Le présent compte rendu est dédié à la retranscription des échanges et prises de décisions réalisées en concertation avec les participants du comité élus du mardi 20 juin 2023.

2. Les participants

Les élus de Méry-la-Bataille :

- Isabelle DA SILVA, Maire
- Laëtitia BOCQUILLET, 1^{ère} adjointe au maire
- Sébastien MOLAND, 2^{ème} adjoint au maire
- Karine DEVOIR, Conseillère municipale
- Nathalie LOGNAND, Conseillère municipale
- Cédric MAILLY, Conseiller municipal
- Mathieu NOCHALSKI ; Conseiller municipal

Enertrag :

- Paul PELLET, Chef de projet éolien

Demopolis Concertation :

- Mathilde GONZALEZ, Consultante

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

3.1 La démarche de concertation et d'information

Lors du dernier comité des élus, le 15 novembre 2022, les élus ont fait part de leur volonté de modifier la démarche de concertation en :

- Espaçant les rendez-vous de concertation afin de ne pas trop solliciter le territoire,
- Organisant des rendez-vous de concertation lorsque le projet ou les études avancent concrètement.

Enertrag et Demopolis Concertation ont essayé de répondre à ces demandes en desserrant le calendrier des événements de concertation.

Les dernières actions menées sur le territoire

Novembre 2022	Comité des élus n°3 Atelier de co-construction n°1
Février 2023	Porte-à-porte de mobilisation à l'atelier n°2 Atelier de co-construction n°2
Avril 2023	Lettre d'information n°6
Juin 2023	Visite de parc Comité des élus n°4

Cependant, nous avons l'impression :

- De ne pas avoir pleinement répondu aux demandes des élus,
- De ne pas avoir avancé dans la concertation pour les habitants.

D'un autre côté, les élus :

- Trouvent que la démarche de concertation demande trop d'efforts à la commune
 - Questionnent les bénéfices de la démarche de concertation pour le territoire
 - Doutent de l'aboutissement de ce projet ou trouvent que ce dernier est trop lointain pour pouvoir se projeter.
- Nous avons pris la décision de nous revoir le **mardi 17 octobre de 19h à 21h** pour évoquer la suite de la démarche de concertation et notamment l'organisation de l'atelier ouvert à tous pour co-construire l'emplacement des 5 éoliennes.

Voici les décisions que nous avons prises ensemble en séance pour adapter la démarche de concertation aux attentes des élus :

	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023
Pour le conseil municipal		Comité des élus	
Pour les habitants	Distribution d'une lettre d'information pour informer de l'avancement du projet	Distribution d'un flyer d'invitation à l'événement de concertation	Événement de co-construction de l'emplacement des éoliennes

Comité des élus :

Les élus souhaitent que la réunion les informe et leur permette de construire la suite de la démarche pour les riverains. Ils souhaitent faire des remarques sur des contraintes de façon générale, sans prendre part à la détermination exacte de l'emplacement des éoliennes, car plusieurs membres du Conseil sont concernés par le projet.

Pour Enertrag, il est compréhensible que les membres du Conseil concernés à titre personnel (directement ou indirectement) se récusent de la prise de décision au niveau du Conseil Municipal. Il n'est pas nécessaire en revanche que le reste du Conseil ne se prononce pas.

Sur cette question spécifique du choix précis de l'implantation, le Conseil ne se prononcera pas.

Lettre d'information :

Les élus aimeraient que la lettre d'informations soit très illustrée, avec une frise chronologique et des faits précis. Le rythme d'une par trimestre leur semble être le bon. Les élus aimeraient bien recevoir la lettre en amont par mail pour validation.

Monsieur Mailly, Conseiller municipal, s'est proposé pour distribuer une partie de l'information du projet (flyers ou lettres d'information).

Le site internet :

Les élus estiment qu'il est important de continuer d'informer. Le site Internet leur semble être un moyen efficace.

À titre informatif, voici les visites sur le site Internet du projet depuis février 2022 :

Zoom sur le site Internet du projet



Les pages les plus consultées



Les questions et remarques sur le projet éolien de Méry-la-Bataille :

Question d'un participant : « Est-ce que le projet n'est pas déjà ficelé ? Par rapport à ce que l'on entend on a parfois l'impression que la concertation c'est juste pour faire bonne impression. »

Réponse d'Enertrag : « Non pas du tout, bien que vous ne soyez pas le 1^{er} à nous faire la remarque. Pour tout vous dire les études continuent sur les 2 zones d'études au Nord et au Sud car nous attendons toujours le résultat des études et de la concertation avant de choisir. Réglementairement nous n'avons aucune obligation de mener une démarche de concertation en dehors de l'enquête publique et de fournir le Résumé Non Technique du projet aux communes concernées lors du dépôt. C'est une volonté d'Enertrag de vouloir travailler avec le territoire et de co-construire votre futur parc éolien. »

Question d'un participant : « Pourtant quand on entend certains propriétaires c'est bon l'éolienne est déjà chez eux... »

Réponse d'Enertrag : « Oui tout à fait je l'entends aussi. Pourtant je répète que la signature d'une promesse de bail emphytéotique n'implique pas qu'il y aura une éolienne sur la parcelle mais donne une chance d'en avoir une. C'est comme un billet de loterie. En avoir un n'implique pas qu'on va gagner (mais ne pas en avoir impliqué certainement qu'on ne va pas gagner). Nous avons néanmoins bien entendu la demande tout à fait justifiée des agriculteurs d'essayer de répartir les éoliennes afin qu'un maximum de Mérysiens puissent en profiter, dans la limite des contraintes techniques du projet. »

Question d'un participant : « Dans quelle mesure pourrions-nous co-construire l'emplacement des éoliennes ? »

Réponse d'Enertrag : « Lorsque nous devons choisir l'emplacement des éoliennes, nous nous basons sur le résultat des études (écologiques, paysagères, acoustiques, vent etc.) et sur les retours du territoire. Nous pouvons étudier ensemble et avec les riverains ces résultats d'étude qui en règle générale nous permettent d'aboutir à plusieurs variantes (scénarios) possibles. En revanche, in fine c'est la Direction d'Enertrag qui prend la décision finale de l'implantation, mais en se basant sur les contraintes techniques (études) et le contexte local (concertation). »

3.2 Le projet éolien de Méry-la-Bataille et ses actualités

Les premiers résultats des études acoustiques, environnementales et des vents ont été présentés par Enertrag :

- Les études écologiques



- 4/4 suivis des hivernants
- 4/4 suivis de la migration prénuptiale effectués
- 2/2 suivis des nicheurs nocturnes → Espèces communes
- 7/7 suivis des nicheurs diurnes
- 0/8 suivis de la migration postnuptiale

- 3/3 suivis amphibiens → Aucune observation
- 0/3 suivis reptiles
- 3/13 suivis chiroptères au sol + 1/3 gîtes chiroptères
- 2/3 piège photo pour le suivi des mammifères → Lapins, renards
- 1/3 suivi flore/entomofaune

- Les études acoustiques



Atelier de novembre 2022



Rapport de la campagne acoustique de mars 2023

Prochaine étape : faire des points de calculs et simulations d'émergence sonore selon les implantations et plans de bridage le cas échéant

- Les études des vents

Retour sur 9 mois complets :

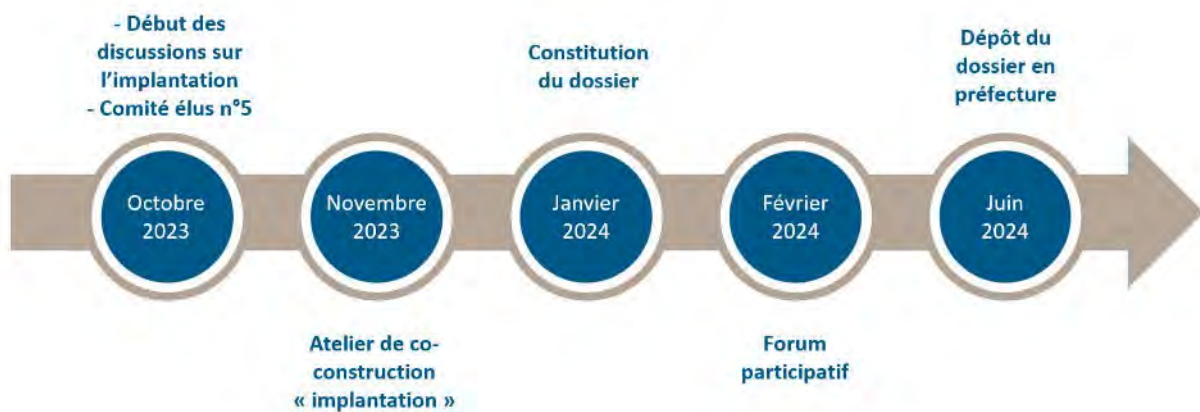
- ❖ Direction de vent = rose des vents long terme attendue
 - principale : Sud-Ouest
 - Secondaire : Nord-Est
- ❖ Certains mois, les vents ont eu une direction très constante : avril et mai 2023 ont présentés beaucoup de vent Nord-Est
- ❖ Vitesses de vents enregistrées :
 - Rafales enregistrées en mars :
 - 83km/h à 122m
 - 69km/h à 40m
- ❖ Température extérieure minimale enregistrée : -6°C en décembre



- Les études paysagères

Les études paysagères commenceront en décembre 2023.

- Le calendrier du projet et de la démarche de concertation



Les questions et remarques sur le projet éolien de Méry-la-Bataille :

Question d'un participant : « Comment pouvez-vous observer les oiseaux dans la zone nord s'il n'y a pas de mât de mesure ? »

Réponse d'Enertrag : « Des écologues se rendent sur Méry-la-Bataille régulièrement pour observer et compter les oiseaux dans les zones Nord et Sud. C'est ainsi que nous avons des données sur les zones nord et sud. Le mât de mesure lui sert pour les chauves-souris, et un dispositif est également présent sur la zone Nord. »

Question d'un participant : « Si, après l'installation des éoliennes, nous nous rendons compte qu'elles font trop de bruit. Que se passera-t-il ? Vous les enlèverez ? »

Réponse d'Enertrag : « Si les éoliennes font plus de bruit que la limite fixée par la loi alors oui. La DREAL peut nous enjoindre de désinstaller une ou plusieurs éoliennes. Mais cela est excessivement rare et n'est jamais arrivé à Enertrag car dans la plupart des cas nos études sont correctes, et sinon nous pouvons brider les éoliennes. Le bridage consiste à réduire légèrement la vitesse de rotation des pales et ainsi diminuer le bruit. En revanche cela diminue le rendement de l'éolienne (mais nettement moins que si on la supprime !). »

Question d'un participant : « Pourquoi avoir fait un atelier avec les habitants sur les points de vue des photomontages et acoustiques et ne pas revenir vers eux ? »

Réponse d'Enertrag : « Nous avons co-construit les points de vue des photomontages et d'écoute lors d'un événement de concertation en novembre 2022 car les études acoustiques auraient dû avoir lieu en décembre 2022. Nous avons eu un peu de retard avec le bureau d'étude acoustique qui était surchargé mais la campagne d'écoute s'est bien tenue en mars pendant la phase hivernale. Quant au bureau d'étude paysager de la même façon ce dernier est débordé (il faut dire que toute la filière recrute) et l'étude qui devait commencer à l'été commencera en fin d'année. Cela nous permettra quand même d'avoir des prises de vue dites « à feuilles tombées » afin de maximiser les impacts visuels possibles. »

Les questions et remarques sur la convention chemins :

Question d'un participant : « Quelle doit être la largeur des chemins pour le passage des éoliennes ? »

Réponse d'Enertrag : « Les chemins doivent faire environ 4 à 5 mètres de largeur, plus en virage (selon l'angle de giration et la taille des pales). »

Question d'un participant : « Que se passe-t-il si vous n'avez pas de chemin pour acheminer les éoliennes ? »

Réponse d'Enertrag : « Si les chemins existants ne permettent pas le passage des éoliennes, alors nous en construisons de nouveau. Cependant, dans la mesure du possible, Enertrag privilégie les chemins existants afin d'avoir l'impact le plus minime possible sur la nature. »

Question d'un participant : « Si des chemins sont créés sur les parcelles des exploitants privés, la commune touche-t-elle des compensations ? »

Réponse d'Enertrag : « Non, si le chemin créé se situe dans le champ de l'agriculteur et qu'il est privé, alors c'est l'agriculteur qui percevra des compensations. »

Question d'un participant : « Pourquoi la convention chemin est-elle comprise entre 20 et 40 ans ? »

Réponse d'Enertrag : « La convention chemin est prévue pour durer aussi longtemps que le parc éolien. À tout instant dans la vie du parc, nous devons pouvoir accéder au parc et donc avoir l'autorisation d'utiliser les chemins. La durée de la convention est en réalité de 20 ans, prorogable 4 fois 5 ans. »

Question d'un participant : « Pour quand devons-nous signer la délibération de la convention chemin ? »

Réponse d'Enertrag : « Nous aurions besoin de cette convention signée au plus tard lors du dépôt du dossier à la préfecture (juin 2023). Cependant, cela serait pratique si vous pouviez la signer avant afin que nous puissions étudier le chemin d'accès aux zones. Effectivement, l'accès aux chemins pourrait conditionner le choix des implantations (prévues fin d'année). »

Question d'un participant : « Les indemnités chemin sont-elles à ajouter aux autres indemnités ? »

Réponse d'Enertrag : « Effectivement, les indemnités pour les chemins s'ajoutent à la fiscalité et aux mesures d'accompagnement. »

Question d'un participant : « Qui se charge de l'entretien des chemins communaux une fois la convention établie ? »

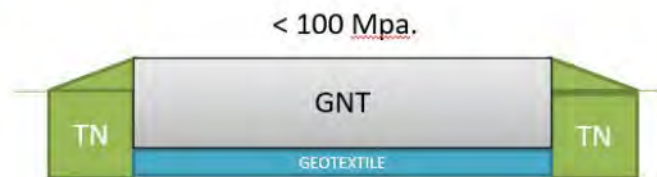
Réponse d'Enertrag : « Les chemins seront remis à neuf par Enertrag avant le passage des convois exceptionnels acheminant des éoliennes. L'entretien des chemins sera ensuite laissé à la charge de la commune comme habituellement. Une fois la phase construction passée, les seuls véhicules qui emprunteront régulièrement les chemins pour Enertrag seront des véhicules légers. »

Question d'un participant : « Si vous devez créer de nouveaux chemins, comment allez-vous le faire ? »

Réponse d'Enertrag : « Je vous ferai parvenir un descriptif technique. »

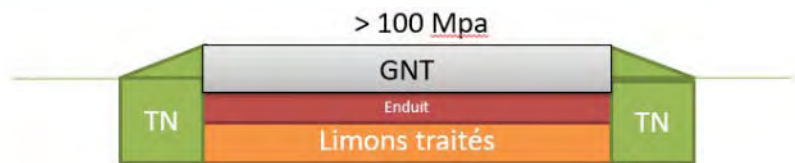
Addendum : Il existe 2 technologies :

Granulaire



24

Traitement de sol

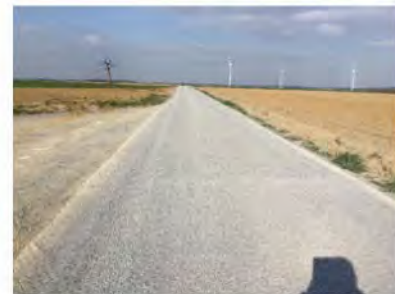


Il existe également plusieurs niveaux de finitions :

- Granulaire :



- Enduit (ou bicouche) :



- Enrobé :



3.3 Le projet photovoltaïque envisagé à Méry-la-Bataille

Un projet photovoltaïque est envisagé sur des parcelles privées au sud-est de la commune de Méry-la-Bataille. Ces parcelles sont des terrains agricoles de catégorie 5. La zone d'étude comprend 19,5 ha pour une puissance installée de 20MWc environ.



Questions et remarques des participants sur le projet éolien de Méry-la-Bataille :

Question d'un participant : « Qui se chargera de la maintenance du photovoltaïque ? »

Réponse d'Enertrag : « C'est Enertrag qui se chargera de la maintenance du photovoltaïque, comme pour le parc éolien. »

Question d'un participant : « Quelles seront les retombées économiques du projet photovoltaïque pour la commune ? »

Réponse d'Enertrag : « Il y aura des retombées économiques liées au projet photovoltaïque pour les agriculteurs, les propriétaires des terrains et pour la commune. Cependant, les retombées pour la commune seront moins importantes que celles liées au projet éolien. »

Question d'un participant : « Combien de temps durent les études pour le développement d'un projet photovoltaïque ? »

Réponse d'Enertrag : « Les études pour développer un projet photovoltaïque durent entre 3 et 5 ans. Nous avons réalisé des études complètes pour le parc éolien récemment et ces études ont englobé le terrain du projet photovoltaïque. Nous espérons pouvoir réutiliser les résultats de ces études afin d'accélérer celles du projet photovoltaïque. »

Question d'un participant : « Y aura-t-il une convention chemin pour le projet photovoltaïque ? »

Réponse d'Enertrag : « Non, les conventions chemin sont faites pour les projets éoliens car il y a un passage de convois exceptionnels sur des chemins communaux. Dans le cadre du projet photovoltaïque, les véhicules qui utiliseront les chemins ne seront pas des convois exceptionnels. »

Question d'un participant : « Combien faut-il d'hectares de photovoltaïque pour produire 1 MW d'électricité ? »

Réponse d'Enertrag : « On considère que pour 1 MWc il faut environ 1 hectare de panneaux photovoltaïque. En comparaison, une éolienne de 4 à 5 MW prend une emprise au sol de 0,2 à 0,3 hectare. En termes de production, une éolienne produit environ 2 fois plus à puissance égale d'un panneau photovoltaïque (facteur de charge). »

4. Les prochaines étapes

La démarche de concertation et d'information reprendra après l'été.

Nous nous reverrons le **mardi 17 octobre** à 19h pour un 5^{ème} comité des élus. Nous discuterons de l'emplacement des éoliennes et du prochain événement de concertation ouvert à tous les Mérysiens et Mérysiennes pour choisir l'emplacement des éoliennes.

**OCTOBRE
2023**

LETTRÉ D'INFORMATION N°7

PROJET ÉOLIEN DES MOULINS DE MÉRY

Bonjour à toutes et à tous,

Nous espérons que vous avez passé un bel été et sommes heureux de vous annoncer que **nous déposerons le projet des Moulins de Méry aux services de la préfecture début 2024.**

Nous souhaitons vous communiquer quelques informations sur les premiers résultats des études menées depuis aout 2022 et vous inviter au prochain événement de concertation pour **discuter ensemble de l'emplacement des éoliennes.** Rendez-vous le mardi 7 novembre 2023, de 18h à 20h à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille.

D'ici là, si vous avez des questions ou des informations à nous communiquer, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet du projet ou à me contacter par mail.

Nous espérons que vous serez nombreux le 7 novembre pour discuter ensemble de l'implantation des éoliennes.

À très vite,

RENDEZ-VOUS



Le mardi 7 novembre



De 18h à 20h



À la salle des fêtes de Méry-la-Bataille



Paul PELLET
Chef de projet
ENERTRAG

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET ÉOLIEN

SEPTEMBRE 2023

OCTOBRE 2023

NOVEMBRE 2023

DÉCEMBRE 2023



Poursuite et fin des études de faisabilité

Réflexions autour de l'emplacement des éoliennes

7 novembre : Atelier de concertation autour de l'implantation des éoliennes

OÙ EN SONT LES ÉTUDES ?

Enertrag a mené des études pour s'assurer que la mise en place d'un parc éolien dans la zone étudiée ne créera pas de nuisances irréversibles sur le territoire. Ces études sont menées pendant 12 mois à 24 mois par des bureaux d'étude indépendants.

L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Objectifs : Identifier les impacts potentiels d'un parc éolien sur les milieux naturels, la flore environnante, la faune terrestre, l'avifaune et les chiroptères (les chauves-souris)

Durée : Décembre 2022 – Décembre 2023

Premiers résultats : Le bureau d'étude s'est déplacé XXX fois sur la commune de Méry-la-Bataille pour observer :

- les hivernants
- les nicheurs diurnes et nocturnes
- les migrations pré et postnuptiales
- les amphibiens,
- les reptiles, ...

L'ÉTUDE DE VENT

Objectifs : Dimensionner le projet éolien (choix du modèle, nombre et implantation des éoliennes) afin que sa production et sa rentabilité soient maximales

Durée : Aout 2022 – Décembre 2023

Premiers résultats : La moyenne des vents enregistrés est de XXX km/h. La direction principale des vents est sud-ouest / nord-est.

L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Objectifs : Proposer une implantation réduisant au maximum l'impact paysager du projet sur le territoire.

Durée : Mai 2023 – Février 2024

Premiers résultats : Les photomontages seront réalisés cet hiver. Les points de vue des photomontages ont été déterminés en concertation avec les habitants de la commune.

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Objectifs : Adapter le parc éolien à son environnement pour qu'il soit le moins bruyant possible

Durée : Décembre 2022 – Avril 2024

Premiers résultats : L'étude acoustique sera menée en hiver 2023-2024. Les bureaux d'étude positionneront les sonomètres sur les points d'écoute définis en concertation avec les Mérysiennes et Mérysiens.



Lors d'un atelier de concertation en novembre 2022, les habitants et les élus ont choisi des points de vue de photomontage pour l'étude paysagère et des points d'écoute pour l'étude acoustique.



RESTEZ CONNECTÉS !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet et dialoguer avec le développeur

WWW.PROJETEOLIEN-MERY-LA-BATAILLE.FR

Comité élus n°5 – Mardi 17 octobre 2023

Projet éolien des Moulins de Méry

www.enertrag.com



Le déroulé de l'atelier

19h10

Échanges autour de l'avancement du projet éolien



19h

Accueil et introduction



19h25

Travail sur la suite du projet



20h05

Discussion sur la démarche de concertation



20h30

Fin



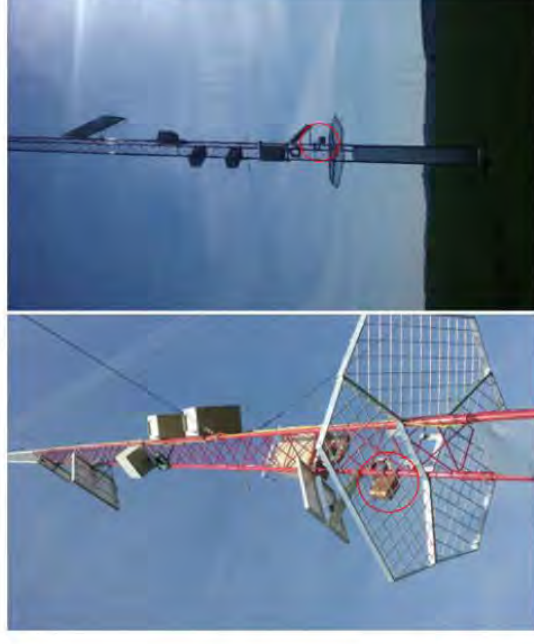
1. L'avancement du projet éolien



Étude des vents

Retour sur une année d'étude des vents :

- ❖ Direction de vent = rose des vents long terme attendue
 - Principale : Sud-Ouest
 - Secondaire : Nord-Est
- ❖ Le premier semestre 2023 a été assez exceptionnel avec des variations importantes les mois d'hiver (écart de 40% entre certains mois).
- ❖ Vitesses de vents enregistrées :
 - Rafales enregistrées en mars :
 - 83km/h à 122m
 - 69km/h à 40m



Étude écologique



- 4/4 suivis des hivernants
- 4/4 suivis de la migration prénuptiale effectués
- 2/2 suivis des niches nocturnes → Espèces communes
- 7/7 suivis des niches diurnes
- 0/8 suivis de la migration postnuptiale

- 3/3 suivis amphibiens → Aucune observation
- 2/3 suivis reptiles
- 7/13 suivis chiroptères au sol + 2/3 gîtes chiroptères
- 3/3 piège photo pour le suivi des mammifères → Lapins, renards
- 3/3 suivi flore/entomofaune

Informations datant
de fin aout 2023

Étude acoustique



Atelier de novembre 2022

Rapport de la campagne acoustique
de mars 2023

Prochaine étape : faire des points de calculs et simulations d'émergence sonore
selon les implantations et plans de bridage le cas échéant

Calendrier de l'avancement du projet éolien



Choix de l'implantation des éoliennes

Constitution du dossier

Dépôt du dossier en préfecture

Concertation et information des Mérysiennes et Mérysiens

Comités de projets prévus dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables

2. La convention chemins



Signature de la convention chemins

1

Délibération de la mairie

2

Signature de Madame La Maire

3

Mise en place de la convention chemins

Convention établie pour 20 à 40 ans

3. Zone d'accélération des énergies renouvelables



Pourquoi créer des zones d'accélération des ENR ?

Les Zones d'accélération ont été créées par la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 pour :

- **Rattraper le retard de la France** pris dans ce domaine ;
- **Diviser par deux le temps de déploiement des projets** d'énergies renouvelables.



En tant qu'élu, vous identifiez les zones d'accélération sur votre commune.

Ces zones témoignent de votre volonté politique d'implanter des énergies renouvelables sur une partie de votre territoire plutôt qu'une autre, même si elles n'empêchent pas les projets de s'implanter en dehors.

L'agenda de ces zones d'accélération

À partir du 1^{er} juillet 2023

Jusqu'à fin décembre 2023

Premier semestre 2024

Premier semestre 2024

Mise à disposition des données

Proposition des zones par les communes

Concertation territoriale

Avis du comité régional de l'énergie

- Les outils mis à disposition :
 - Portail cartographique de EnR
 - Espace d'entraide sur la plateforme du Cerema
 - Fiches sur les énergies renouvelables de l'Ademe
 - Bilan de mon territoire ENEDIS
 - Le service France chaleur urbaine
- **Concertation du public selon des modalités librement définies**
- **Délibération du conseil municipal**
- **Débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI**
- **La loi offre la possibilité aux EPCI d'aider les communes à identifier ces zones.**
- **Chaque EPCI peut se doter d'un référent élu ou d'un référent technicien.**

- À réception des cartes des communes, le Sous-Préfet Référent consulte ensuite les EPCI sur la carte départementale, au sein d'une conférence territoriale.
- Il transmet parallèlement la carte au comité régional de l'énergie.

- Le comité régional de l'énergie détermine si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux.
 - Si les zones sont suffisantes, le Sous-Préfet référent consulte pour avis conforme les conseils municipaux.
 - Si les zones sont insuffisantes, le Sous-Préfet référent demande aux communes d'identifier des zones d'accélération complémentaires.

Transmission au référent le
31 décembre 2023

4. Comités de projet



Les comités de projet

Qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, l'article 16 prévoit qu'un porteur d'un projet d'énergies renouvelables dont l'installation est située en dehors d'une zone d'accélération organise un comité de projet.

Qui est invité?

- 1 représentant de la commune d'implantation du projet d'énergie renouvelable
- 1 représentant de l'EPCI sur lequel est implanté le projet d'énergie renouvelable
- 1 représentant de chaque commune limitrophe de la commune d'installation du projet

À la demande des collectivités membres du comité de projet :

- o Le référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique
- o 1 représentant des gestionnaires de réseaux publics de distribution concernés
- o 1 représentant des gestionnaires de réseaux publics de transport d'énergie concernés
- En fonction des caractéristiques des projets, d'autres parties intéressées peuvent être invitées à participer à ce comité par le porteur de projet ou les collectivités membres

Les comités de projet

Comment se déroulent-ils ?

Via l'organisation de 3 réunions :

- Une première réunion aura pour objectif de **présenter un dossier** sur lequel le comité peut émettre des **recommandations** ;
- La deuxième réunion devra permettre de **répondre aux préconisations et points de vigilance** formulés par le comité de projet ;
- Une troisième réunion pourra être organisée une fois que l'installation sera **mise en exploitation** afin de la présenter aux membres du comité.

Janvier 2023 :
Comité de projet n°1

Avril / mai 2023 :
Comité de projet n°2

Les invitations aux comités de projet devront être envoyées 2 mois en avance aux participants.

Un décret est attendu pour préciser les modalités pratiques de mise en œuvre de ce comité de projet.

5. La suite de la concertation



La co-construction de l'implantation du parc éolien

Co-construction sur carte



En présentant clairement les « règles du jeu » :

→ **Écologie :**

- Prise en compte des zones d'enjeux identifiées par les bureaux d'études,
- En règle générale 200m aux boisements et haies

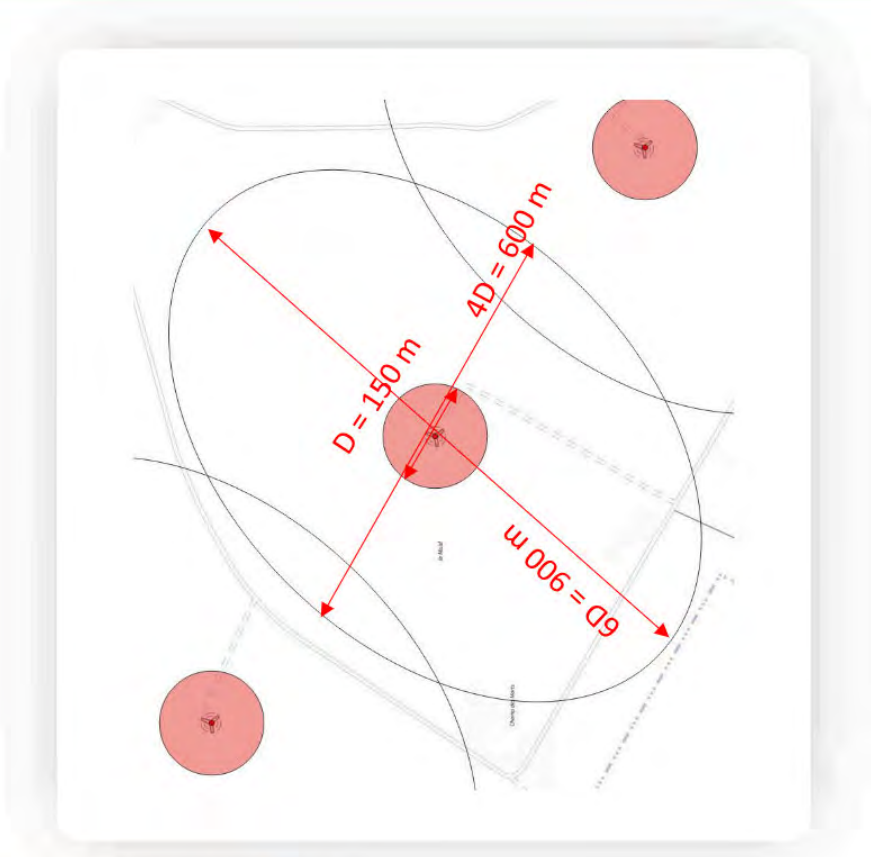
→ **Paysage :**

- Prise en compte des éléments patrimoniaux (abbaye St-Martin + nécropole Méry),
- Réflexions encerclement/saturation, co-visibilité et axes visuels

→ **Acoustique :** Le plus loin possible des habitations

- **Vent :** Respecter une interdistance entre éolienne de 900m dans l'axe SO-NE et 600m dans l'axe NO-SE

La co-construction de l'implantation du parc éolien



6. Conclusion et perspectives pour l'année à venir



Calendrier

- Début des discussions sur l'implantation
- Comité élus n°5
- Constitution du dossier
- Forum de partage
- Dépôt du dossier en préfecture



- Atelier de co-construction « implantation »
- Comité de projet 1
- Atelier de co-construction des mesures Éviter, Réduire, Compenser
- Comité de projet 2

MERCI !

POUR VOTRE ATTENTION



Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com
06.75.03.54.09



Paul RICOSSE
Chargé de concertation
paul.ricosse@enertrag.com
06.75.03.52.34



Mathilde Gonzalez
Concertation
mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr
07.85.63.85.66



Projet éolien de Méry-la-Bataille

Compte-rendu du Comité élus n°5

Mairie de Méry-la-Bataille – Mardi 17 octobre 2023

Sommaire

1. Preamble.....	i3
2. Les participants.....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges.....	5
3.1 L'avancement du projet éolien	5
3.2 Echanges autour de la convention chemins.....	6
3.3 Présentation de la loi d'accélération des énergies renouvelables	6
3.4 La suite de la concertation.....	8
4. Les prochaines étapes	11

1. Préambule

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille. Une double zone d'études a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Convaincu qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, Enertrag accompagne le développement de son projet d'une démarche de concertation, ouverte à tous. Cette démarche de concertation est mise en place par l'équipe concertation de Demopolis Concertation à deux niveaux : à l'échelle des élus municipaux de Méry-la-Bataille, mais également à celle de l'ensemble des riverains de la commune.

Après l'été 2023, Demopolis et Enertrag ont souhaité faire un point avec l'équipe municipale de Méry-la-Bataille pour :

- Partager les avancements du projet éolien ;
- Echanger autour de la convention chemins ;
- Présenter les adaptations du projet suite à la mise en place de la loi d'accélération des énergies renouvelables ;
- S'accorder sur la suite de la concertation à mener.

Le présent compte rendu est dédié à la retranscription des échanges et des décisions réalisées en concertation avec les élus de Méry-la-Bataille.

2. Les participants

Les élus de Méry-la-Bataille :

- Isabelle DA SILVA, Madame la Maire
- Laëtitia BOCQUILLET, 1^{ère} adjointe au maire
- Sébastien MOLAND, 2^{ème} adjoint au maire
- Karine DEVOIR, Conseillère municipale
- Ophélie GRANTHOMME, Conseillère municipale
- Nathalie LOGNAND, Conseillère municipale
- Cédric MAILLY, Conseiller municipal
- Mathieu NOCHALSKI, Conseiller municipal
- Régis THOQUER, Conseiller municipal
- Clémence VARLET, Conseillère municipale

Enertrag :

- Paul RICOSSE, Responsable communication et concertation

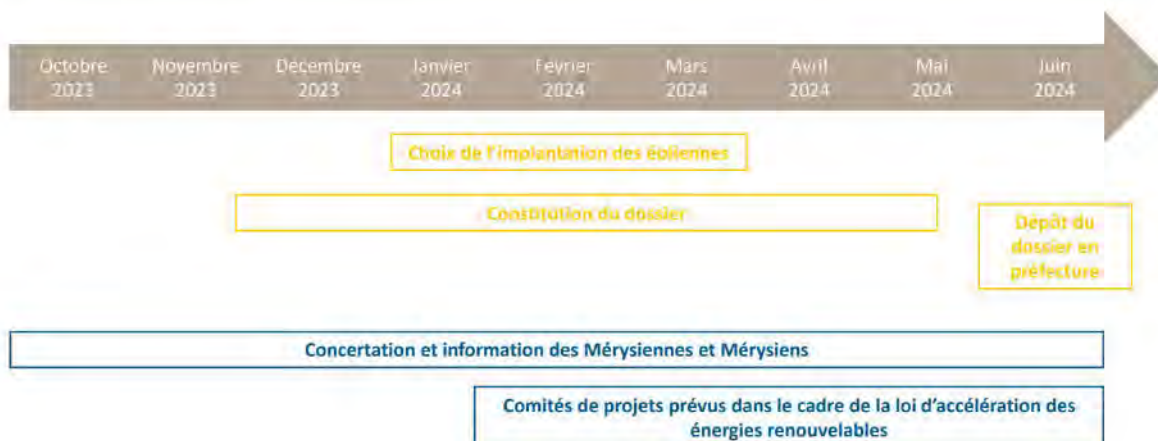
Demopolis Concertation :

- Hugo BERROCHE, Consultant
- Mathilde GONZALEZ, Consultante
- Léa SEVERE, Consultante

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

3.1 L'avancement du projet éolien

La réunion a débuté avec une présentation par Enertrag des études en cours menées sur le projet éolien des Moulins de Méry et un rappel du calendrier de l'avancement du projet éolien :



Questions et remarques des élus sur le projet éolien de Méry-la-Bataille :

Question d'un élu : « Les études acoustiques n'ont-elles pas déjà été réalisées ? »

Réponse d'Enertrag : « Enertrag a déjà installé des sonomètres pour mesurer le bruit ambiant sur la commune de Méry-la-Bataille. L'étape suivante est de simuler et calculer l'impact sonore des éoliennes grâce à une simulation d'émergence faite par ordinateur. Pour réaliser cette étape, nous avons besoin de fournir une implantation des éoliennes au bureau d'étude. »

Remarque d'un élu : « Plus d'un projet sur deux est refusé par la préfecture. »

Remarque d'un élu : « Les développeurs réduisent de plus en plus l'écart entre les éoliennes, elles sont aussi très proches des routes. »

Réponse d'Enertrag : « Les éoliennes doivent respecter une certaine distance entre elles et par rapport aux routes. Le cas que vous décrivez résulte probablement d'un parc éolien accepté en préfecture avant que les normes évoluent. Aujourd'hui, nous devons respecter au moins une distance de sécurité entre l'implantation d'une

éolienne et la route, correspondant au moins à la hauteur bout de pale de l'éolienne. »

3.2 Echanges autour de la convention chemins

⇒ Les élus se sont engagés à ratifier la convention chemins lorsque le projet éolien sera plus avancé et que l'emplacement des éoliennes sera connu.

Questions et remarques des participants sur la convention chemins :

Remarque d'un élu : « Avant de signer la convention chemins, on aimerait s'avoir si le parc se situera au nord ou au sud de la commune. »

Réponse d'Enertrag : « Nous comprenons votre point. Cette décision sera prise une fois que nous aurons plus d'informations sur les résultats des études environnementales et après la réunion de co-construction prévue en février 2024 car nous souhaitons également que le territoire puisse prendre part à ce choix. »

3.3 Présentation de la loi d'accélération des énergies renouvelables

Enertrag a souhaité présenter aux élus la loi d'accélération des énergies renouvelables afin de répondre à leurs potentielles questions.

Cette loi prévoyait une identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune par les élus pour fin 2023. Les délais pour formuler cette proposition étant trop courts selon les élus, lorsque le projet éolien des Moulins de Méry sera déposé aux services de la préfecture (mi-2024), alors ces zones d'accélération ne seront pas encore finalisées. C'est pour cela qu'Enertrag envisage de mettre en place des comités de projets.

Les comités de projets sont des réunions organisées avec des représentants des communes situées à proximité du projet et un représentant de l'EPCI. Ces réunions doivent être menées avant le dépôt du projet en préfecture et ont pour objectif de présenter le projet envisagé et de répondre à toutes les questions des participants sur le sujet.

Questions et remarques des participants sur la loi d'accélération des énergies renouvelables :

Question d'un élu : « La loi d'accélération n'accélère que l'éolien ? »

Réponse d'Enertrag : « Non, cette loi concerne toutes les énergies renouvelables. »

Remarque d'un participant : « Rien n'a été envoyé par la préfecture. Pour l'instant, nous ne pouvons rien faire car nous ne savons pas comment dessiner ces zones d'accélération. »

Réponse d'Enertrag : « Rassurez-vous, vous n'êtes pas la seule commune dans cette situation. En attendant que vous ne dessiniez vos zones d'accélération, nous avons anticipé ce point et nous organiserons des comités de projets. »

Question d'un élu : « Qu'est-ce que c'est les comités de projet ? »

Réponse d'Enertrag : « Ce sont deux réunions réglementaires, qui doivent être organisées avant le dépôt du dossier en préfecture par Enertrag.

- Lors de la première réunion, l'entreprise présente le projet et les participants peuvent poser leurs questions.
- La seconde réunion est organisée pour qu'Enertrag puisse répondre aux questions des participants adressées lors de la première réunion.

Enertrag devra faire parvenir les invitations des réunions 2 mois avant la tenue de celles-ci. »

Question d'un élu : « Avec cette loi d'accélération, vous prévoyez d'informer les politiques mais y a-t-il besoin de réaliser une action supplémentaire de concertation ou d'information vis-à-vis des populations locales ? »

Réponse d'Enertrag : « Côté mairie, vous devrez organiser une consultation du public dans le cadre de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Côté Enertrag, ces comités de projets sont à destination des élus. Enertrag maintiendra les relations avec la population locale via la démarche volontaire de concertation et d'information menée avec Demopolis Concertation. »

Remarque d'un élu : « Nous souhaitons que les courriers d'invitation aux comités de projet ne soient pas envoyés avant que les actions de concertation à destination du territoire aient eu lieu. »

Réponse d'Enertrag : « Nous avons bien noté votre remarque. Nous reviendrons vers vous à ce sujet. »

Question d'un élu : « Si nous délimitons une zone d'accélération correspondant à votre projet, serons-nous obligés d'accepter d'autres projets d'énergies renouvelables ? »

Réponse d'Enertrag : « La solution de simplicité pour vous serait de présenter une zone d'accélération correspondant à celle du projet éolien des Moulins de Méry. Ainsi, votre commune aurait contribué à la constitution des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ceci étant fait, vous pourriez alors mettre en place des zones d'exclusion. »

Question d'un élu : « Comment fonctionnent les zones d'exclusion ? En inscrivant par exemple la zone nord aujourd'hui détenue par Enertrag, cela signifierait-il qu'aucun développeur ne pourrait nous proposer de projet là-haut ? »

Réponse d'Enertrag : « Nous disposons de trop peu d'éléments pour l'instant pour vous répondre avec certitude sur ces zones d'exclusion. Les zones d'exclusion ne pourront être définies que lorsque l'ensemble des zones d'accélération auront été validées. Par contre, pour le moment et pour encore 3 à 7 années, le foncier de la zone nord est détenu par Enertrag, ce qui empêche logiquement d'autres développeurs d'y proposer un projet. »

3.4 La suite de la concertation

⇒ Un prochain comité des élus aura lieu le **mardi 6 février 2024 à 19h** pour présenter les études environnementales finalisées, les cartes des enjeux des zones étudiées et pour réfléchir à l'emplacement des éoliennes.

Demopolis Concertation est revenu sur l'atelier de co-construction de l'emplacement des éoliennes en expliquant les modalités d'un tel atelier :

Co-construction sur carte



En présentant clairement les « règles du jeu » :

→ **Écologie :**

- Prise en compte des zones d'enjeux identifiées par les bureaux d'études,
- En règle générale 200m aux boisements et haies

→ **Paysage :**

- Prise en compte des éléments patrimoniaux (abbaye St-Martin + nécropole Méry),
- Réflexions encerclement/saturation, co-visibilité et axes visuels

→ **Acoustique :** Le plus loin possible des habitations

→ **Vent :** Respecter une interdistance entre éolienne de 900m dans l'axe SO-NE et 600m dans l'axe NO-SE

⇒ L'atelier de co-construction de l'emplacement des éoliennes pour les habitants aura lieu le **lundi 19 février 2024 à 18h30**.

En fonction des éléments travaillés et décidés avec les élus le 6 février, l'atelier de co-construction des études pourra évoluer.

Questions et remarques des participants autour de la suite de la démarche de concertation :

Remarque d'un élu : « Nous avons réfléchi et nous préférons la zone sud. »

Remarque d'un élu : « Il y a beaucoup d'éoliennes maintenant au nord et cela fait trop. »

Remarque d'un élu : « C'est saturé au nord, on ne voit que ça. Allons au sud. »

Réponse d'Enertrag : « Nous prenons votre avis en note. »

Remarque d'un élu : « Nous souhaitons discuter avec vous en février de l'implantation des éoliennes. »

Remarque d'un élu : « Nous ne souhaitons pas savoir sur quelles parcelles les éoliennes seront construites. Nous ne voulons pas connaître le nom des propriétaires fonciers. »

Réponse d'Enertrag : « Dans tous les cas, nous ne vous communiquerons pas les noms des propriétaires fonciers concernés par l'implantation des éoliennes. »

Remarque d'un élu : « Je pense qu'il serait pertinent que vous parliez aux exploitants pour leur présenter le projet, mais sans nous. »

Réponse d'Enertrag : « Nous envisagerons une discussion avec les exploitants. »

Remarque d'un élu : « Nous voudrions que les éoliennes soient surtout proposées sur des parcelles actuellement exploitées par des habitants de Méry-la-Bataille. »

Réponse d'Enertrag : « Nous prenons cette remarque en considération. »

Remarque d'un élu : « Les exploitants de Méry se sont entendus sur cette question, ils souhaiteraient que les éoliennes soient divisées entre eux de la manière la plus équitable possible. Nous pensons qu'il n'y aura pas de souci, tout le monde se connaît. »

Réponse d'Enertrag : « Il est prévu que nous discutons avec les exploitants en essayant de répartir au mieux les éoliennes en fonction des exploitants. Cependant, d'autres éléments nous contraignent comme la disposition du foncier, le résultat de l'étude environnementale... »

Remarque d'un élu : « Il vous faudrait prendre en compte les exploitants mais aussi les propriétaires fonciers. Parfois, les frontières des terrains diffèrent entre exploitants et propriétaires. »

Réponse d'Enertrag : « Nous prenons cette remarque en considération. »

Remarque d'un élu : « Si nous travaillons sur l'implantation et que les exploitants y travaillent également, alors il ne restera plus grand-chose à faire pour les habitants. »

Réponse d'Enertrag : « Nous prenons cette remarque en considération. Il était important pour nous de discuter avec vous de tout cela pour vous proposer un exercice de concertation répondant à vos exigences.

- ⇒ Le mardi 6 février, nous vous présenterons une carte du résultat de l'étude environnementale et deux cartes matérialisant les propriétaires fonciers et les exploitants, sans vous préciser leurs noms. Nous pourrions discuter de l'implantation des éoliennes en essayant de répondre à vos critères, qui sont :
 - Une implantation dans la zone sud
 - Une implantation répartie en fonction des exploitants et des propriétaires exploitants
 - Un emplacement privilégié sur les parcelles des exploitants mérysiens
- ⇒ Enertrag organisera une réunion avec les exploitants pour leur présenter le résultat des études.
- ⇒ Nous organiserons une réunion avec les habitants lors de laquelle nous présenterons le travail effectué par Enertrag pour choisir l'implantation du parc éolien.

Question d'un élu : « Qui tire les bénéfices ? Les exploitants ou les propriétaires ? »

Réponse d'Enertrag : « Les deux : la somme du loyer est divisée entre les exploitants et les propriétaires fonciers. »

Remarque d'un élu : « Il faudrait aller plus rapidement sur la présentation du projet la prochaine fois. »

Question d'un élu : « Vous aurez le résultat complet des études la prochaine fois ? Nous devons déjà nous réunir pour ce sujet aujourd'hui. »

Réponse d'Enertrag : « Nous sommes désolés pour les délais. Pour la réunion de février, nous vous transmettrons le résultat complet de l'étude environnementale.

Néanmoins, la réunion d'aujourd'hui nous a permis d'échanger autour de la convention chemins et de la loi d'accélération des énergies renouvelables, qui étaient des sujets très importants pour la progression du projet et sur les sujets de concertation. »

4. Les prochaines étapes

La démarche de concertation et d'information reprendra début 2024.

Nous nous reverrons le **mardi 6 février** à 19h pour un 6^{ème} comité des élus. Nous discuterons de l'emplacement des éoliennes et de la convention chemins. Nous aurons ensuite un atelier de co-construction avec les habitants le **lundi 19 février** à 18h30.

LETTRÉ D'INFORMATION N°8

PROJET ÉOLIEN DES MOULINS DE MÉRY

Chères Mérysiennes, chers Mérysiens,

Nos meilleurs vœux vous accompagnent pour cette année 2024 !

Après bientôt 2 années d'études, 2024 apportera son lot de nouveautés que nous avons hâte de vous partager : les études de vent et acoustiques sont achevées, l'étude écologique se termine, tandis que les photomontages de l'étude paysagère seront réalisés en cette fin d'hiver.

Forts de ces résultats, nous sommes ainsi prêts à entamer la réflexion sur la trame d'implantation des éoliennes !

Dans la droite ligne de nos engagements, c'est bien évidemment avec vos élus et vous que nous œuvrerons pour définir cette implantation et finaliser le projet en vue d'un dépôt du dossier en Préfecture avant l'été.

Ainsi pour découvrir les résultats des études et réfléchir sur l'implantation du projet, nous vous attendons nombreux au prochain événement de concertation. Et pour ceux qui ne pourraient s'y rendre, retrouvez toutes les informations actualisées sur le projet et la démarche sur le site internet dédié !

Au plaisir de vous retrouver prochainement,

RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN ATELIER DE CONCERTATION



Le lundi 19 février 2024



De 18h à 20h



À la salle des fêtes de Méry-la-Bataille



Résultat des études à l'implantation
du projet

Paul PELLET
Chef de projet
ENERTRAG



RESTEZ CONNECTÉS !

Pour ne rien rater des dernières actualités
du projet et dialoguer avec le développeur

WWW.PROJETEOLIEN-MERY-LA-BATAILLE.FR

Comité élus n°6 – Mardi 06 février 2024

Projet éolien des Moulins de Méry

www.enertrag.com



Le déroulé de l'atelier

19h10

Échanges autour de l'avancement du projet éolien



19h

Accueil et introduction



19h55

Préparation de l'atelier de concertation



19h30

Travail sur les zones d'accélération et les comités de projet



20h25

Fin



1. L'avancement du projet éolien



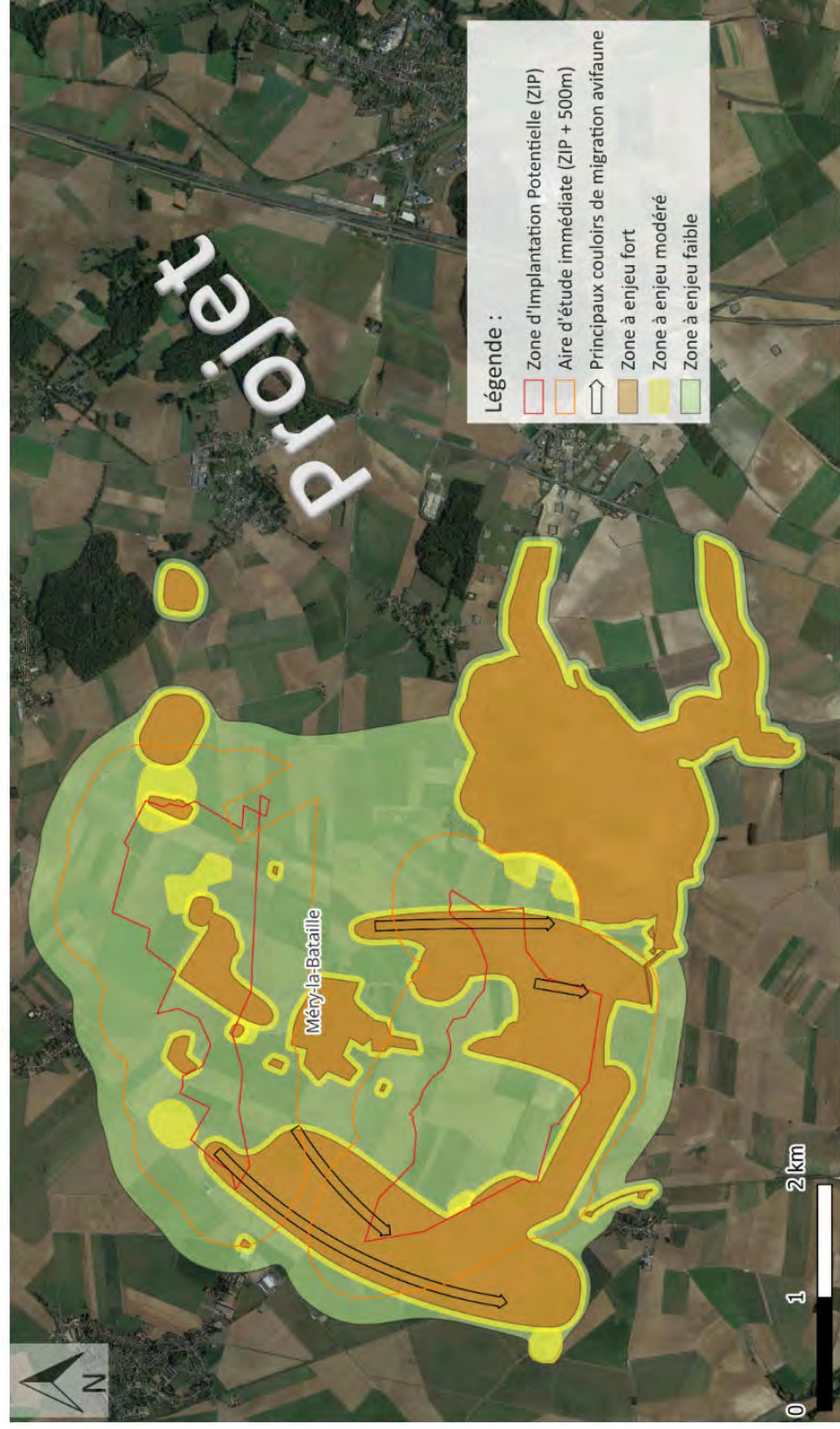
Etude écologique



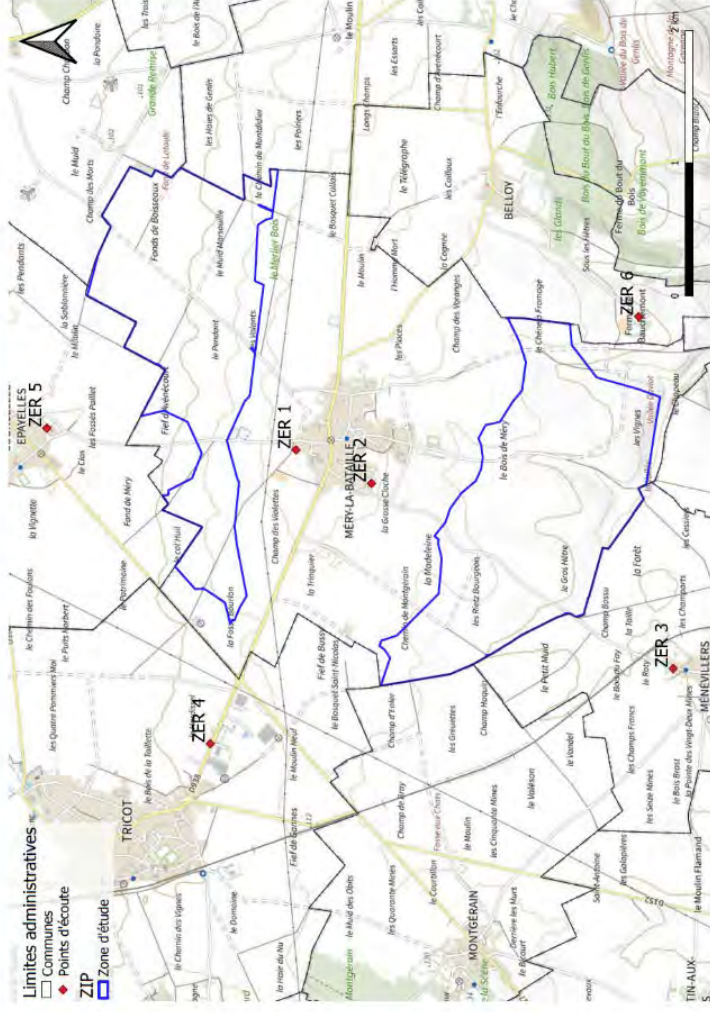
Synthèse des enjeux naturels
Projet de parc éolien de Méry-la-Bataille
Oise (60), Hauts-de-France



SENSOF LIFE
Innovation & environment



Étude acoustique

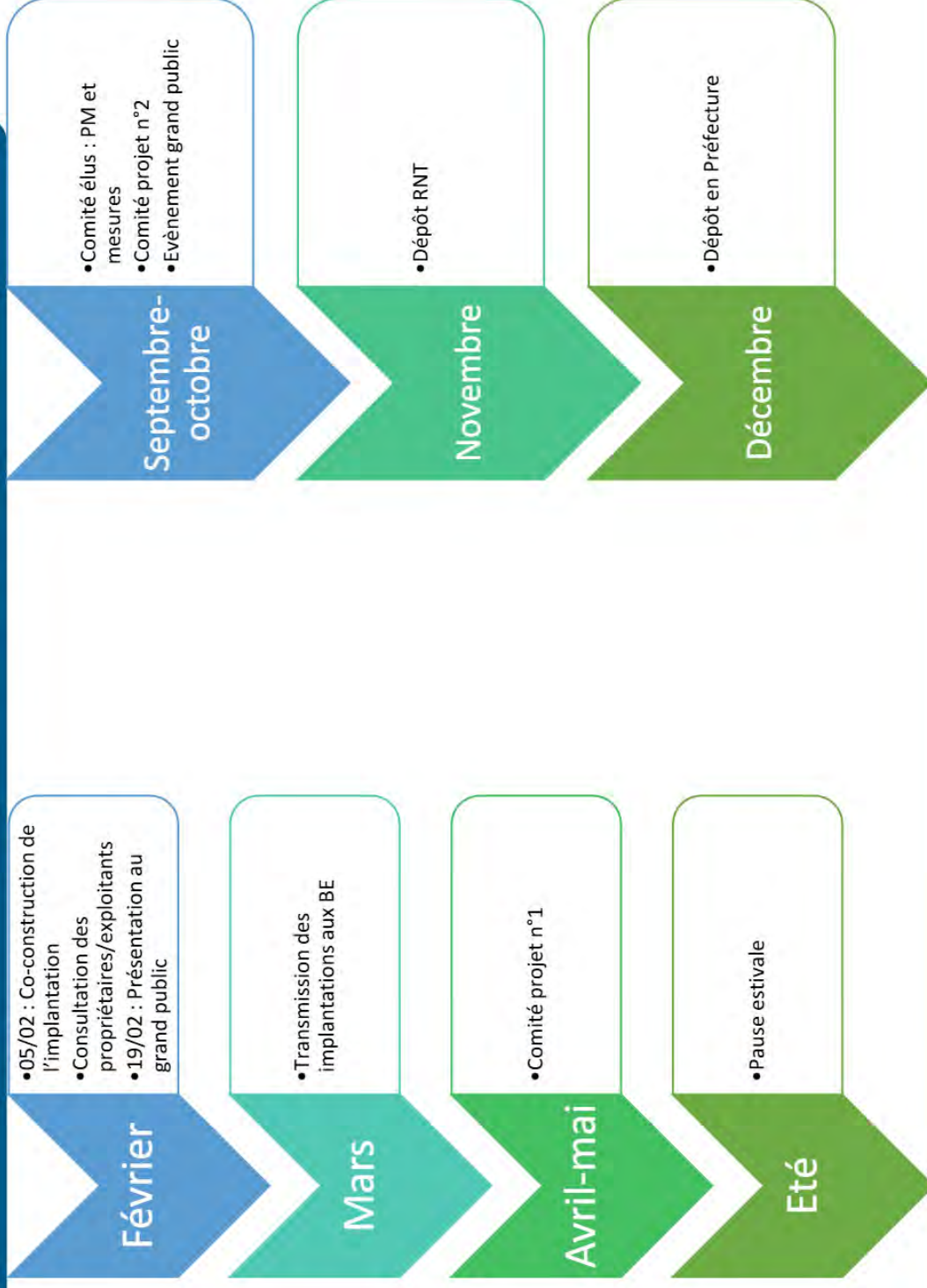


Atelier de novembre 2022

Rapport de la campagne acoustique
de mars 2023

Prochaine étape : faire des points de calculs et simulations d'émergence sonore
selon les implantations et plans de bridage le cas échéant

Calendrier de l'avancement du projet éolien



2. Zone d'accélération des énergies renouvelables



RAPPEL SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION

(ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES)



2 points d'attention pour assurer la légalité des délibérations prises par les communes pour identifier les zones d'accélération



La concertation préalable

« Après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération » (nouvel article L. 141-5-3 du code de l'énergie)

Recommandations en termes de modalités de concertation :

- ✓ Information du public (affichage en mairie 15 jours avant)
- ✓ Concertation sur une durée suffisante (min. 15 jours)
- ✓ Ouverture d'un registre permettant au public de formuler des observations et des propositions + organisation d'une réunion publique (optionnel)
- ✓ Publication du bilan de la concertation et des mesures retenues par la collectivité (identification ou non de zones d'accélération)



La gestion des conflits d'intérêts



Point de vigilance : lorsque des zones d'accélération ont vocation à être identifiées sur des parcelles appartenant à des membres du conseil municipal

Recommandation : mise en retrait des élus intéressés le plus tôt possible dans le processus d'identification des zones

En tout état de cause, les élus intéressés ne doivent pas participer à la délibération identifiant les zones d'accélération.

ZONES D'ACCÉLÉRATION

TEMPS D'ÉCHANGE COLLECTIF

3. Co-construction de la trame d'implantation des éoliennes



Les modalités pour bien co-construire

Co-construction sur carte



Les « règles du jeu » :

→ **Écologie :**

- Prise en compte des zones d'enjeux identifiées par les bureaux d'études,

→ **Paysage :**

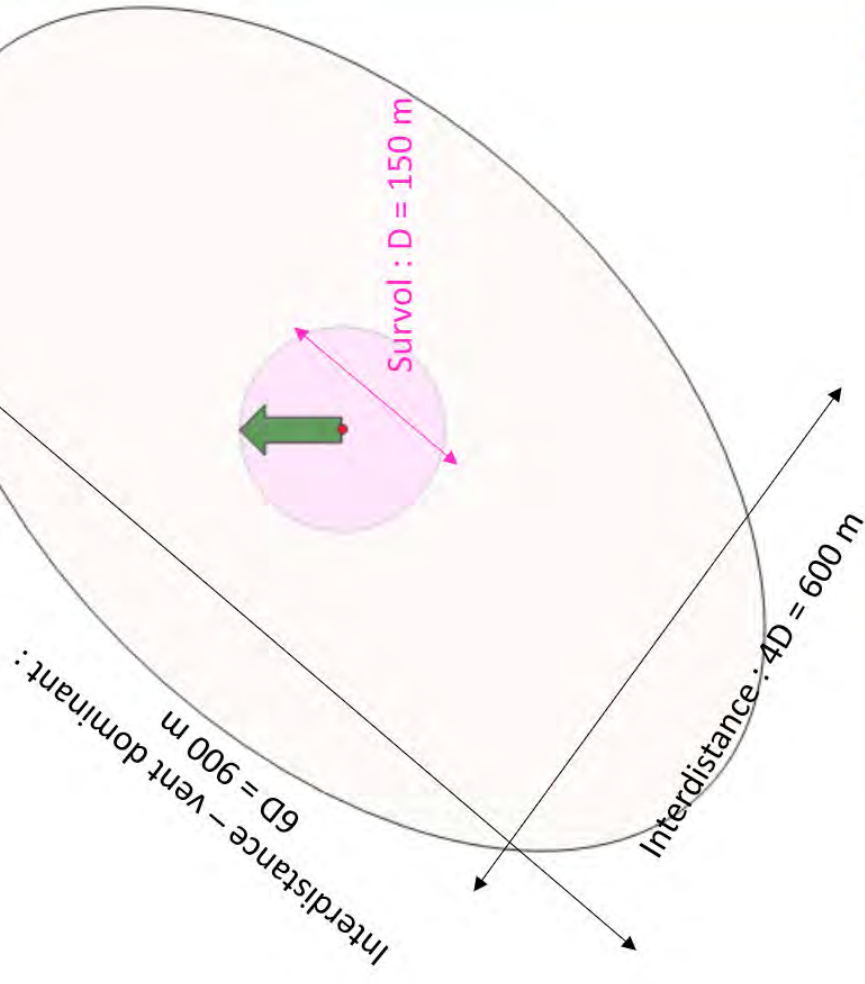
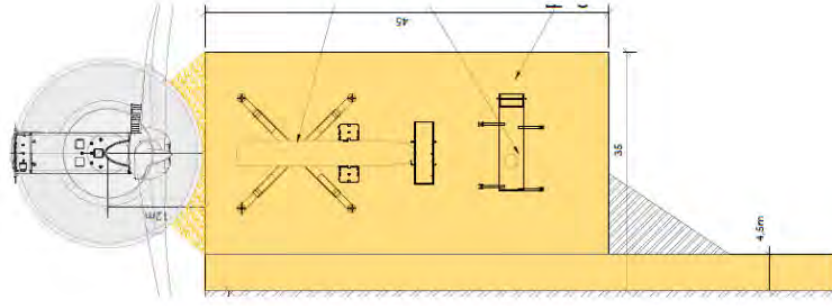
- Prise en compte des éléments patrimoniaux (abbaye St-Martin + nécropole Méry),
- Réflexions encerclement, mitage, saturation, co-visibilité et axes visuels et de respiration

→ **Acoustique :** Le plus loin possible des habitations

→ **Vent :** Respecter une interdistance entre éolienne de 900m dans l'axe SO-NE et 600m dans l'axe NO-SE

Les chemins et les inter-distances

Exemple avec des V150



COMMENT DÉTERMINER L'EMPLACEMENT D'UNE ÉOLIENNE ?

De nombreux éléments sont à prendre en compte pour déterminer l'emplacement d'une éolienne :

Les contraintes techniques

L'adaptation au territoire et
ses habitants

La faisabilité technico-
économique du projet

Le foncier disponible

Les inter-distances

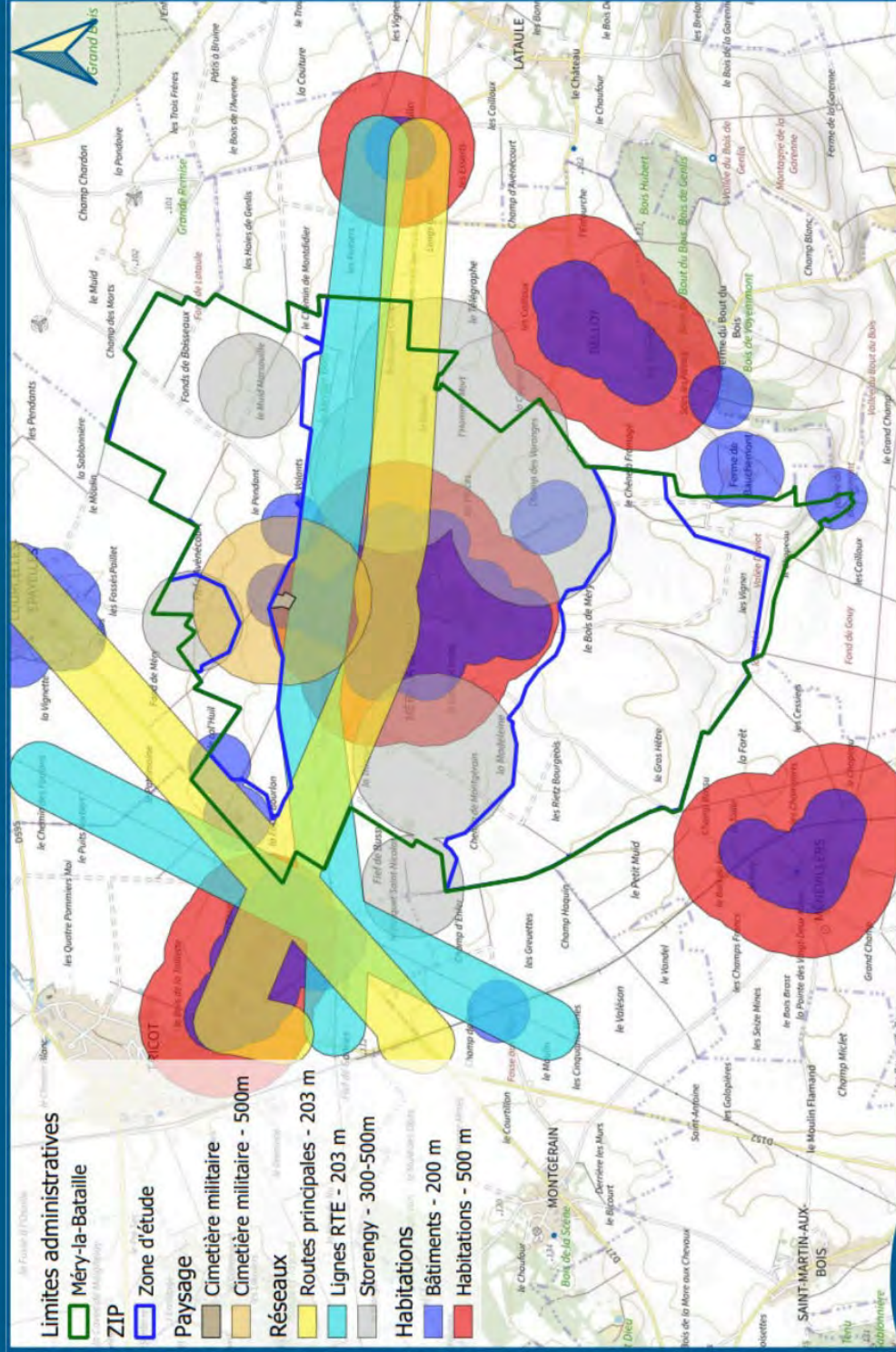
Les enjeux locaux

L'usage des terrains agricoles

Les chemins et accès

Les distances entre les éoliennes

LES CONTRAINTES

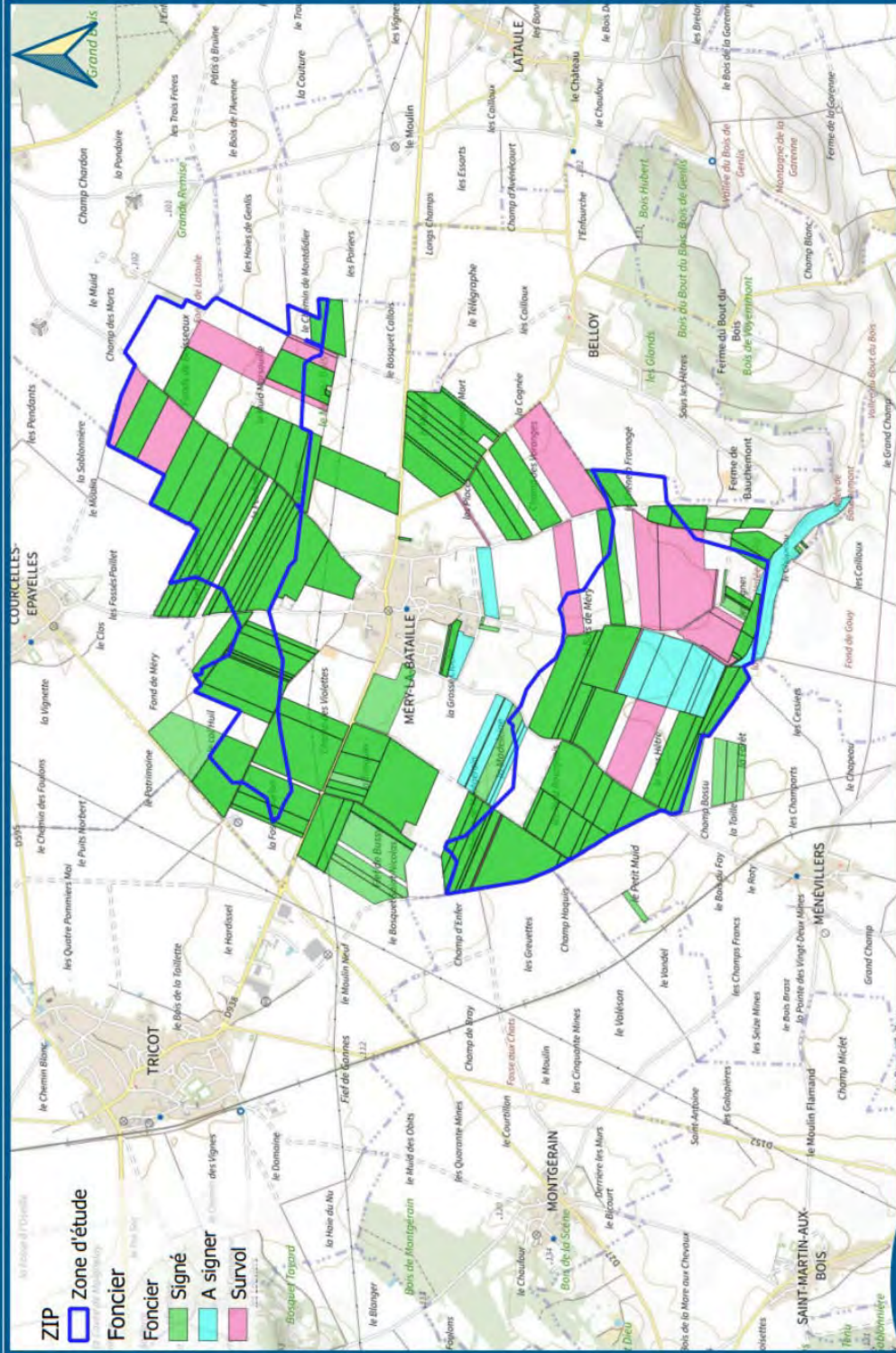


ENERTRAG SE
 Etablissement France
 Paul PELLET
 Tel : 06 75 03 54 09

Les Moulins de Méry
Contraintes

0 1 2 Km
 Date 30/01/2024

LE FONCIER



ENERTRAG SE
Etablissement France

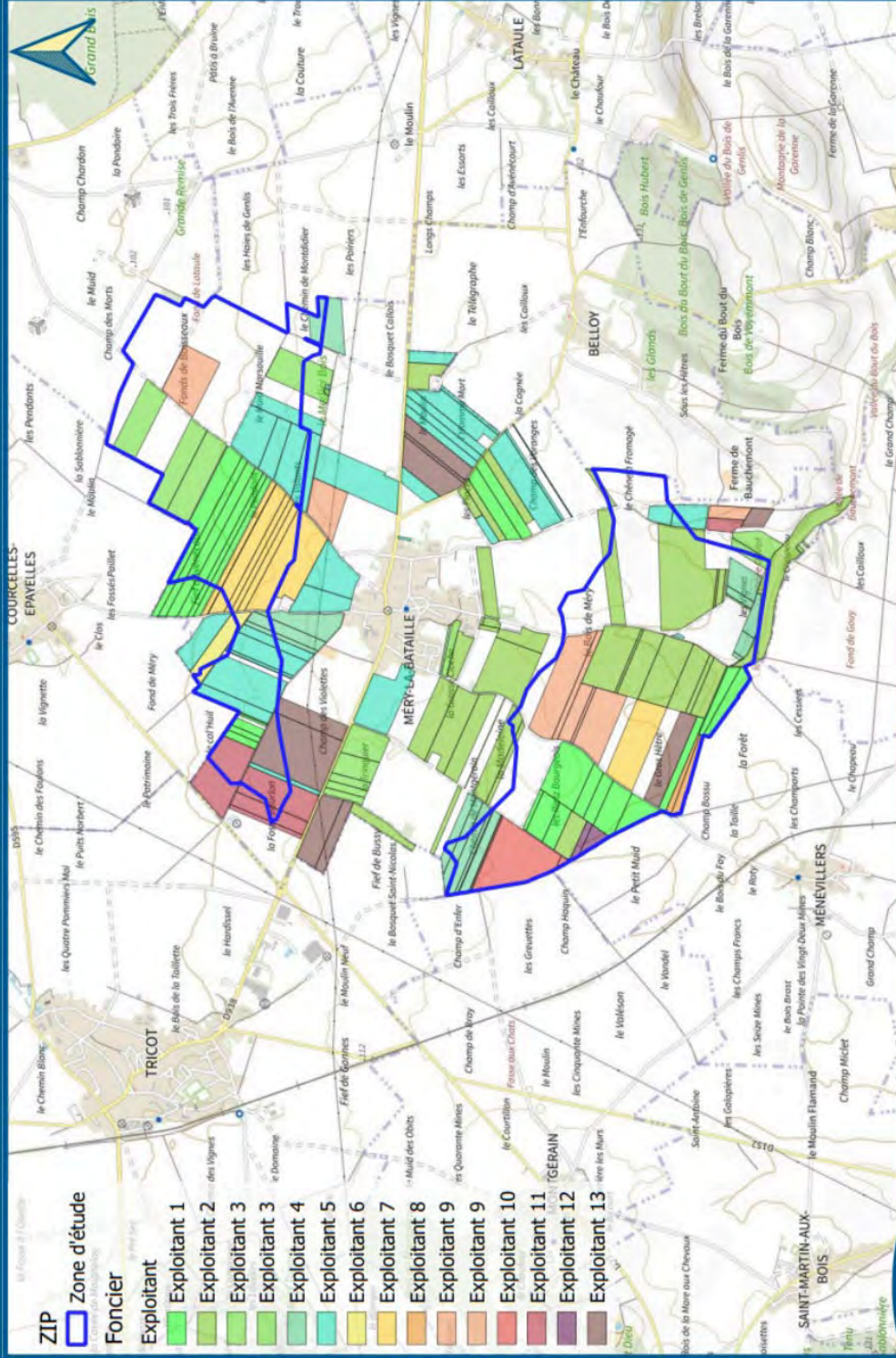
Paul PELLET
Tel : 06 75 03 54 09

Les Moulins de Méry
Foncier



Date
29/07/2024

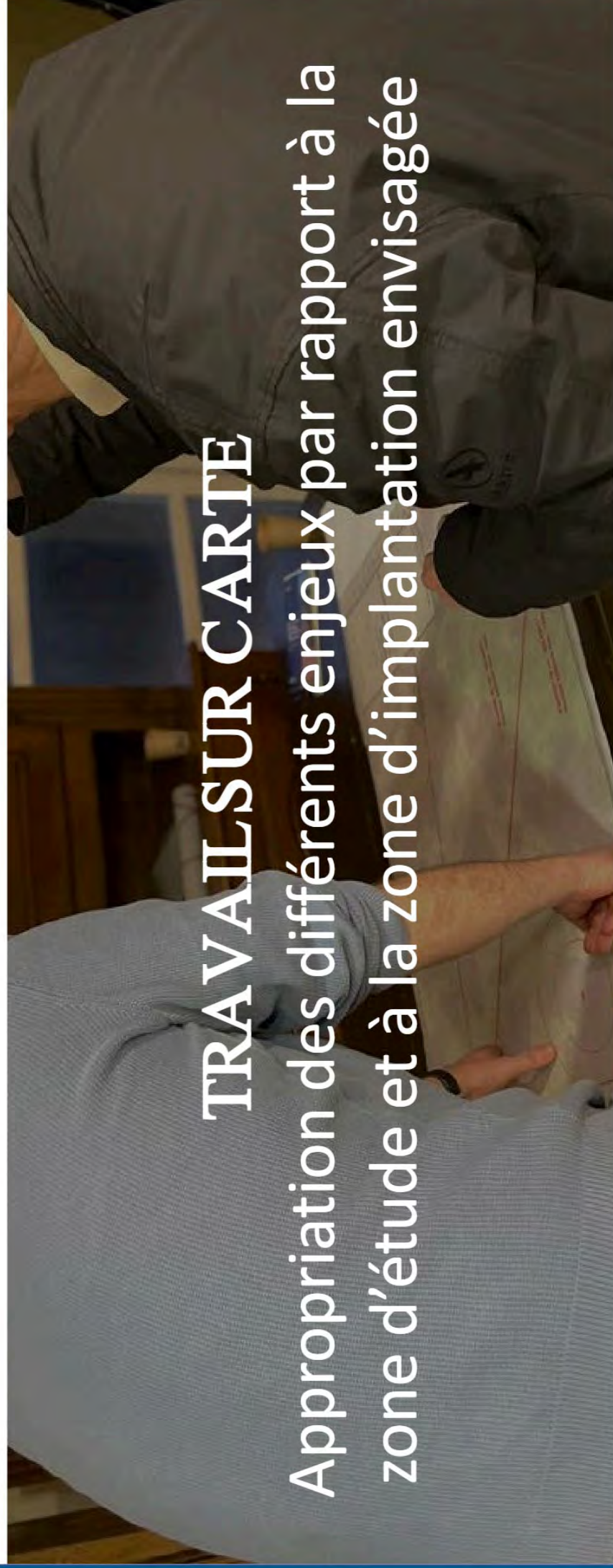
LES EXPLOITANTS



TRAVAIL SUR CARTE

TRAVAIL SUR CARTE

Appropriation des différents enjeux par rapport à la zone d'étude et à la zone d'implantation envisagée



4. Préparation de l'atelier de concertation



VOS IDÉES POUR L'ATELIER DU 19 FÉVRIER

COMMENT MOBILISER LES HABITANTS ?



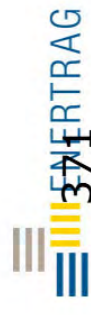
MERCI !
POUR VOTRE ATTENTION



Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com
06.75.03.54.09



Hugo Berroche
Concertation
Hugo.berroche@demopolis-concertation.fr
06.40.89.17.63





Projet éolien des Moulins de Méry

Compte rendu du Comité élus n°6

Mairie de Méry-la-Bataille – Mardi 06 février 2024

Sommaire

- 1. Preambule..... 3**
- 2. Les participants..... 4**
- 3. Synthèse des éléments présentés et des échanges..... 5**
 - 3.1 L'avancement du projet éolien et les résultats des études 5
 - 3.2 Echanges autour des zones d'accélération des énergies renouvelables
6
 - 3.3 Co-construction sur l'implantation des éoliennes..... 6
 - 3.4 La suite de la concertation 11
- 4. Les prochaines étapes 12**

1. Préambule

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille. Une double zone d'études a été définie au nord et au sud de la commune, sur des parcelles privées.

Convaincu qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, Enertrag accompagne le développement de son projet d'une démarche de concertation, ouverte à tous. Cette démarche de concertation est mise en place par Demopolis Concertation à deux niveaux : à l'échelle des élus municipaux de Méry-la-Bataille, mais également à celle de l'ensemble des riverains de la commune.

En ce début d'année 2024, et suite au comité précédent, Demopolis, Enertrag et l'équipe de Méry-la-Bataille ont souhaité se rassembler pour :

- Partager les avancements et résultats des études du projet éolien ;
- Echanger sur les zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- Co-construire des propositions pour l'implantation des éoliennes ;
- S'accorder sur la suite de la concertation à mener.

Le présent compte rendu est dédié à la retranscription des échanges et des décisions réalisées en concertation avec les élus de Méry-la-Bataille.

2. Les participants

Les élus de Méry-la-Bataille :

- Isabelle DA SILVA, Madame la Maire
- Laëtitia BOCQUILLET, 1^{ère} adjointe au maire
- Sébastien MOLAND, 2^{ème} adjoint au maire
- Philippe DEVOIR, Conseiller municipal
- Ophélie GRANTHOMME, Conseillère municipale
- Alexandre JACQUOT, Conseiller municipal
- Nathalie LOGNAND, Conseillère municipale
- Cédric MAILLY, Conseiller municipal
- Franck PEUTAT, Conseiller municipal
- Régis THOQUER, Conseiller municipal
- Clémence VARLET, Conseillère municipale

Enertrag :

- Paul PELLET, Chef de projet
- Paul RICOSSE, Responsable communication et concertation

Demopolis Concertation :

- Hugo BERROCHE, Consultant
- Romane VALIGNAT, Consultante

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

3.1 L'avancement du projet éolien et les résultats des études

La réunion a débuté avec une présentation par Enertrag des études en cours menées sur le projet éolien des Moulins de Méry et un rappel du calendrier de l'avancement du projet éolien.

Questions et remarques des élus sur le projet éolien de Méry-la-Bataille :

Question d'un élu : « A quoi correspondent précisément les enjeux de l'étude écologique ? »

Réponse d'Enertrag : « Les enjeux concernent l'ensemble de la biodiversité avec la flore, la faune terrestre, les insectes, les reptiles, les batraciens et les chauve-souris et oiseaux, ces 2 dernières espèces étant réputées comme étant les plus sensibles à l'éolien. Les zonages correspondent principalement aux habitats, avec une attention aux aires de nourrissage, reproduction et migration. »

Remarque d'un élu : « Plusieurs projets éoliens autour de la commune ont été refusés par la préfecture à cause de la présence proche de l'abbaye de St-Martin-aux-Bois. »

Réponse d'Enertrag : « C'est un facteur que nous avons pris en compte dès que nous avons entamé ce projet. Nous sommes bien conscients de la présence de l'Abbaye et nous en tenons compte. »

Question d'un élu : « Pourrait-on savoir avant le dépôt si la présence de l'Abbaye pourrait bloquer le projet ? Cela éviterait de continuer le développement du projet pour rien. »

Réponse d'Enertrag : « Nous croyons en notre projet. L'abbaye représente un risque dont nous avons conscience quand nous avons choisi d'investir dans les études. Maintenant nous déposerons le projet en fin d'année. Notre objectif est de le construire avec vous au mieux pour qu'il soit le plus possible adapté à votre territoire, et qu'il ait le plus de chance possible d'être autorisé. »

3.2 Echanges autour des zones d'accélération des énergies renouvelables

Le conseil municipal n'ayant pas encore délibéré sur le choix des zones d'accélération des énergies renouvelables, Enertrag s'est proposé de répondre aux interrogations que pouvaient avoir les élus.

Questions et remarques des participants :

Question d'un élu : « Nous n'avons pas encore parlé de zones spécifiques entre nous. Pourriez-vous nous envoyer des cartes d'études qui nous aideraient à avancer sur ces questions ? »

Réponse d'Enertrag : « Tout à fait, nous pourrions vous envoyer des cartes pour vous aider dans vos choix. Vous pourrez également revenir vers nous si vous avez besoin d'informations spécifiques. »

Remarque d'un élu : « Le sujet n'a pas vraiment été abordé entre nous. Nous ne savons pas encore comment faire, car il n'y a pas que l'éolien à prendre en compte. Par exemple, il y a aussi le solaire. »

3.3 Co-construction sur l'implantation des éoliennes

Lors du dernier comité des élus, le 17 octobre 2023, il avait été convenu avec les élus de la commune de co-construire des propositions d'implantation des éoliennes sur carte. En tenant compte des contraintes inhérentes au projet, les élus ont débattu, puis ont exprimé leurs visions en travaillant sur plusieurs propositions. Celles-ci seront étudiées par Enertrag, qui reste décisionnaire quant au choix final d'implantation des éoliennes. Le travail mené par les élus servira également lors de l'atelier de concertation du 19 février 2024, afin qu'Enertrag et les élus consultent les habitants sur les différentes propositions.

Ainsi, après une présentation des cartes des contraintes, du foncier, des exploitants anonymisés (demande des élus lors du dernier comité), et de l'étude écologique, Enertrag et Demopolis ont appelé les élus à participer et à co-construire collectivement autour d'une carte au format A0.

Trois alternatives d'implantations ont été proposées par les élus, au moyen d'ellipses disposées sur la carte :



Première alternative, privilégiée par les élus : 5 éoliennes au Sud, réparties entre les agriculteurs de Méry



Seconde alternative : 5 éoliennes au Sud



Troisième alternative : 5 éoliennes au Nord

Questions et remarques des participants sur l'implantation :

Remarque d'un élu : « Je ne pensais pas qu'autant de propriétaires avaient signé. »

Question d'un participant : « On ne distingue pas les différents propriétaires sur la carte ? »

Réponse d'Enertrag : « Non, nous n'avons fait que la carte représentant les exploitants, car sinon les informations auraient été trop nombreuses. »

Remarque d'un élu : « Est-ce que c'est judicieux que les élus exploitants participent à cet exercice ? »

Réponse d'Enertrag : « Vous aviez fait ce choix ensemble lors du dernier comité. Aujourd'hui, nous avons apporté les outils pour que nous travaillions tous ensemble comme nous l'avions convenu collectivement la dernière fois. »

Question d'un élu : « Est-ce que les ellipses peuvent se chevaucher ? »

Réponse d'Enertrag : « Dans la mesure du possible, il est préférable qu'elles ne se chevauchent pas. Ici, nous avons pris une interdistance de 6 et 4 diamètres, ce qui sont des hypothèses assez conservatrices (d'autres développeurs utilisent du 5 et 3 diamètres). De façon générale, chaque éolienne doit avoir le vent nécessaire à son fonctionnement, mais ici elles peuvent légèrement se chevaucher. »

Remarque d'un élu : « Si nous les éloignons des habitations, elles seront plus proches de l'abbaye. »

Réponse d'un élu : « Moi je préfère qu'elles soient loin des habitations. »

Question d'un élu : « Pourquoi ne peut-on pas en mettre en bas de la vallée ? »

Réponse d'Enertrag : « Le bas de la vallée tout au Sud de la commune n'est pas dans la zone d'étude pour l'implantation car nous serions dans un creux, ce qui n'est pas optimal pour le vent, et que les enjeux écologiques y sont plus importants. »

Question d'un élu : « Qui sont les cinq exploitants de Méry ? »

Réponse d'Enertrag : « Les exploitants sont anonymisés à votre demande, nous ne vous apporterons donc pas de réponse à cette question. »

Question d'un élu : « Si on ne superpose pas la carte des études écologiques avec la carte des contraintes, à quoi nous sert-elle ? »

Réponse d'Enertrag : « Comme nous avons reçu la carte des études écologiques aujourd'hui même, nous n'avons pu l'imprimer qu'en carte et non en calque. Mais nous pouvons ici voir les zones qui sont sur la carte en risque élevé et les prendre en compte. Il est à noter que cette carte, bien que permettant de se faire une idée des contraintes, est à prendre avec des précautions car pas encore validée. »

Question d'un élu : « Que représentent les flèches noires dans l'étude écologique ? »

Réponse d'Enertrag : « Les flèches noires représentent les couloirs de migrations identifiés par le bureau d'étude ».

Remarque d'un élu : « Dans l'absolu, nous sommes tous d'accord que nous aimerions les placer dans la zone sud. »

Question d'un élu : « Où se trouvent les autres projets éoliens autour de la commune ? »

Réponse d'un élu : « Ils sont plutôt autour de la zone nord. »

Question d'un élu : « Ne serait-ce pas mieux que les exploitants donnent leur avis sur l'emplacement des éoliennes ? »

Réponse d'Enertrag : « Comme nous en avons discuté au dernier comité des élus, la co-construction avec vous, élus, est un choix que vous avez acté lors de la dernière réunion. Vous, en votre qualité d'élus, représentez la population et pouvez travailler sur le projet pour qu'il bénéficie au mieux au territoire. »

Question d'un élu : « Et vous, vous avez déjà votre avis sur les emplacements grâce aux études ? »

Réponse d'Enertrag : « Nous n'avons pas encore reçu tous les éléments. Vos propositions et avis nous aideront, au même titre que les études, à choisir les emplacements des éoliennes. Aucune implantation n'a été définie. »

Question d'un élu : « Les éoliennes doivent-elles être obligatoirement alignées ? »

Réponse d'Enertrag : « Cela peut être un critère paysager oui, mais cela n'est pas obligatoire. Il y a aussi plusieurs parcs en courbe sur votre territoire. »

3.4 La suite de la concertation

- ⇒ Un troisième atelier de concertation avec les habitants aura lieu le **lundi 19 février de 18h30 à 20h30** dans la salle des fêtes de Méry-la-bataille. Cet évènement présentera aux habitants les avancements des études, ainsi que les propositions d'implantation co-construites par les élus.

Les élus ont été rappelés que l'équipe de Demopolis concertation a distribué une lettre d'information pour annoncer l'évènement du 19 février, au moyen d'un porte-à-porte sur l'ensemble de la commune. En demandant d'autres idées pour mobiliser les habitants pour l'atelier du 19 février, les élus ont proposé de leur envoyer un message, qu'ils diffuseront eux-mêmes sur Panneau Pocket.

Par la suite, Enertrag et les élus se sont mis d'accord en sélectionnant une date pour le premier comité de projet. La date du mercredi 29 mai à 18h30 a été retenue.

Le comité se tiendra à la salle des fêtes de la commune. Enertrag se chargera des invitations des communes dans un rayon de 6 km du projet via des courriers recommandés à destination des maires.

Questions et remarques des participants :

Remarque d'un élu : « Je n'ai pas reçu de lettre d'information dans ma boîte aux lettres. »

Réponse de Demopolis : « Un oubli dans une boîte aux lettres est possible, nous ne pouvons pas être sûrs à 100% d'avoir distribué dans chacune des boîtes aux lettres de la commune. Nous nous excusons dans ce cas, et nous laissons des lettres d'information à la mairie, en cas de besoin. »

4. Les prochaines étapes

Un atelier de concertation avec les habitants prendra place le **lundi 19 février** à 18h30. En plus de la distribution de la lettre d'information par Demopolis, l'information sera diffusée par les élus dans Panneau Pocket.

Enertrag et Demopolis remercient les élus pour leur venue et leur riche participation lors de ce comité des élus n°6 et espèrent les revoir lors de l'atelier avec les habitants.



Projet éolien des Moulins de Méry

Compte rendu de l'Atelier de concertation n°3

Salle des fêtes de Méry-la-Bataille – Lundi 19 février 2024

Sommaire

1. Preambule.....	3
2. Les participants.....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges.....	5
3.1 L'avancement du projet éolien et les résultats des études.....	5
3.2 Présentation de l'implantation des éoliennes	5
4. Remerciements et contacts	15

1. Préambule

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille. Une double zone d'études a été définie au nord et au sud de la commune, sur des parcelles privées.

Convaincu qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, Enertrag accompagne le développement de son projet d'une démarche de concertation, ouverte à tous. Cette démarche de concertation est mise en place par Demopolis Concertation à deux niveaux : à l'échelle des élus municipaux de Méry-la-Bataille, mais également à celle de l'ensemble des riverains de la commune.

En ce début d'année 2024, et suite au comité des élus du 6 février 2024, Demopolis Concertation et Enertrag ont souhaité, avec les élus de Méry-la-Bataille, rassembler les habitants de la commune à la salle communale, de 18h30 à 20h, afin de :

- 1) Informer sur l'avancement des études et les prochaines étapes du projet ;
- 2) Présenter des propositions pour l'implantation des éoliennes.

Le présent compte rendu est dédié à la retranscription des échanges tenus lors de cet atelier.

2. Les participants

Ce deuxième atelier de co-construction a rassemblé 14 habitants de Méry-la-Bataille, dont 7 élus de la commune.

Les équipes d'ENERTRAG et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains.

Enertrag :

- Paul PELLET, Chef de projet

Demopolis Concertation :

- Hugo BERROCHE, Consultant
- Romane VALIGNAT, Consultante

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

3.1 L'avancement du projet éolien et les résultats des études

La réunion a débuté avec une présentation par Enertrag des études en cours menées sur le projet éolien des Moulins de Méry ainsi qu'un rappel du calendrier de l'avancement du projet éolien.

Le support présenté est joint en annexe et consultable sur la plateforme participative du projet à l'adresse suivante :

www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

Lors de cet atelier, les participants ont pu poser leurs questions, dont voici le compte rendu des échanges :

Questions et remarques des élus sur le projet éolien de Méry-la-Bataille :

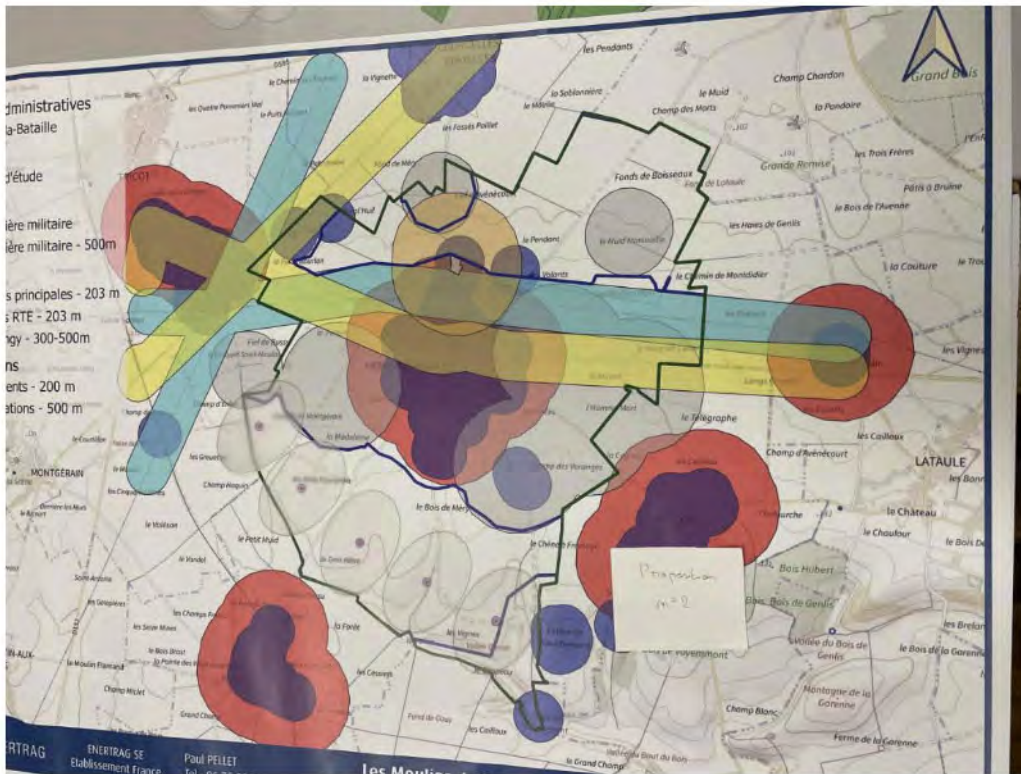
Question d'un participant : « Les éoliennes seront-elles placées à la même hauteur topographique que le mât de mesure ? »

Réponse d'Enertrag : « Le mât de mesure est au niveau moyen des éoliennes. Les études permettent ensuite de calculer les différences de mesures selon le niveau topographique où seront les éoliennes. »

3.2 Présentation de l'implantation des éoliennes

En deuxième partie de l'atelier, Enertrag et Demopolis Concertation sont revenus sur le travail qui a été mené avec les élus lors du précédent comité des élus, le 6 février 2024. Lors de ce rendez-vous, les élus ont débattu sur plusieurs propositions d'implantation des éoliennes, en exprimant leurs visions par un travail mené sur cartes. Celles-ci ont ensuite été étudiées par Enertrag, qui reste décisionnaire quant au choix final d'implantation des éoliennes.

Les élus ont privilégié la zone sud.

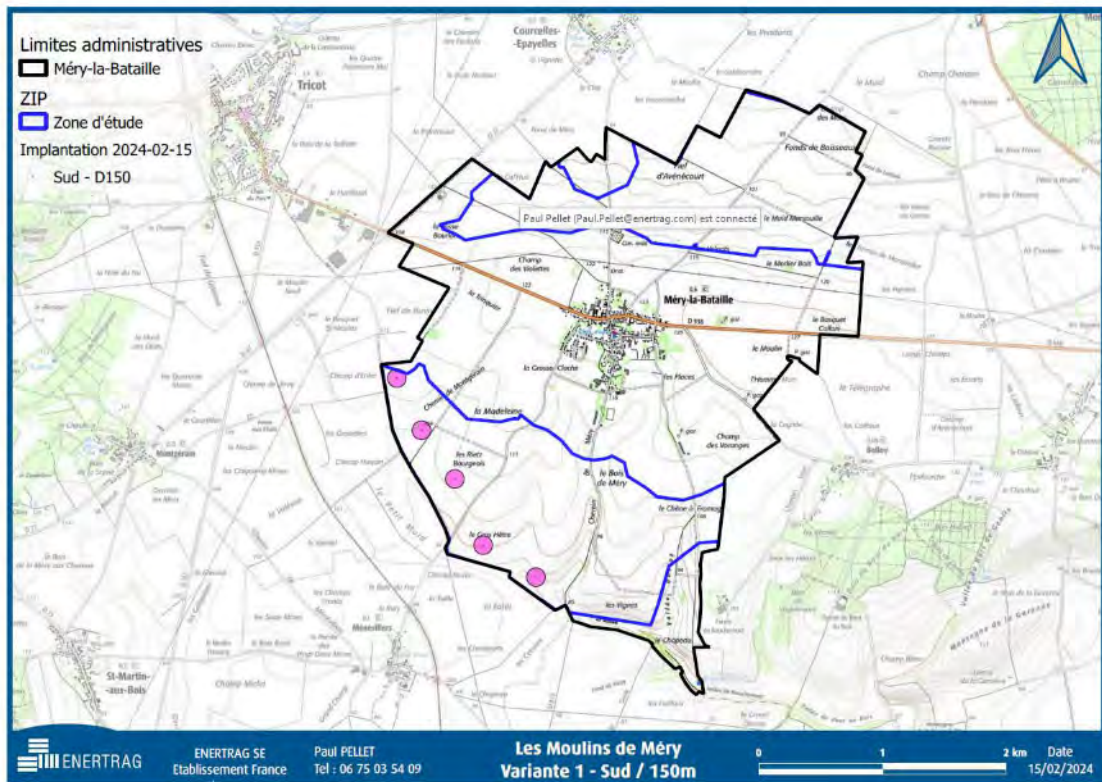


Variante n°2

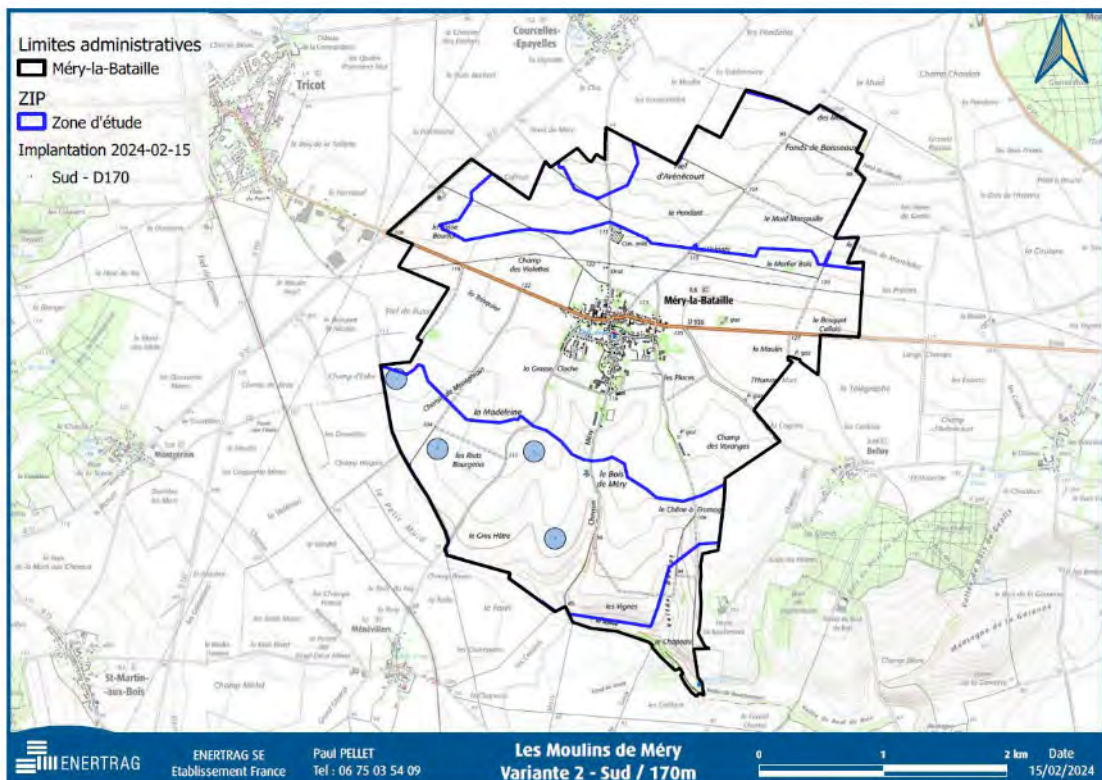


Variante n°3

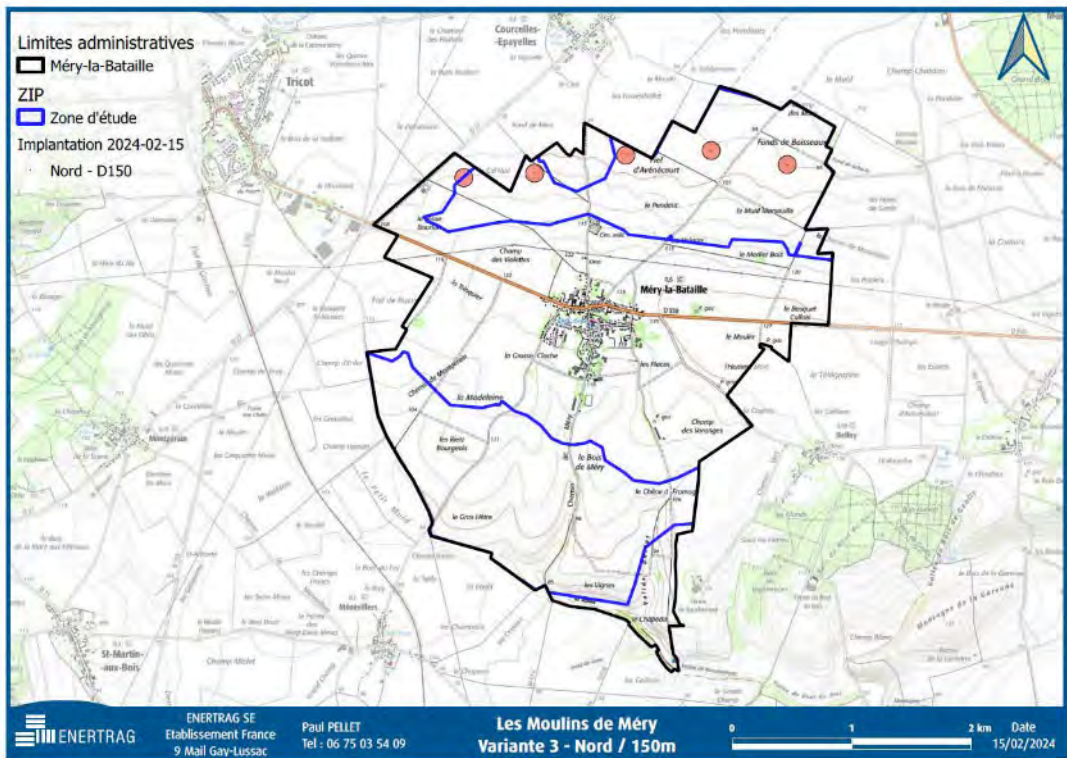
- Cartes des alternatives d'implantation travaillées par Enertrag :



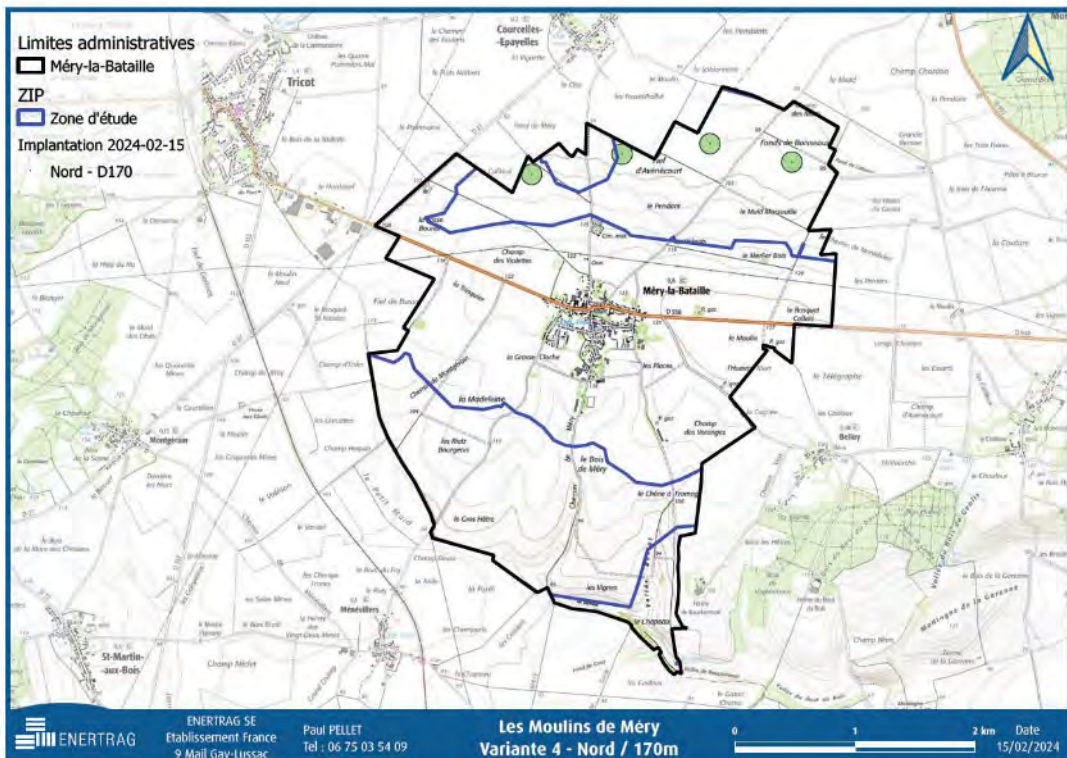
Alternative 1



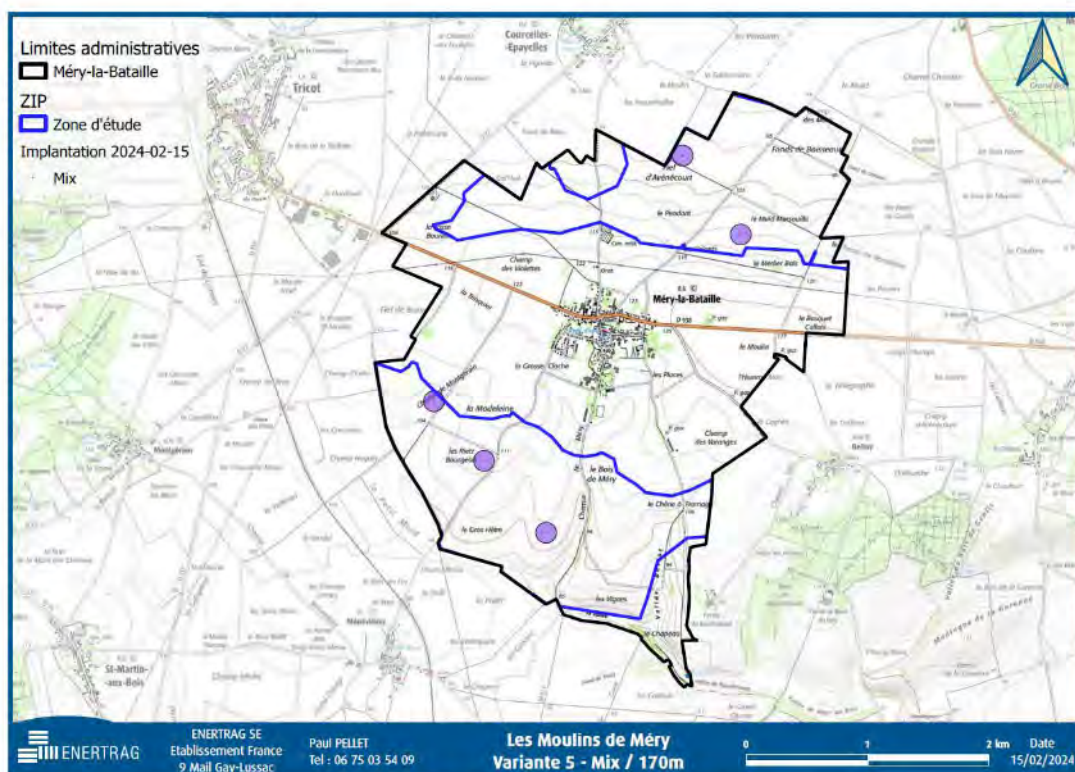
Alternative 2



Alternative 3



Alternative 4



Alternative 5

Questions et remarques des participants sur l'implantation des éoliennes :

Variante des élus - Carte 1

Question d'un participant : « La cinquième éolienne à droite est plus basse que les autres, pourquoi ? »

Réponse d'Enertrag : « Oui, car elle se trouverait dans la vallée au sud-est. »

Variante des élus - Carte 2

Question d'un participant : « Quelle est la différence avec la première proposition, les éoliennes sont toutes au sud aussi ? »

Réponse d'un élu : « Nous avons souhaité être totalement impartiaux dans cette deuxième proposition, en plaçant les éoliennes de la manière que nous avons jugé la plus neutre possible. »

Remarque d'un élu : « Nous devons faire plusieurs propositions, mais nous n'avons pas privilégié la proposition 2 et 3. »

Réponse d'Enertrag : « Effectivement, nous avons précisé que la première proposition est celle qui a été préférée par les élus. »

Variante des élus – Carte 3

Remarque d'un participant : « Celle-là semble plus difficile à mettre en place car elle est au nord de la commune. »

Question d'un participant : « Que représentent les lignes jaunes et bleues sur le fond de carte, au niveau de la zone nord ? »

Réponse d'Enertrag : « Il s'agit des routes principales (jaune) et des lignes électriques (bleu), autour desquelles il n'est pas possible d'implanter des éoliennes à une distance inférieure à la hauteur bout de pale plus 3 mètres, soit 203 m. »

Remarque d'un participant : « La carte est grande mais les contraintes sont nombreuses. »

Propositions retravaillées par Enertrag – Alternative 1

Remarque d'un participant : « Cette alternative est celle qui nous parle le plus. »

Propositions retravaillées par Enertrag – Alternative 2

Question d'un participant : « Pourquoi une cinquième éolienne ne pourrait pas être mise à l'est ? »

Réponse d'Enertrag : « Cette variante est une proposition à 4 éoliennes de plus grand diamètre, 170 mètres, mais qui auraient la même puissance que les 5 éoliennes de 150 mètres de diamètre prévues initialement. Mais en installer une cinquième ne serait pas possible sur cette zone car les inter-distances à respecter pour ces éoliennes plus larges sont aussi plus importantes. De plus les contraintes écologiques à l'est sont plus importantes. »

Question d'un participant : « Entre 4 et 5 éoliennes d'un même diamètre, y a-t-il une grande différence de puissance ? »

Réponse d'Enertrag : « Nous avons prévu des éoliennes de 4,2 MW et 150 m de diamètre. Après nos études, nous considérons aujourd'hui soit des éoliennes de 150 m de diamètre à une puissance comprise entre 4,5 et 5 MW, soit des éoliennes de 170 m de diamètre à une puissance entre 6 et 7 MW. Dans tous les cas, nous resterons en revanche à 200 m de hauteur bout de pale comme promis. »

Question d'un participant : « Entre les éoliennes de 150 mètres de diamètre et celles de 170 mètres de diamètre, y a-t-il une différence d'emprise au sol ? »

Réponse d'Enertrag : « La différence d'emprise n'est pas significative mais l'emprise au sol sera légèrement supérieure pour les éoliennes de 170 mètres de diamètre, car l'emprise au vent serait supérieure. »

Question d'un participant : « Doit-on se limiter à 5 éoliennes ? On pourrait en mettre une dizaine avec les 2 zones. »

Réponse d'Enertrag : « Nous pourrions en effet, mais c'est le nombre de 5 que nous proposons depuis le début du projet, et qui est également ressorti de la concertation au fil des ateliers. L'objectif n'est pas de remplir la zone nord et la zone sud, mais plutôt de choisir où répartir 5 éoliennes sur ces zones au mieux pour le territoire. »

Question d'un participant : « Pourquoi ne pas aligner les 4 éoliennes ? »

Réponse d'Enertrag : « Cette implantation s'explique par les différentes contraintes et par l'inter-distance importante à respecter entre chaque éolienne. Nous ne pourrions pas aligner les éoliennes sur une telle implantation. »

Remarque d'un élu : « Les éoliennes sur cette variante semblent trop proches des habitations, nous les préférons les plus loin possible des habitations. »

Remarque d'un participant : « En tant qu'habitant, je préfère les avoir le plus loin possible des habitations. »

Propositions retravaillées par Enertrag – Alternative 3

Remarque d'un participant : « Le nord est déjà très pollué par les éoliennes. »

Question d'un participant : « À quelle distance les éoliennes se trouveraient du centre-ville sur cette variante ? »

Réponse d'Enertrag : « Ici, la plus proche serait à 1 km environ, soit le double de la distance minimum autorisée. »

Questions générales :

Question d'un participant : « Où se trouve actuellement le mât de mesure ? »

Réponse d'Enertrag : « Il se trouve à peu près au niveau de la 3^{ème} éolienne de la variante 1, dans la zone sud. »

Question d'un participant : « Les communes voisines auront-elles une présentation du projet ? »

Réponse d'Enertrag : « Les communes voisines, dans un rayon de 6 km, seront invitées dans le cadre de deux réunions appelées comités projet afin que nous puissions leur présenter notre projet et prendre en compte leur retour. Le 1^{er} a été fixé avec les élus en mai. »

Réponse de la maire : « Tout à fait le 29 mai. »

Réponse d'Enertrag : « Ces mêmes communes pourront également s'exprimer vis-à-vis du projet via l'enquête publique. Cette procédure permet à la population de consulter le dossier du projet, de poser des questions et de donner son avis sur le projet, avant la fin de l'instruction du dossier par la préfecture. La distance de 6 km est réglementaire. »

Question d'un participant : « Comment est pris en compte l'avis des autres communes ? »

Réponse d'Enertrag : « Les élus n'ont qu'un avis consultatif pour la préfecture, mais ces avis sont bien pris en compte, en particulier celui de la commune d'implantation. »

Remarque d'un élu : « C'est difficile pour nous de choisir car nous n'avons pas tous les éléments. Nous aurions préféré donner notre avis parmi plusieurs propositions plutôt que de tout faire sans proposition. Je pense préférer l'idée de 4 éoliennes, qui sera peut-être plus facile à faire accepter par les opposants aux éoliennes. »

Question d'un élu : « Va-t-on refaire l'exercice sur carte avec plus d'éléments ? »

Réponse d'Enertrag : « Nous continuerons de travailler ensemble sur les implantations, mais pas forcément sous ce format. »

Question d'un participant : « Qui aura le dernier mot sur l'emplacement ? »

Réponse d'Enertrag : « Nous avons fait de la co-construction avec les élus lors du précédent comité des élus, ainsi qu'une consultation aujourd'hui, avec les habitants. Cependant, la décision finale revient à Enertrag, qui porte seul l'investissement d'un tel projet. »

Question d'un participant : « Qui vous dit que les habitants ont accepté le projet ? Il n'y a pas eu de référendum. »

Réponse d'un participant : « Chacun est invité aux réunions et peut venir donner son avis. »

4. Remerciements et contacts

Les équipes d'Enertrag et de Demopolis Concertation tiennent à remercier chaleureusement les élus et les habitants de Méry-la-Bataille pour leur accueil et la richesse des échanges durant ce 3^{ème} atelier de concertation.

Dans l'attente du prochain rendez-vous dédié au projet éolien des Moulins de Méry, vous pouvez contacter les équipes directement ou vous connecter au site internet du projet :

Pour joindre l'équipe d'ENERTRAG :

PELLET Paul

Mail : paul.pellet@ENERTRAG.com

Tel : 06 75 03 54 09

Pour joindre l'équipe Demopolis Concertation :

BERROCHE Hugo

Mail : hugo.berroche@demopolis-concertation.fr

Tel : 06 40 89 17 63

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :

www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

Atelier de concertation n°3 – Lundi 19 février 2024

Projet éolien des Moulins de Méry

www.enertrag.com



Le déroulé de l'atelier

18h40

Échanges autour de
l'avancement du
projet éolien



18h30

Accueil et introduction



19h10

Présentation des cartes
d'emplacement des
éoliennes



20h

Fin



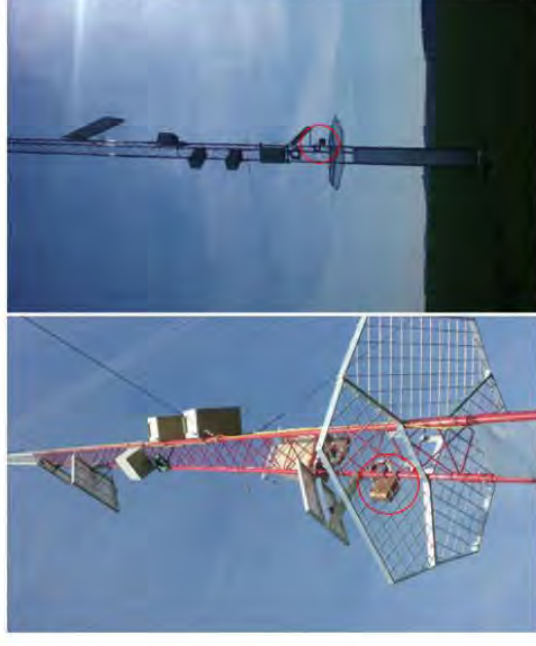
1. L'avancement du projet éolien



Étude des vents

Retour sur une année d'étude des vents :

- ❖ Direction de vent = rose des vents long terme attendue
 - Principale : Sud-Ouest
 - Secondaire : Nord-Est
- ❖ Les mois le plus ventés à Méry : janvier, novembre et décembre 2023 → vent moyen > 9 m/s. 2023 très ventée.
- ❖ Vitesses de vents enregistrées :
 - Rafales enregistrées en novembre 2023 :
 - 96 km/h à 122m
 - 82 km/h à 40m



Etude écologique



Synthèse des enjeux naturels
Projet de parc éolien de Méry-la-Bataille
Oise (60), Hauts-de-France

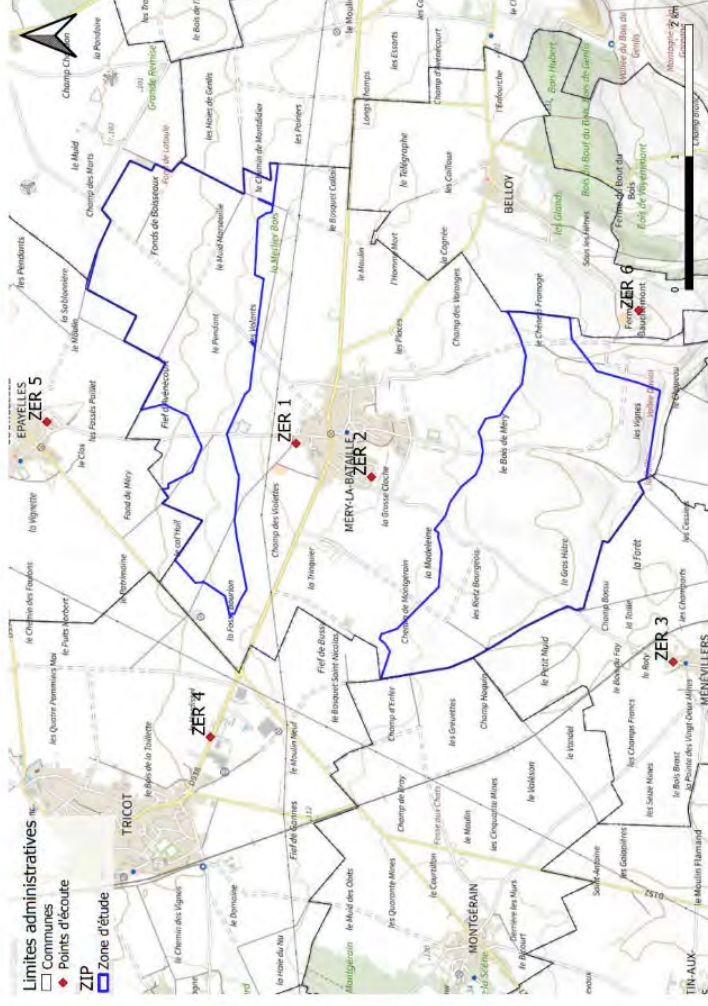


SENS OF LIFE
innovation & environment



Sens Of Life 2024. Fond de carte : Google satellite

Étude acoustique

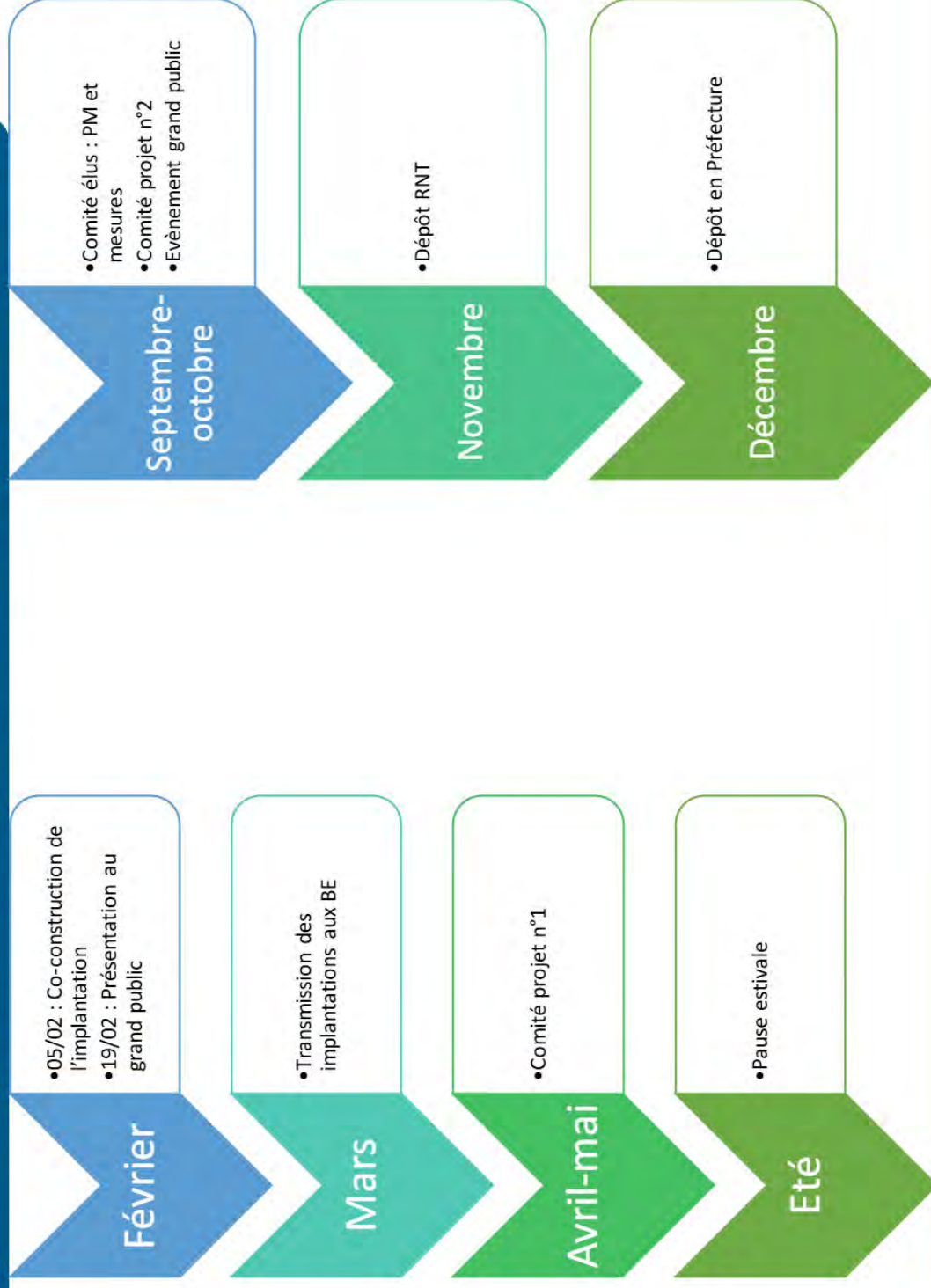


Atelier de novembre 2022

Rapport de la campagne acoustique
de mars 2023

Prochaine étape : faire des points de calculs et simulations d'émergence sonore
selon les implantations et plans de bridage le cas échéant

Calendrier de l'avancement du projet éolien

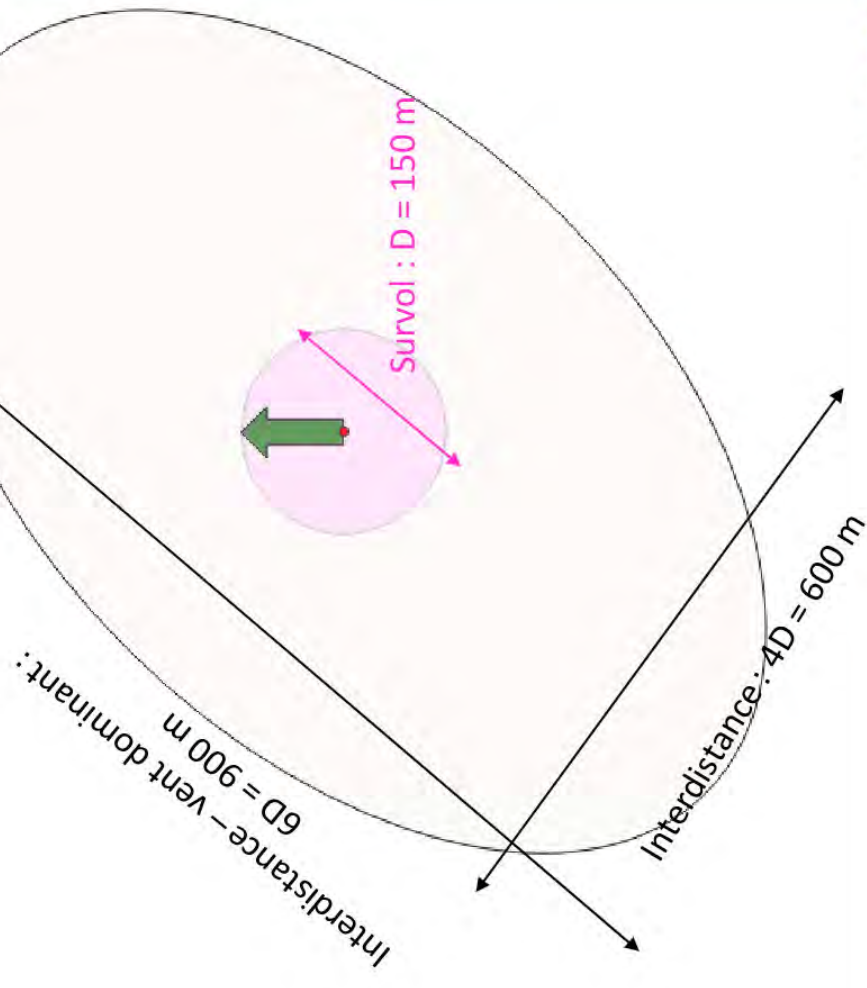
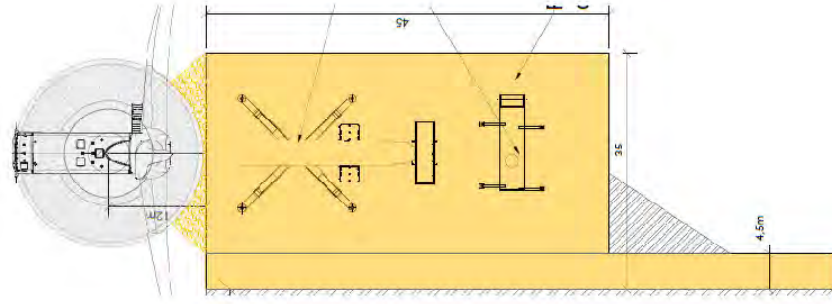


2. Trames d'implantation des éoliennes



Les chemins et les inter-distances

Exemple avec des V150



COMMENT DÉTERMINER L'EMPLACEMENT D'UNE ÉOLIENNE ?

De nombreux éléments sont à prendre en compte pour déterminer l'emplacement d'une éolienne :

Les contraintes techniques

L'adaptation au territoire et
ses habitants

La faisabilité technico-
économique du projet

Le foncier disponible

Les inter-distances

Les enjeux locaux

L'usage des terrains agricoles

Les chemins et accès

Les distances entre les éoliennes

Les cartes des premières réflexions

Réflexions des élus n°1



Les cartes des premières réflexions

Réflexions des élus n°2



Les cartes des premières réflexions

Questions et idées

MERCI !
POUR VOTRE ATTENTION



Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com
06.75.03.54.09



Hugo Berroche
Concertation
Hugo.berroche@demopolis-concertation.fr
06.40.89.17.63



Comité projet n°1 – Mercredi 29 mai 2024

PROJET ÉOLIEN DES MOULINS DE MERY

<https://www.projeteolien-mery-la-bataille.fr/>





FAISONS CONNAISSANCE !



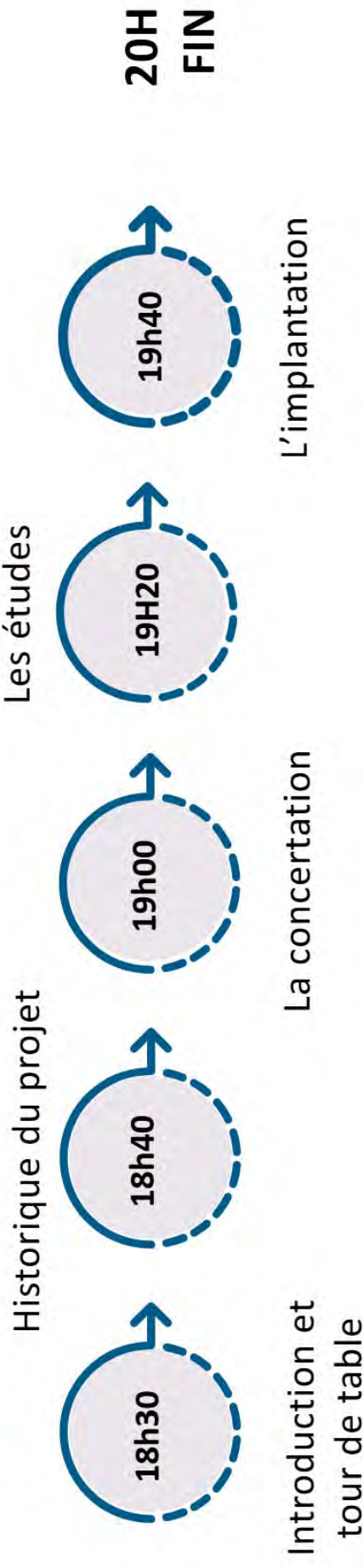
Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com



Paul RICOSSE
Responsable Concertation et
Communication
paul.ricosse@enertrag.com

[Notre site internet](#)

LE FIL ROUGE DE NOTRE RÉUNION

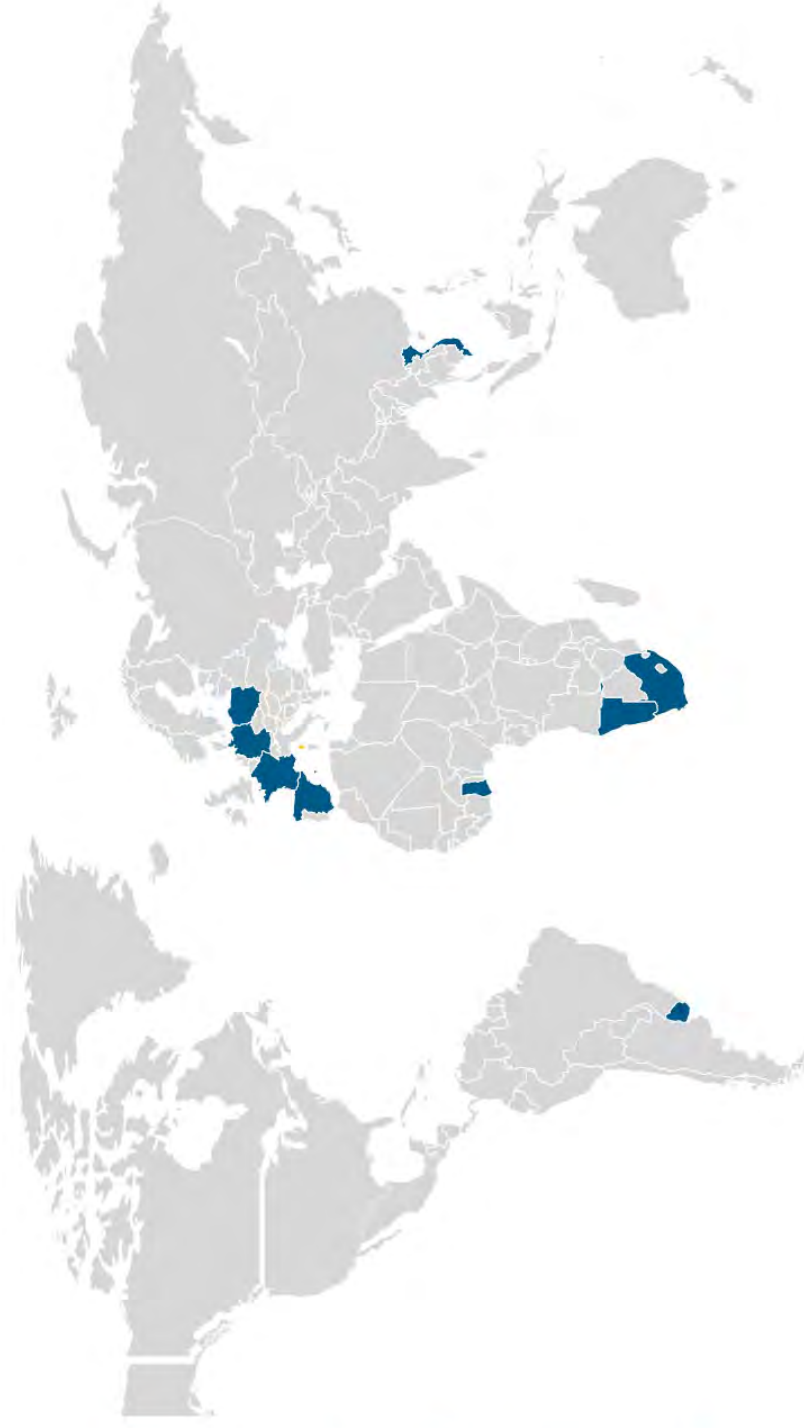


UN GROUPE INTERNATIONAL

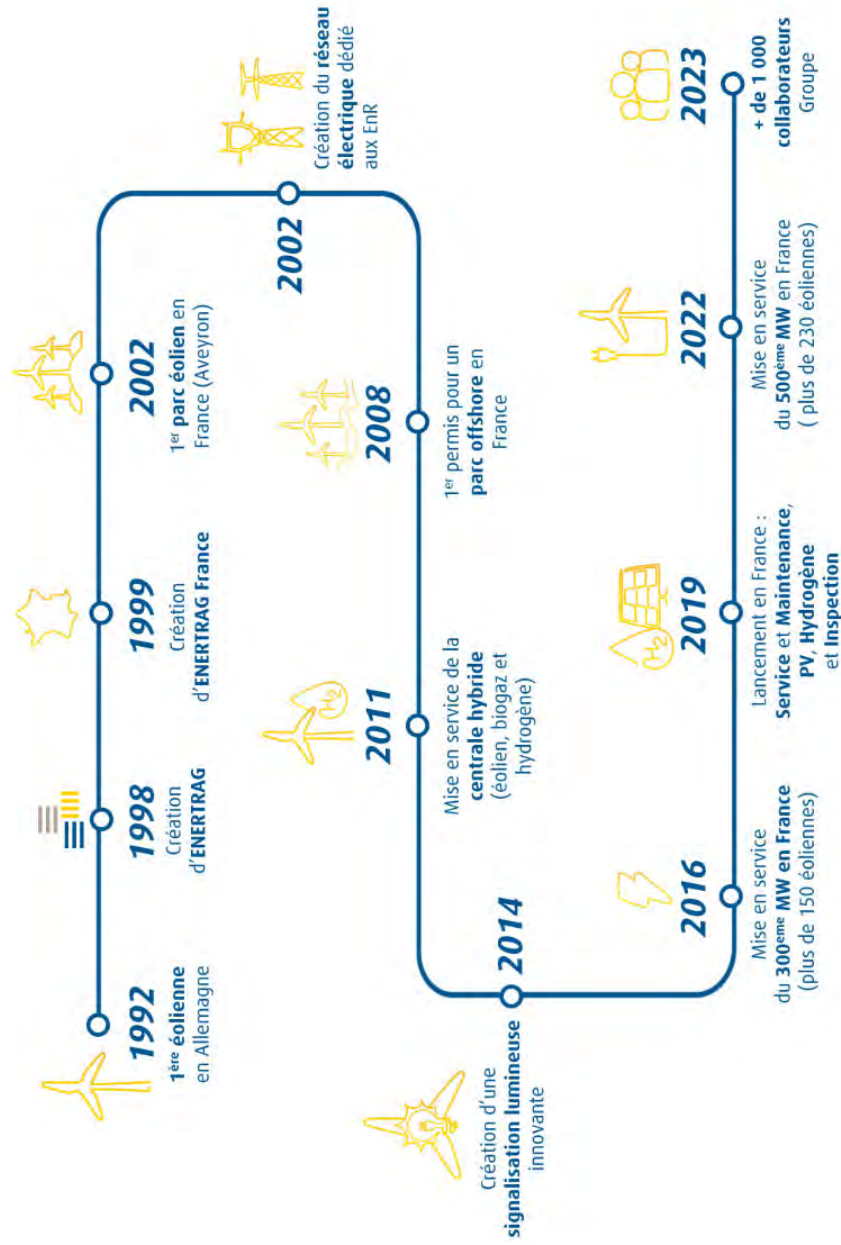
Présents dans **9 pays**

> **1 000** collaborateurs
> **1 800 MW**
de puissance installée

> **250** millions de CA par an



NOTRE HISTOIRE



ZOOM SUR ENERTRAG FRANCE



117 collaborateurs



30 années d'expérience



233 éoliennes en exploitation



**536 MW de puissance en exploitation
Et >1 TWh d'électricité produit par an**



44 parcs exploités



Dans notre cas, les Comités de projet

Qu'est-ce que c'est ?

Ces comités sont essentiellement composés des élus des communes dans un périmètre de 6 km autour du projet. L'objectif pour les participants est de s'informer du projet et poser leurs questions au porteur de projet avant son dépôt en préfecture.

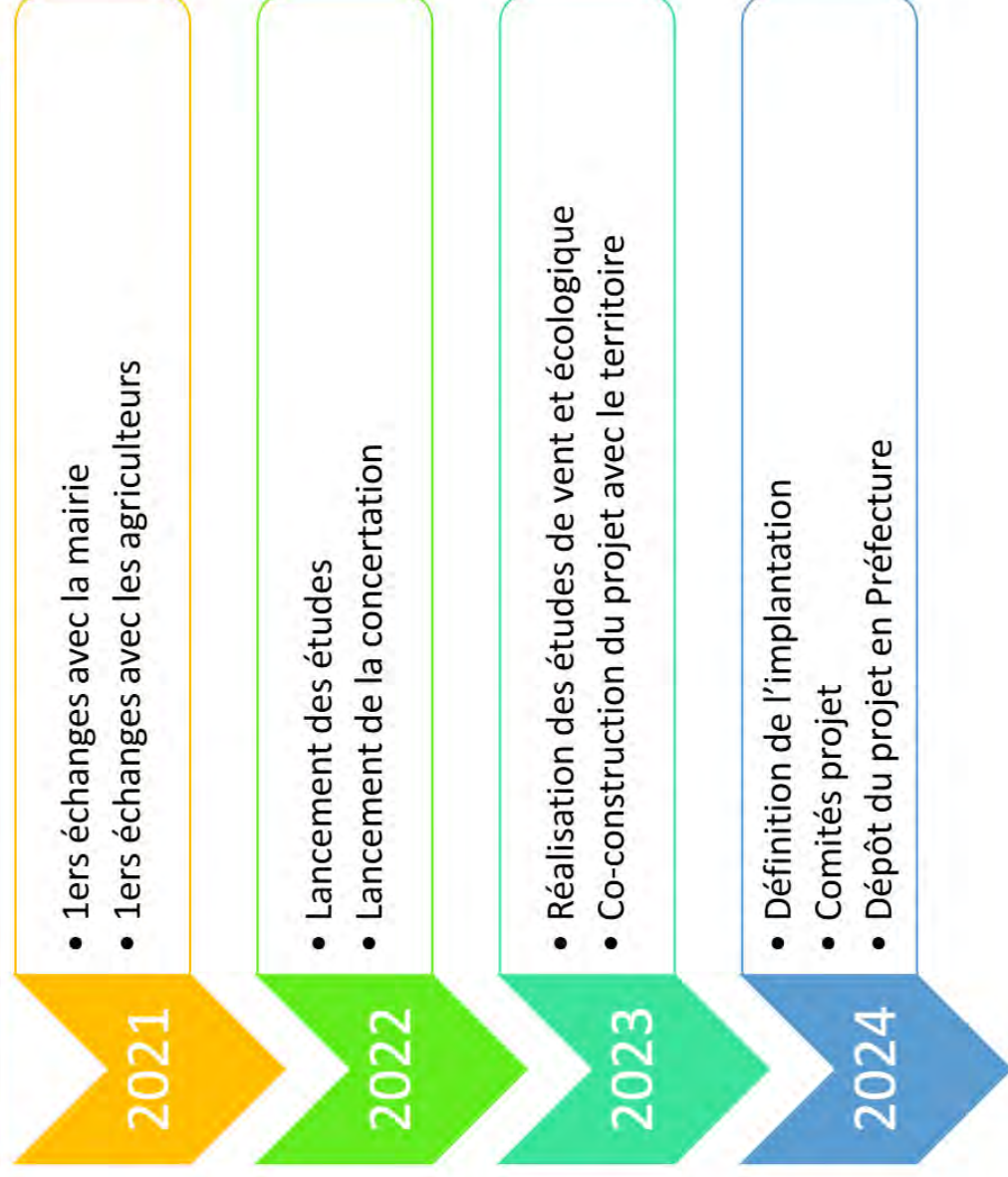
Les modalités

La tenue de ces réunions est à la charge du porteur de projet qui doit en organiser 2 avant le dépôt du projet. La 1^{ère} réunion a pour objectif de présenter le projet et les participants poseront leurs questions. La 2^{ème} réunion aura pour objectif de répondre aux questions posées. Il doit se tenir 2 mois entre l'envoi du courrier d'invitation et la tenue de la réunion

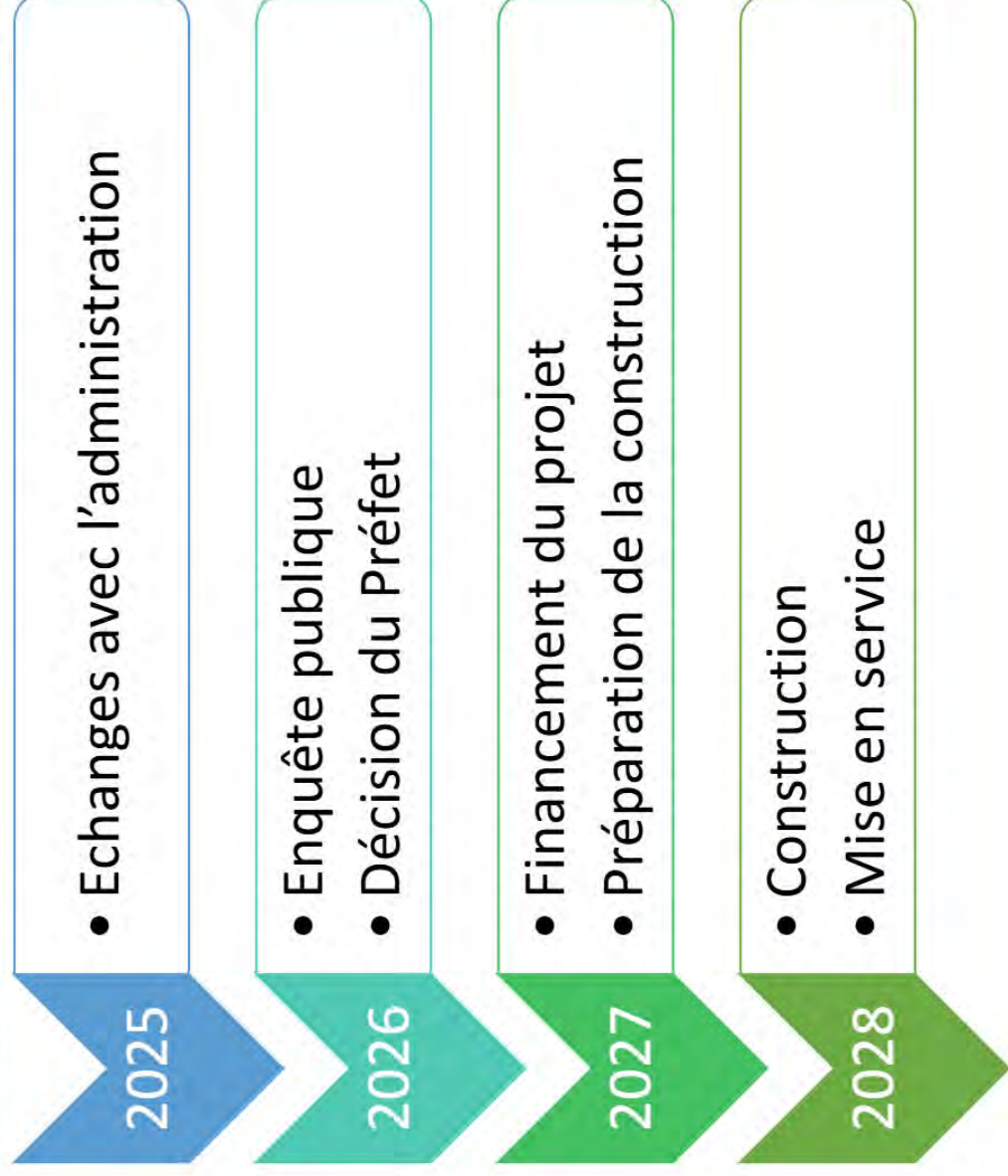
1. Historique



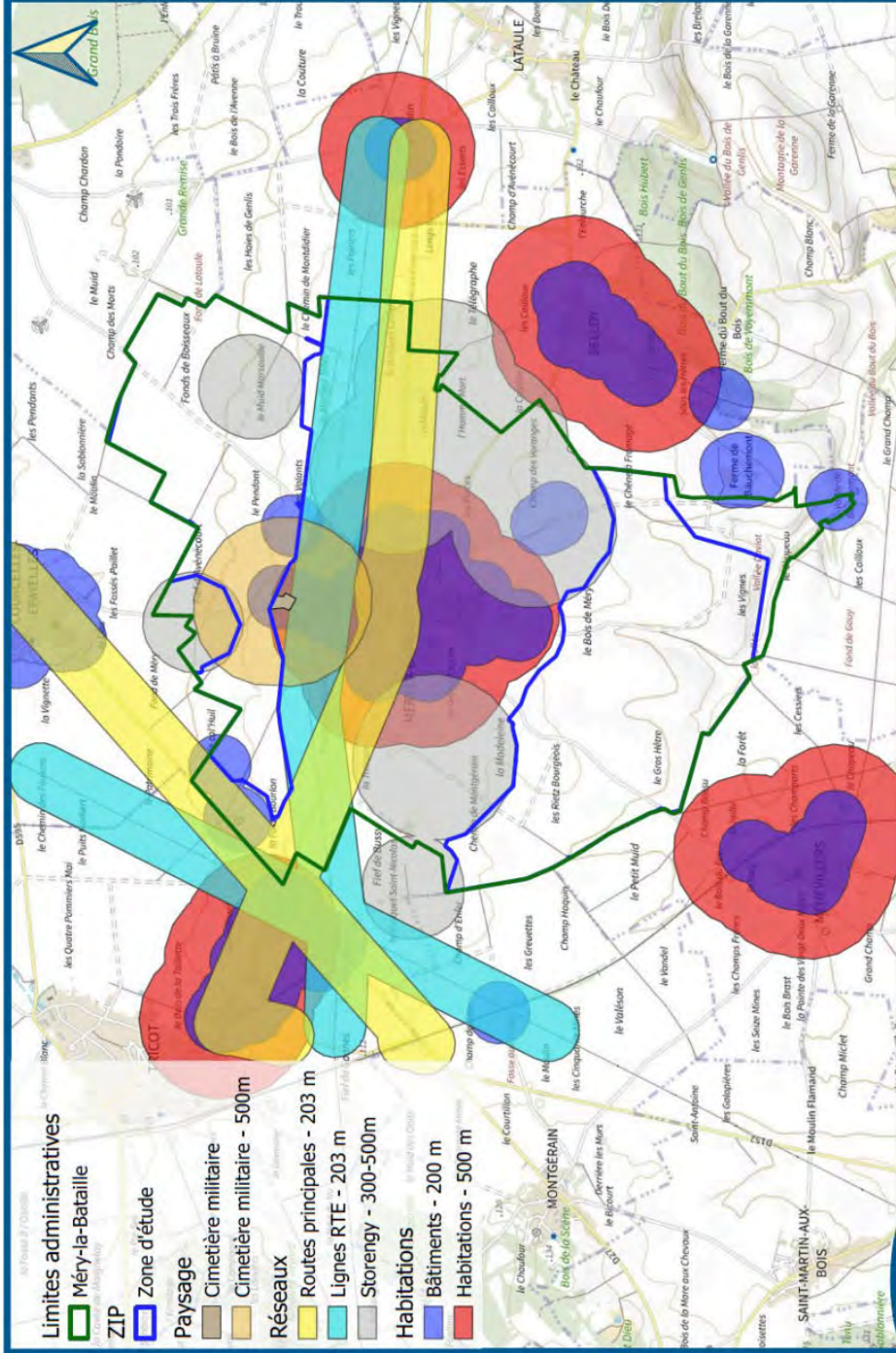
Le calendrier du projet



Le calendrier du projet



La Zone d'Implantation Potentielle



Limites administratives

Méry-la-Bataille

ZIP

Zone d'étude

Paysage

Cimetière militaire

Cimetière militaire - 500m

Réseaux

Routes principales - 203 m

Lignes RTE - 203 m

Storengy - 300-500m

Habitations

Bâtiments - 200 m

Habitations - 500 m

5 éoliennes



200 m bout de pale



2. La démarche de concertation



Les objectifs de la concertation

Informez largement en proposant du contenu lisible et accessible au plus grand nombre pour suivre l'avancée du projet et de la démarche de concertation

Échangez régulièrement pour vous partager les actualités du projet et répondre aux questions que peut susciter ce dernier

Écoutez vos avis, par le biais d'événements et ou réunions thématiques pour que ce projet s'intègre au mieux dans le paysage local et profite au plus grand nombre

Comment ?

Des outils d'information (site internet, lettres d'information etc.)

Des rendez-vous récurrents pour partager les avancées du projet et inclure les acteurs locaux dans les réflexions techniques et travailler collectivement à l'insertion local du projet



Historique des actions

03/2022	• Comité des élus n°1
04/2022	• Porte-à-porte n°1
05/2022	• Forum d'information n°1
05/2022	• Porte-à-porte n°2
06/2022	• Comité des élus n°2
06/2022	• Randonnée pédagogique
09/2022	• Forum d'information n°2
10/2022	• Porte-à-porte n°3
11/2022	• Comité des élus n°3
11/2022	• Atelier de co-construction n°1
02/2023	• Porte-à-porte n°4

02/2023	• Atelier de co-construction n°2
06/2023	• Visite de parc d'Oresmaux
06/2023	• Comité élu n°4
10/2023	• Comité élu n°5
02/2024	• Comité des élus n°6
02/2024	• Atelier de concertation n°3

Actions menées en 2 ans

En communication:

- **8 lettres d'informations** pour tenir les habitants régulièrement informés des avancées et des décisions clés du projet.
- **1 film rétrospective 2022** a été produit pour illustrer l'évolution du projet et les étapes franchies au cours de l'année écoulée.
- **1 flyer** a été distribué pour fournir une vue d'ensemble concise et accessible des objectifs et des bénéfices du projet.
- **Un site internet dédié** fournit des informations détaillées et à jour sur le projet.
- **1 livret pour enfants** a été créé pour sensibiliser les plus jeunes aux énergies renouvelables de manière ludique et éducative.

Actions menées en 2 ans

En concertation:

- **6 comités d'élus** ont été organisés, permettant aux représentants locaux de s'exprimer
- **3 ateliers de co-construction** ont permis de recueillir les idées et suggestions des participants afin d'intégrer leurs perspectives dans le développement du projet.
- **1 visite du parc d'Oresmaux et Essertaux** a été organisée pour montrer concrètement le fonctionnement d'un parc éolien.
- **1 randonnée pédagogique** a été mise en place pour informer les participants sur les aspects environnementaux et techniques des éoliennes.
- **4 sessions de porte-à-porte** ont été menées pour répondre aux préoccupations des résidents.
- **2 forums d'information** ont été tenus pour offrir aux citoyens une plateforme où poser leurs questions et obtenir des réponses directes.

Quelques aperçus et résultats



**Forum d'information
Ouvert à tous !**



**Randonnée pédagogique
Pour localiser l'emplacement d
mât de mesure !**



**Atelier de co-construction
Pour fixer ensemble les points
d'écoute et photomontages**



Visite Oresmaux

Permettre aux participants de se rendre compte de la réalité physique d'un parc.

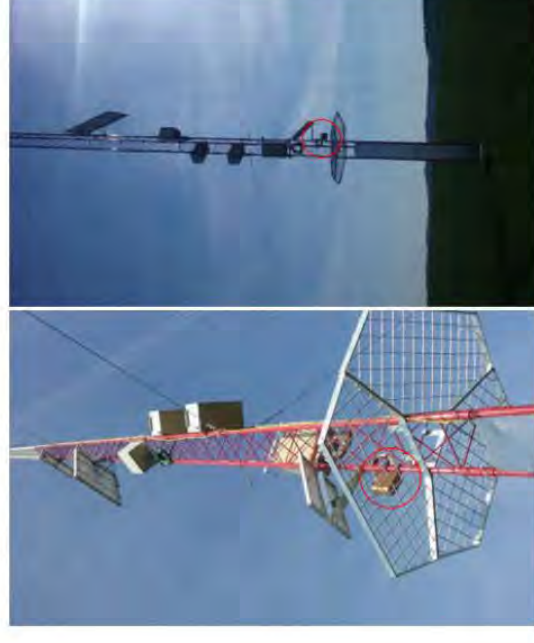
3. Les études



Etude de vent

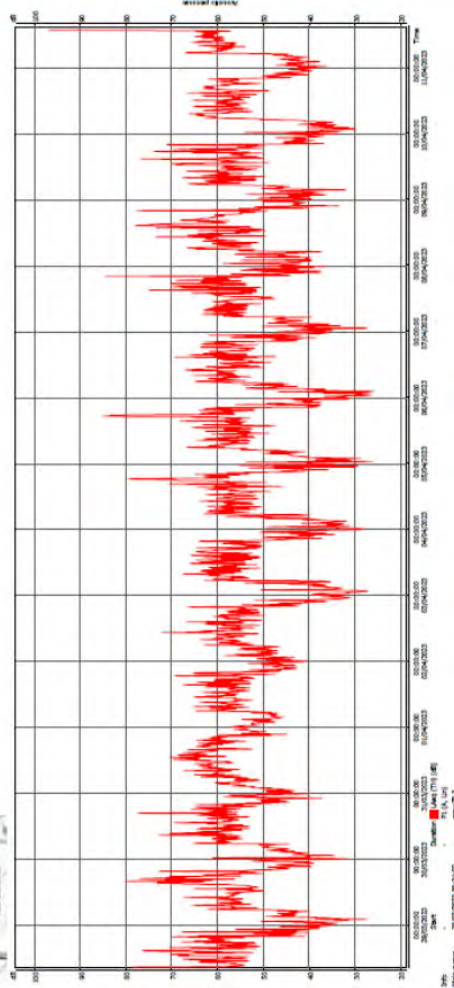
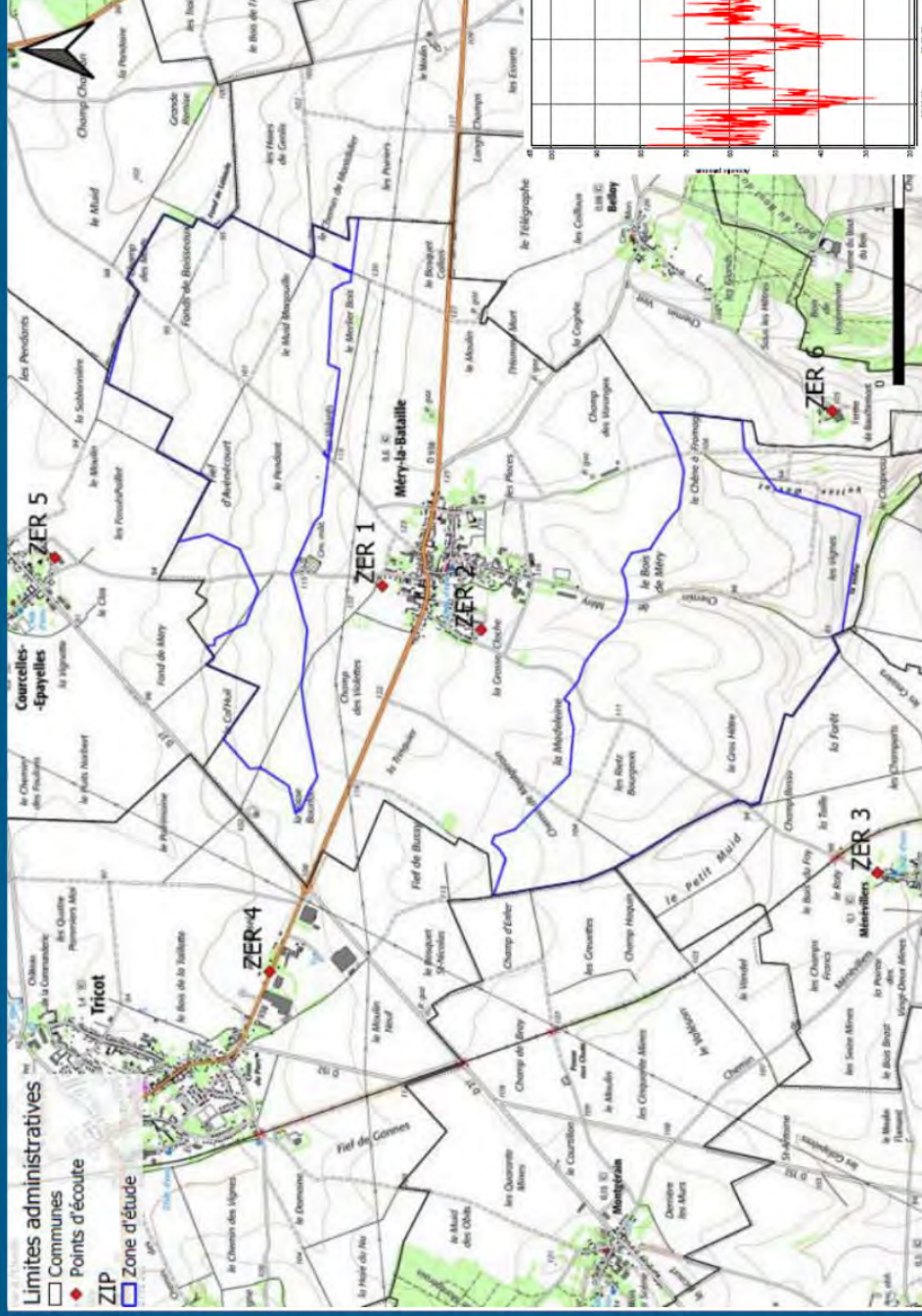
Retour sur l'année :

- ❖ Installation mi-février 2023
- ❖ Mât de 120 m de haut, avec 6 anémomètres répartis sur toute la hauteur
- ❖ 9,3 m/s (33,5 km/h) de moyenne à 120 m sur le mois de décembre
→ meilleur mât Enertrag sur cette période
- ❖ Vitesse max mesurée : 36m/s (129km/h)
- ❖ Direction de vent = rose des vents long terme attendue
 - principale : Sud-Ouest
 - Secondaire : Nord-Est
- ❖ Températures :
 - minimale : -6°C le 19/01/2024
 - maximale : 36°C le 08/09/2023



Etude acoustique

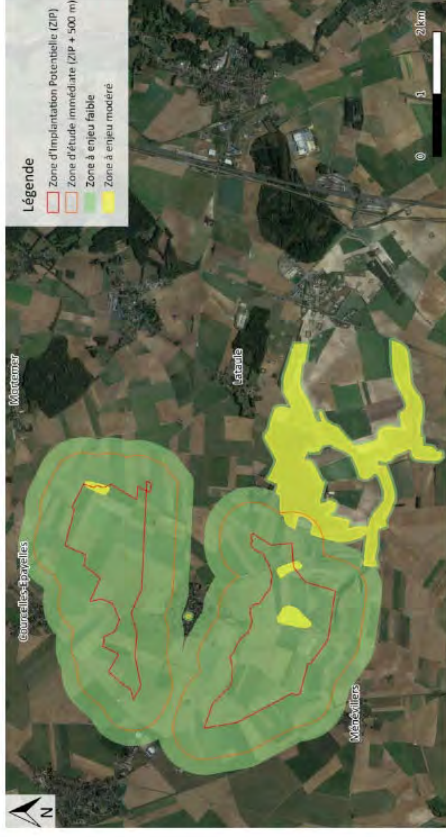
Campagne réalisée en mars-avril 2023



Etude écologique



Oiseaux



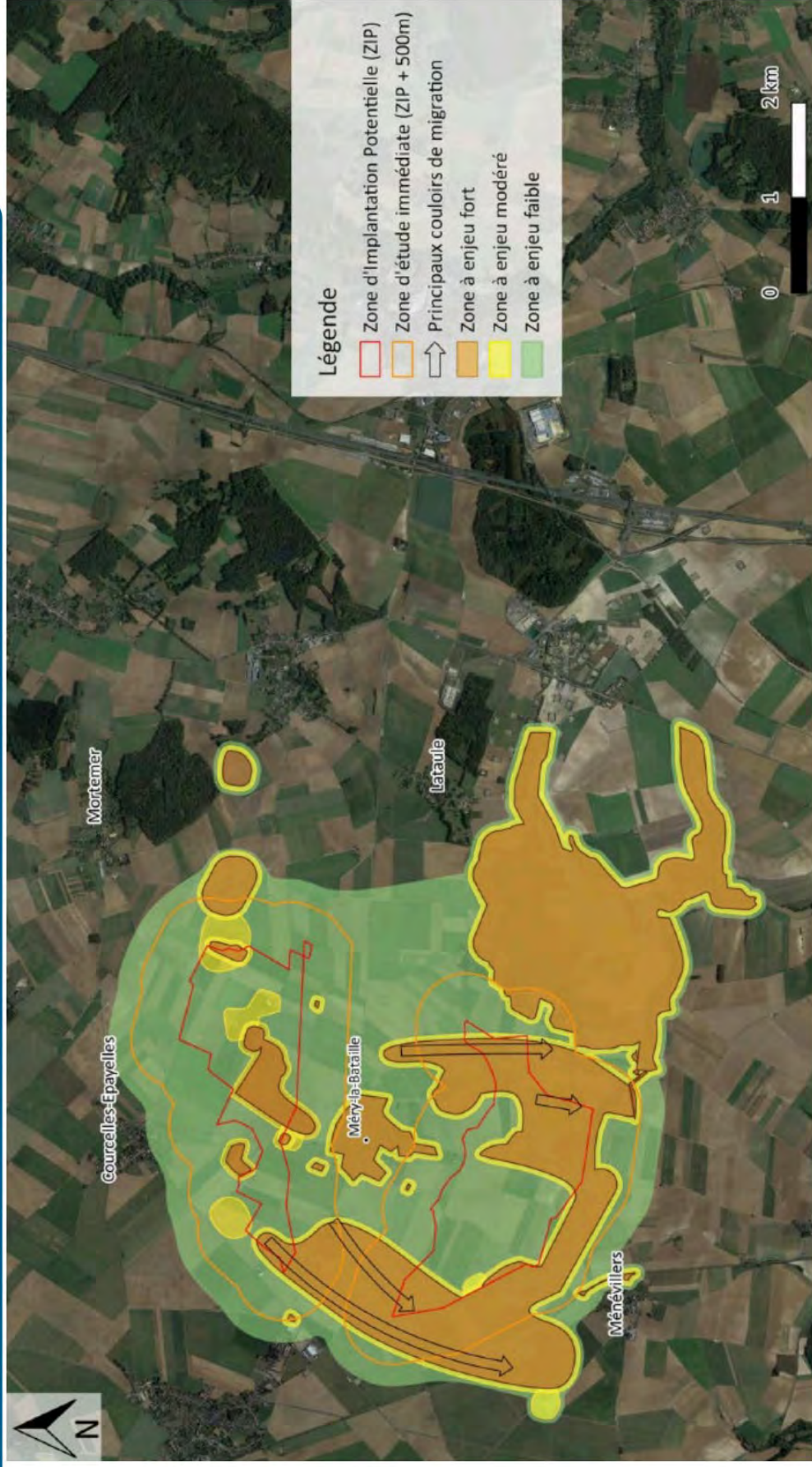
Chauve-souris

Flore : très faible

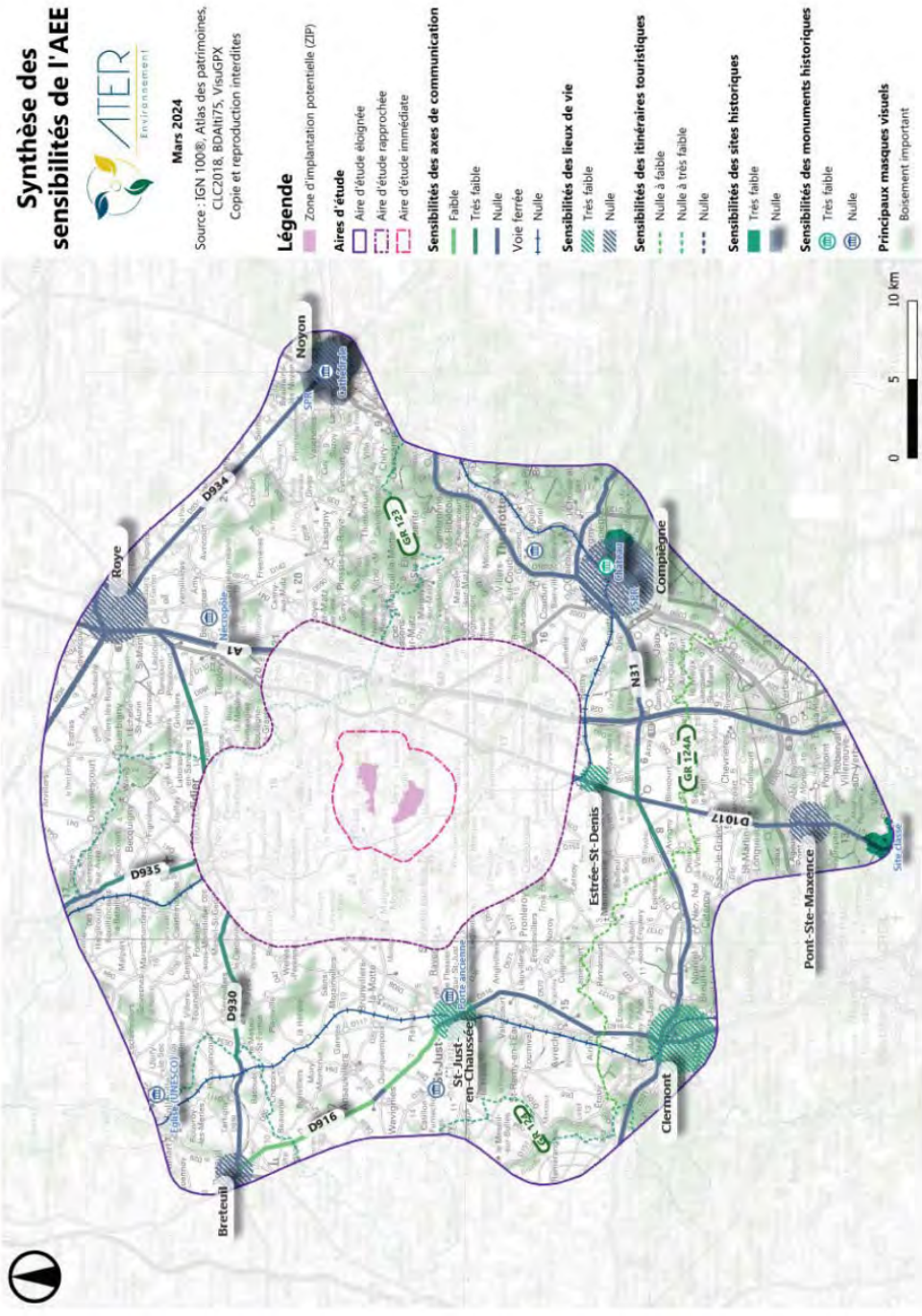
Faune

Comité projet n°1 • Mercredi 29 mai 2024

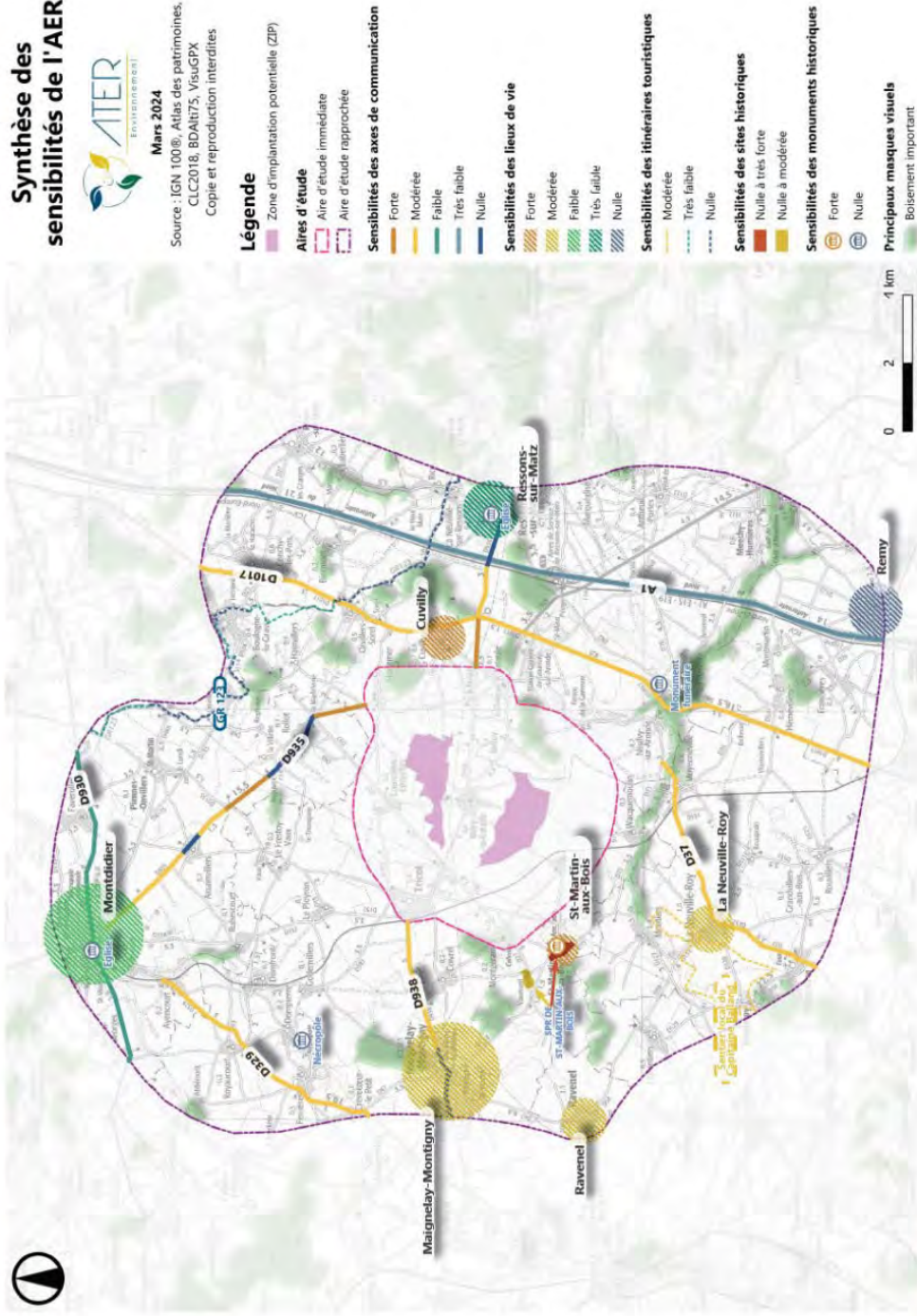
Etude écologique – Synthèse



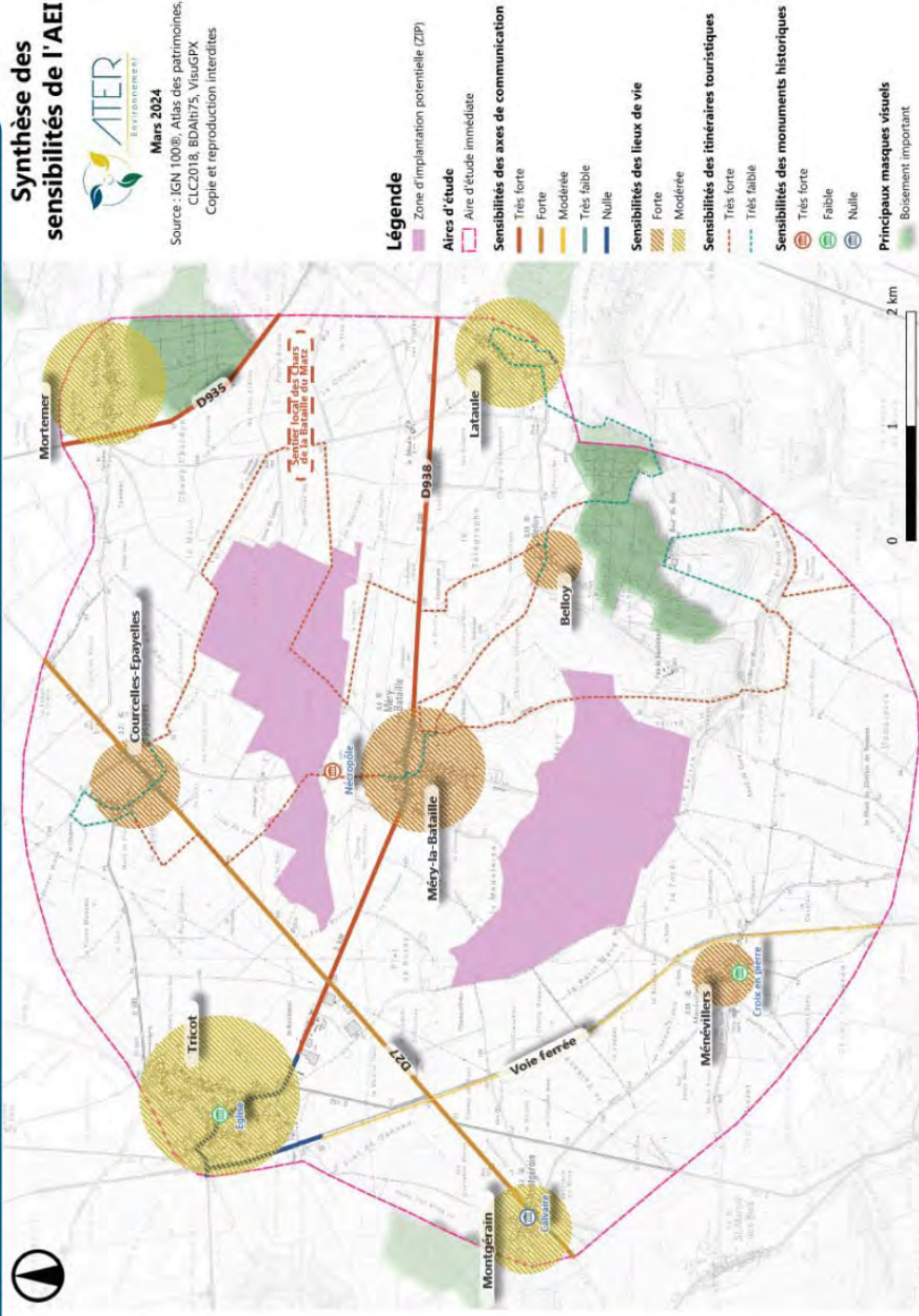
Etude paysagère – Aire éloignée



Etude paysagère – Aire rapprochée



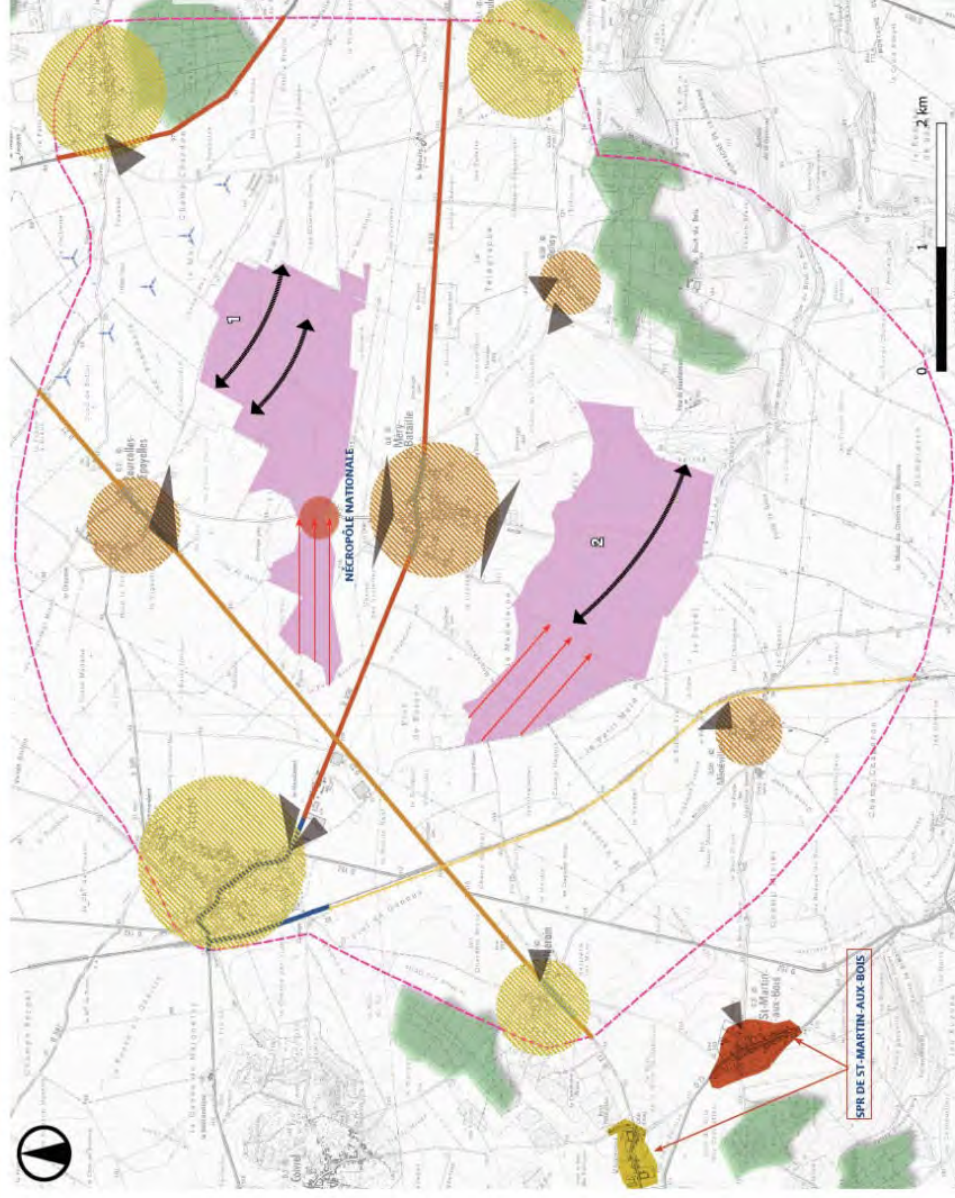
Etude paysagère – Aire immédiate



Etude paysagère – Recommandations

Prises de vue pour photomontages en cours

Photomontages réalisés dès que l'implantation sera fixée



4. Conception du projet



Implantations

- Historique :
- Atelier de co-construction avec les élus le 06/02/2024
→ 3 implantations
 - 2 préférences : zone Sud, éoliennes réparties entre exploitants locaux
 - Forum grand public le 19/02 → 5 implantations
 - Comité projet n°1 maintenant → 3 implantations à présenter à partir des retours



COMMUNE DE MÉRY LA BATAILLE

15 Rue du Bois – 60420 Méry-la-Bataille

☎ : 03.60.37.11.94

✉ : commune.merylabataille@akeonet.com

N° SIRET : 216 003 921 00014

Éolien :

Autorisation zone Sud à distance de 800m des habitations (à vol d'oiseau)

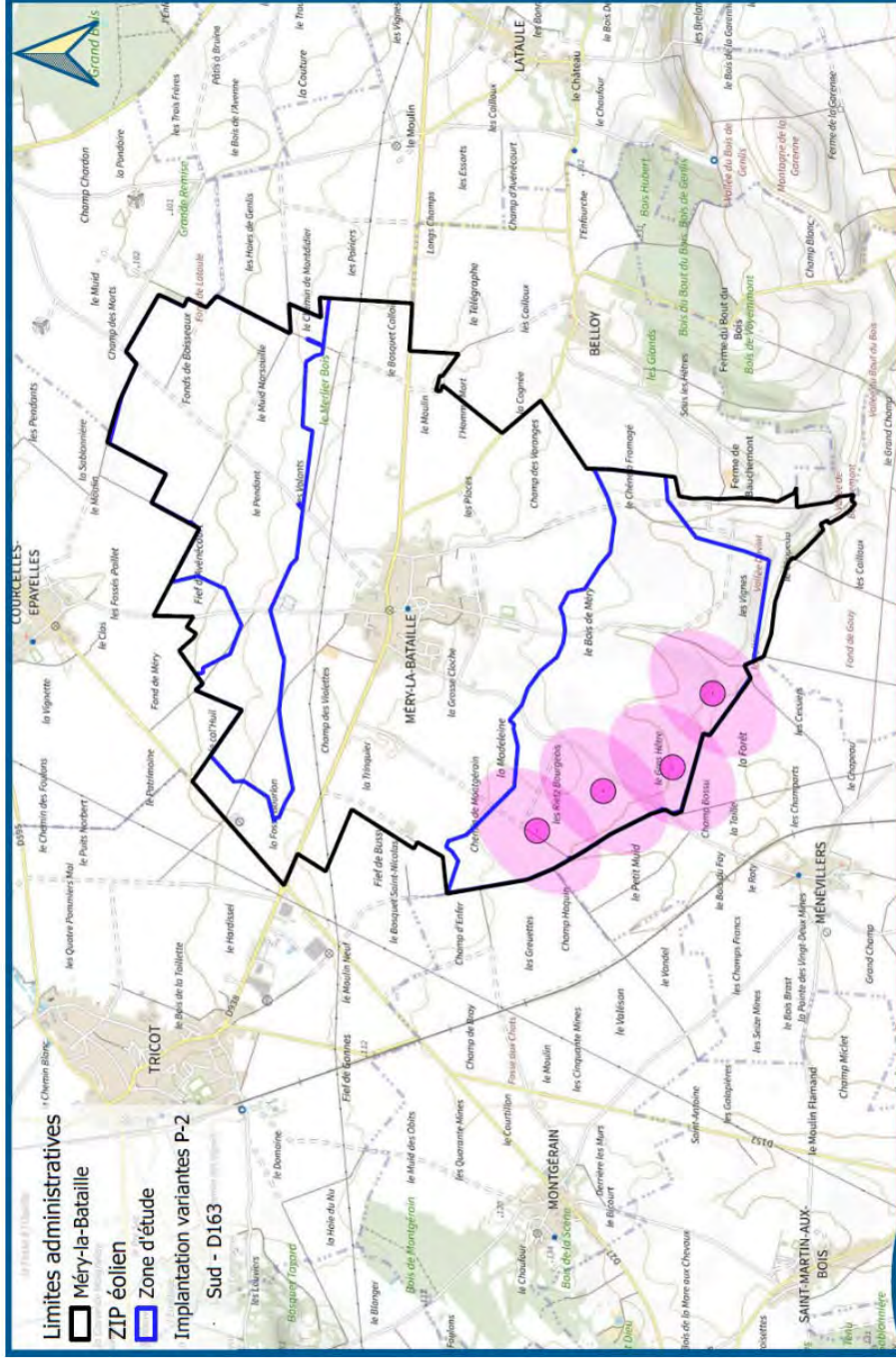
Exclusion des autres zones

DÉLIBÉRATION N°24-05-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2024

Implantations – Variante Sud

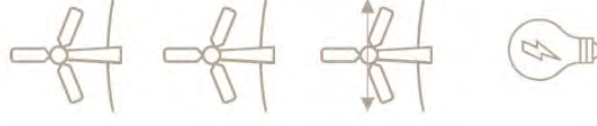
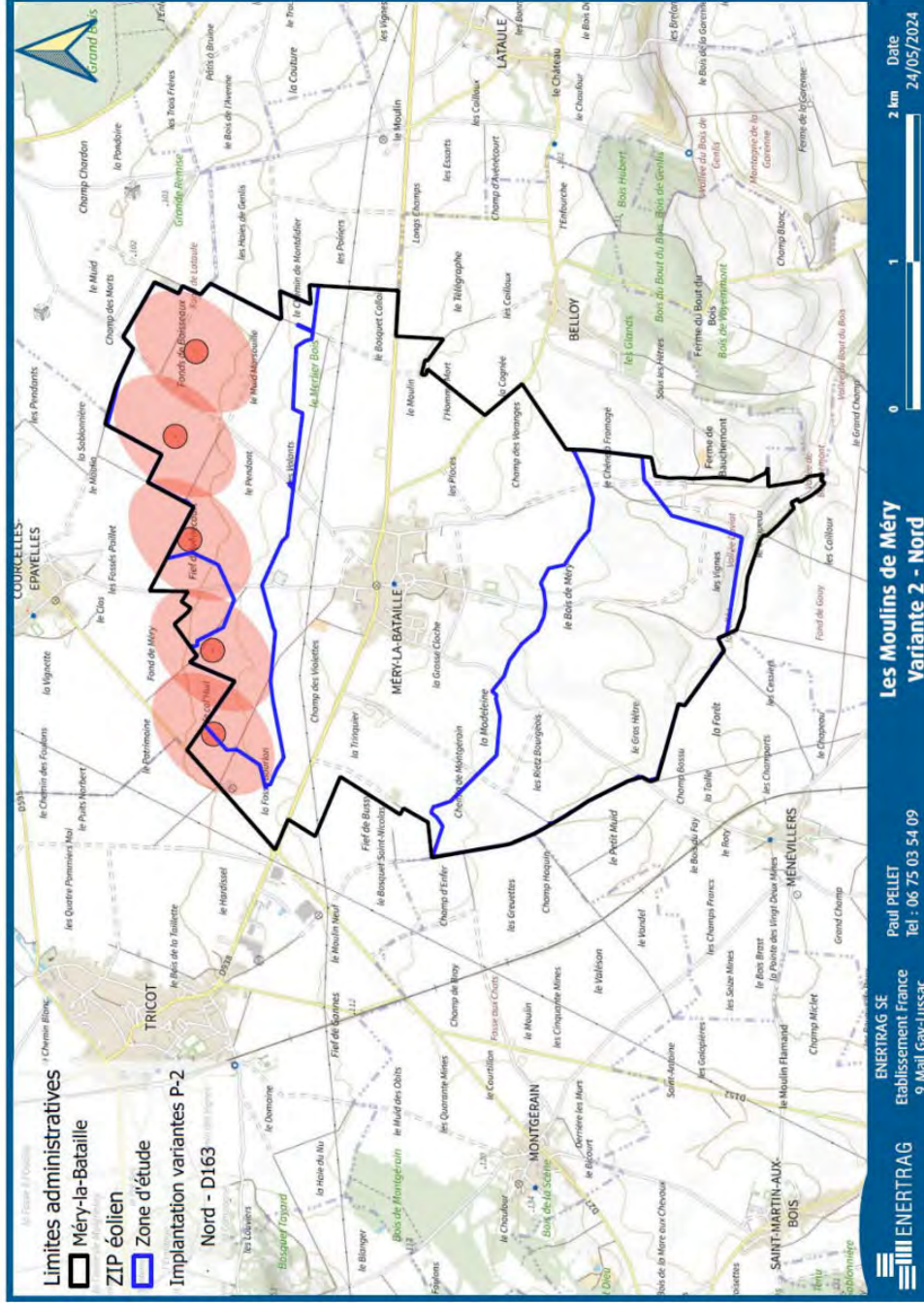


ENERTRAG SE
Etablissement France
9 Mail Gay-Lussac

Les Moulins de Méry
Variante 1 - Sud

Comité projet n°1 • Mercredi 29 mai 2024

Implantations – Variante Nord



5 éoliennes

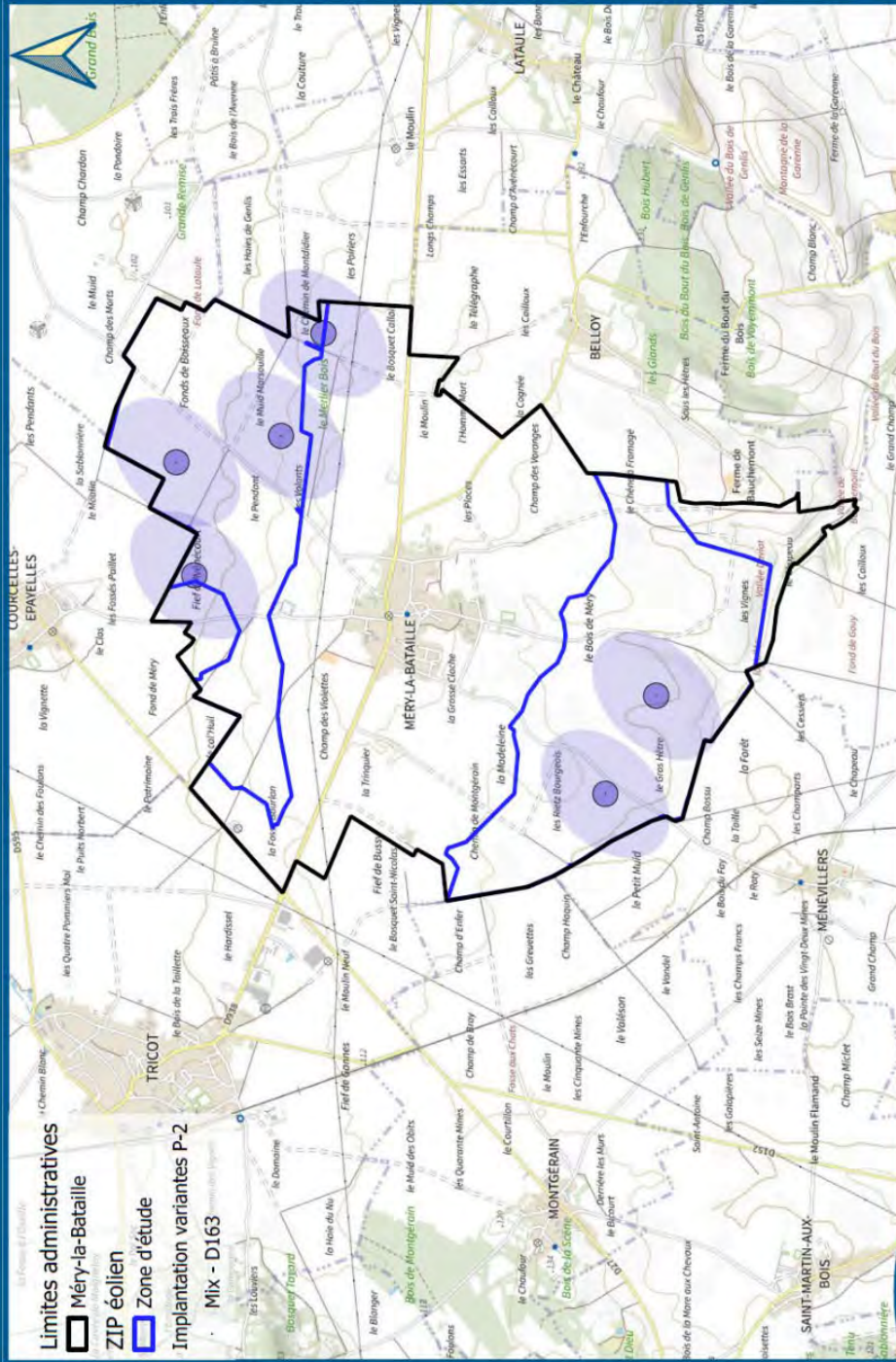
200 m bout de pale

162-163 m de diamètre

>6 MW unitaire, soit >30 MW



Implantations – Variante Mix



5+1 éoliennes

200 m bout de pale

162-163 m de diamètre

>6 MW unitaire,
soit >30-36 MW



2 km Date

24/05/2024

Les Moulins de Méry

Variante 3 - Mix

ENERTRAG SE Paul PELLET

Etablissement France Tel : 06 75 03 54 09

ENERTRAG

9 Mail Gay-Lussac

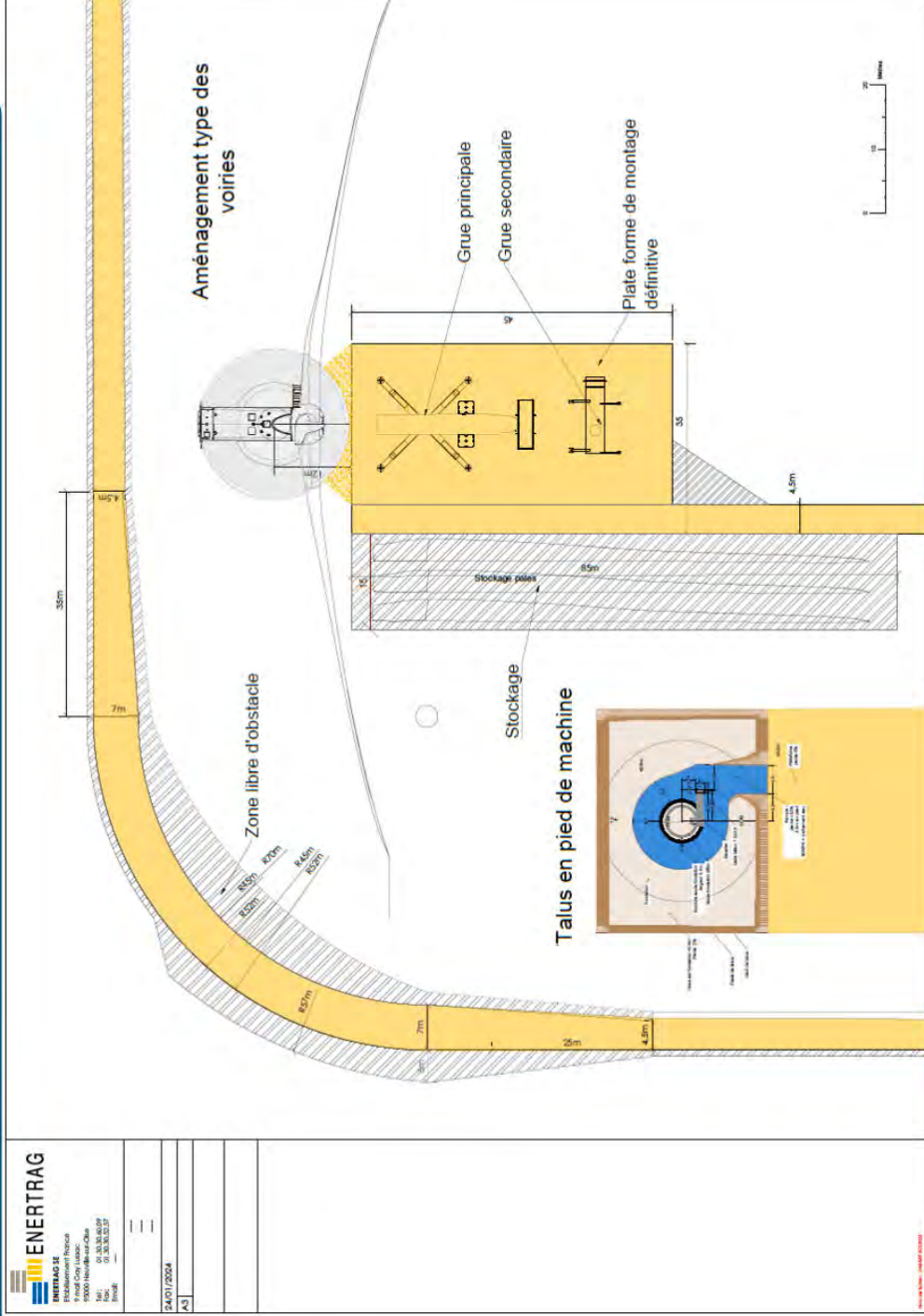
Comité projet n°1 • Mercredi 29 mai 2024

Vos retours Qu'en pensez-vous ?



Implantations – Analyse EAG

Variante	Nombre éoliennes	Puissance min (MW)	Puissance Max (MW)	Zone	Exploitants (mérysiens, limitrophes, autres)	Paysage	Habitations	Production
1	4	24	30,4	Sud	2/0/1	Abbaye de St-Martin : 3,2-3,9 km Nécropole de Méry : 1,9 km	750 m de Ménévillers, 1250m de Méry	
2	5	30	38	Nord	3/1/1	Abbaye St-Martin : 4,8-7 km Nécropole de Méry : 550 m Présence d'éoliennes déjà à proximité	880m de Courcelles et 950m de Méry	
3	6	36	45,6	Mix	5/0/0	Abbaye St-Martin : 3,4 km Nécropole de Méry : 830 m Encerclement de Méry	Sud : 1230m de Méry et Ménévillers Nord : 880m de Courcelles et 990m de Méry	



ENERTRAG Etablissement Public 17000 Oleron 01 53 30 80 59 01 53 30 80 57 Enertrag	
24/01/2024	---
A3	---

A nos agendas !

Date pour le Comité projet n°2

Programme :

- Présentation de l'implantation à déposer
- Présentation des photomontages et étude paysagère
- Remise en main propre du RNT *si finalisé*

MERCI !

POUR VOTRE ATTENTION



Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com



Paul RICOSSE
Responsable Concertation et
Communication
paul.ricosse@enertrag.com

Comité projet n°1 • Mercredi 29 mai 2024



Comité de projet n°1

Projet éolien des Moulins de Méry

Salle communale - Mercredi 29 mai 2024

Préambule

Depuis 2021 la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille

Depuis, Enertrag travaille de concert avec les élus du Conseil Municipal, les agriculteurs et les habitants dans le cadre d'une grande démarche de concertation.

Les études ont bien avancé, et Enertrag travaille aujourd'hui à la détermination de l'implantation des éoliennes.

Plusieurs variantes sont à l'étude, et l'objet de ce 1^{er} comité de projet est de consulter l'ensemble des élus dans un rayon de 6 km de la zone d'étude afin d'avoir leur retours et avis quant au projet développé.

Un 2nde réunion se tiendra ultérieurement avec la choix final de l'implantation, les photomontages et les réponses d'Enertrag aux questions et propositions du 1^{er} comité projet si certaines sont restées en suspens.

Table des matières

Préambule	1
Participants	2
Synthèse des échanges	3
Echanges quant à l'historique du projet	3
Echanges quant aux enjeux du territoire	3
Echanges quant aux variantes d'implantations du projet	4
Question diverses	5
Conclusion	5

Participants

Présents :

Mme Isabelle DA SILVA, maire de Méry-la-Bataille
Mme Laëtitia BOCUILLET, adjointe de Méry-la-Bataille
M. Philippe DEVOIR, conseiller de Méry-la-Bataille
M. Alexandre JACQUOT, conseiller de Méry-la-Bataille
Mme Nathalie LOGNAND, conseillère de Méry-la-Bataille
M. Cédric MAILLY, conseiller de Méry-la-Bataille
Mme Clémence VARLET, conseillère de Méry-la-Bataille

M. Christian CARDON, maire de Belloy
M. Cédric POISARD, maire de Ménévilliers
M. Aurélien DUBOIS, conseiller de Marquéglise

M. Paul PELLET, chef de projet, Enertrag
M. RICOSSE, responsable concertation et communication, Enertrag
Mme Zineb OUCHAHED, chargée de concertation, Enertrag

Excusés :

Mme Marire-Christine PINSSON, maire de Conchy-les-Pots
M. Patrice FONTAINE, maire du Frestoy-Vaux
M. Alain LEBRUN, maire de Saint-Martin-aux-Bois

Absents :

M. Olivier DE BEULE, Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard
M. Antoine BIBAUT, maire d'Antheuil-Portes
M. Xavier DEJAIFFE, maire d'Assainvillers
M. Francis MANSARD, maire de Biermont
M. Patrick BOULANGER, maire de Boulogne-la-Grasse
M. Aline LARUE, maire de Coivrel
M. Jean-Louis HENNON, maire de Courcelles-Epayelles
M. Frank ODERMATT, maire de Cuvilly
M. Christophe CARRE, maire de Domfront
M. Alain FOURNIER, maire de Godenvillers
M. Daniel FORGET, maire de Gournay-sur-Aronde
M. Bertrand CANDELOT, maire de Grandvillers-aux-Bois
M. Yves FLON, maire de Hainvillers
M. Dominique YDEMA, maire d'Hémévillers
M. Thierry MICHEL, maire de La Neuville-Roy
M. Gaël DANIEL, maire de La Neuville-sur-Ressons
M. René MAHET, maire de Lataule
M. Régis GREVIN, maire de Le Ployron
M. Julien BONNEMENT, maire de Léglantiers
M. Denis FLOUR, maire de Maignelay-Montigny
M. Philippe WARME, maire de Montgérain
M. Xavier DENEUFBOURG, maire de Montiers
M. Guillaume TRIBOUT, maire de Mortemer
M. Didier LEDENT, maire de Moyenneville
M. Marc D'ARRENTIERES, maire de Neufvy-sur-Aronde

M. Francis CORMIER, maire d'Orvillers-Sorel
Mme Brigitte DEVISMES, maire de Piennes-Onvillers
M. Bernard MERLIN, maire de Ravenel
M. Alain DE PAERMENTIER, maire de Ressons-sur-Matz
M. Alain VINCENT, maire de Ricquebourg
M. Michel CHOISY, maire de Rollot
M. Nicolas SAINTE-BEUVE, maire de Rouvillers
Mme Chantal DESPREZ, maire de Rubescourt
M. Alain LEBRUN, maire de Saint-Martin-aux-Bois
M. Francis SOETAERT, maire de Tricot
M. Eric VALOIS, maire de Wacquemoulin

Synthèse des échanges

La réunion a débuté par une présentation des éléments clés du projet et des études en cours par M. Pellet, dont le support de présentation est annexé au présent compte-rendu.

Tous les éléments sont également disponibles sur le site Internet du projet : <https://www.projeteolien-mery-la-bataille.fr/>

Echanges quant à l'historique du projet

Mme DA SILVA, Méry-la-Bataille : Soyons précis, ENERTRAG a d'abord contacté les agriculteurs avant le Conseil Municipal.

M. DEVOIR, Méry-la-Bataille : C'était une discussion à l'initiative de certains agriculteurs, et puis il y a eu les élus rapidement après.

M. RICOSSE, ENERTRAG : ENERTRAG a fait le choix de contacter la mairie le plus tôt possible, avant le lancement des études. Ce n'est pas la méthode de travail d'ENERTRAG de développer un projet sans communiquer. Si nous l'avions fait vous n'auriez été informés du projet qu'au moment du dépôt du dossier, une fois le projet validé. Nous avons fait le choix de le co-construire avec les élus et les habitants. Les habitants quant à eux n'auraient eu connaissance de ce projet qu'au moment de l'enquête publique. Grâce à notre démarche, cela fait plusieurs années que les habitants suivent les études et les avancées du projet.

M. PELLET, ENERTRAG : Un projet éolien est avant tout un projet de territoire, et nous avons la volonté de travailler avec les collectivités pour adapter chaque projet à ses habitants. C'était aussi l'objet de la démarche de concertation que nous avons mise en place. Comme je vous le dis depuis bientôt 3 ans, je travaillerai des années à Méry, mais je ne connaîtrai jamais aussi bien le territoire que vous qui y vivez.

Echanges quant aux enjeux du territoire

M. JACQUOT, Méry : Des éoliennes plus grosses ne vont-elles pas être plus bruyantes ?

M. PELLET, ENERTRAG : Plus de puissance ne signifie pas automatiquement plus bruyante, mais cela peut effectivement être le cas. La puissance des éoliennes est déterminée par la quantité d'électricité générée et donc du vent. Un plus grand diamètre permet de brasser davantage de vent. Plus de vent brassé peut signifier plus de bruit, mais nous bénéficions également d'améliorations sur ces nouveaux modèles.

M. POISARD, Ménévillers : Je ne comprends pas pourquoi votre société est venue développer un projet ici. La Préfète refuse tous les projets du secteur en raison de l'abbaye de Saint-Martin. Vous jetez de l'argent par les fenêtres.

M. PELLET, ENERTRAG : Si nous pensions n'avoir aucune chance de voir un jour le projet se construire nous ne serions effectivement pas venus. C'est parce que nous y croyons que nous sommes là.

Les études paysagères sont justement pour évaluer les enjeux et les possibles impacts.

M. POISARD, Ménévillers : Enfin là vous êtes juste en face, il y en aura des impacts.

M. PELLET, ENERTRAG : Des éoliennes de 200m de haut oui c'est visible. Au Sud nous sommes effectivement assez proches de l'abbaye. Mais les études et les photomontages permettront d'avoir une idée de l'impact réel et des mesures que nous pourrions mettre en place pour les éviter, les réduire ou les compenser.

M. POISARD, Ménévillers : En attendant tous les projets sont refusés.

M. PELLET, ENERTRAG : La position de la Préfète est assez dogmatique en effet, à nous de voir si nous pouvons avec des études bien construites changer cette position.

M. RICOSSE, ENERTRAG : De plus la Préfète est là depuis déjà quelques temps, et les Préfets tournent régulièrement. La politique change. Ici, nous ne sommes pas des politiques mais une entreprise.

M. POISARD, Ménévillers : Donc vous espérez un changement de Préfet en votre faveur ? Déjà que vous avez une association locale d'opposition pas très loin et un soutien du bout des lèvres j'ai l'impression de la commune... Vous considérez la population ?

M. RICOSSE, ENERTRAG : Tout à fait, nous considérons les habitants et les élus locaux. C'est pour cela que nous avons souhaité mettre en place une démarche de concertation dès le début du projet, avant le lancement des études, pour informer, échanger et co-construire avec ces derniers le projet. L'idée étant de partager les bénéfices économiques, énergétiques et environnementaux de notre projet. Pour se faire, nous avons souhaité nous faire accompagner d'un cabinet spécialisée dans la concertation sur les projets d'énergies renouvelables, DEMOPOLIS CONCERTATION, qui prône la co-construction créatrice de valeur pour les territoires. Pour finir et répondre à votre question, nous croyons en ce projet grâce à tous ses bénéfices énergétiques, climatiques, sociaux et économiques qu'il génèrera. Et de part les mesures que nous mettrons en place pour éviter, réduire et compenser les potentiels impacts.

Echanges quant aux variantes d'implantations du projet

Exposé des trois variantes de conception possibles pour le projet.

Vote pour la première implantation (délibération du 28 mai)

Discussion et vote concernant la première implantation prévue selon la délibération du 28 mars.

M. PELLET, ENERTRAG : La 1ère variante est celle au Sud. Elle respecte la délibération de la commune de Méry-la-Bataille en ne présentant que des éoliennes au Sud et à plus de 800m des habitations de Méry, puisque nous sommes à 1 250 m de l'habitation la plus proche à Méry. En revanche nous sommes à 750 m de l'habitation au Nord de Ménévillers.

M. POISARD, Ménévillers : A peine vu votre carte. Et puis ça veut dire aussi quasiment 750m de village.

M. PELLET, ENERTRAG : Il doit y avoir 850 m au village.

M. POISARD, Ménévillers : Beaucoup moins je pense, je vois très bien l'ancienne gare et elle est juste à la sortie du village. Ensuite peut-être 850 m du centre du village.

EDIT : Après vérification la distance à la 1^{ère} habitation du village est de plus de 900m, et plus de 1 200m du centre du village.

M. PELLET présente les variantes 2 et 3.

M. PELLET, ENERTRAG : La 3^{ème} variante présente l'avantage de répondre à l'autre demande du Conseil Municipal de répartir entre familles d'exploitants mérysiens les éoliennes. Chaque famille à 1 éolienne, sauf 1 qui en aurait 2. L'éolienne la plus à l'Est côté Nord n'est pas assurée en raison du plafond aéronautique.

Mme DA SILVA, Méry-la-Bataille : La 3^{ème} version est celle qu'il faut éviter car elle encerclerait le village. Il faut équiper une seule zone, et nous avons choisi la zone Sud.

M. PELLET, ENERTRAG : Une alternative serait de voir cette variante comme une proposition faite à l'administration, et de les laisser choisir entre les zones.

Question diverses

Discussion sur les préoccupations concernant la dépréciation des habitations.

M. POISARD, Ménévillers : Et que prévoyez-vous par rapport à la dépréciation de l'immobilier ?

M. JACQUOT, Méry-la-Bataille : Oui c'est un sujet important.

M. PELLET, Méry-la-Bataille : Pendant longtemps, nous n'avons pas eu d'étude complète et fiable sur ce sujet. Une étude du début des années 2010 montrait le manque de recul et la complexité à déterminer ce qui aurait pu se passer. Cette étude montrait l'absence de variation de la valeur objective, mais une possible variation de la valeur subjective des biens immobiliers en moyenne faible, mais comprise entre +15 et -20%. Depuis mai 2022, nous pouvons désormais nous baser sur l'étude de l'Ademe.

Cette étude montre que l'éolien a un impact semblable à n'importe quelle industrie ou pylône électrique. Elle met en évidence un impact de l'ordre de -1,5% dans les 5 km autour du parc éolien, puis nul ou négligeable au-delà, sauf pour les biens immobiliers d'exceptions (châteaux ou de plusieurs millions d'euros).

M. JACQUOT, Méry-la-Bataille : Oui mais ce sont des chiffres, dans quelle mesure peut-on s'y fier ?

Paul RICOSSE, ENERTRAG : Vous pouvez ne pas avoir confiance dans les études de ces institutions déconnectées du terrain. Mais n'hésitez pas à demander autour de vous auprès d'agents immobiliers que vous connaissez. Et puis vous-mêmes, élus, avez-vous remarqué que le nombre de maisons vendues a chuté sur votre territoire depuis que des éoliennes ont été construites sur votre territoire ?

Conclusion

La réunion s'est conclue par un récapitulatif des points abordés et un rappel des prochaines étapes. Les participants ont été invités à rester engagés et à participer activement aux futures concertations pour assurer la réussite du projet.

La date du 2nd comité projet est fixée au jeudi 7 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille.

Comité élus n°7 – Mercredi 26 juin 2024

PROJET ÉOLIEN DES MOULINS DE MERY

<https://www.projeteolien-mery-la-bataille.fr/>





Jérémie FISEL
Responsable paysage



Arnaud MICHEL
Responsable Nord et Est



Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com

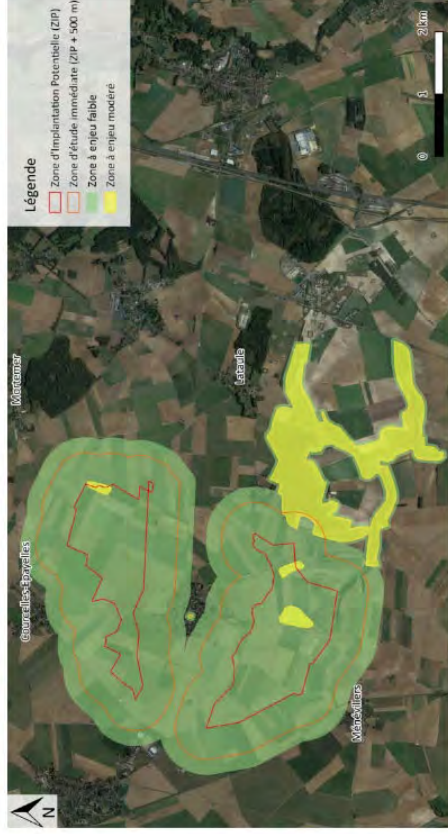


Paul RICOSSE
Responsable Concertation et
Communication
paul.ricosse@enertrag.com

Etude écologique



Oiseaux



Faune

Chauve-souris

Flore : très faible

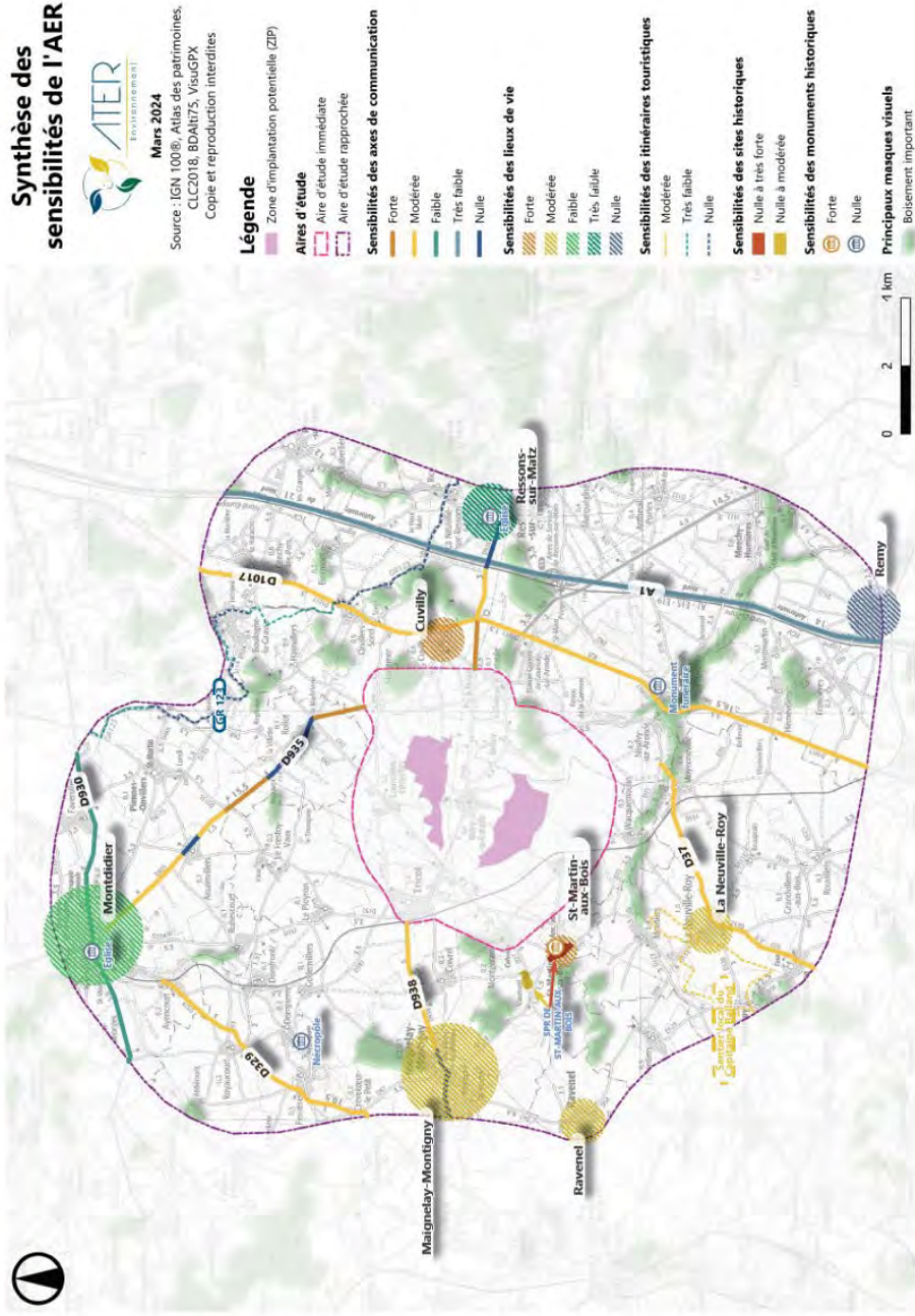
Etude écologique – Synthèse



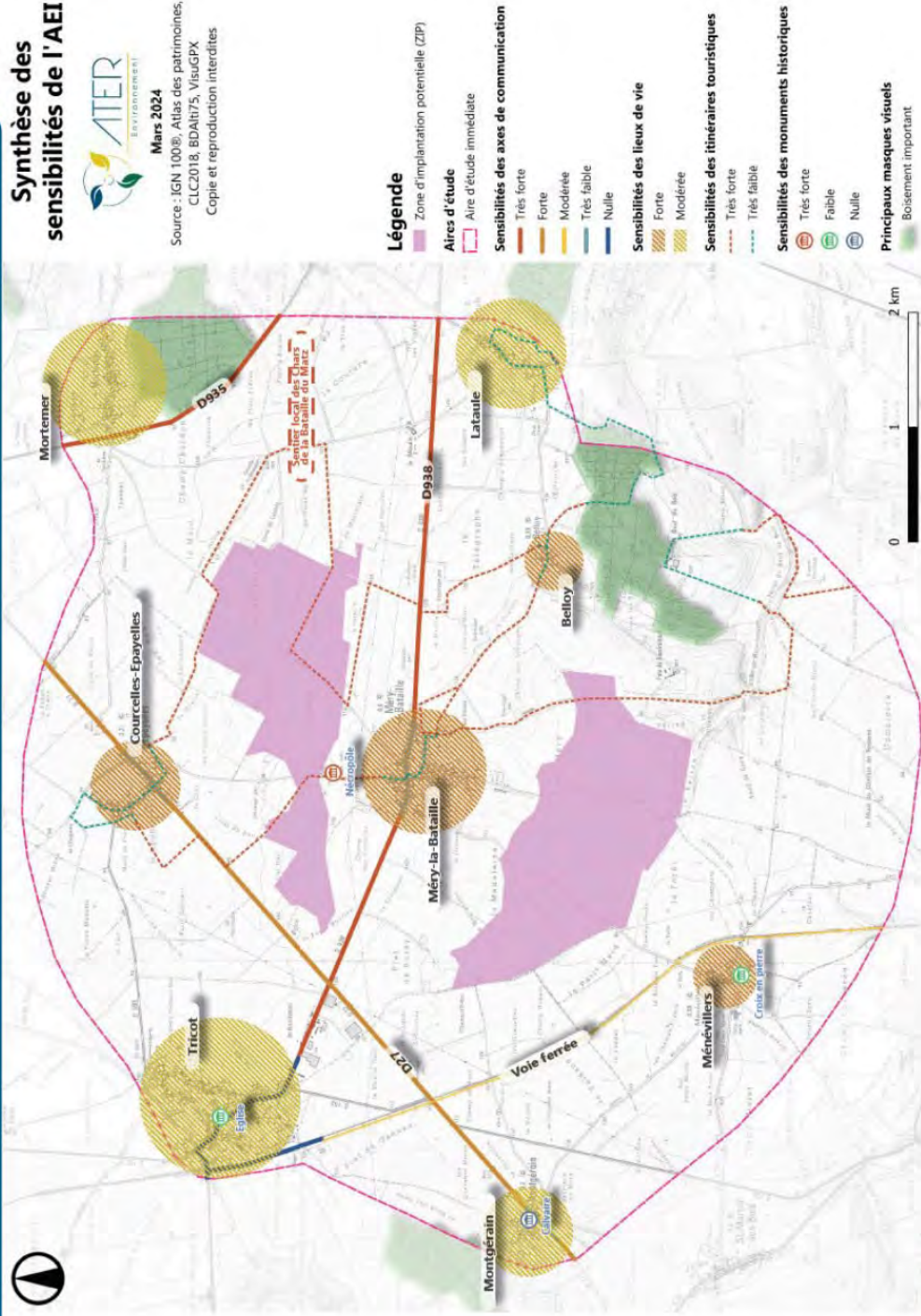
Les zones à enjeu fort sont réhabilitées pour l'installation d'éoliennes.

Plus d'enjeux au Sud, impossibilité d'envisager des éoliennes au Sud-Ouest et Sud-Est.

Etude paysagère – Aire rapprochée

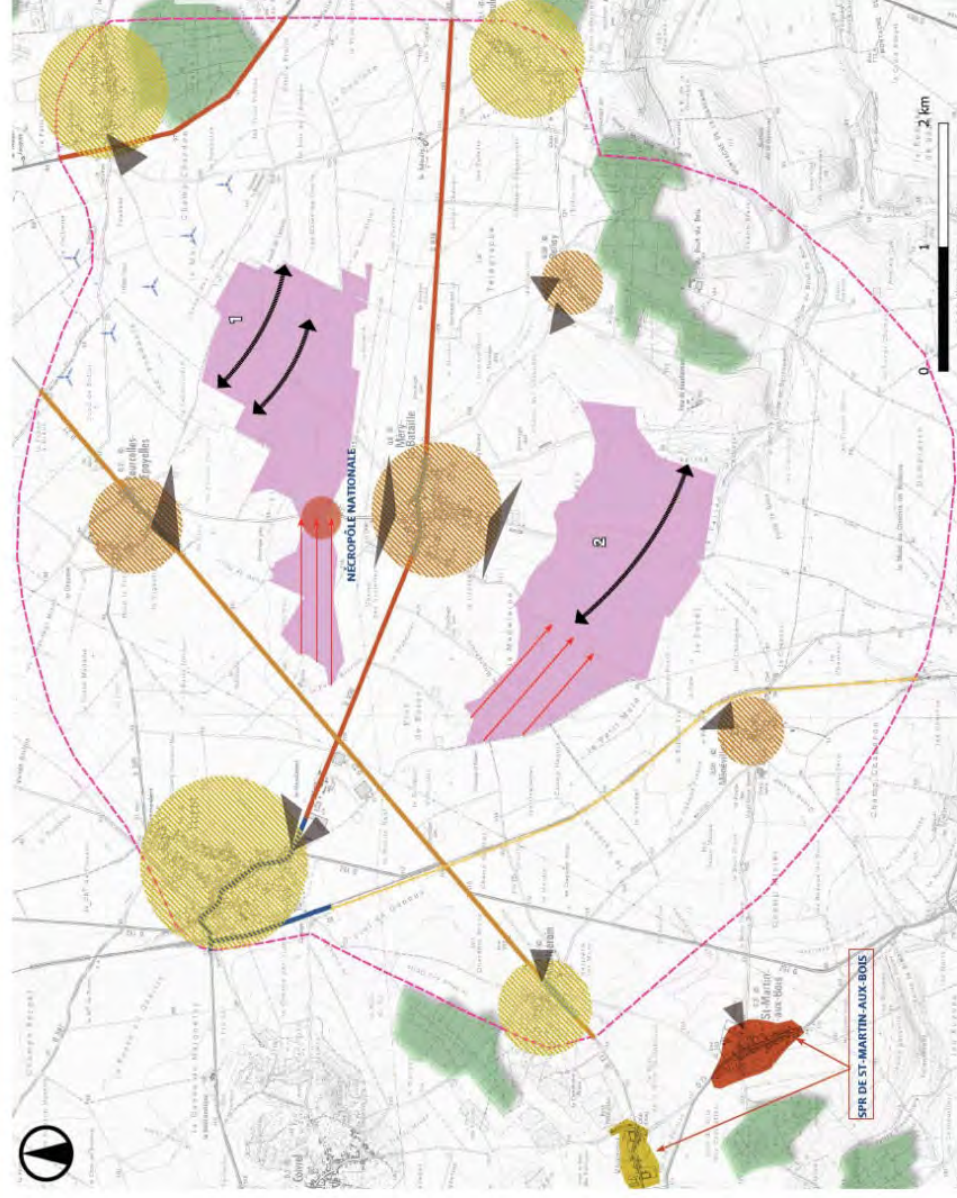


Etude paysagère – Aire immédiate

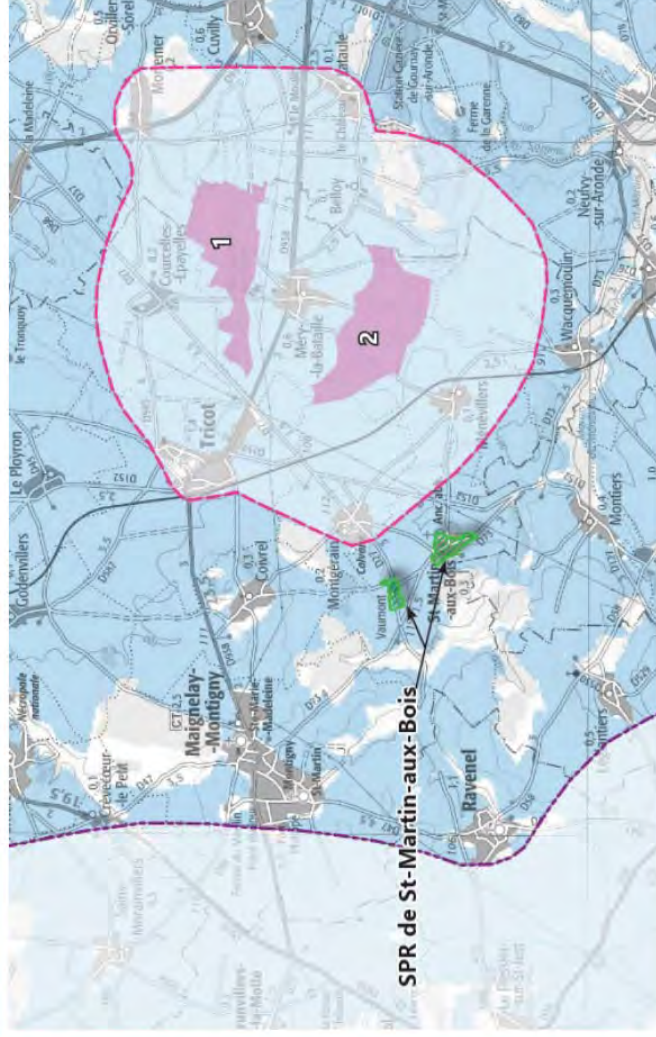


Etude paysagère – Recommandations

L'enjeu majeur du projet est l'abbaye de St-Martin, au Sud-Ouest de Méry



Etude paysagère – St-Martin-aux-Bois



NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ	
SPR DE ST-MARTIN-AUX-BOIS	FORT	VIS-À-VIS DE LA ZIP N°1	NULLE À MODÉRÉE
		VIS-À-VIS DE LA ZIP N°2	FAIBLE À TRÈS FORTE

Fig. 95 : Tableau de synthèse du Site Patrimonial Remarquable de l'aire d'étude rapprochée.

Ainsi, les sensibilités afférentes au site patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois sont nulles pour la ZIP Nord depuis le centre-bourg à faible pour la commune et Sud. Puis, les sensibilités sont très fortes depuis les voies d'accès de la commune et depuis la sortie est du hameau de Vaumont, pour la zone d'implantation Sud, à modérée pour la zone d'implantation Nord.



Fig. 97 : Vue depuis l'entrée nord-ouest du SPR de St-Martin-aux-Bois, sur la D73

Implantations

- Historique :
- Atelier de co-construction avec les élus le 06/02/2024
→ 3 implantations
 - 2 préférences : zone Sud, éoliennes réparties entre exploitants locaux
 - Forum grand public le 19/02 → 5 implantations
 - Comité projet n°1 28/05 → 3 implantations



COMMUNE DE MÉRY LA BATAILLE

15 Rue du Bois – 60420 Méry-la-Bataille

☎ : 03 60 37 11 94

✉ : commune.merlabataille@aleoniel.com

N° SIRET : 216 003 921 00014

Éolien :

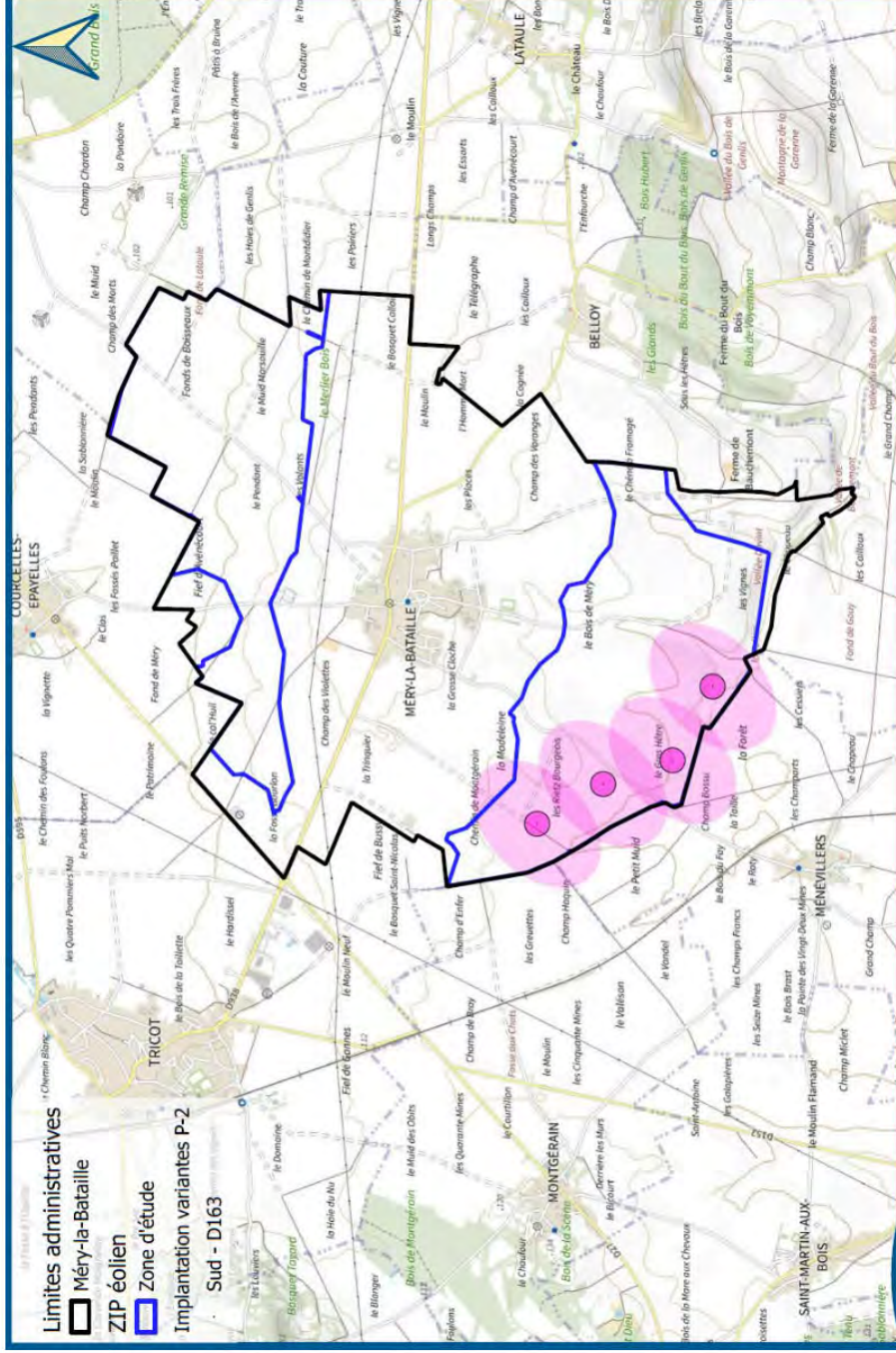
Autorisation zone Sud à distance de 800m des habitations (à vol d'oiseau)

Exclusion des autres zones

DÉLIBÉRATION N°24-05-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mai 2024

Implantations – Variante Sud



4 éoliennes



200 m bout de pale



162-163 m de diamètre



>6 MW unitaire, soit >24 MW

3 200 m de l'abbaye

1 250m des habitations de Méry

Zone Sud

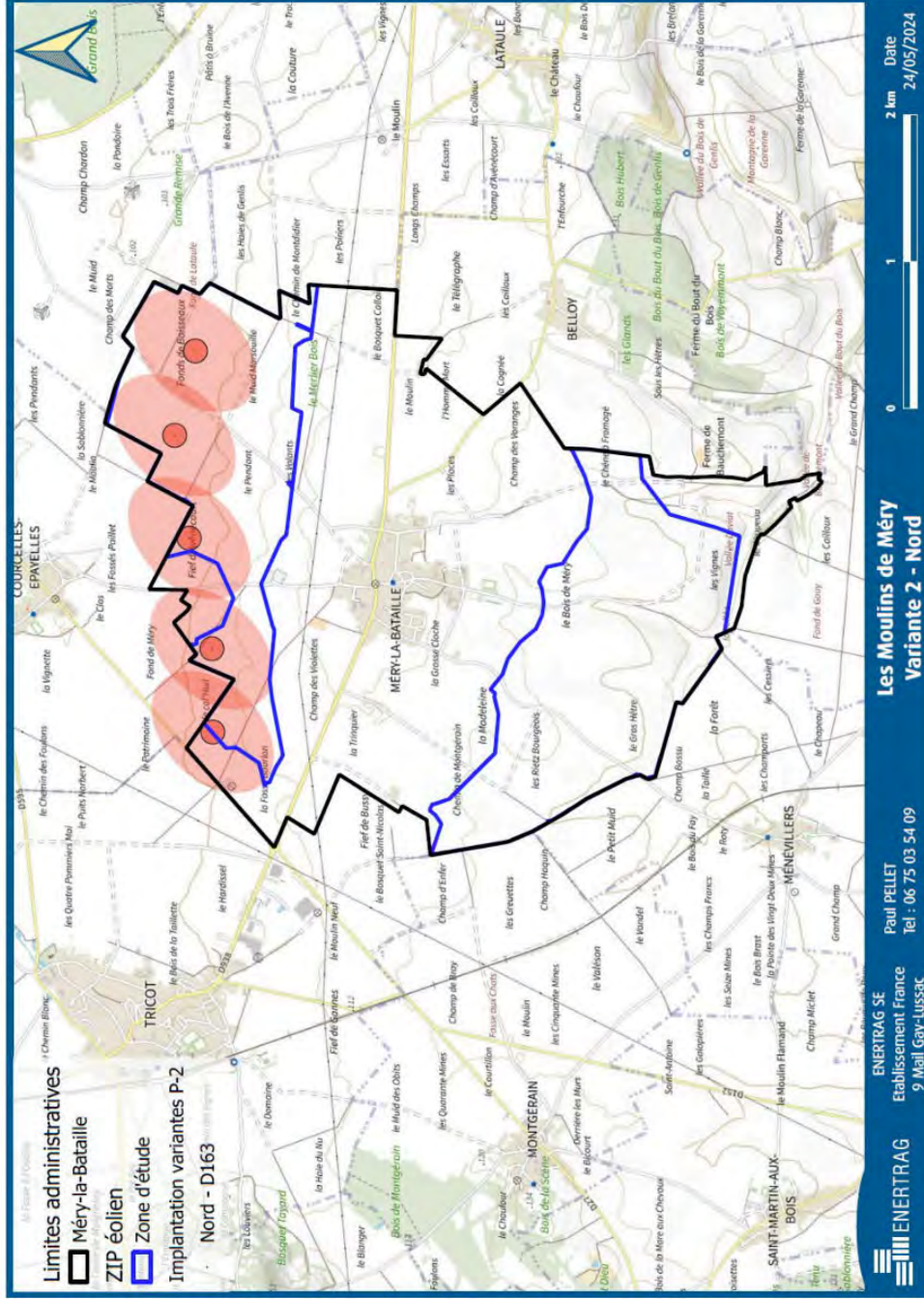
Moins de retombées pour la commune.

ENERTRAG SE
 Etablissement France
 9 Mail Gay-Lussac
 Paul PELLET
 Tel : 06 75 03 54 09

Les Moulins de Méry
 Variante 1 - Sud
 0 1 2 km
 Date 24/05/2024

Comité élus n°7 • Mercredi 26 juin 2024

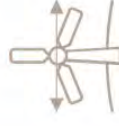
Implantations – Variante Nord



5 éoliennes



200 m bout de pale



162-163 m de diamètre

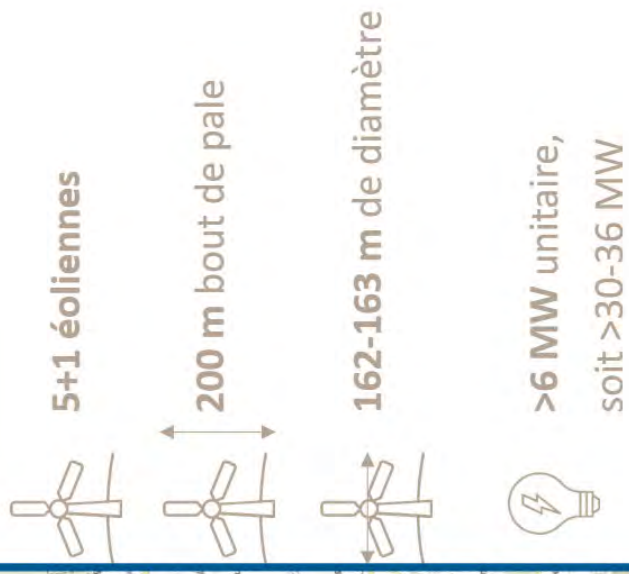
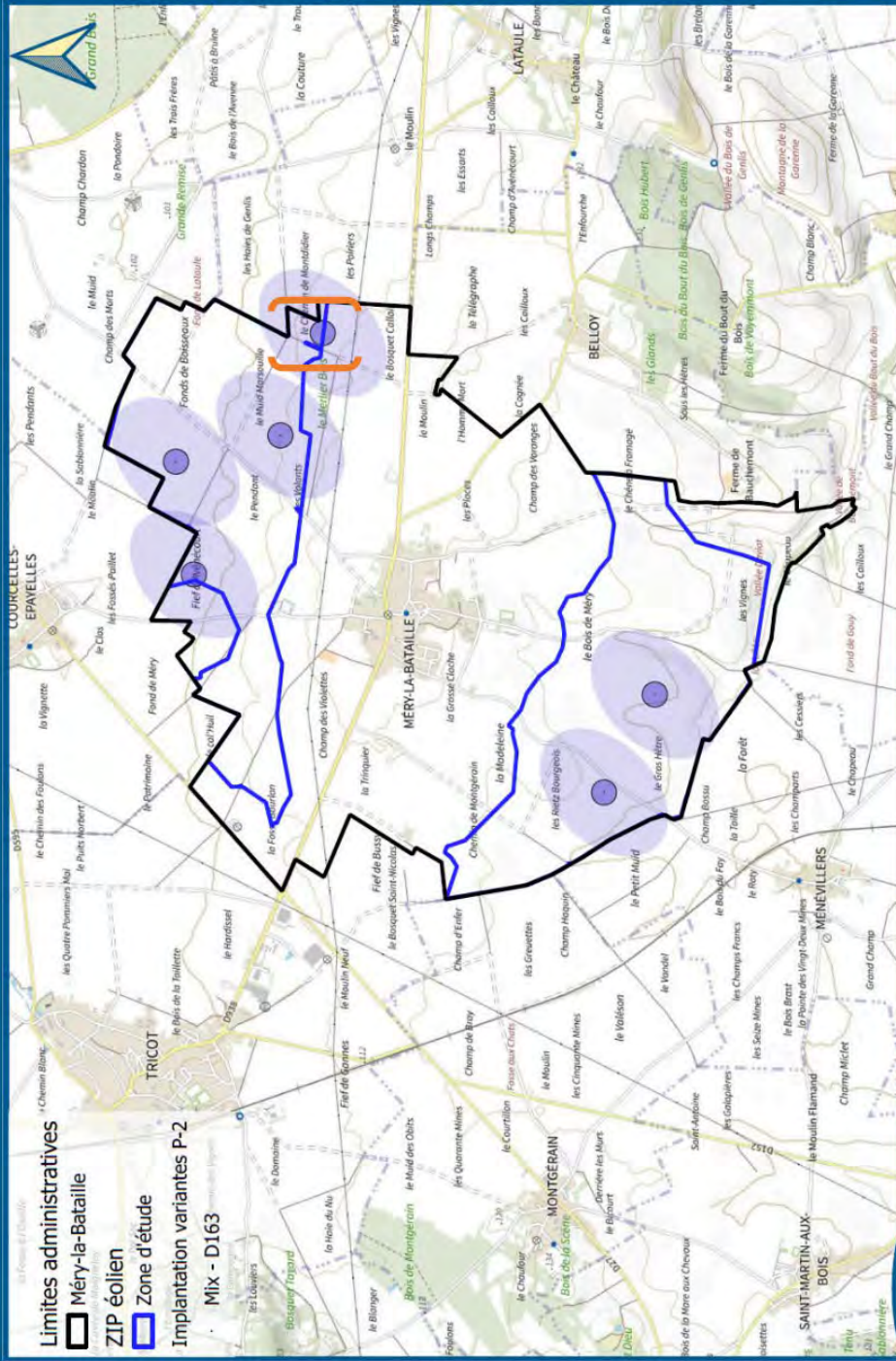


>6 MW unitaire, soit >30 MW

4 800 m de l'abbaye

950m des habitations de Méry

Implantations – Variante Mix



Proposition ENERTRAG

ENERTRAG
Etablissement France
9 Mail Gay-Lussac

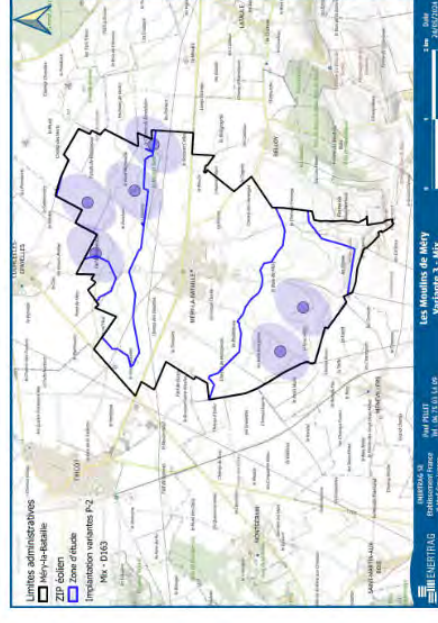
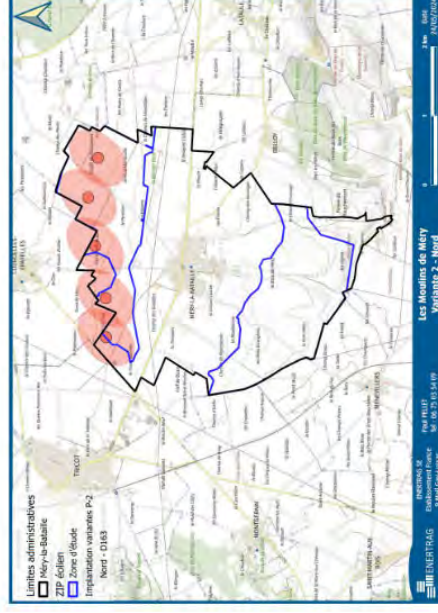
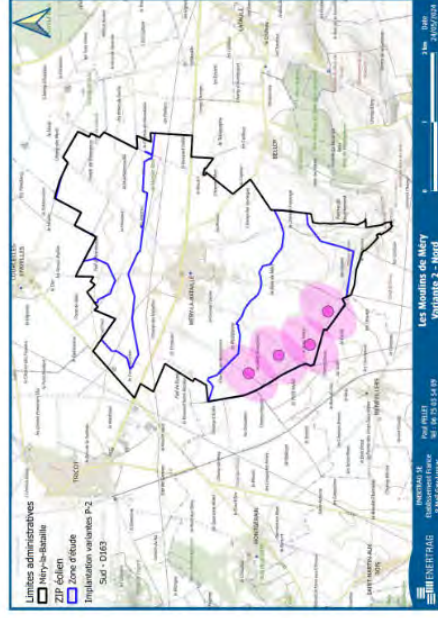
Les Moulins de Méry
Variante 3 - Mix

2 km Date
24/05/2024

Comité élus n°7 • Mercredi 26 juin 2024

Implantations – Analyse EAG

Variante	Nombre éoliennes	Puissance min (MW)	Puissance Max (MW)	Zone	Exploitants (mériysiens, limitrophes, autres)	Paysage	Habitations	Production
1	4	24	30,4	Sud	2/0/1	Abbaye de St-Martin : 3,2-3,9 km Nécropole de Méry : 1,9 km	750 m de Ménévillers, 1250m de Méry	
2	5	30	38	Nord	3/1/1	Abbaye St-Martin : 4,8-7 km Nécropole de Méry : 550 m Présence d'éoliennes déjà à proximité	880m de Courcelles et 950m de Méry	
3	6	36	45,6	Mix	5/0/0	Abbaye St-Martin : 3,4 km Nécropole de Méry : 830 m Encerclement de Méry	Sud : 1230m de Méry et Ménévillers Nord : 880m de Courcelles et 1000m de Méry	



MERCI !

POUR VOTRE ATTENTION



Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com



Paul RICOSSE
Responsable Concertation et
Communication
paul.ricosse@enertrag.com

Comité projet n°2 – Jeudi 7 novembre 2024

PROJET ÉOLIEN DES MOULINS DE MERY

<https://www.enertrag.fr/mery-la-bataille/>





Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com



Paul RICOSE
Responsable Concertation et
Communication
paul.ricosse@enertrag.com

[Notre site internet](#)

Dans notre cas, les Comités de projet

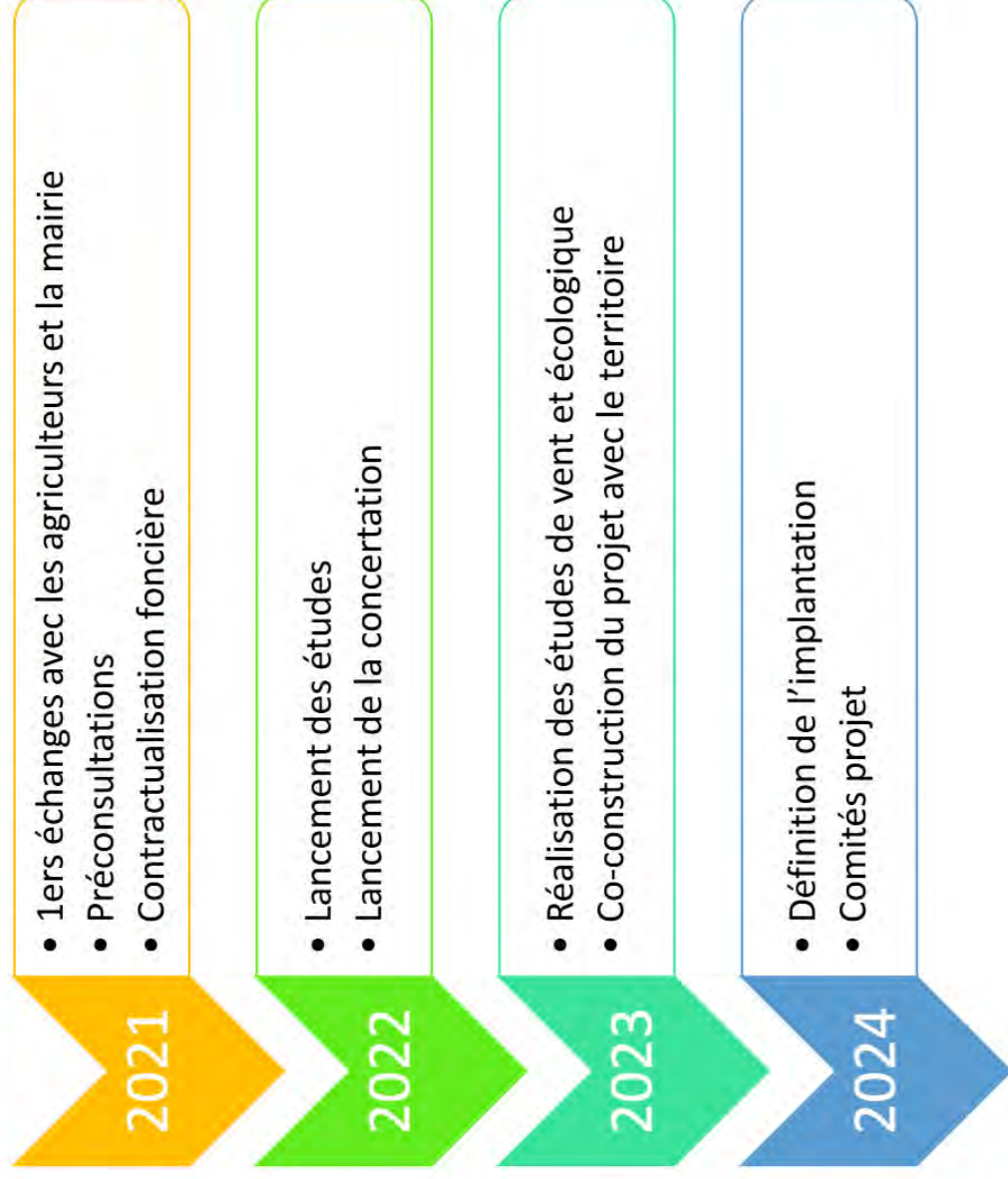
Qu'est-ce que c'est ?

Ces comités sont essentiellement composés des élus des communes dans un périmètre de 6 km autour du projet. L'objectif pour les participants est de s'informer du projet et poser leurs questions au porteur de projet avant son dépôt en préfecture.

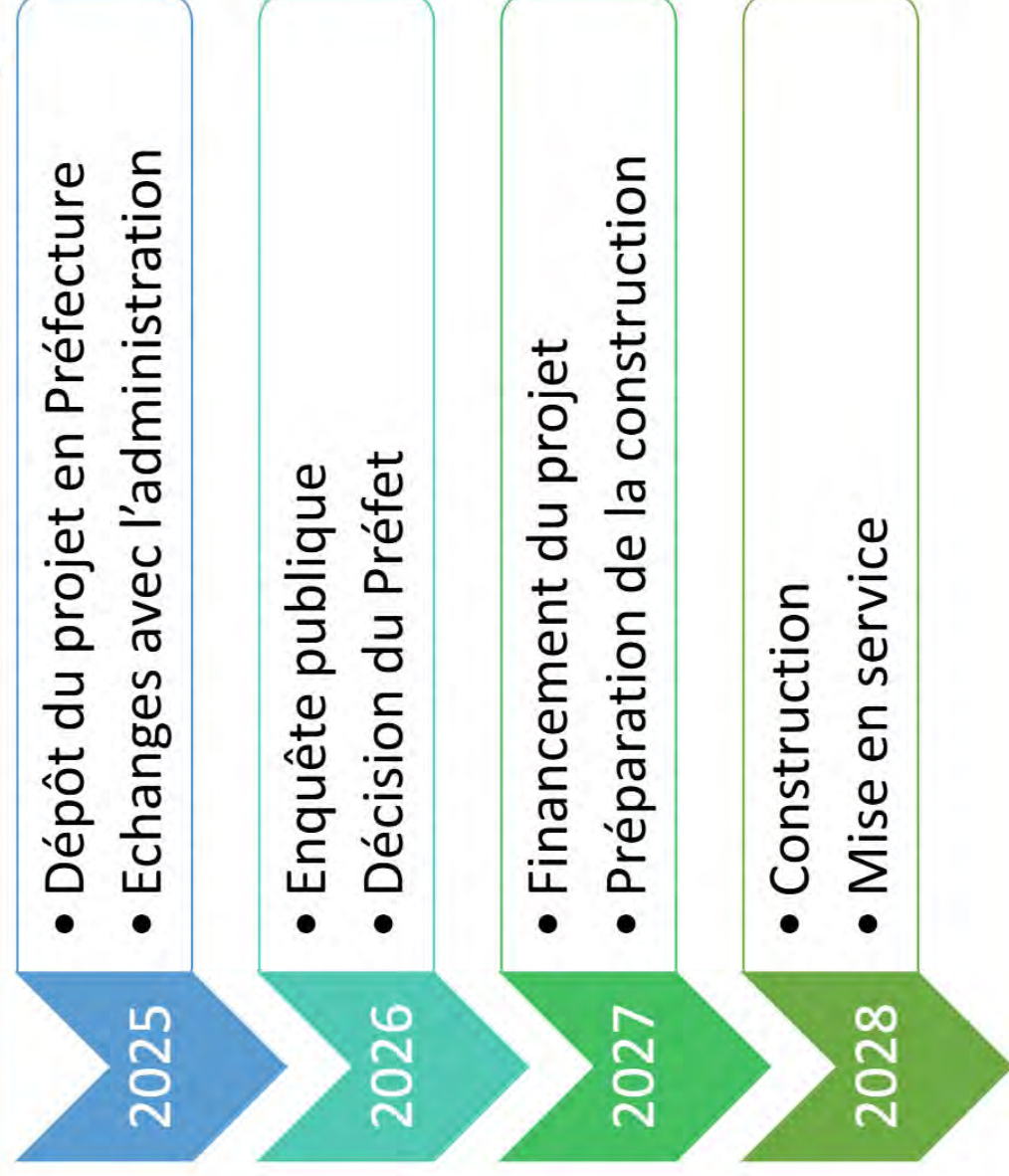
Les modalités

La tenue de ces réunions est à la charge du porteur de projet qui doit en organiser 2 avant le dépôt du projet. La 1^{ère} réunion a pour objectif de présenter le projet et les participants poseront leurs questions. La 2^{ème} réunion aura pour objectif de répondre aux questions posées. Il doit se tenir 2 mois entre l'envoi du courrier d'invitation et la tenue de la réunion

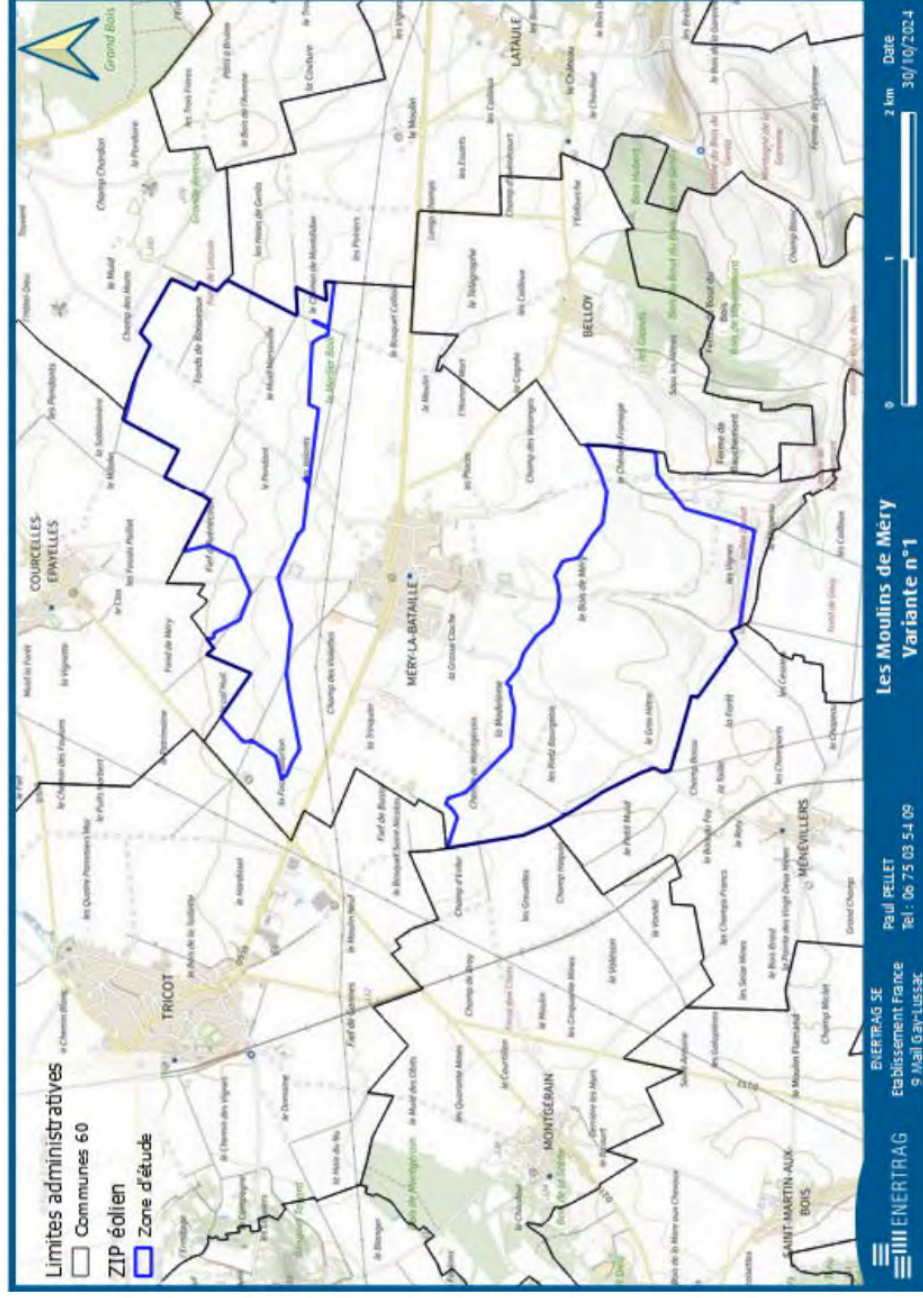
Le calendrier du projet



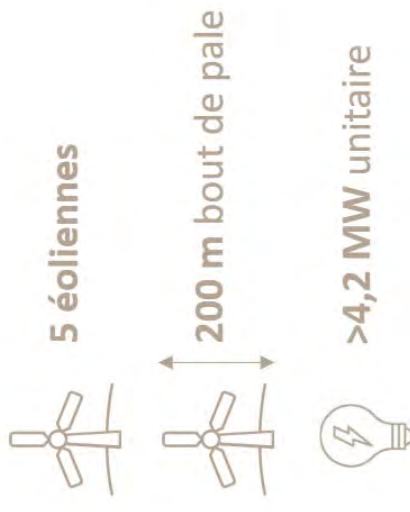
Le calendrier du projet



La Zone d'Implantation Potentielle



Initialement :



Actions menées en 2 ans

En communication:

- **8 lettres d'informations** pour tenir les habitants régulièrement informés des avancées et des décisions clés du projet.
- **1 film rétrospective 2022** a été produit pour illustrer l'évolution du projet et les étapes franchies au cours de l'année écoulée.
- **1 flyer** a été distribué pour fournir une vue d'ensemble concise et accessible des objectifs et des bénéfices du projet.
- **Un site internet dédié** fournit des informations détaillées et à jour sur le projet.
- **1 livret pour enfants** a été créé pour sensibiliser les plus jeunes aux énergies renouvelables de manière ludique et éducative.

Actions menées en 2 ans

En concertation:

- **7 comités d'élus** ont été organisés, permettant aux représentants locaux de s'exprimer
- **3 ateliers de co-construction** ont permis de recueillir les idées et suggestions des participants afin d'intégrer leurs perspectives dans le développement du projet.
- **1 visite du parc d'Oresmaux et Esertaux** a été organisée pour montrer concrètement le fonctionnement d'un parc éolien.
- **1 randonnée pédagogique** a été mise en place pour informer les participants sur les aspects environnementaux et techniques des éoliennes.
- **4 sessions de porte-à-porte** ont été menées pour répondre aux préoccupations des résidents.
- **2 forums d'information** ont été tenus pour offrir aux citoyens une plateforme où poser leurs questions et obtenir des réponses directes.
- **2 comités projet** pour informer les communes dans un rayon de 6 km et aller au-delà des nouvelles obligations réglementaires

Quelques aperçus et résultats



**Forum d'information
Ouvert à tous !**



**Randonnée pédagogique
Pour localiser l'emplacement d
mât de mesure !**



**Atelier de co-construction
Pour fixer ensemble les points
d'écoute et photomontages**



Visite Oresmaux

Permettre aux participants de se rendre compte de la réalité physique d'un parc.

Implantations

Historique :

- Atelier de co-construction avec les élus le 06/02/2024
→ 3 implantations
- 2 préférences : zone Sud, éoliennes réparties entre exploitants locaux
- Forum grand public le 19/02/2024 → 5 implantations
- Comité projet n°1 29/05/2024 → 3 implantations
- Comité élus n°7 26/06/2024 → 1 proposition sur les 3 implantations → contre-proposition des élus acceptée par Enertrag



COMMUNE DE MÉRY LA BATAILLE

15 Rue du Bois – 60420 Méry-la-Bataille
☎ : 03.60.37.11.94

✉ : commune.merylabataille@orange.com

N° SIRET : 216 003 921 00014

ZA EnR

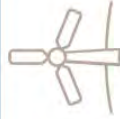
Éolien :

Autorisation zone Sud à distance de 800m des habitations (à vol d'oiseau)
Exclusion des autres zones

DÉLIBÉRATION N°24-05-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mai 2024

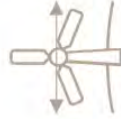
Implantation finale



4 éoliennes



200 m bout de pale



162-163 m de diamètre



6-7,2 MW unitaire

« Permis gabarit »

Permis pour un type d'éoliennes, laissant le choix ultérieur du modèle exact.

Les simulations sont réalisées avec l'éolienne la plus impactante pour chaque étude
→ N162, V162, V163



ENERTRAG

ENERTRAG SE
Etablissement France
9 mail Gay Lussac
95000 Neuville sur Oise

Tel : 01.30.30.60.09
Fax : 01.30.30.53.57
Email : cellule.technique@enertrag.com

Département de l'Oise
Région Hauts-de-France
Parc Les Moulins de Méry

13/09/2024

A3 Echelle: 1:20000

AE 3 - 1

Plan de situation



Eoliennes au projet



poste de livraison

Raccordement 20kV



Chemins existants



Chemins à créer



Plateformes de montage



Zones temporaires

Plan en échelle 1:20 000 (N162, V162, V163)



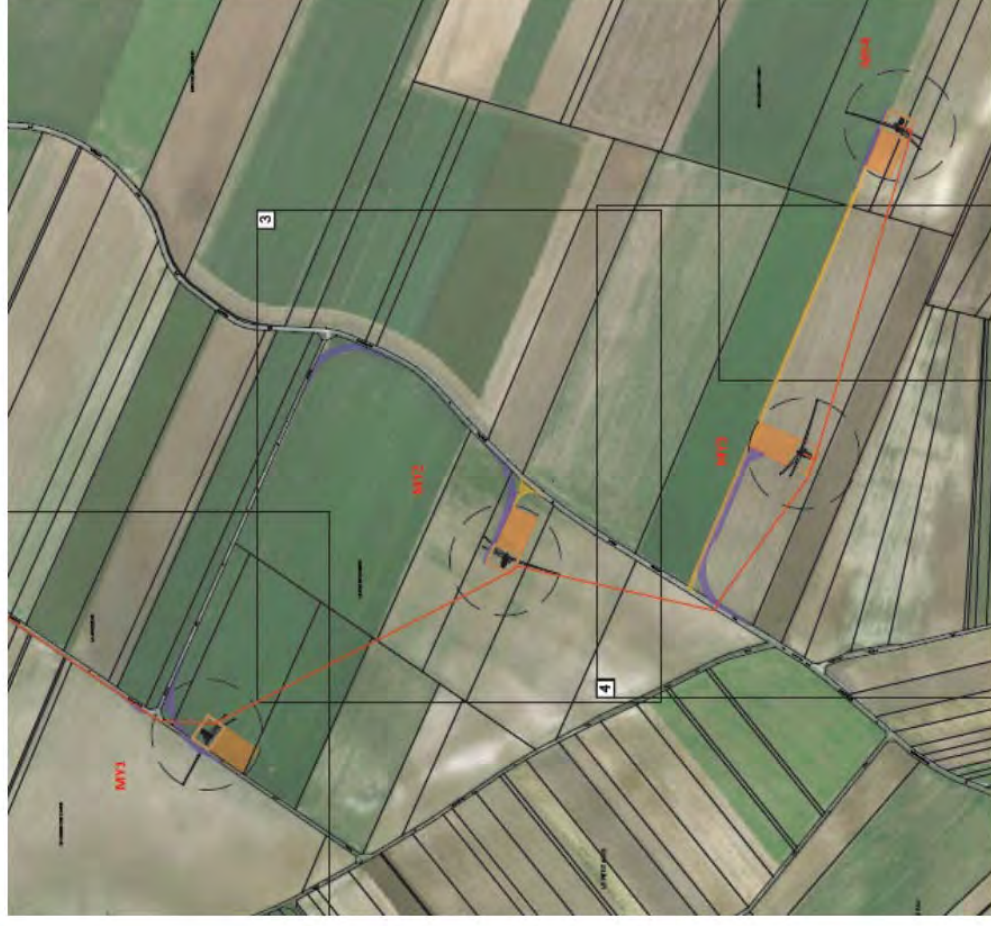
Implantation finale

Implantation corrigée marginalement pendant l'été pour correspondre aux usages des agriculteurs

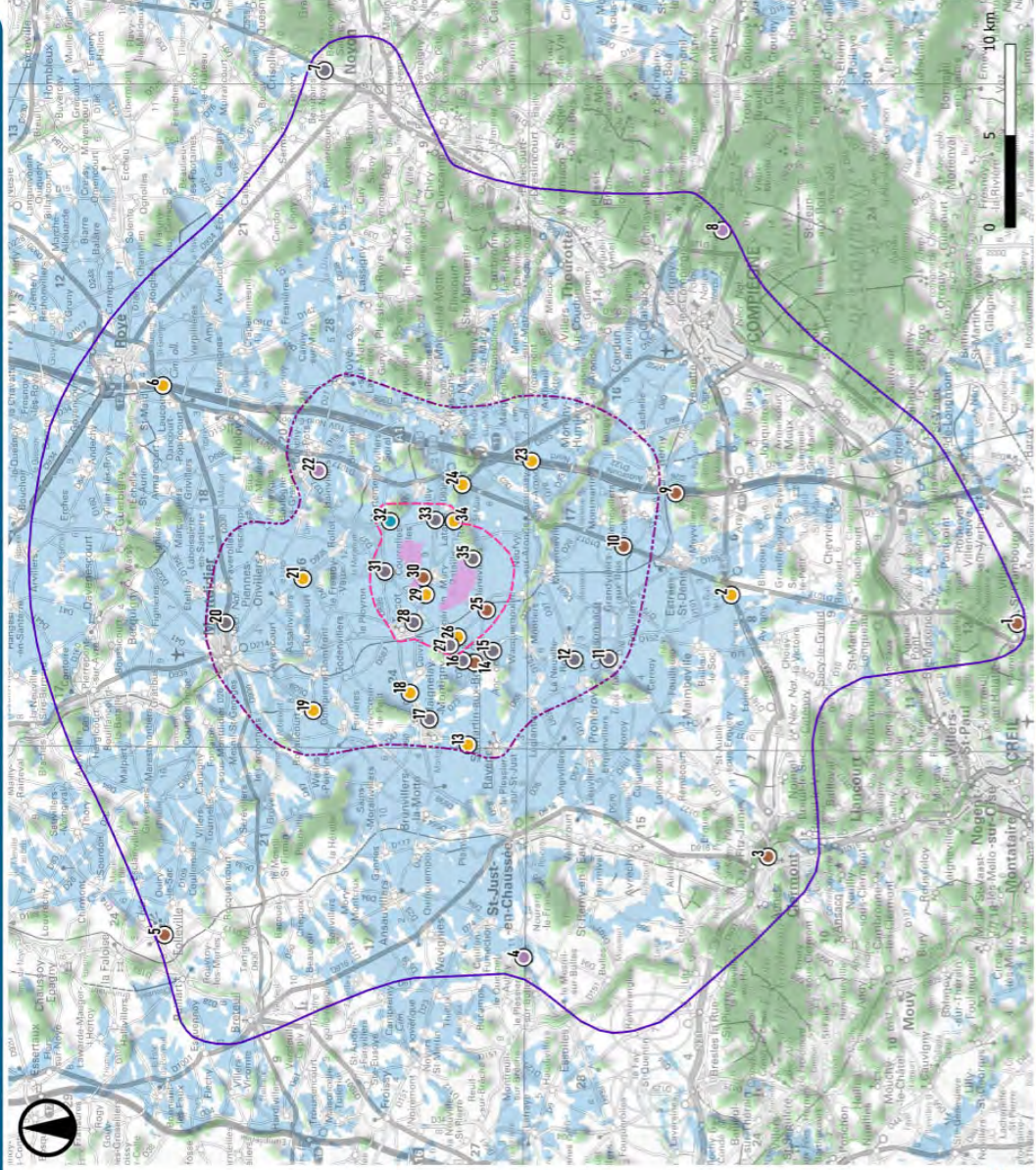
Habitation mérysienne la plus proche à plus de 1200m, supérieure aux 800 m (demande du Conseil Municipal)

Comité projet n°1 – Ménévillers :

- 750m de l'habitation isolée
- 920m de l'entrée du village
- 1 200m du centre village



Etude paysagère – Prises de vue



Sélection des points de vue



Mars 2024

Source : IGN 100®.

Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Thématique des points de vue sélectionnés

Effets cumulés

Axe de communication

Lieux de vie

Tourisme

Patrimoine

Paysages particuliers

Zone de visibilité théorique

Zone de visibilité théorique

Comité projet n°1 – Immobilier



Messages clés de l'étude :

- L'impact de l'éolien sur l'immobilier est nul pour 90 %, et très faible pour 10 % des maisons vendues sur la période 2015-2020. Les biens situés à proximité des éoliennes restent des actifs liquides.
- L'impact mesuré est comparable à celui d'autres infrastructures industrielles (pylônes électriques, antennes relais).
- Cet impact n'est pas absolu, il est de nature à évoluer dans le temps en fonction des besoins ressentis par les citoyens vis-à-vis de leur environnement, de leur perception du paysage et de la transition énergétique.

Vos retours Qu'en pensez-vous ?



MERCI !

POUR VOTRE ATTENTION



Paul PELLET
Chef de projet
paul.pellet@enertrag.com



Paul RICOSSE
Responsable Concertation et
Communication
paul.ricosse@enertrag.com

Comité de projet n°2

Projet éolien des Moulins de Méry

Salle communale - Jeudi 7 novembre 2024

Préambule

Depuis 2021 la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille, en travaillant de concert avec les élus du Conseil Municipal, les agriculteurs et les habitants dans le cadre d'une grande démarche de concertation. Suite au 1^{er} comité projet qui présentait les études et différents scénarii d'implantation, Enertrag et les élus de Méry-la-Bataille ont décidé l'implantation des éoliennes.

Table des matières

Préambule	1
Participants	2
Synthèse des échanges	3
Echanges quant à l'historique du projet	4
Echanges quant aux enjeux du territoire	3
Echanges quant aux variantes d'implantations du projet	Erreur ! Signet non défini.
Question diverses	4
Conclusion	Erreur ! Signet non défini.

Participants

Présents :

Mme Isabelle DA SILVA, maire de Méry-la-Bataille
M. Sébastien MOLAND, 2^{ème} adjoint de Méry-la-Bataille
M. Philippe DEVOIR, conseiller de Méry-la-Bataille
M. Mathieu NOCHALSKI, conseiller de Méry-la-Bataille
M. Régis THOQUER, conseiller de Méry-la-Bataille
Mme Clémence VARLET, conseillère de Méry-la-Bataille

M. Christian CARDON, maire de Belloy
M. Philippe WARME, maire de Montgérain, représenté par Mme Sabrina DESMARESCAUX, adjointe
M. Cédric POISARD, maire de Ménévilliers
M. Régis GREVIN, maire de Le Ployron, représenté par Mme Vanessa BARVIAUX, adjointe

M. Paul PELLET, chef de projet, Enertrag
M. RICOSSE, responsable concertation et communication, Enertrag

Excusés :

M. Gérard LEROY, maire de Ravenel
M. Alain LEBRUN, maire de Saint-Martin-aux-Bois

Absents :

M. Olivier DE BEULE, Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard
M. Antoine BIBAUT, maire d'Antheuil-Portes
M. Xavier DEJAIFFE, maire d'Assainvillers
M. Francis MANSARD, maire de Biermont
M. Patrick BOULANGER, maire de Boulogne-la-Grasse
Mme Marire-Christine PINSSON, maire de Conchy-les-Pots
M. Aline LARUE, maire de Coivrel
M. Jean-Louis HENNON, maire de Courcelles-Epayelles
M. Frank ODERMATT, maire de Cuvilly
M. Christophe CARRE, maire de Domfront
M. Patrice FONTAINE, maire du Frestoy-Vaux
M. Alain FOURNIER, maire de Godenvillers
M. Daniel FORGET, maire de Gournay-sur-Aronde
M. Bertrand CANDELOT, maire de Grandvillers-aux-Bois
M. Yves FLON, maire de Hainvillers
M. Dominique YDEMA, maire d'Hémévillers
M. Thierry MICHEL, maire de La Neuville-Roy
M. Gaël DANIEL, maire de La Neuville-sur-Ressons
M. René MAHET, maire de Lataule
M. Julien BONNEMENT, maire de Léglantiers
M. Denis FLOUR, maire de Maignelay-Montigny
M. Xavier DENEUFBOURG, maire de Montiers
M. Guillaume TRIBOUT, maire de Mortemer
M. Didier LEDENT, maire de Moyenneville
M. Marc D'ARRENTIERES, maire de Neufvy-sur-Aronde
M. Francis CORMIER, maire d'Orvillers-Sorel
Mme Brigitte DEVISMES, maire de Piennes-Onvillers

M. Alain DE PAERMENTIER, maire de Ressons-sur-Matz
M. Alain VINCENT, maire de Ricquebourg
M. Michel CHOISY, maire de Rollot
M. Nicolas SAINTE-BEUVE, maire de Rouvillers
Mme Chantal DESPREZ, maire de Rubescourt
M. Alain LEBRUN, maire de Saint-Martin-aux-Bois
M. Francis SOETAERT, maire de Tricot
M. Eric VALOIS, maire de Wacquemoulin

Synthèse des échanges

La réunion a débuté par une présentation des éléments clés du projet, une mise à jour des études depuis le précédent comité projet, et la construction de l'implantation des éoliennes décidée. Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu.

Tous les éléments sont également disponibles sur le site Internet du projet :

<https://www.enertrag.fr/mery-la-bataille/>

Echanges quant à l'implantation et aux enjeux du territoire

M. POISARD, Ménévillers : C'est du foutage de gueule, elles sont plus proches de Ménévillers que de Méry. Pouvez-vous nous indiquer où se trouve la limite communale ?

M. PELLET, ENERTRAG, indiquant la limite communale sur la carte : Les éoliennes sont situées à plus de 1 200m des habitations de Méry-la-Bataille, à 750m de l'habitation isolée au nord de Ménévillers et 920m de l'entrée du village. Le centre du village de Ménévillers est à 1 200m.

M. POISARD, Ménévillers : C'est bien ce que je disais. Nous sommes plus proches, et pourtant à aucun moment vous êtes venus nous voir en Conseil Municipal pour nous présenter votre projet, ni organiser de rencontres avec nos habitants comme vous avez pu faire à Méry.

M. RICOSSE, ENERTRAG : Nous comprenons, c'est vrai qu'en plus pour vous il n'y aura pas de retombées fiscales liées au parc éolien puisqu'il ne sera pas sur votre territoire.

M. POISARD, Ménévillers : De toute façon nous sommes contre, nous sommes régulièrement contactés par des entreprises du secteur de l'éolien dont Enertrag, et nous refusons de vous rencontrer.

M. PELLET, Enertrag : Oui tout à fait, mes collègues d'Amiens avaient essayé de vous rencontrer.

M. POISARD, Ménévillers : De toute façon, je ne comprends pas pourquoi votre société est venue développer un projet ici avec la présence de l'abbaye de Saint-Martin que vous semblez complètement occulter. Vous perdez votre temps. En plus votre étude écologique, je trouve qu'elle tombe vraiment bien : vos éoliennes tombent pile entre 2 couloirs de migration comme si les oiseaux ne volaient que sur un couloir de 10m. Moi j'ai déjà vu des cigognes dans ces champs qui sont en vert [*enjeu faible*] sur votre carte.

M. PELLET, ENERTRAG : Non, les études ne tombent pas bien par rapport à l'implantation. Nous avons adapté l'implantation à ces enjeux et non le contraire, ce qui s'est traduit par la perte d'une éolienne et la diminution de la distance entre les autres. Cela fait baisser la production, mais réduit également l'angle de visibilité depuis l'abbaye.

M. RICOSSE, ENERTRAG : Je peux vous assurer que les études ne sont pas falsifiées, nous faisons justement appel à des bureaux d'études externes pour assurer l'impartialité de nos études.

M. POISARD, Ménévillers : Non, excusez-moi je ne voulais pas dire qu'elles étaient falsifiées, je me suis mal exprimé. Mais elles tombent bien...

M. PELLET, ENERTRAG : C'est parce que nous avons adapté l'implantation.

M. POISARD, Ménévillers : En attendant tous les projets du secteur ont été refusés à cause de l'abbaye.

M. PELLET, ENERTRAG : Oui, mais déjà plusieurs ont été autorisés après recours.

Mme Isabelle DA SILVA, Méry-la-Bataille : Et puis vous attendez le changement de Préfet.

Mme BARVIAUX, Le Ployon : Oui, nous avons un nouveau Préfet, a priori plus favorable aux éoliennes.

M. POISARD, Ménévillers : Il y a combien d'éoliennes dans les Hauts-de-France ?

M. PELLET, ENERTRAG : En France il y en a environ 8 000, dont une bonne partie dans les Hauts-de-France. Peut-être 2 000 je n'ai pas le chiffre en tête.

[EDIT : au dernier recensement en 2022, il y avait environ 9 500 éoliennes en France dont 2 829 dans les Hauts-de-France]

M. POISARD, Ménévillers : Il y en a trop. Vous ne pouvez pas aller ailleurs ?

M. RICOSSE, ENERTRAG : Les Hauts-de-France sont une région historique pour nous comme pour nombre de nos confrères. Nous avons une attirance naturelle pour vos campagnes de par leur relief plat et qu'elles soient très ventées, avec peu d'enjeux notamment écologiques pour nous.

Echanges quant à l'historique du projet

Mme DA SILVA, Méry-la-Bataille : Nous regrettons qu'Enertrag ait signé le foncier sans l'accord de la commune. Vous êtes les seuls à l'avoir fait, les autres développeurs que nous consultations avaient respecté notre souhait d'attendre. A partir de là nous n'avions plus le choix.

Mme BARVIAUX, Le Ployon : Vous pouviez délibérer contre. Au Ployon nous avons été dans la même situation, et nous nous retrouvons avec un parc éolien de 180m de haut à 509m des habitations. Aujourd'hui nous regrettons d'avoir délibéré favorablement.

Mme DA SILVA, Méry-la-Bataille : Oui mais nous souhaitions garder la main sur le projet et son implantation.

M. PELLET, Enertrag : Oui en s'inscrivant dans la démarche de co-construction nous avons pu prendre en compte les attentes de la mairie et adapter le projet au territoire. D'ailleurs l'implantation retenue n'est pas celle qui était privilégiée par Enertrag mais décidée par la mairie.

M. MOLAND, Méry-la-Bataille : Décidée est un bien grand mot, négociée plutôt.

Mme BARVIAUX, Le Ployon : C'est vrai que vous vous avez joué le jeu.

M. RICOSSE, ENERTRAG : Ensuite effectivement le foncier a été fait d'une certaine façon, ce n'était ni Paul ni moi, mais nous le regrettons et nous nous sommes excusés de la manière. Ensuite ce qui est fait est fait et le plus important est que nous avançons maintenant ensemble.

Question diverses

M. PELLET, Enertrag : Lors du précédent comité projet, la question de la dépréciation immobilière avait été posée. Je vous avais cité une étude de l'Ademe que je vous apporte cette fois-ci pour répondre à vos interrogations.

M. POISARD, Ménévillers : Oui mais regardez votre étude date de 2022. L'immobilier n'a jamais été dans une meilleure forme que cette année-là.

Mme DA SILVA, Méry-la-Bataille : Oui mais les données concernent la période 2015-2020.

M. PELLET, Enertrag : Et puis, certes l'étude étudie l'évolution dans le temps de l'immobilier et des ventes des biens, mais elle compare avant tout des ventes dans des situations similaires, avec et sans éoliennes. Donc quelque soit le cours de l'immobilier, cela ne change pas la différence entre les situations.

Mme DESMARESCAUX, Montgerain, montrant son téléphone : Ensuite je vois que la cours d'appel de Rennes a statué que l'éolien avait entraîné une dépréciation immobilière.

Mme DESMARESCAUX lit la décision et la liste des indemnités.

M. POISARD, Ménévillers : Donc une dizaine d'habitations ont été indemnisées.

Paul RICOSSE, ENERTRAG : Il est important de préciser que le cas mentionné, impliquant une procédure judiciaire extraordinaire avec des avocats, très bons à priori etc. aboutissant à une indemnisation, concerne un parc éolien isolé et reste une situation unique en France. Discuter de ce cas sans connaître les détails précis (localisation, contexte, parties impliquées) rend difficile une comparaison directe. Si de telles indemnisations étaient systématiques, cela aurait créé un précédent entraînant de nombreuses demandes similaires. Je vous encourage à consulter des agents immobiliers locaux pour obtenir une vision plus claire de l'impact réel sur le marché immobilier de votre région. Par ailleurs, vous-mêmes, en tant qu'élus, avez-vous observé une baisse significative des transactions immobilières depuis l'installation des parcs éoliens sur votre territoire ? En réalité, dans les Hauts-de-France, où des éoliennes sont présentes depuis plus de 20 ans, aucun cas similaire n'a été signalé. Au contraire, les prix de l'immobilier ont globalement augmenté, notamment depuis la pandémie de COVID-19, bien qu'une légère baisse ait été observée ces deux dernières années en raison de la hausse des taux d'intérêt et du contexte économique difficile. N'hésitez pas à nous contacter si des cas particuliers venaient à se présenter dans vos communes.

M. POISARD, Ménévillers : Où va aller l'électricité ?

M. PELLET, Enertrag : Une fois arrivée au poste de livraison, Enedis réalisera un tracé du raccordement vers le poste source disponible le plus proche. Il y en a à Rissons et Maignelay-Montigny, ainsi qu'un autre un construire sur le Plateau Picard.

M. CARDON, Belloy : Ca fait une quinzaine de kilomètres.

M. PELLET, Enertrag : A peu près. Pour vous donner en terme de coût cela représente environ 80 €/m.

M. POISARD, Ménévillers : C'est dommage que l'électricité ne bénéficie pas directement à la commune d'implantation. C'est ce qui a été fait à Montdidier.

M. PELLET, Enertrag : Dans tous les cas il faut passer par un poste source pour aller sur le réseau de distribution en raison de la différence de puissance.

Mme DA SILVA et Mme BARVIAUX : Ce serait mieux pour l'acceptation locale que l'électricité soit directement sur la commune.

M. PELLET, Enertrag : Ensuite l'électricité va au besoin de consommation le plus proche. Si on va au poste source de Rissons, l'électricité ira à Rissons, puis de plus en plus loin dans le secteur couvert par le poste source (incluant Méry) – les éoliennes produisant bien plus que ce qu'une commune peut consommer.

Si ensuite il reste de l'électricité, elle ira au poste source suivant etc. jusqu'à épuisement.

Les participants discutent ensuite d'autoconsommation, d'autoconsommation collective et ses enjeux réglementaires, de photovoltaïque et d'utilisation des toitures publiques etc.

Lettre d'information n°9

PROJET ÉOLIEN DES MOULINS DE MÉRY

Chères Mérysiennes, chers Mérysiens,

Nos meilleurs vœux vous accompagnent pour cette année 2025 !

Cette année marque une étape importante pour le projet éolien de votre commune. Après plus de trois années d'études et de concertation, les études nécessaires sont désormais finalisées, et nous souhaitons partager avec vous les résultats et la vision concrète du projet.

Les analyses de vent, les études acoustiques et écologiques, ainsi que les photomontages paysagers sont achevés. Ces éléments nous permettent aujourd'hui de définir précisément l'implantation des éoliennes et de finaliser le dossier en vue de son dépôt auprès de la Préfecture.

C'est dans cet esprit de transparence et de collaboration que nous avons le plaisir de vous inviter à un forum d'information.

Cet événement sera l'occasion de :

- Découvrir l'emplacement définitif des éoliennes ;
- Consulter les résultats des études détaillées ;
- Discussion ouverte sur le projet ;

Au plaisir de vous retrouver prochainement,

RETROUVEZ-NOUS :



le 6 février 2025



De 18h30 à 20h30



Salle des fêtes de Méry-la-Bataille

Paul PELLET

Chef de Projet

+33 6 75 03 54 09

paul.pellet@enertrag.com



Ce n'est pas une réunion, mais un moment d'échanges ouvert à tous.

Vous êtes libres de venir à l'heure qui vous convient entre 18h30 et 20h30.



RESTEZ CONNECTÉS !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet et dialoguer avec le développeur

www.enertrag.fr/mery-la-bataille/

PROJET EOLIEN

DES MOULINS DE MERY



Compte rendu du forum d'information n°3

du jeudi 6 février 2025 de 18h30 à 20h30

A la salle des fêtes de la commune de Méry-la-Bataille

Compte rendu réalisé par



I. Préambule

Le jeudi 6 février 2025, un forum d'information a été organisé à Méry-la-Bataille afin de partager avec les habitants les **dernières avancées du projet éolien** développé depuis près de trois ans en concertation avec les élus et les acteurs du territoire.

A. Les objectifs du forum

- ✓ **Présenter l'implantation définitive des éoliennes**, issue des études et des échanges menés depuis le début du projet, le calendrier du projet, ainsi que plusieurs photomontages parmi les 35 qui seront dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.
- ✓ Revenir sur les **apports de la concertation** : recommandations, avis et décisions intégrées dans le projet final.
- ✓ Assurer un temps d'**échange et de transparence** avec les habitants et élus de la commune.

Cette rencontre s'inscrit dans la continuité des actions de concertation déjà menées :

- ✓ Forums d'information précédents
- ✓ Ateliers de co-construction
- ✓ Randonnée pédagogique
- ✓ Visite d'un parc éolien en fonctionnement
- ✓ Lettres d'information régulières
- ✓ Mise en ligne d'un site internet dédié au projet

B. Les participants

Pour Enertrag :

- Paul Pellet, Chef de projet
- Arnaud Michel, Responsable du Développement EST
- Zineb Ouchahed, Chargée de Concertation
- Paul Ricossé, Responsable Concertation et Communication France

Des habitants et des élus sont venus assister au forum.

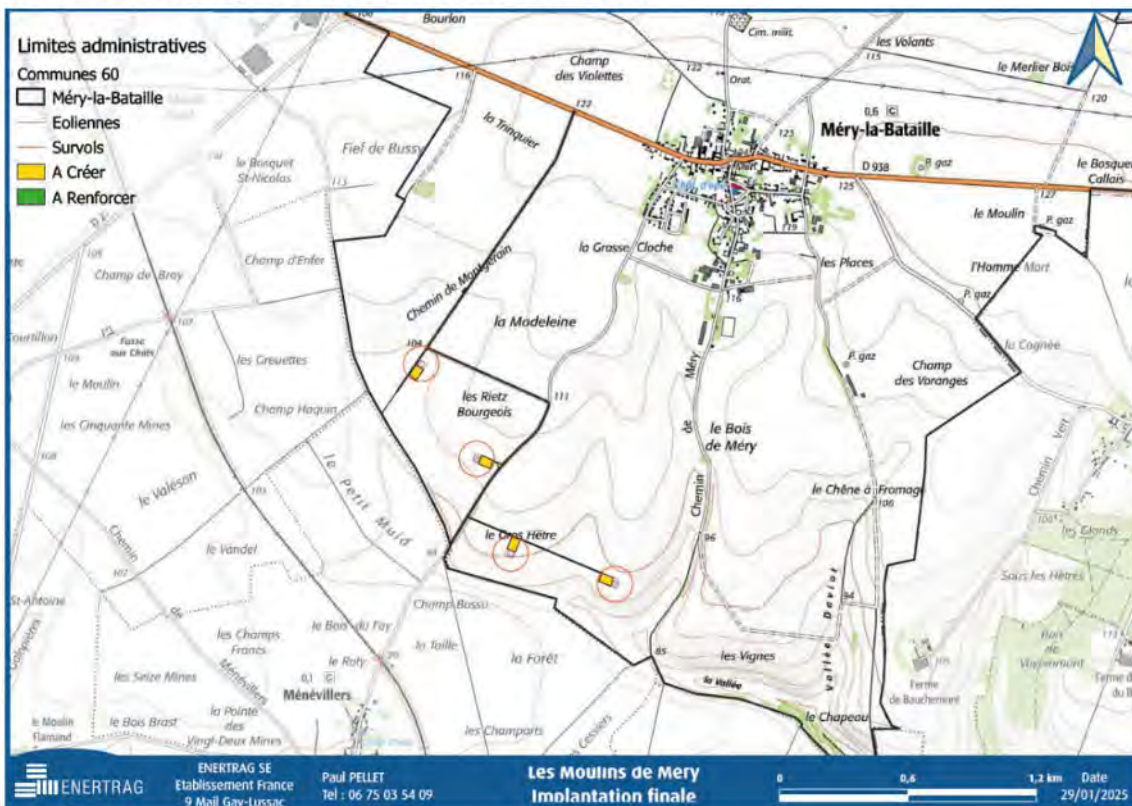
II. Présentation du projet

Depuis trois ans, le projet a fait l'objet d'un dialogue approfondi avec les élus et les habitants afin d'aboutir à une implantation qui réponde aux attentes du territoire. La démarche de concertation a permis aux élus d'identifier leurs principales attentes :

- ✓ Une répartition équitable des éoliennes sur le territoire,
- ✓ Privilégier la zone Sud et éviter un encerclement visuel de la commune.

A. L'implantation finale : un projet issu de la concertation

L'implantation présentée a été décidée avec les élus, et optimisée pour concilier production d'énergie et intégration territoriale.



Le forum a permis de dévoiler le **plan d'implantation définitif** des éoliennes, validé après :

- ✓ Analyse des études environnementales et techniques
- ✓ Intégration des recommandations du comité des élus et des habitants
- ✓ Prise en compte des exigences réglementaires et des critères paysagers

B. Les chiffres clés du projet



Le calendrier actualisé du projet a été présenté, intégrant un dépôt au 1^{er} semestre 2025 :



C. Les photomontages

Un photomontage est une technique visuelle utilisée pour simuler l'intégration des éoliennes dans un paysage donné. Il permet de visualiser l'impact visuel des éoliennes dans leur environnement, en reproduisant leur aspect à l'échelle et en tenant compte des perspectives et des éléments environnants. Ce procédé est utilisé pour évaluer leur insertion dans le décor naturel, faciliter les études d'impact paysager et informer les parties prenantes sur l'apparence des projets avant leur réalisation.



Vue depuis l'entrée sud de Saint-Martin-aux-Bois, sur la D73



Vue depuis les abords de la croix en pierre classée de Ménévillers



Vue depuis la D152, à l'est de Montgérain



Vue depuis la sortie sud-ouest de Méry-la-Bataille, sur une route locale



Vue depuis les abords d'une Nécropole Nationale, à la sortie nord du bourg de Méry-la-Bataille



Vue sur la ferme du Moulin depuis la D938, à l'est de Méry-la-Bataille



III. Temps d'échanges

Question d'un participant : *C'est le mât de mesure de vent qui a permis de réaliser toutes ces études ?*

Réponse d'ENERTRAG : *Le mât de mesure a permis de mesurer les vitesses et orientations du vent, ce qui est indispensable pour déterminer la production d'électricité attendue. Le mât nous a permis de mesurer l'activité des chauves-souris grâce à l'installation de micros. Ces données sont très précieuses et utiles pour l'étude écologique qui s'est déroulée en parallèle pendant 1 an.*



Question d'un participant : *Les écologues sont venus durant 1 an ?*

Réponse d'ENERTRAG : *En effet, ils sont venus dans votre campagne durant près d'un an afin de réaliser des campagnes d'observation et de recueils d'informations pour étudier la biodiversité locale sur un cycle biologique complet, avec notamment les migrations et périodes de reproduction.*

Remarque d'un participant : *En effet, je les ai vu à plusieurs reprises dans les champs.*

Question d'un participant : *Comment et par où vont arriver les pales ?*

Réponse d'ENERTRAG : *Les éoliennes arriveront selon les tracés que vous pouvez voir sur la carte [RD938].*

Question d'un participant : *Où seront les bases vie ?*

Réponse d'ENERTRAG : *Il est encore trop tôt pour le dire mais j'étais justement cet après-midi avec les chargés de construction et raccordement d'Enertrag qui examinait le site et regardait pour un emplacement.*

Question d'un participant : *Chez qui seront les éoliennes ?*

Réponse d'ENERTRAG : *Les éoliennes seront à 3 familles de propriétaires-exploitants, dont 2 de Méry-la-Bataille.*

Question d'un participant : *Combien de temps va durer le chantier ?*

Réponse d'ENERTRAG : *Le chantier durerait environ 8 mois.*

Question d'un participant : *Combien de personnes vont travailler sur le chantier ?*

Réponse d'ENERTRAG : *25 personnes en temps forts et 5 en continu environ.*

Question d'un participant : *Combien de tonnes de béton sont nécessaires pour faire les fondations d'une éolienne ?*

Réponse d'ENERTRAG : *Ces éoliennes seront comparables à celles de Ly-Fontaine, notre parc en chantier dans l'Aisne, les fondations feraient un peu plus de 1 800 tonnes pour 800 m³. Le poids des fondations varie en fonction de la taille, la puissance et les caractéristiques du sol. On compte entre 600 à 800 m³ de béton, soit un poids compris entre 1 440 et 1 920 tonnes.*

Question d'un participant : *Le projet comptait initialement 5 éoliennes non ?*

Réponse d'ENERTRAG : *Oui, mais ce nombre a été réduit à 4 car la zone Sud, retenue par les élus, ne pouvait pas en accueillir davantage compte tenu des enjeux écologiques identifiés au cours de la campagne d'études menée.*

Question d'un participant : *Reste-t-il rentable à 4 éoliennes ?*

Réponse d'ENERTRAG : *Oui, il fallait un minimum de 3 pour que ce projet s'étudie. Avec ce nombre le projet est faisable et garantit une très bonne production d'électricité. Il y a beaucoup de vent ici.*

Remarque d'un participant : *Parce que ça doit représenter un coût important.*

Question d'un participant : *Le dépôt du projet est prévu pour le 1^{er} semestre 2025. Quelles sont les prochaines étapes ?*

Réponse d'ENERTRAG : *Ensuite ce sera l'instruction. Cette étape a justement évolué : les modalités d'instruction ont fait l'objet d'un décret.*

Auparavant le dossier était déposé en Préfecture et les services de l'Etat étaient saisis puis, après d'éventuels échanges avec l'administration et l'apport de compléments, un commissaire enquêteur était nommé pour mener l'enquête publique. Enfin le Préfet rendait sa décision d'autoriser tout ou partie du parc, ou de refuser.

Demain, les services de l'Etat seront consultés en même temps que le public, en théorie pour faire gagner du temps sur les délais d'instruction parfois très longs.

Remarque d'un participant : *Au tout début vous nous aviez dit que la construction allait débuter en 2027.*

Réponse d'ENERTRAG : *En effet, nos projets peuvent prendre du retard car soumis aux disponibilités des bureaux d'étude, du temps nécessaire à la concertation, des évolutions réglementaires et des lenteurs administratives.*

Remarque d'un participant par rapport à un photomontage : *Lors de la randonnée pédagogique, nous avons parlé d'une haie pour masquer la vue vers les éoliennes depuis le nouveau quartier.*

Réponse d'ENERTRAG : *En effet, et le bureau d'étude paysager a fait la même proposition, allant même au-delà du linéaire que vous nous aviez indiqué notamment vers l'Est.*

Remarque d'un participant : *Ca m'arrange, ma maison est là !*

IV. Conclusion et prochaines étapes

- ✓ Partager les avancées finales du projet et les décisions prises en concertation avec la commune.
- ✓ Assurer un dialogue transparent avec les habitants sur les enjeux du projet.
- ✓ Valoriser les retombées positives pour la commune, en termes économiques et énergétiques.

ANNEXE 5 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

Capacités techniques et financières

d'ENERTRAG PLATEAU PICARD VI SAS, la société de projet
et
d'ENERTRAG SE, le porteur de projet



Sommaire

§ 1.	Présentation du Projet	3
A.	Synthèse du projet	3
B.	Description du projet et potentiel de vent.....	4
C.	Structure actionnariale du projet et risque de financement.....	6
§ 2.	Capacités Techniques du porteur de projet.....	7
A.	Un acteur historique du secteur éolien	7
B.	Maître d'œuvre pendant la phase de construction	11
C.	Gestionnaire pendant la phase d'exploitation	12
§ 3.	Capacités financières du projet.....	15
A.	Solidité financière du porteur de projet	15
B.	Hypothèse de financement et modèle financier.....	17
C.	Assurances et garanties financières.....	24

Annexe

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

À propos de ce document

Objet du document

Ce document a pour objectif d'apporter les garanties nécessaires quant aux capacités techniques et financières de la société de projet ENERTRAG PLATEAU PICARD VI SAS et du porteur de projet, le développeur, le constructeur et l'exploitant éolien ENERTRAG SE dans le cadre de la **demande d'autorisation** environnementale pour le parc éolien des MOULINS DE MERY.

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont extraites de ressources documentaires fournies par ENERTRAG SE et ses filiales (ci-après dénommées ensemble « EAG »). **Bien qu'EAG mette en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour transmettre des informations exactes et fiables, EAG ne fait aucune déclaration, ni ne donne aucune garantie quant à l'exhaustivité ou l'exactitude de ces informations. EAG ne saurait engager sa responsabilité du fait de leur utilisation, ni de tout préjudice direct ou indirect pouvant en découler. L'usage de ces informations se fait ainsi aux risques et périls de tout utilisateur du présent document, auquel incombe le devoir de s'informer et de procéder lui-même à toutes vérifications et analyses complémentaires adaptées. En particulier, l'analyse financière proposée dans le présent document a été établie par EAG. Les estimations économiques et de performance présentées ont pour objet d'interpréter et d'analyser les données disponibles et ne prétendent en aucun cas être exemptes d'inexactitudes, d'erreurs (de fait ou d'interprétation) ou d'omissions. De nouvelles données ou encore une évolution des résultats/performances pourraient par ailleurs justifier une révision de ces estimations.**

Accord de confidentialité

Tout destinataire de la présente note d'information s'engage à ne pas exploiter les informations qu'elle contient à d'autres fins que celle de l'étude du projet du parc éolien présenté (ci-après dénommé le « Projet »). Tout destinataire de ces données s'engage à les considérer comme strictement confidentielles et à ne pas les divulguer à des individus autres que ses directeurs, ses employés et ses conseils (en ce compris les conseils externes comptables, fiscaux et juridiques tels que les commissaires aux comptes ou les avocats), ayant strictement qualité pour connaître de telles informations confidentielles afin de mener à bien leur mission et qui sont tenus à un engagement de confidentialité identique y afférent. Il est demandé à chaque destinataire de la présente note d'information qui ne participerait pas à l'étude du Projet de la retourner à EAG, ainsi que toutes autres informations supplémentaires en sa possession concernant le Projet. La réception et l'analyse de la présente note d'information par chaque destinataire est conditionnée à son accord quant à l'engagement de confidentialité. Si un destinataire n'est pas disposé à accepter cet accord de confidentialité, il doit retourner cette note d'information à EAG dans les plus brefs délais sans y apporter une quelconque modification. En conservant la présente note et les documents concernant le Projet, le destinataire accepte l'engagement de confidentialité y afférent.

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

§ 1. Présentation du Projet

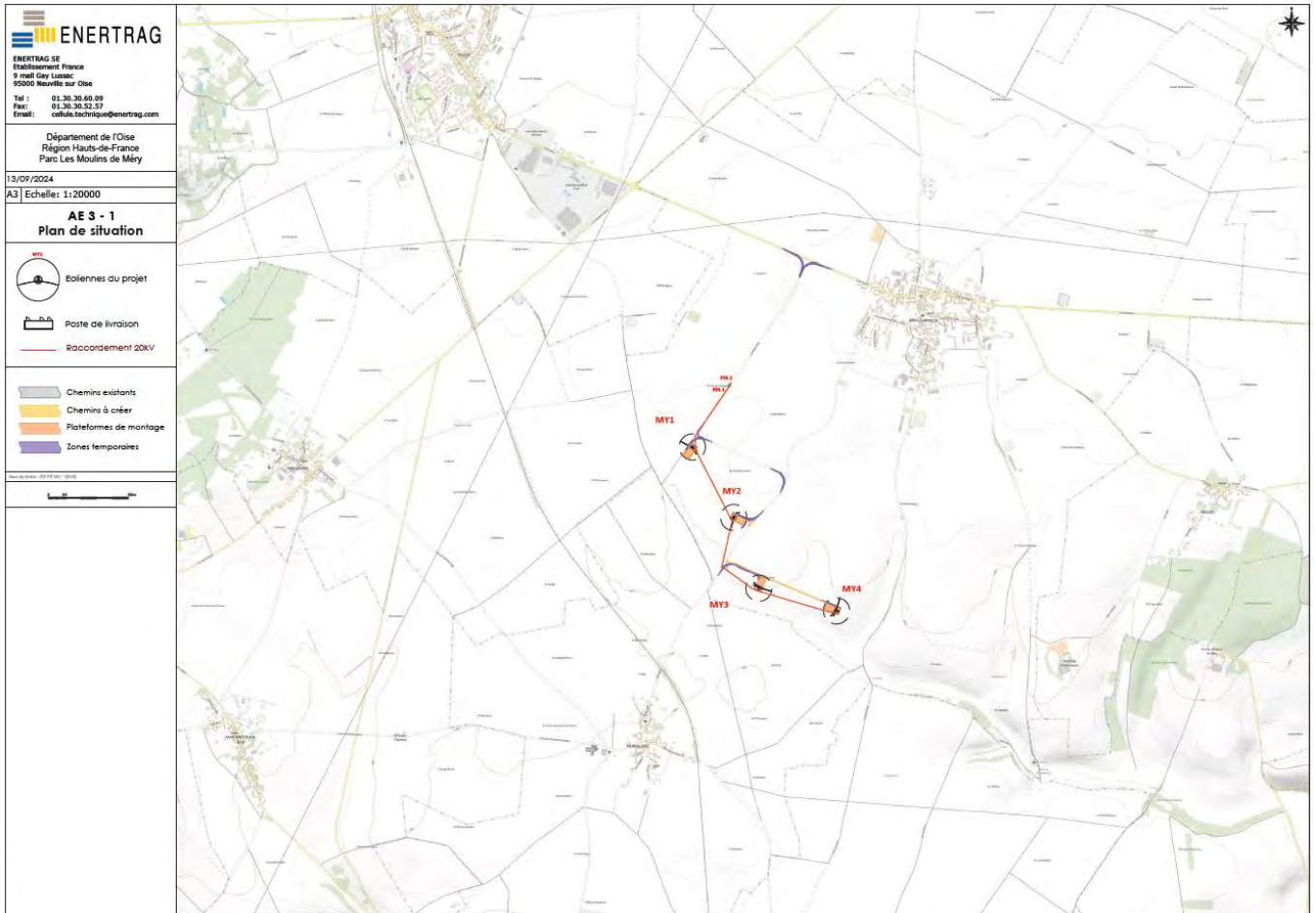
A. Synthèse du projet

Description du projet	Parc éolien composé de 4 aérogénérateurs d'une capacité unitaire comprise entre 4.5 et 7.2 MW, soit une capacité totale installée maximum de 28.8 MW. Les éoliennes se situeront sur la commune de Méry-la-Bataille dans le département de l'Oise (60).
Calendrier du projet	Dès l'obtention de l'autorisation environnementale , seront formulées une demande de tarif (suivant les dispositions du cahier des charges des appels d'offres éoliens) et une demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau. Le financement sera mis en place avant le début de la phase de construction prévu actuellement pour le dernier trimestre de l'année 2030. La phase de construction se déroulera sur une période d'environ 12 mois , la date de réception et de mise en service industrielle de l'ouvrage est donc planifiée pour le dernier trimestre 2031.
Financement	L'apport en fonds propres sera effectué par l'intermédiaire d'un prêt subordonné consenti par le porteur de projet à la société de projet. Le financement bancaire prendra la forme d'un financement à court terme pendant la phase de construction, puis sera refinancé par un crédit bancaire à long terme dès le début de la phase d'exploitation . Le risque au cours de la phase de construction est supporté en partie par le porteur de projet. Les lignes de crédit bancaires seront contractées par la société de projet, qui supportera le risque de la phase d'exploitation (financement de projet sans recours).
Phase de construction	La société de projet en tant que maître d'ouvrage mandatera le porteur de projet comme maître d'œuvre pour la livraison d'un parc éolien clés en main.
Phase d'exploitation	Un contrat de maintenance étendu de 20 ans sera conclu entre la société de projet et ENERTRAG Energiedienst GmbH (EED), une filiale du porteur de projet. Ce contrat inclura la maintenance et la gestion technique du parc éolien, ainsi que la gestion des sinistres et des suivis environnementaux.
Modèle Financier	Le modèle financier a été établi pour une durée initiale de 25 ans à compter de la déclaration de mise en service industrielle. Une pré-étude réalisée par le porteur de projet estime un P50 productible net de perte de sillage annuel compris entre 67 900 et 76 500 MWh dans les scénarios étudiés. L'hypothèse de tarif retenu via le système d'appel d'offre est estimée à 88€ par MWh. Les hypothèses retenues pour les coûts opérationnels, impôts et service de la dette se basent d'une part sur les retours d'expérience du porteur de projet pour des parcs éoliens similaires et d'autre part sur des données contractuelles spécifiques au projet.

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

A. Description du projet et potentiel de vent

Le parc éolien des Moulins de Méry est situé sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille dans le département de l'Oise (60). **Ce projet éolien s'étend sur un paysage d'une pleine agricole au relief peu marqué.**



Au cours des dernières années, plusieurs projets éoliens ont été développés et construits sur ce secteur géographique, ce qui signifie que ce territoire est particulièrement adapté pour accueillir les éoliennes en raison de bonnes conditions de vent.

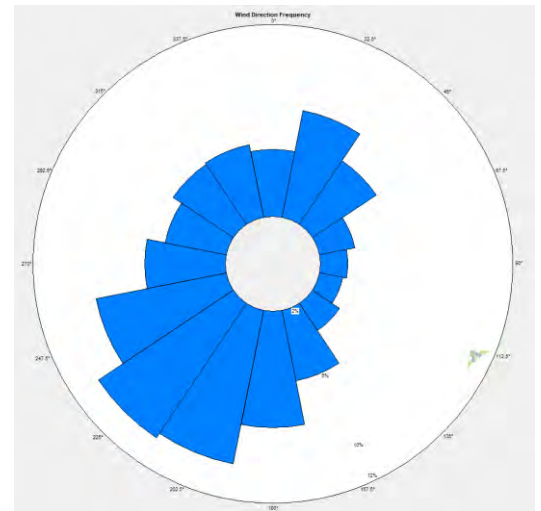
Les droits fonciers nécessaires à l'édification des éoliennes ont été sécurisés par la conclusion de promesses de baux avec les propriétaires des parcelles sur lesquelles seront construites les éoliennes. Ces promesses seront reprises par la suite pour la conclusion de baux emphytéotiques pour une durée minimale de 20 ans, qui feront l'objet d'actes notariés avant le début de la phase de construction.

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

Afin de s'assurer des conditions de vent favorables sur la zone de projet, ENERTRAG SE a réalisé des mesures de vent à proximité de la zone d'étude sur une période de 3 ans. Ces mesures ont été réalisées à l'aide d'un mât de mesures de 124,5 m de hauteur et permettent de conforter l'intérêt de cette zone.

Le graphique ci-contre présente la répartition des vitesses de vent enregistrées à proximité du projet.

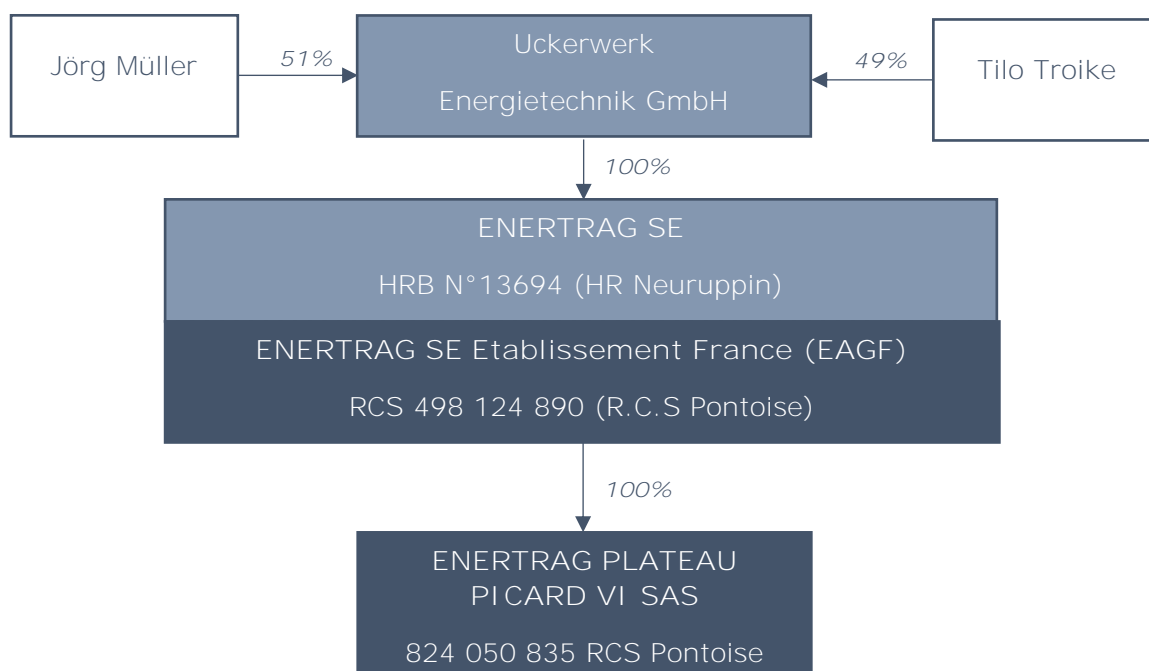
Les calculs réalisés à partir de mesures à proximité du site conduisent à l'estimation d'un productible annuel brut (P50) compris entre 67 900 et 76 500 MWh dans les scénarios étudiés.



Afin de compléter les estimations de productible mentionnées précédemment, deux études de productible seront commandées auprès d'experts indépendants incluant les données du mât de mesures actuellement sur site. Les résultats obtenus incluront également les éventuelles recommandations mentionnées dans les études environnementales et autorisations administratives.

B. Structure actionnariale du projet et risque de financement

La société de projet ENERTRAG PLATEAU PICARD VI SAS est une société par actions simplifiée **au capital de 10.000 €** ayant son siège social au 9, mail Gay Lussac, 95000 Neuville-sur-Oise, immatriculée le 2 Décembre 2016 sous le numéro 824 050 835 au R.C.S de Pontoise, et ayant pour actionnaire unique ENERTRAG SE.



L'objet social de la société est le développement, la construction, et l'exploitation technique et commerciale de centrales éoliennes destinées à la production et vente d'électricité et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières lui permettant de contribuer à son développement.

L'objectif de cette structure est la mise en place d'un financement de projet sans-recours dès le début de la phase d'exploitation. Pour ce faire, des lignes de financement bancaire à court terme sont contractées par la société de projet avant la phase de construction. Ces dernières sont garanties en partie par le porteur de projet qui **porte le risque jusqu'à la mise en service industrielle.** A compter de cette date le financement à court terme est refinancé par des lignes de crédit bancaires à long terme. **Au cours de la phase d'exploitation le risque est porté par la société de projet.**

Le parc éolien est donc indépendant des performances économiques du porteur de projet dès lors que **la phase d'exploitation a débuté.** A ce jour, aucune des sociétés de projet affiliées **au porteur de projet n'a connu de défaillance financière.**

§ 2. Capacités Techniques du porteur de projet

A. Un acteur historique du secteur éolien

A.1. Le groupe ENERTRAG SE

Le groupe familial allemand ENERTRAG SE créé en 1998 à Dauerthal (Uckermark) **est l'un des plus importants producteurs d'énergies** renouvelables en Europe avec environ 1200 collaborateurs principalement en Allemagne et en France mais également avec des bureaux en Pologne, Espagne, Afrique du Sud, Namibie, Ghana, Jordanie, Vietnam et Uruguay. La société ENERTRAG AG, **de droit allemand, s'est transformée en société européenne en janvier 2022**, changeant ainsi de dénomination pour être désormais dénommée ENERTRAG SE.

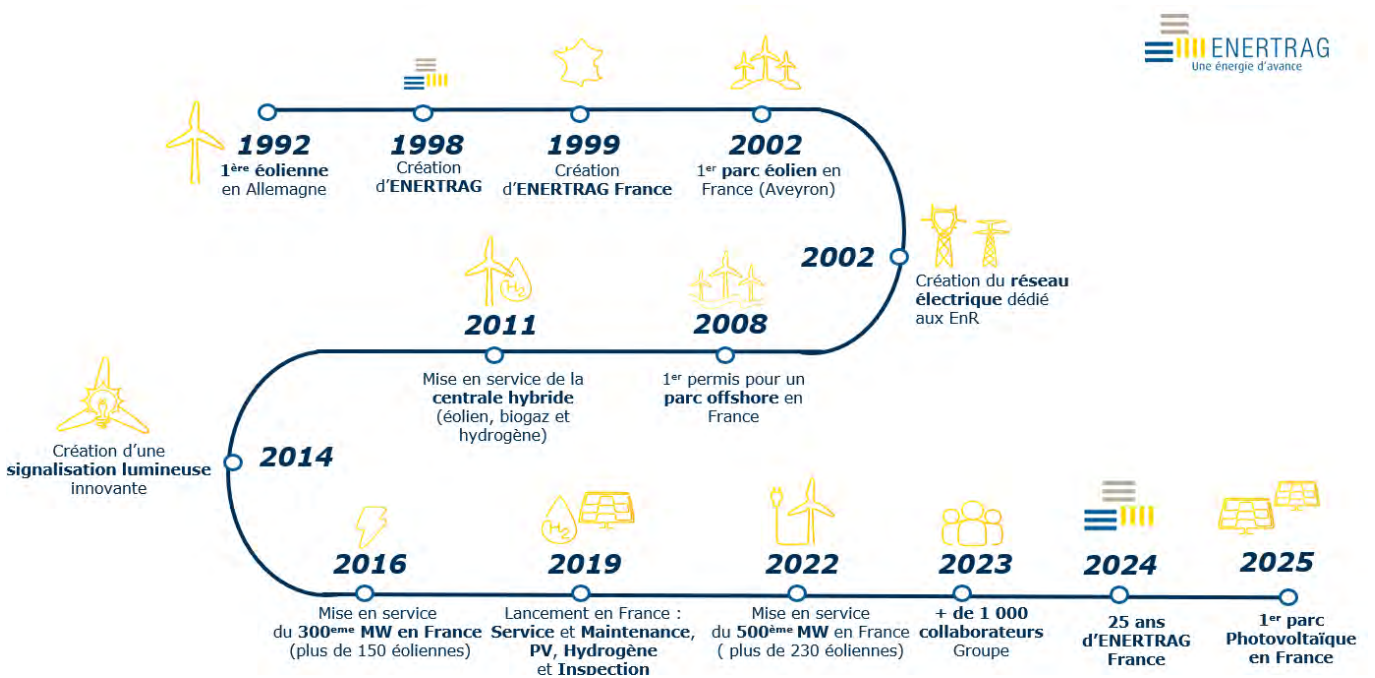


ENERTRAG SE développe, finance, construit et exploite pour son compte et le compte de tiers des parcs éoliens, photovoltaïques, batteries et hydrogène, avec à ce jour près de 1 800

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

MW développés, construits et mis en service. Le groupe offre par ailleurs un large éventail de services d'exploitation et de maintenance ce qui permet d'assurer un suivi indépendant des parcs lors de la phase d'exploitation du projet.

Fort de ses 30 ans d'expérience dans le secteur des énergies renouvelables, ENERTRAG SE a été au cœur des évolutions du secteur depuis sa création : de l'installation des premières éoliennes en Allemagne au début des années 90 en passant par le développement de son propre réseau électrique dans les années 2000 jusqu'au développement actuel de son propre système de balisage intelligent des éoliennes Darksky. Ce système permet d'activer le balisage uniquement lorsqu'un avion est en approche des éoliennes. Il est actuellement en cours de réalisation dans la région d'implantation du porteur de projet, l'Uckermark (Brandebourg). Ce projet a pour objectif de réduire les nuisances visuelles et d'améliorer l'acceptabilité locale des projets éoliens.



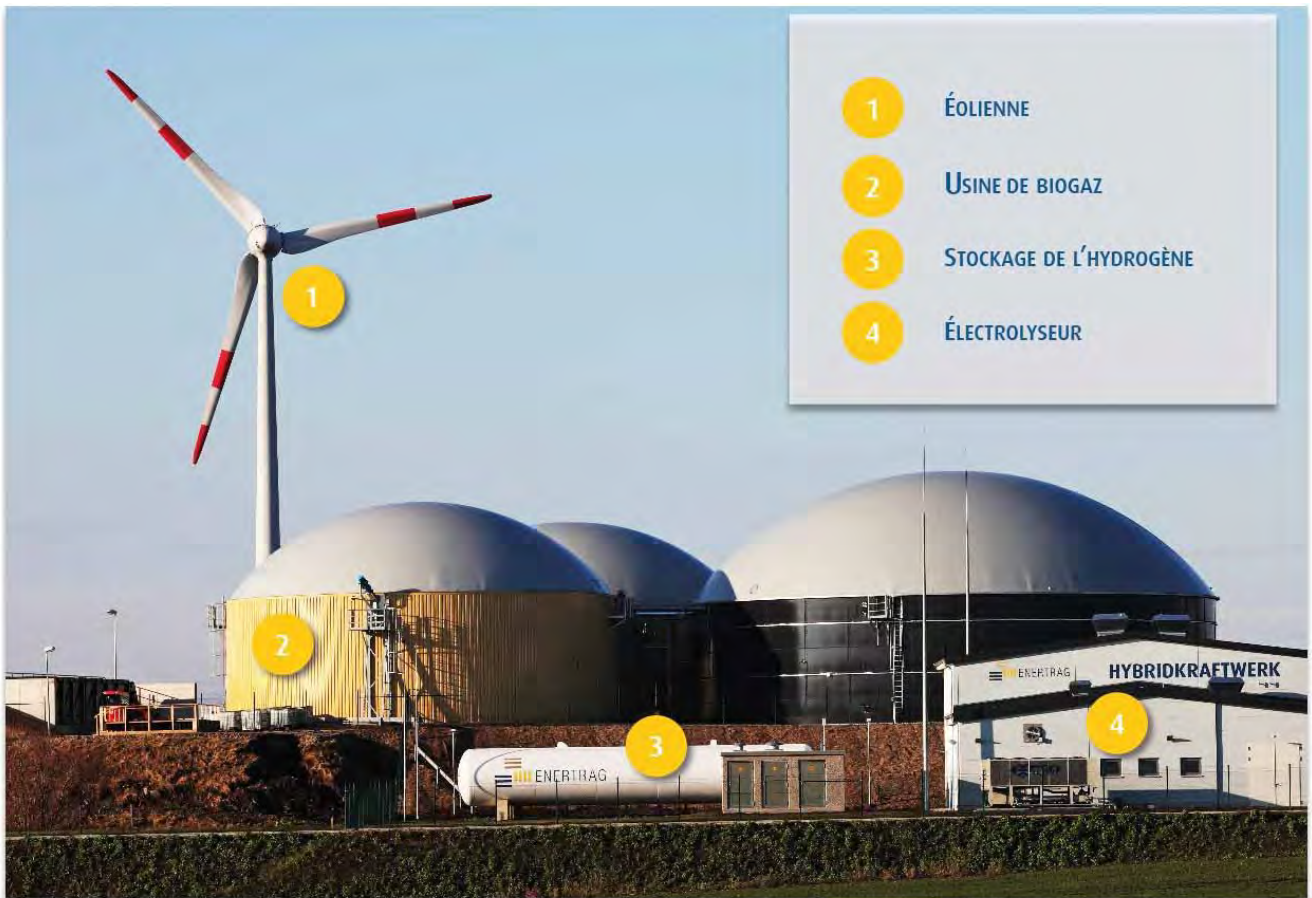
Système de valorisation de la production éolienne

En 2011, la maison mère d'ENERTRAG située au Nord de Berlin, a mis en service une centrale hybride associant des éoliennes raccordées au réseau, un système de stockage sous forme d'hydrogène et une installation de production d'électricité à base de biogaz (issu de la méthanisation de déchets agricoles).

L'objet du projet de centrale hybride est la maîtrise du couplage d'un système de stockage à une centrale éolienne raccordée au réseau, permettant à la fois la régulation de la production injectée au réseau et la production d'hydrogène issue du vent. Le système permet d'optimiser les niveaux et périodes d'injection d'électricité d'origine renouvelable sur le réseau, mais aussi de valoriser l'électricité qui ne pourrait pas être injectée au moment où elle est produite.

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

La centrale hybride permet de valoriser la production éolienne qui ne peut être injectée sur le réseau durant **certaines périodes en la stockant sous forme d'hydrogène**. Un autre volet de cette centrale précurseur est la distribution de cet hydrogène pour le transport routier, **par l'intermédiaire d'un projet de station-service hydrogène en cours de planification**, voisin de la centrale. Plusieurs partenariats ont été conclus, notamment avec La société Total Deutschland GmbH qui est en charge de de la **distribution de l'hydrogène pour le transport des particuliers**, par exemple avec le constructeur automobile BMW.



Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

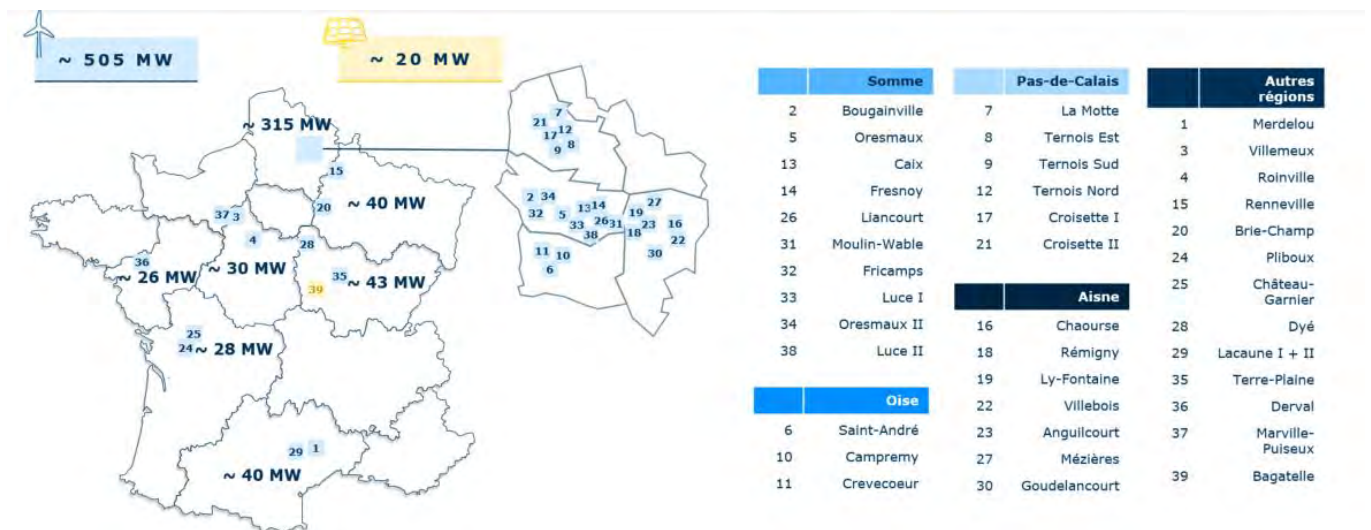
A. ENERTRAG SE Etablissement France

Créée en 2002, l'établissement France d'ENERTRAG SE, basé à Neuville-sur-Oise, dans le Val d'Oise, développe des projets sur l'ensemble de l'Hexagone. L'établissement France compte désormais plus de 120 salariés.

ENERTRAG SE, au travers de son établissement France, intervient en qualité de développeur, constructeur, investisseur et exploitant, maîtrisant ainsi toutes les phases du projet, de la prospection de nouveaux sites au démantèlement.

Pour mener à bien ses missions, ENERTRAG Etablissement France **bénéficie d'une cellule développement répartie sur l'ensemble du territoire français**, soutenue par une cellule en charge de la prospection de nouveaux sites, une cellule expertise qui élabore les dossiers techniques (étude vent, acoustique, paysagère, écologique, aéronautique) et le dimensionnement électrique de ses projets, **ainsi qu'une cellule maîtrise d'ouvrage** qui réalise et coordonne les actions de génie civil. Le savoir-faire accumulé par les équipes françaises et allemandes dans toutes les phases représente un référentiel technique essentiel pour mener à bien ses projets longs et complexes.

ENERTRAG SE, a mis en service son premier parc éolien français en 2002 et a depuis développé et installé plus de 505 MW sur le territoire français.



B. Maître **d'œuvre pendant la phase de construction**

ENERTRAG SE, via la cellule construction de son établissement France, agit en qualité de maître **d'œuvre en gestion de projets (MOE)** et possède les compétences nécessaires pour assurer la gestion et la coordination du chantier de construction du parc éolien, fort de ses de 30 ans **d'expérience** en Allemagne et plus de 25 ans en France. Le transport, le montage et la mise en service des éoliennes sont réalisés par le turbinier avec ses propres équipes qualifiées. **L'Établissement France d'ENERTRAG SE** dispose quant à elle **d'équipes techniques** qui supervisent et coordonnent les travaux de génie civil, de montage des éoliennes et de raccordement électrique inter-éoliennes.

Phase de conception : dès la genèse du projet, le département construction fournit aux équipes de développement un support technique. Cette étape de conception a pour objectif de valider la faisabilité technique du projet (implantation, reconnaissance des accès, **géologie, hydrologie, topographie...**). **Une première ébauche de plans est élaborée, en concertation avec les différentes parties prenantes.**

Phase de réalisation : une fois toutes les autorisations accordées, la préparation des travaux (réalisation des plans, consultation des entreprises, etc.) et le suivi des travaux sont directement gérés par le département construction.

Cette proximité permet d'avoir un lien direct avec les entreprises sélectionnées, les bureaux de contrôle, les propriétaires-exploitants , mais également un circuit de décision court facilitant des décisions pragmatiques basée sur une expérience du terrain et un ancrage local..

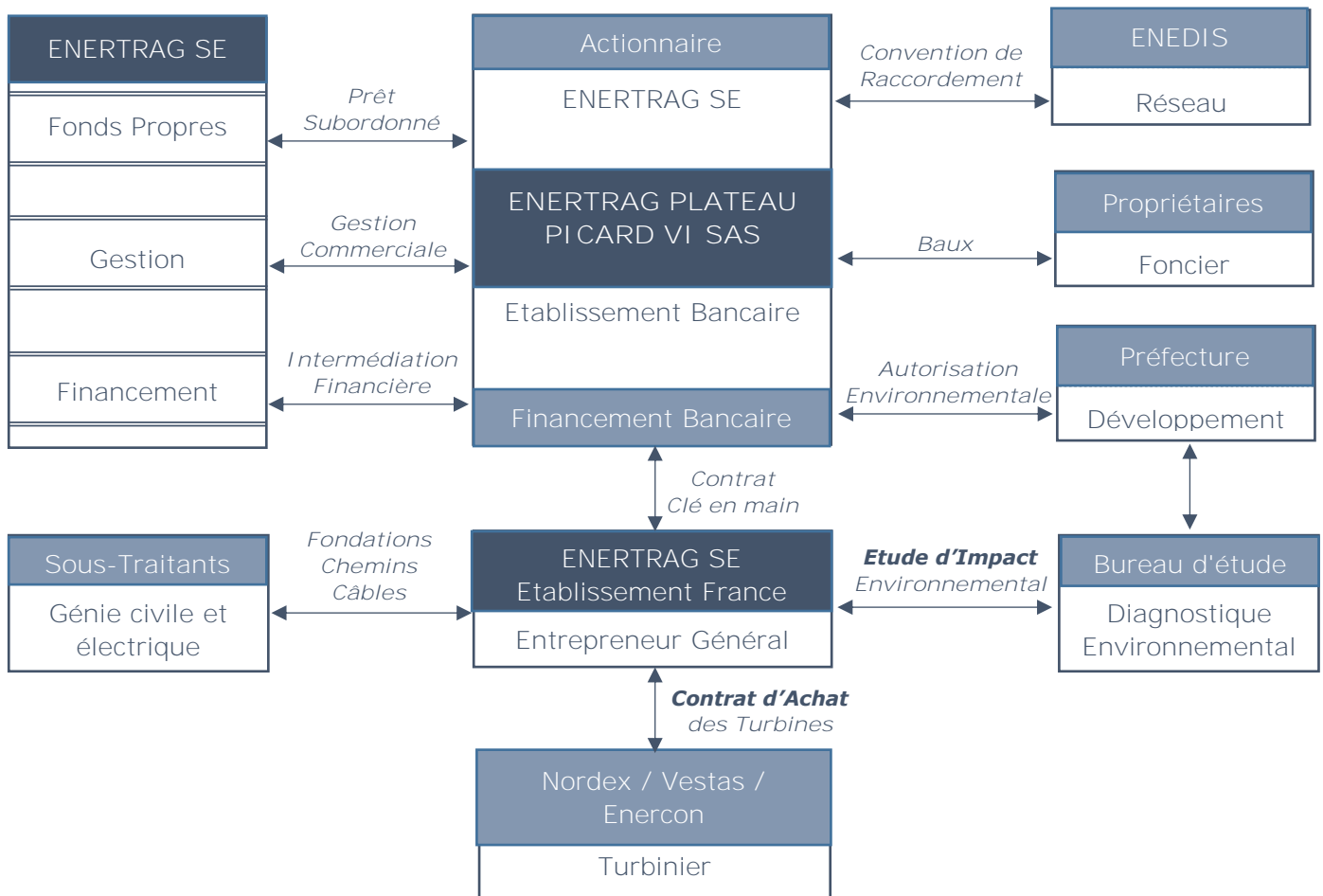
Avant le début de l'ouverture du chantier, la société de projet conclura avec le porteur de projet un contrat de livraison et construction clés en main pour le parc éolien. La société de projet sera maître **d'ouvrage du projet, le porteur de projet sera maître d'œuvre (MOE)** du projet. ENERTRAG aura donc pour mission de coordonner et de superviser toute la phase de **construction jusqu'à la** livraison du parc éolien à la société de projet. Pour la réalisation des différents lots, la société ENERTRAG choisit prioritairement des sous-traitants locaux.

L'achèvement de l'ouvrage sera formalisé par la réception du parc éolien par la société de projet. La société de projet sera, le cas échéant, assistée par un expert indépendant. Suite à la signature du procès-verbal de réception, la propriété du parc éolien sera transférée du porteur de projet à la société de projet.

A ce jour, le département construction d'ENERTRAG a directement conçu et installé 38 parcs éoliens en France.

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

Structure Contractuelle Phase de Construction



C. Gestionnaire pendant la phase d'exploitation

A compter de la mise en service industrielles des installations, le projet entre dans la phase **d'exploitation** suivie et administrée par des entités du groupe ENERTRAG.

ENERTRAG Energiedienst, filiale détenue à 100% par ENERTRAG SE, prendra en charge par l'intermédiaire d'un contrat de maintenance étendue d'une durée de 20 ans les tâches suivantes :

- la maintenance des éoliennes,
- **l'exploitation** technique du parc,
- **l'entretien des** infrastructures périphériques,
- la **gestion d'éventuels** sinistres
- et le suivi environnemental dans le cadre des réglementations ICPE.

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

Les aérogénérateurs suivent les standards de marché des principaux turbiniers, le contrat de maintenance pour les 5 ans supplémentaires peut être assuré en prolongement par une filiale du porteur de projet ou un autre acteur du marché sur cette période.

ENERTRAG Betrieb est le sous-traitant **exclusif d'ENERTRAG Energiedienst** en charge de **l'exploitation technique des éoliennes**. Grâce au logiciel de surveillance en ligne Powersystem, développé par le groupe ENERTRAG, et son centre de contrôle actif 24h/24 et 7j/7, ENERTRAG Betrieb est en mesure de **contrôler à distance l'ensemble** de ses éoliennes et **d'assurer ainsi une disponibilité technique** accrue.

ENERTRAG Betrieb compte plus de 200 employés répartis en Allemagne sur les sites de Dauerthal (Land de Brandeburg), Edemissen (Land de Basse Saxe), Berlin et en France, à Neuville-sur-Oise. **Afin d'assurer l'optimisation des résultats des parcs éoliens qu'elle** exploite, ENERTRAG Betrieb a développé des outils de suivi en temps réel des éoliennes et une expertise approfondie de conseils en gestion et exploitation de parcs.

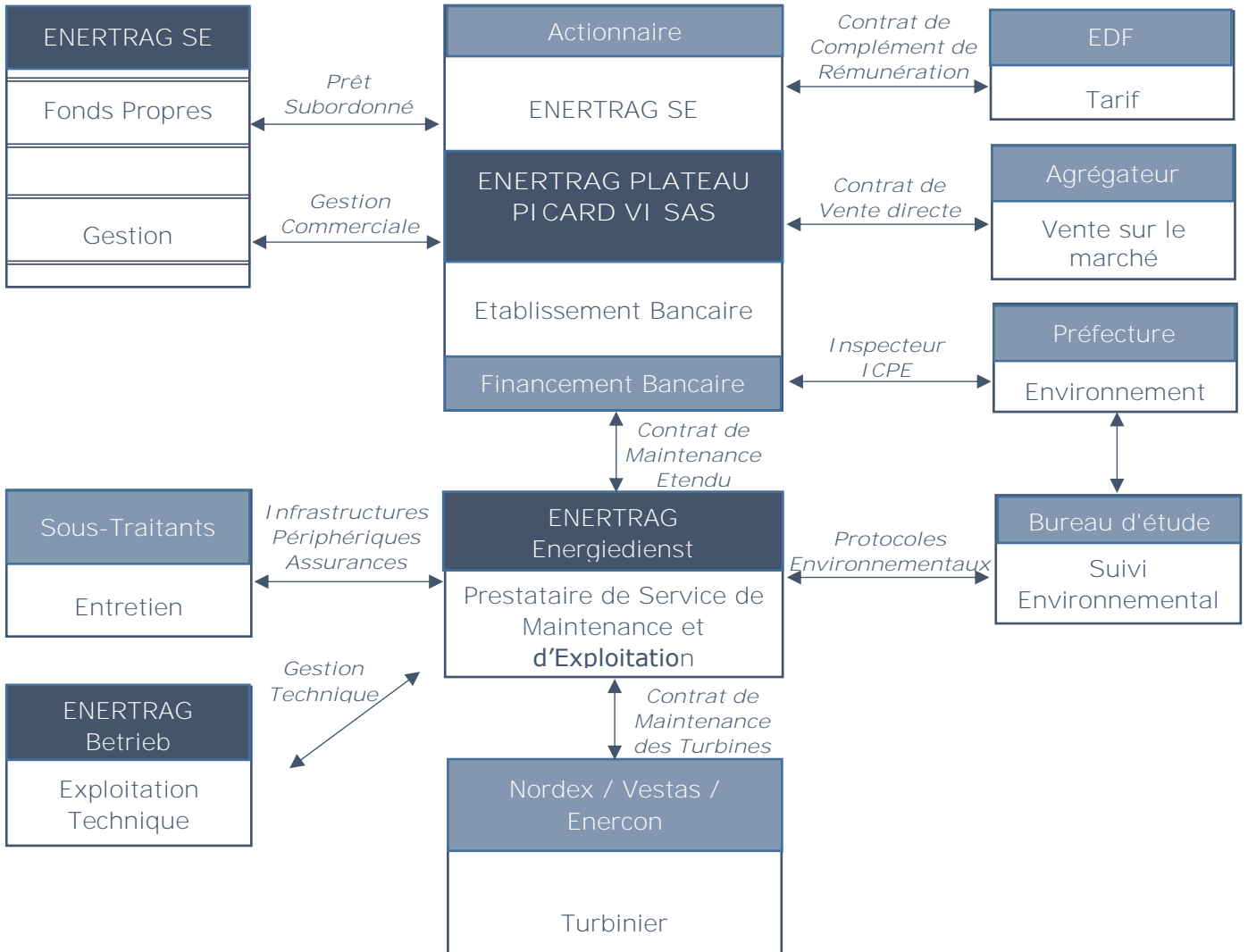
Les superviseurs des parcs éoliens, appelés « dispatcheurs », reçoivent sur leurs écrans, toutes **les 10 minutes, une mise à jour de l'ensemble des télémesures de chacune des** unités de production qui sont raccordées par fibre optique, par satellites, ou par le réseau de téléphonie classique. **L'ensemble des paramètres** nécessaires au suivi des installations est **en permanence à disposition de l'exploitant** : cela inclut notamment vitesse du vent, températures des composants, paramètres des vibrations, puissance électrique, présence ou non de techniciens dans les installations.

Les « dispatcheurs » **reçoivent également l'ensemble des messages d'alarme potentiels** qui peuvent être émis par les machines. La relève et le suivi 24h/24 de ces alarmes permettent **aux « dispatcheurs » d'ENERTRAG d'optimiser** la maintenance des installations, que celle-ci soit préventive ou curative.

Par ailleurs, il est possible depuis le centre de pilotage **de commander l'ensemble des installations et d'agir à** chaque instant sur une machine, ou un groupe de machines, notamment pour réduire la puissance de production ou pour arrêter la machine.

Enfin, la société ENERTRAG SE utilise, depuis de nombreuses années, des prévisions de production rendues possibles par les données météorologiques. Ces prévisions de production permettent de planifier dans les **meilleures conditions l'entretien des installations, et donc d'exploiter de la manière** la plus optimisée possible le parc de production. Ces éléments permettent de répondre à un besoin croissant des gestionnaires de réseaux électriques de réguler la puissance des installations en cas de surcharge sur le réseau.

Structure Contractuelle Phase d'exploitation



Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

§ 3. Capacités financières du projet

A. Solidité financière du porteur de projet

Lors de la phase de construction, le porteur de projet supporte le risque jusqu'à la mise en service industrielle du parc et sa réception. Il est donc important que le porteur de projet dispose **d'une** solidité financière suffisante afin **d'assurer le bon achèvement de l'ouvrage** quelque soient les difficultés rencontrées.

Comme illustré par les arrêtés de comptes audités au 31 mars 2023 et 2024, ENERTRAG SE est en mesure, le cas échéant, de financer le parc éolien **exclusivement par l'intermédiaire** de ses fonds propres.

Bilan ENERTRAG SE (anciennement AG)	Au 31.03.2024	Au 31.03.2023
Total Actif [en K€]	403.236,1	396.667,1
i. Actifs Immobilisé	226.302,2	185.716,1
Immobilisations Incorporelles	844	1.109,8
Immobilisations Corporelles	24.433,5	19.473,8
Immobilisations Financières	201.024,2	165.132,5
ii. Actifs Circulant	175.623,9	209.679,6
Stocks	37.793,8	25.208,1
Créances clients	86.021,9	64.051,6
Trésorerie	51.808,1	120.420,2
iii. Comptes de régularisation	1.309,1	1.270,1
Total Passif [en K€]	396.667,1	396.667,1
i. Capitaux Propres	289.665,3	270.688,1
Capital souscrit	5.800,0	5.800,0
Réserve de capital	1.693,6	1.693,6
Réserves réglementées	580,0	580,0
Bénéfice inscrit au bilan	281.665,3	262.614,5
ii. Provisions	17.265,3	22.371,3
iii. Dettes	81.349,4	83.490,6
Emprunts obligataires et bancaires	62.126,8	54.228,0
Dettes fournisseurs, filiales et autres	19.222,6	29.262,6
iv. Impôts différés	13.936,1	19.103,7

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

Compte de Résultat ENERTRAG SE	31.03.2024	31.03.2023
Chiffre d'affaires	113.988,4	208.686,4
Variation de stock	6.132,8	-29.573,7
Autres revenus d'entreprise	23.034,9	40.217,2
Charges de matériel	-91.814,3	-112.942,9
Charges de personnel	-47.892,2	-39.600,7
Autres charges & recettes	-349.321,8	-4.834,9
Résultat avant impôt	12.876,7	61.951,0
Impôts sur les bénéfices	6.242,9	-4.733,9
Autres impôts	-68,9	-366,0
Résultat Net	19.050,7	56.851,3

Le groupe ENERTRAG est également en capacité de lever des capitaux auprès d'investisseurs particuliers, ces levées de fonds se font sous forme de fonds dédiés ou d'émissions obligataires.

Les émissions obligataires sont effectuées par ENERTRAG SE. Dans le passé, les émissions étaient également réalisées par ENERTRAG EnergieZins; cette société a depuis été fusionnée avec ENERTRAG SE. Les fonds obligataires collectés par ENERTRAG sont destinés au financement de la croissance du Groupe et à des investissements à long terme dans des projets en phase d'exploitation. Une partie de ces obligations est échangeable sur la bourse de Düsseldorf.

Grâce à cette offre étendue de placements financiers, le Groupe ENERTRAG permet à des investisseurs particuliers de participer activement à la transition énergétique depuis plus de 18 ans.

	ENERTRAG
Emissions obligataires	20
Montant émis	125,2 M€
Montant remboursé	74,4 M€
Montant en-cours	50,8 M€
Investisseurs	> 4.150

Par une lettre en date du 26/02/2025, ENERTRAG SE a signé une lettre de soutien financier au profit de la Société de Projet (Annexe 1).

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

B. Hypothèse de financement et modèle financier

La part de fonds propres **dans l'investissement à réaliser** a été fixée à 15%. Cet apport sera effectué en fonction des besoins de capitaux de la société de projet et au plus tard en intégralité avant le premier déboursement de fonds bancaires.

La phase de construction sera par la suite financée par un emprunt bancaire à court terme (prêt relais) puis refinancé par un crédit bancaire à long terme dès le début de la phase **d'exploitation**.

Le financement bancaire a été dimensionné de façon à maintenir un ratio de couverture du service de la dette moyen supérieur à 135% dans le scénario de production retenu (P50). Cette hypothèse permet de protéger la société de projet contre les aléas du vent.

Le niveau des taux d'intérêts utilisé pour le modèle financier est bien supérieur au niveau actuel, étant donné **l'incertitude portant sur le développement de la courbe des taux sur une période de 5 à 6 ans**. Les estimations pour les coûts opérationnels proviennent de données **contractuelles et retours d'expériences issus des derniers projets réalisés**.

Les institutions financières apprécient ce type de projet par leur stabilité et leur côté peu risqué facilitant le verdissement de leur portefeuille de crédit.

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

4 x V162 / 7200 / 119 H.H.

Projet Mery	P(50)	28,8 MW	4x Vestas V162/162/7200/119.00										0
Tous les chiffres en TEUR	Year	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
		IB-Datum											
Début de période	Date	déc/2031	janv/2032	janv/2033	janv/2034	janv/2035	janv/2036	janv/2037	janv/2038	janv/2039	janv/2040	janv/2041	
Fin de période	Date	déc/2031	déc/2032	déc/2033	déc/2034	déc/2035	déc/2036	déc/2037	déc/2038	déc/2039	déc/2040	déc/2041	
Prévisions de trésorerie													
Pondération de période	Pour cent	8%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Production nette de pertes de sillage	MWh au	6 864	82 374	82 374	82 374	82 374	82 374	82 374	82 374	82 374	82 374	82 374	82 374
Production nette	MWh au	6 357	76 283	76 283	76 283	76 283	76 283	76 283	76 283	76 283	76 283	76 283	76 283
Heures Pleines de Production	heures	221	2 649	2 649	2 649	2 649	2 649	2 649	2 649	2 649	2 649	2 649	2 649
Rémunération de l'énergie	Currency/MWh	95,25	95,30	95,87	96,45	97,03	97,61	98,20	98,78	99,38	99,97	100,57	
Revenus des ventes d'électricité		606	7 270	7 313	7 357	7 402	7 446	7 491	7 536	7 581	7 626	7 672	
Total des revenus		0	606	7 270	7 313	7 357	7 402	7 446	7 491	7 536	7 581	7 626	7 672
Exploitation et maintenance		-60,55	-726,99	-731,35	-735,74	-740,15	-744,59	-749,06	-753,55	-758,08	-762,62	-767,20	
Gestion technique		-7,66	-93,04	-115,33	-95,65	-96,99	-98,36	-99,75	-101,16	-102,60	-104,07	-105,56	
Loyers		-8,48	-102,41	-103,03	-103,64	-104,27	-104,89	-105,52	-106,15	-106,79	-107,43	-108,08	
Gestion commerciale		-1,00	-12,24	-12,48	-12,73	-12,99	-13,25	-13,51	-13,78	-14,06	-14,34	-14,63	
Accès au réseau		-1,80	-22,03	-22,47	-22,92	-23,38	-23,85	-24,33	-24,81	-25,31	-25,81	-26,33	
Auditeurs statutaires		-7,00	-7,14	-7,28	-7,43	-7,58	-7,73	-7,88	-8,04	-8,20	-8,37	-8,53	
Coûts d'agrégation		-12,71	-152,57	-152,57	-152,57	-152,57	-152,57	-152,57	-152,57	-152,57	-152,57	-152,57	
Frais de financement		-0,02	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	
Autres coûts		-0,10	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	
Coût caution de démantèlement		-4,92	-4,92	-4,92	-4,92	-4,92	-4,92	-4,92	-4,92	-4,92	-4,92	-4,92	
Total des coûts d'exploitation		0	-104	-1 123	-1 151	-1 137	-1 144	-1 152	-1 159	-1 166	-1 174	-1 182	-1 189
Valeur ajoutée		-80 241	501	6 147	6 163	6 220	6 257	6 294	6 332	6 369	6 407	6 445	6 483
CET		-1	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15
IFER		-241	-246	-251	-256	-261	-266	-272	-277	-283	-288	-294	
Taxe foncière		-1	-7	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16
Provisions pour démantèlement		-3	-41	-41	-41	-41	-41	-41	-41	-41	-41	-41	-41
Amortissement	0	-742	-8 819	-7 827	-6 946	-6 165	-5 471	-4 856	-4 309	-3 825	-3 394	-3 012	
Extourne des charges constatées d'avance		-6	-68	-68	-68	-68	-68	-68	-68	-68	-68	-68	-68
Résultat de l'exercice	0	-684	-5 340	-4 272	-3 262	-2 367	-1 556	-818	-145	470	1 036	1 559	
Résultat de l'exercice inclus report des pertes à no	0	-684	-6 024	-10 296	-13 558	-15 925	-17 480	-18 299	-18 444	-17 974	-16 937	-15 397	
Impôt sur les sociétés		0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5	-70	
Total de l'impôt à payer		-243	-267	-282	-287	-292	-297	-303	-308	-314	-324	-395	
Flux de trésorerie net disponible (FCF)		-80 241	258	5 880	5 881	5 933	5 965	5 997	6 029	6 061	6 093	6 121	6 088
CADS		-80 241	258	5 880	5 881	5 933	5 965	5 997	6 029	6 061	6 093	6 121	6 088
Charges d'intérêts bancaires	0	-191	-2 293	-2 218	-2 140	-2 058	-1 973	-1 883	-1 788	-1 689	-1 586	-1 478	
Remboursement dette bancaire	60 330	0	-1 969	-2 036	-2 155	-2 260	-2 369	-2 482	-2 599	-2 721	-2 847	-2 978	
Service de la dette bancaire	60 330	-191	-4 262	-4 254	-4 295	-4 318	-4 342	-4 365	-4 387	-4 410	-4 433	-4 456	
Ratios	Av.DSCR	Min.DSCR											
Ratio de couverture du service de la dette	136%	123%	135%	138%	138%	138%	138%	138%	138%	138%	138%	138%	137%

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

4 x N163 / 7000 / 118 H.H.

Projet Mery	P(50)	28 MW	4x Nordex N163/163/7000/118.00										0
Tous les chiffres en TEUR	Year	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
		IB-Datum											
Début de période	Date	déc/2031	janv/2032	janv/2033	janv/2034	janv/2035	janv/2036	janv/2037	janv/2038	janv/2039	janv/2040	janv/2041	
Fin de période	Date	déc/2031	déc/2032	déc/2033	déc/2034	déc/2035	déc/2036	déc/2037	déc/2038	déc/2039	déc/2040	déc/2041	
Prévisions de trésorerie													
Pondération de période	Pour cent		8%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Production nette de pertes de sillage	MWh au		6 693	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319
Production nette	MWh au		5 999	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993
Heures Pleines de Production	heures		214	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571
Rémunération de l'énergie	Currency/MWh		95,25	95,30	95,87	96,45	97,03	97,61	98,20	98,78	99,38	99,97	100,57
Revenus des ventes d'électricité			571	6 861	6 902	6 944	6 985	7 027	7 069	7 112	7 154	7 197	7 241
Total des revenus		0	571	6 861	6 902	6 944	6 985	7 027	7 069	7 112	7 154	7 197	7 241
Exploitation et maintenance			-57,15	-686,11	-690,23	-694,37	-698,53	-702,72	-706,94	-711,18	-715,45	-719,74	-724,06
Gestion technique			-7,49	-90,99	-113,27	-93,58	-94,91	-96,26	-97,64	-99,04	-100,47	-101,92	-103,40
Loyers			-8,25	-99,59	-100,19	-100,79	-101,40	-102,01	-102,62	-103,23	-103,85	-104,48	-105,10
Gestion commerciale			-1,00	-12,24	-12,48	-12,73	-12,99	-13,25	-13,51	-13,78	-14,06	-14,34	-14,63
Accès au réseau			-1,75	-21,42	-21,85	-22,29	-22,73	-23,19	-23,65	-24,12	-24,60	-25,10	-25,60
Auditeurs statutaires			-7,00	-7,14	-7,28	-7,43	-7,58	-7,73	-7,88	-8,04	-8,20	-8,37	-8,53
Coûts d'agrégation			-12,00	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99
Frais de financement			-0,02	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26
Autres coûts			-0,10	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24
Coût caution de démantèlement			-4,80	-4,80	-4,80	-4,80	-4,80	-4,80	-4,80	-4,80	-4,80	-4,80	-4,80
Total des coûts d'exploitation		0	-1,00	-1 068	-1 096	-1 081	-1 088	-1 095	-1 103	-1 110	-1 117	-1 124	-1 132
Valeur ajoutée		-75 336	472	5 793	5 807	5 862	5 897	5 932	5 967	6 002	6 038	6 073	6 109
CET			-1	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15
IFER			-234	-239	-244	-249	-254	-259	-264	-269	-275	-280	-286
Taxe foncière			-1	-7	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16
Provisions pour démantèlement			-3	-40	-40	-40	-40	-40	-40	-40	-40	-40	-40
Amortissement		0	-696	-8 279	-7 348	-6 521	-5 788	-5 136	-4 559	-4 046	-3 591	-3 187	-2 828
Extourne des charges constatées d'avance			-5	-64	-64	-64	-64	-64	-64	-64	-64	-64	-64
Résultat de l'exercice		0	-649	-5 006	-4 005	-3 055	-2 215	-1 453	-761	-130	448	980	1 470
Résultat de l'exercice inclus report des pertes à no		0	-649	-5 655	-9 660	-12 716	-14 931	-16 384	-17 145	-17 275	-16 827	-15 847	-14 377
Impôt sur les sociétés			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-59
Total de l'impôt à payer			-236	-260	-275	-280	-285	-290	-295	-300	-306	-311	-376
Flux de trésorerie net disponible (FCF)		-75 336	236	5 533	5 532	5 582	5 612	5 642	5 672	5 702	5 732	5 762	5 733
CADS		-75 336	236	5 533	5 532	5 582	5 612	5 642	5 672	5 702	5 732	5 762	5 733
Charges d'intérêts bancaires		0	-180	-2 156	-2 086	-2 013	-1 936	-1 855	-1 770	-1 682	-1 589	-1 492	-1 390
Remboursement dette bancaire		56 730	0	-1 847	-1 913	-2 026	-2 125	-2 227	-2 333	-2 443	-2 557	-2 676	-2 799
Service de la dette bancaire		56 730	-180	-4 003	-3 999	-4 039	-4 061	-4 082	-4 103	-4 125	-4 146	-4 168	-4 189
Ratios	Av.DSCR Min.DSCR												
Ratio de couverture du service de la de		136%	123%	131%	138%	138%	138%	138%	138%	138%	138%	138%	137%

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
janv/2042	janv/2043	janv/2044	janv/2045	janv/2046	janv/2047	janv/2048	janv/2049	janv/2050	janv/2051	janv/2052	janv/2053	janv/2054	janv/2055	
déc/2042	déc/2043	déc/2044	déc/2045	déc/2046	déc/2047	déc/2048	déc/2049	déc/2050	déc/2051	déc/2052	déc/2053	déc/2054	déc/2055	
100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319	80 319
71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993	71 993
2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571	2 571
101,18	101,78	102,39	103,01	103,63	104,25	104,87	105,50	106,14	107,44	117,38	118,64	122,68	124,38	
7 284	7 328	7 372	7 416	7 460	7 505	7 550	7 596	7 641	7 735	8 451	8 542	8 832	8 955	
7 284	7 328	7 372	7 416	7 460	7 505	7 550	7 596	7 641	7 735	8 451	8 542	8 832	8 955	
-728,41	-732,78	-737,17	-741,60	-746,05	-750,52	-755,02	-759,55	-764,11	-773,47	-845,08	-854,16	-883,21	-895,45	
-104,91	-106,44	-108,00	-109,59	-111,21	-112,85	-114,53	-116,23	-117,97	-119,98	-125,13	-127,18	-130,27	-132,55	
-105,73	-106,37	-107,01	-107,65	-108,29	-108,94	-109,60	-110,26	-110,92	-111,58	-112,25	-112,93	-113,60	-114,28	
-14,92	-15,22	-15,52	-15,83	-16,15	-16,47	-16,80	-17,14	-17,48	-17,83	-18,19	-18,55	-18,92	-19,30	
-26,11	-26,63	-27,17	-27,71	-28,26	-28,83	-29,41	-29,99	-30,59	-31,20	-31,83	-32,47	-33,11	-33,78	
-8,70	-8,88	-9,06	-9,24	-9,42	-9,61	-9,80	-10,00	-10,20	-10,40	-10,61	-10,82	-11,04	-11,26	
-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99	-143,99
-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26
-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24
-4,80	-4,80	-4,80	-4,80	-4,80	-4,80	-4,80	-4,67	-3,07	-1,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-1 139	-1 147	-1 154	-1 162	-1 170	-1 178	-1 208	-1 458	-1 465	-1 454	-1 289	-1 302	-1 336	-1 352	
6 145	6 181	6 218	6 254	6 291	6 328	6 343	6 137	6 176	6 280	7 162	7 240	7 496	7 602	
-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15
-292	-297	-303	-309	-316	-322	-328	-335	-342	-348	-355	-362	-370	-377	
-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16
-40	-40	-40	-40	-40	-40	-40	-40	-40	0	0	0	0	0	0
-2 510	-2 228	-2 220	-2 220	-2 220	-2 220	-2 220	-2 220	-2 220	-2 035	0	0	0	0	0
-64	-64	-64	-64	-64	-59	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 925	2 349	2 502	2 653	2 808	2 973	3 197	3 368	3 537	3 979	6 776	6 847	7 096	7 194	
-12 687	-10 801	-8 973	-7 071	-5 090	-3 020	-810	1 460	3 537	3 979	6 776	6 847	7 096	7 194	
-116	-169	-188	-207	-226	-247	-275	-365	-884	-995	-1 694	-1 712	-1 774	-1 799	
-438	-497	-522	-547	-572	-599	-634	-731	-1 257	-1 374	-2 080	-2 105	-2 175	-2 207	
5 707	5 684	5 695	5 707	5 718	5 728	5 709	5 406	4 919	4 906	5 082	5 135	5 322	5 396	
5 707	5 684	5 695	5 707	5 718	5 728	5 709	5 406	4 919	4 906	5 082	5 135	5 322	5 396	
-1 284	-1 173	-1 057	-937	-813	-683	-549	-410	-274	-132	0	0	0	0	0
-2 926	-3 033	-3 154	-3 279	-3 409	-3 542	-3 655	-3 586	-3 728	-3 472	0	0	0	0	0
-4 210	-4 206	-4 211	-4 216	-4 222	-4 225	-4 204	-3 996	-4 002	-3 604	0	0	0	0	0
136%	135%	135%	135%	135%	136%	136%	135%	123%	136%	n/n	n/n	n/n	n/n	

SUM in %	
Rate	
2 159 803	
237 506	100,0%
237 506	100,0%
-23 751	-10,0%
-3 475	-1,5%
-3 261	-1,4%
-496	-0,2%
-868	-0,4%
-297	-0,1%
-4 320	-1,8%
-8	0,0%
-37	0,0%
-91	0,0%
-37 402	-15,7%
200 104	84,3%
-436	-0,2%
-9 936	-4,2%
-481	-0,2%
-763	-0,3%
-74 290	-31,3%
-1 021	
88 516	37,3%
-107 340	-45,2%
-22 129	-9,3%
-32 983	-13,9%
167 121	70,4%
167 121	70,4%
-25 460	-10,7%
-56 730	-23,9%
-82 190	-34,6%

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

4 x N163 / 5900 / 118 H.H.

Projet Mery	P(50)	23,6 MW	4x Nordex N163/163/5900/118.00										0
Tous les chiffres en TEUR	Year	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Début de période	Date	IB-Datum											
Fin de période	Date	déc/2031	janv/2032	janv/2033	janv/2034	janv/2035	janv/2036	janv/2037	janv/2038	janv/2039	janv/2040	janv/2041	
		déc/2031	déc/2032	déc/2033	déc/2034	déc/2035	déc/2036	déc/2037	déc/2038	déc/2039	déc/2040	déc/2041	
Prévisions de trésorerie													
Pondération de période	Pour cent		8%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Production nette de pertes de sillage	MWh au		6 360	76 318	76 318	76 318	76 318	76 318	76 318	76 318	76 318	76 318	76 318
Production nette	MWh au		5 661	67 929	67 929	67 929	67 929	67 929	67 929	67 929	67 929	67 929	67 929
Heures Pleines de Production	heures		240	2 878	2 878	2 878	2 878	2 878	2 878	2 878	2 878	2 878	2 878
Rémunération de l'énergie	Currency/MWh		95,25	95,30	95,87	96,45	97,03	97,61	98,20	98,78	99,38	99,97	100,57
Revenus des ventes d'électricité			539	6 474	6 513	6 552	6 591	6 631	6 670	6 710	6 751	6 791	6 832
Total des revenus		0	539	6 474	6 513	6 552	6 591	6 631	6 670	6 710	6 751	6 791	6 832
Exploitation et maintenance			-53,92	-647,37	-651,26	-655,17	-659,10	-663,05	-667,03	-671,03	-675,06	-679,11	-683,18
Gestion technique			-7,33	-89,05	-111,33	-91,62	-92,94	-94,28	-95,65	-97,04	-98,45	-99,89	-101,36
Loyers			-6,97	-84,10	-84,61	-85,11	-85,62	-86,14	-86,66	-87,18	-87,70	-88,22	-88,75
Gestion commerciale			-1,00	-12,24	-12,48	-12,73	-12,99	-13,25	-13,51	-13,78	-14,06	-14,34	-14,63
Accès au réseau			-1,48	-18,05	-18,42	-18,78	-19,16	-19,54	-19,93	-20,33	-20,74	-21,15	-21,58
Auditeurs statutaires			-7,00	-7,14	-7,28	-7,43	-7,58	-7,73	-7,88	-8,04	-8,20	-8,37	-8,53
Coûts d'agrégation			-11,32	-135,86	-135,86	-135,86	-135,86	-135,86	-135,86	-135,86	-135,86	-135,86	-135,86
Frais de financement			-0,02	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26
Autres coûts			-0,10	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24
Coût caution de démantèlement			-4,14	-4,14	-4,14	-4,14	-4,14	-4,14	-4,14	-4,14	-4,14	-4,14	-4,14
Total des coûts d'exploitation		0	-93	-999	-1 027	-1 012	-1 019	-1 025	-1 032	-1 039	-1 046	-1 053	-1 060
Valeur ajoutée		-72 087	446	5 474	5 486	5 539	5 572	5 605	5 638	5 671	5 705	5 738	5 772
CET			-1	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15
IFER			-198	-202	-206	-210	-214	-218	-223	-227	-232	-236	-241
Taxe foncière			-1	-7	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16
Provisions pour démantèlement			-3	-35	-35	-35	-35	-35	-35	-35	-35	-35	-35
Amortissement		0	-666	-7 923	-7 031	-6 240	-5 538	-4 915	-4 362	-3 872	-3 436	-3 049	-2 706
Extourne des charges constatées d'avance			-5	-61	-61	-61	-61	-61	-61	-61	-61	-61	-61
Résultat de l'exercice		0	-599	-4 818	-3 863	-2 953	-2 150	-1 421	-759	-156	397	905	1 374
Résultat de l'exercice inclus report des pertes à no		0	-599	-5 417	-9 280	-12 233	-14 383	-15 804	-16 563	-16 719	-16 322	-15 417	-14 044
Impôt sur les sociétés			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-47
Total de l'impôt à payer			-199	-223	-237	-241	-245	-249	-253	-258	-262	-267	-319
Flux de trésorerie net disponible (FCF)		-72 087	247	5 252	5 249	5 299	5 327	5 356	5 385	5 413	5 442	5 471	5 454
CADS		-72 087	247	5 252	5 249	5 299	5 327	5 356	5 385	5 413	5 442	5 471	5 454
Charges d'intérêts bancaires		0	-171	-2 052	-1 985	-1 916	-1 843	-1 767	-1 686	-1 602	-1 514	-1 422	-1 325
Remboursement dette bancaire		54 000	0	-1 756	-1 814	-1 922	-2 016	-2 113	-2 214	-2 319	-2 428	-2 541	-2 658
Service de la dette bancaire		54 000	-171	-3 808	-3 799	-3 838	-3 859	-3 880	-3 900	-3 921	-3 942	-3 963	-3 983
Ratios	Av.DSCR Min.DSCR												
Ratio de couverture du service de la de		136% 123%	144%	138%	138%	138%	138%	138%	138%	138%	138%	138%	137%

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

C. Assurances et garanties financières

Pour l'ensemble des projets réalisés par ENERTRAG SE, le courtier en assurance « Marsh Risk Consultants » est mandaté afin de conduire une analyse des risques liés au projet. Les recommandations formulées dans cette analyse sont suivies et appliquées pour chaque projet porté par ENERTRAG SE. Les **polices d'assurance sont souscrites auprès** de compagnies de premier rang telles que HDI, AXA ou bien encore Allianz.

La couverture globale comprend notamment :

- Assurance transport et montage
- Assurance décennale
- Assurance tous risques chantier
- Assurance bris de machines
- Assurance machines / perte de recettes
- Assurance responsabilité civile maître **d'Ouvrage**
- **Assurance responsabilité civile phase d'exploitation**

Conformément à la législation en vigueur, les assurances incluent les couvertures liées aux actes de terrorisme et catastrophes naturelles (GAREAT et CATNat).

Le porteur de projet mettra également en place une garantie financière **d'un montant de 30.000 € par MW** conformément à la réglementation en vigueur portant sur la procédure **d'obtention du tarif via le système d'appel d'offre**. Cette garantie financière sera consentie **jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage ou** pour une durée usuelle de 42 mois.

Les éoliennes étant soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), **la constitution de garantie financière pour le démantèlement de l'installation est une obligation légale**. La société de projet souscrira donc une caution **environnementale auprès d'un assureur** pour le montant prévu par la loi, soit **75.000 € par éolienne d'une puissance unitaire de 2 MW + 25.000 euros par MW supplémentaire** (soit **137.500 € par éolienne pour une V163 à 4.5MW et 205.000 € pour une V162 à 7.2MW**) actualisé avant la **mise en service industrielle de l'installation et** chaque année conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, modifié successivement par l'arrêté du 22 juin 2020 et l'arrêté du 10 décembre 2021 et l'arrêté du 11 juillet 2023. Actuellement l'ensemble des parcs en exploitation ont souscrit des cautions environnementales auprès des assureurs Atradius, QBE et Balcia.

Projet de parc éolien des MOULINS DE MERY
Demande d'autorisation environnementale

Annexe1 : Par une lettre en date du 26/02/2025, ENERTRAG SE a signé une lettre de soutien financier au profit de la Société de Projet.



ENERTRAG
Une énergie d'avance

ENERTRAG SE Etablissement France
9, mail Gay Lussac
95000 Neuville-sur-Oise

Monsieur le Préfet de l'Oise
Préfecture de l'Oise
Espace Europe
2, avenue de l'Europe
60000 Beauvais cedex

Date
Le 26 février 2025

Veuillez citer votre référence dans toute correspondance
FR PP MY
Projet éolien Les Moulins de Méry

Objet
Lettre d'intention

Monsieur le Préfet,

En qualité d'associée de la société ENERTRAG Plateau Picard VI, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, domiciliée au 9 mail Gay Lussac 95000 Neuville-sur-Oise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 824 050 835,

Notre société ENERTRAG SE, société européenne dont le siège social est situé Gut Dauerthal, D-17291 Dauerthal (Allemagne), immatriculée au registre du commerce de Neuruppin sous le numéro HRB N°13694, prise en son établissement France immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 498 124 890, représentée par Messieurs Gunar HERING et Simon HAGEDORN en leur qualité respective de Président et de membre du Directoire (Mitglieder des Vorstands) dûment habilités,

S'engage à fournir un soutien financier à sa filiale et à veiller à ce que la gestion et la situation financière de sa filiale lui permettent de faire face à ses obligations financières, et plus généralement de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L511-1 du code de l'environnement.

La présente lettre d'intention demeurera en vigueur jusqu'à la date de mise en service du parc.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

ENERTRAG SE Gunar HERING
Président du Directoire
ENERTRAG SE

Simon HAGEDORN
Membre du Directoire
ENERTRAG SE

ENERTRAG SE
9, mail Gay Lussac
95000 Neuville-sur-Oise